

Diagnostic de la Communauté de communes de Mimizan

préalable à la réalisation du SCoT

avec la Communauté de communes des Grands Lacs



ARIAUX Chloé
BLANZE Marie
GACHENOT Clémence
PRASCA Mariana
RODIER Maëva

PARTIE 1: LE DIAGNOSTIC

Stage Polytech'Tours 2009

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons tout particulièrement remercier Mme Catherine Dehureau notre maître de stage, pour son chaleureux accueil, son implication personnelle pendant ces 3 mois, et son soutien assuré tout au long du stage.

Nous souhaitons également remercier nos tuteurs de stage, pour leur suivi, M. Philippe pour ses conseils et Mme Polombo pour sa réactivité et son aide précieuse concernant la cartographie.

Un grand merci également à notre comité de pilotage : M. Plantier, M. Lamothe, M. Billac, M. Cousquer, M^{me} Birocheau, M. Cousquer, M. Guy, M. Ignacel, M^{me} Berbille et M. Testud.

Nous tenons vivement à remercier les personnes suivantes, qui nous ont soutenues et renseignées pendant ce stage :

M. Abt, directeur de l'association des commerçants « Mimizan Puissance 5 »

M. Abtour, Conseil Général des Landes

M. Alquier, agriculteur à Mimizan, président régional de l'association des agriculteurs (CUMA)

M. Ayral, directeur industriel Gascogne Paper

M. Badette, employé de la papèterie, délégué du personnel

M. Baptiste, enseignant-chercheur dans le domaine des transports

M^{me} Bernet, directrice de l'Office Intercommunal de Tourisme

M. Béziat, directeur du SIVOM du canton des Pays de Born

M. Bidau, consultant, responsable du projet numérique de territoire

M. Bisinçon, directeur de l'UIVOM du SIVOM du canton des Pays de Born

M. Bourquin, directeur de l'AIRAQ

M. Carrière, Directeur du département aménagement, professeur des universités, aménagement de l'espace et urbanisme

M. Castagnet, responsable de Gascogne Sack

M. Claverie, directeur du CIAS

M^{me} Coupe, Chargée de mission Planification Eau, DIREN AQUITAINE

M^{me} Delaunhay, DGS de la Communauté de communes de Castets

M. Delevaque, chef de service de la police municipale

M. Delpech, DGS de la communauté de communes des Grands Lacs

M. Devaux, garde forestier, responsable du site de la Mailloueyre

M. Ducau, ingénieur en informatique à la mairie de Mimizan

M. Dufeu, président du Pays Landes Nature Côte d'Argent

M. Duport, garde forestier, expert en géomorphologie des plages, technicien forestier

M. Fortinon, Conseiller Général
M. Fouassier, directeur du centre Athéna
M^{me} Franck, responsable du musée de Mimizan
M^{me} Gaston, vice présidente de la DFCI
M. Gourdon, maire de Mézos
M. Ichard, Directeur des Services Techniques de la commune de Mimizan
M. Imbert, directeur de la piscine intercommunale
M^{me} Kazmierczak, chargée de mission Sites et Paysages (Dordogne et Landes)/ suivi des PNR
M. Lagorce, DIREN Aquitaine
M^{me} Lahoun, DGS mairie de Mimizan
M. Landon, directeur du supermarché Leclerc
M. MENAUT, président de l'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)
M^{me} Méziat, directrice du Parnasse
M. Montaut, Chef de service des concessions électricités et gaz et énergies renouvelables
M. Ollasque, responsable des travaux à la Communauté de communes
M. Oyarzabal, Conseil Général des Landes
M. Patuszka, directeur du GIS pin maritime, chercheur INRA
M. Pauillac, directeur administratif de la ville de Mimizan
M. Pauliat, Conseil Général des Landes
M^{me} Pelouin, animatrice du SAGE étangs littoraux Born et Buch
M. Pickhahn, Technicien rivière des Communautés de communes des Grands Lacs et de Mimizan
M. Pinon, directeur du site EO2 de Pontenx-Les-Forges
M. Pomarez, Directeur du Service de l'eau et de l'assainissement de la Communauté de communes de Mimizan
M^{lle} Prasca, étudiante en architecture
M. Querejeta, responsable SIG au service de l'eau
Mme Quinquis, chargée de communication
M. Silande, Directeur Technique du Groupement Forestier de la Compagnie des Landes
M. Testud, directeur du Pays Landes Nature Côte d'Argent
M. Teulé, maire de Bias
M^{lle} Tournis, stagiaire de la Communauté de communes
M. Troquereau, référent chasse
M. Van Heeswyck, maire de Lüe
M. Zuazo, Conseil Général des Landes

Et le stage de groupe Polytech'Tours travaillant sur les transports dans la Communauté de communes du Val de Garonne.

Introduction.....	1
Le SCoT.....	2
I-Le SCoT, qu'est-ce que c'est ?	3
1.Définition et objectifs	3
2.Sa structure.....	3
3.Qui le réalise ?	4
4.Comment le mettre en place ?	4
II-Pourquoi un SCoT dans la Communauté de communes de Mimizan?	5
1.Règle des 15 kilomètres.....	5
2.Pourquoi une mise en commun avec la Communauté de communes voisine ?.....	5
3.Où en est-on ?	5
Présentation du territoire.....	6
I- La région Aquitaine.....	7
II-Le département des Landes	8
III-Pays Landes Nature Côte d'Argent.....	9
IV-Communauté de communes de Mimizan.....	10
V-Et les Grands Lacs ?	12

Social

Une population attirée par le cadre de vie	13
I-Un territoire vaste pour une densité encore faible	14
II-Une population en constante évolution	16
1-Evolution de la démographie de 1962 à 1999 et tendances d'évolution jusqu'en 2009	16
a)Le poids démographique de Mimizan au sein de la CCM est majoritaire.....	16
b)Evolution de la population de la CCM de 1962 à 2009	16
2-Une forte augmentation de la part des personnes âgées.....	18
3-Un solde migratoire positif justifiant l'augmentation de population	20
4-Quelle population à l'avenir ?	20

5-Une population résidente estivale qui multiplie par trois la population locale.....	21
III-Profil des habitants.....	21
1-Une Population en difficulté ?.....	21
2-Une majorité de familles.....	22
3-Les catégories socioprofessionnelles, une répartition différente de la moyenne nationale.....	23
Se loger au sein de l’intercommunalité : un défi ?	27
I-Profil des habitants et des habitations.....	28
1-D’où viennent les demandeurs de logement ?	28
2-Mobilité des habitants	29
3-Composition et confort du logement.....	29
II-Evolution de l’habitat depuis 1990.....	31
1-Un rythme soutenu de constructions depuis 2003.....	31
2-Les ventes.....	32
3-Ancienneté du parc	32
III-Un constat alarmant sur la CCM : état du parc du logement en 1999.....	33
1-Une augmentation nette des logements secondaires depuis les années 70.....	34
2-Prépondérance de la maison individuelle sur le collectif.....	37
3-Une offre encore pauvre en logement locatif.....	38
a)Le logement social : demande et construction	39
b)Les demandeurs	42
4-Le lotissement	44
5-Les autres logements	45
a)Les saisonniers.....	45
b)Les gens du voyage.....	45

Un accès inégal aux services, aux TIC et à la formation	49
I-Services sur la CCM : un constat mitigé	50
1-Des services de proximité concentrés à Mimizan	50
2-Les équipements plus ou moins répartis dans l'intercommunalité	54
a)Equipements sportifs	55
b)Les équipements culturels	56
c)Manifestations festives	59
II-Un accès au savoir limité ?	60
1-La formation initiale assurée jusqu'au brevet.....	60
a)La petite enfance.....	60
b)L'enseignement élémentaire et secondaire	60
c)L'enseignement supérieur	61
d)Un enseignement unique dans les Landes : l'école des jeunes sapeurs pompiers	61
2-Des diplômes post-bac moins présents sur la CCM	62
3-La formation continue et la téléformation : le centre Athéna à la pointe.....	63
4-Les services extra-scolaires pour les jeunes.....	66
III-Une mise au point nécessaire sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).....	67
 Le transport : une dominance du véhicule individuel.....	72
I-Une accessibilité au territoire de la Communauté de communes à améliorer ?.....	73
II-Les différents réseaux viaires	74
1-Une voirie intercommunale de qualité	75
2-Un trafic routier dense en période estivale	75
3-Les modes doux.....	76
4-Une offre faible en transports collectifs	77

a)Le transport social	77
b)Le transport départemental (RDTL)	77
c)Transport privé « Les rapides de la côte d'argent »	78
5-Et à l'avenir, comment repenser les transports ?	78

Economie

Le foncier	81
I-Une pression foncière de plus en plus forte	82
Emplois et population active : De nombreuses problématiques	83
I-Un équilibre entre actifs occupés et emplois.....	84
II-Une offre d'emplois en baisse et majoritairement masculine.....	87
III-Une majorité d'emplois masculins ouvriers et une sous-représentation des cadres et professions intellectuelles.....	88
IV-Une prédominance du secteur tertiaire suivi de près par le secteur industriel	89
V-L'emploi local connaît une tendance à la précarisation	90
VI-Une population active peu nombreuse en décroissance.....	91
VII-Des locaux victimes d'un chômage longue durée important et un chômage féminin en baisse	94
VIII-Bassin de vie.....	96
Démographie des entreprises : un tissu économique qui se tertiarise	98
I- Une dynamique de création d'entreprises.....	99
II-Une configuration économique critique	100
III-Une prédominance des entreprises liées aux services	101
IV-Des zones d'activités précaires et dispersées.....	104

V-Un tissu commercial inégalement réparti où des niches restent à pourvoir.....	105
VI-Une forêt majoritairement privée et exploitée	106
VII-Un tissu agricole restreint	107
Un tourisme à développer	109
I-Une offre en hôtellerie sous-développée	110
II-Une saison limitée qui progresse sur les ailes de saison.....	113

Environnement

Présentation physique d'un territoire hétérogène.....	119
I-Les Landes : une histoire géologique particulière.....	120
1 -Formation du substratum géologique.....	120
2 -Formation de la couverture sableuse des Landes.....	122
3 -Les sols des Landes.....	124
4 -Le boisement du plateau landais	124
II-Un paysage peut en cacher d'autres.....	127
1 -La forêt landaise	127
2 -Les espaces agricoles.....	129
3 -L'airial.....	129
4 -La plage.....	130
5 -Les dunes... ..	130
6 -Les cours d'eau.....	130
7 -Les bourgs.....	131
III-Un patrimoine bâti lié à l'histoire religieuse	135

1 -Les églises :	135
2 -Les fontaines :	136
3 -Les lavoirs:	137
4 -Les maisons d'intérêt architectural.....	137
5 -Les airials..	138
6 -Les monuments	139
7 -Les bornes de sauveté.....	139
8 -La voie romaine	140
Les espaces et ressources naturels : riches et diversifiés.....	142
I-La gestion d'espaces inégaux : forêt, agriculture, chasse et pêche	143
1 -La Forêt :	143
2 -L'Agriculture :	151
3 -Le Centre d'Essai des Landes :	152
4 -La Chasse :	152
5 -La Pêche.....	154
II-Un patrimoine naturel varié.....	159
1 -L'étang d'Aureilhan	160
2 -L'étang d'Aureilhan et son réseau hydrographique.....	161
3 -La Mailloueyre	162
4 -Le pré salé de Mimizan.....	164
5 -Les contraintes engendrées par la protection des milieux	164
6 -Une modification de la protection de certains sites	166
III-Le littoral: un espace à usage touristique et un territoire à protéger	168

1 -Le littoral landais	168
2 -La Plage Mimizannaise	168
3 -Point réglementaire : l'encadrement du littoral	170
IV-L'énergie: un domaine à étudier plus en profondeur	175
V-L'eau: une ressource abondante.....	178
1 -L'étang d'Aureilhan	178
2 -Le Courant de Mimizan	179
3 -Fonctionnement et gestion hydraulique de la chaîne des étangs	180
4 -La ressource en eau potable	180
5 -Une nécessité de coordination de la chaîne des étangs littoraux nord landais.....	183
Une réflexion à mener sur les détériorations de l'environnement.....	186
I-Air, bruit, sol, déchets: des problématiques récentes	187
1 -L'air de la CCM, une donnée essentielle à la création du SCoT et du plan climat	187
2 -Le bruit, une faible nuisance	189
3 -Le sol.....	190
4 -Les déchets, une gestion déléguée	190
II-L'eau: des gestions efficaces	197
1 -L'Assainissement intercommunal de l'eau.....	197
2 -La surveillance des eaux de baignade	201
3 -La pollution des cours d'eau de la Communauté de communes de Mimizan	203
III-Des risques naturels à prendre en compte	207
1 -Les risques climatiques.....	207
2 -Risques concernant l'eau	208

3 -Les risques incendies.....	209
IV-Des risques technologiques faibles.....	213
1 -Les installations à risques sur la Communauté de communes de Mimizan	213
2 -Les transports de matières dites dangereuses.....	214

Projets

Identification des projets.....	216
Fiche n°1 : ZAI du Born	
Fiche n°2 : ZAI de Saint-Paul-en-Born	
Fiche n°3 : Ecomatéria	
Fiche n°4 :EO2	
Fiche n°5 : Lotissement Petit Jean	
Fiche n°6 : Pyramides 2	
Fiche n°7 : ZAC des Hournails	
Fiche n°8 : Cité du bois	
Fiche n°9 : Innovapin	
Fiche n°10 : Projets tourisme vert	
Fiche n°11 : Projet numériques de territoire	
Fiche n°12 : autoroute déviation	
Conclusion.....	221

Sources

Tables des Figures

TABLE DES SIGLES

AAH : Allocation Adulte Handicapé	CET : Centre d'Enfouissement Techniques
AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale
ACCA : Association Communale de Chasse Agréée	CLAP : Connaissance Locale de l'Appareil Productif
ADSL : Asymmetric Digital Subscriber Line	CNAM : Conservatoire National des Arts et Métiers
AFPA : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes	CMS : Centre Médico-Social
AGRESTE : outil de statistique, d'évaluation et de prospective agricole du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche	COV : Composés Organiques Volatils
AIRAQ : Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Aquitaine	CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
ALPI : Agence Landaise Pour l'Informatique	CUMA : Coopérative d'utilisation de matériel agricole
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat	CS : Catégorie Socioprofessionnelle
ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi	CTPS : Comité Technique Permanent de la Sélection
API : Allocation Parent Isolé	DARES : Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques
APL : Allocation Pour le Logement	DBO : Demande Biologique en Oxygène
BEP : Brevet d'études professionnelles	DC : Demande Chimique
BTP : Bâtiment et travaux publics	DCO : Demande Chimique en Oxygène
CA : Chiffre d'Affaire	DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
CAF : Caisses d'Allocations Familiales	DDASS : Direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle	DDE : Direction Départementale de l'Équipement
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale	DEFM : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois
CCGL : Communauté de communes des Grands Lacs	DFCI : Défense de la Forêt Contre les Incendies
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie	DGS : Directeur Général des Services
CCM : Communauté de communes de Mimizan	DIB : Déchets Industriels Banals
CDC : Caisse des Dépôts et Consignations	DIS : Déchets Industriels Spéciaux
CDI : Contrat à Durée Indéterminée	DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
CDT : Comité Départemental du Tourisme	DOG : Document d'Orientations Générales
CEL : Centre d'Essai des Landes	DRASS : Direction régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
CEP : Certificat d'Etudes Primaires	DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
	EBC : Espaces Boisés Classés

EDF : Electricite de France
EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPFL : Etablissement Public Foncier des Landes
ETP : Equivalent Temps Plein
FOAD : Formation Ouverte et A Distance
FSC : Forest Stewardship Council
GIEC : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GIS : Groupement d'Intérêt Scientifique
GIZC : Gestion Intégrée des Zones Côtières
GL : Grands Lacs
HLM : Habitat à Loyer Modéré
ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
INSEE : Insitut National de la Statistique et des études économiques
Centrales NRA : Nœud de Raccordement d'Abonnés
MA : Millions d'Années
MES : Matières En Suspension
OGM : Organismes Génétiquement Modifiés
OIT : Office de Tourisme Intercommunal
ONF : Office National de Forêt
OPAH : Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat
OPHLM : Office Public d'Habitat à Loyer Modéré
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAJECOT : Plan d'Accueil des Jeunes sur les Communes Touristiques
PDU : Plan de Déplacements Urbains
PEFC : Programme pour le soutien des procédés de Certification Forestière
PIG : Programmes d'Intérêt Général
PIJ : Point Information Jeunesse
PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLH : Plan Local de l'Habitat

PLNCA : Pays Landes Nature Côtes d'Argent
PLS : Prêt Locatif Social
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PLUS : Prêt Locatif à Usage Social
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PNR : Parc National Regional
PPRIF : Plan de Prévention du Risque d'Incendie de Forêt
PSMV : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
RDTL : Régie Départemental de Transport des Landes
REE : Répertoire des Entreprises et des Etablissements
REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées provenant de l'Incinération d'Ordures Ménagères
RMI : Revenu Minimum d'Insertion
RP : Recensement de la Population
RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal
SAGE : Schéma d'Amenagement et Gestion de l'Eau
SAHLM : Société Anonyme d'Habitat à Loyer Modéré
SATES : Services d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'épuration
SAU : Surface Agricole Utilisée
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SIG : Système d'information géographique
SIREN : Système national Informatique pour le Répertoire des Entreprises et des Etablissements
SITCOM : Syndicat Intercommunal pour le traitement et la collecte des Ordures Ménagères
SIVOM : Syndicat intercommunal à vocations multiples
SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SMVM : Schéma de Mise en Valeur de la Mer
SRIT : Système Régional d'Information Touristique

SRU : Solidarité Renouvellement Urbain

SYDEC : Syndicat Départemental d'Équipements des Communes

TAD : Transport à la Demande

TER : Transport Express Régional

TIC : Technologies d'Information et de la Communication

TTC : Toute Taxes Comprises

TUM : Transports Urbains du Marsan

TVA : Taxe à Valeur Ajoutée

UIVOM : Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

ZA : Zone d'Activité, Zone Artisanale

ZAI : Zone d'Activités Industrielles

ZAC : Zone d'Activités Commerciales

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique

ZICO : Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

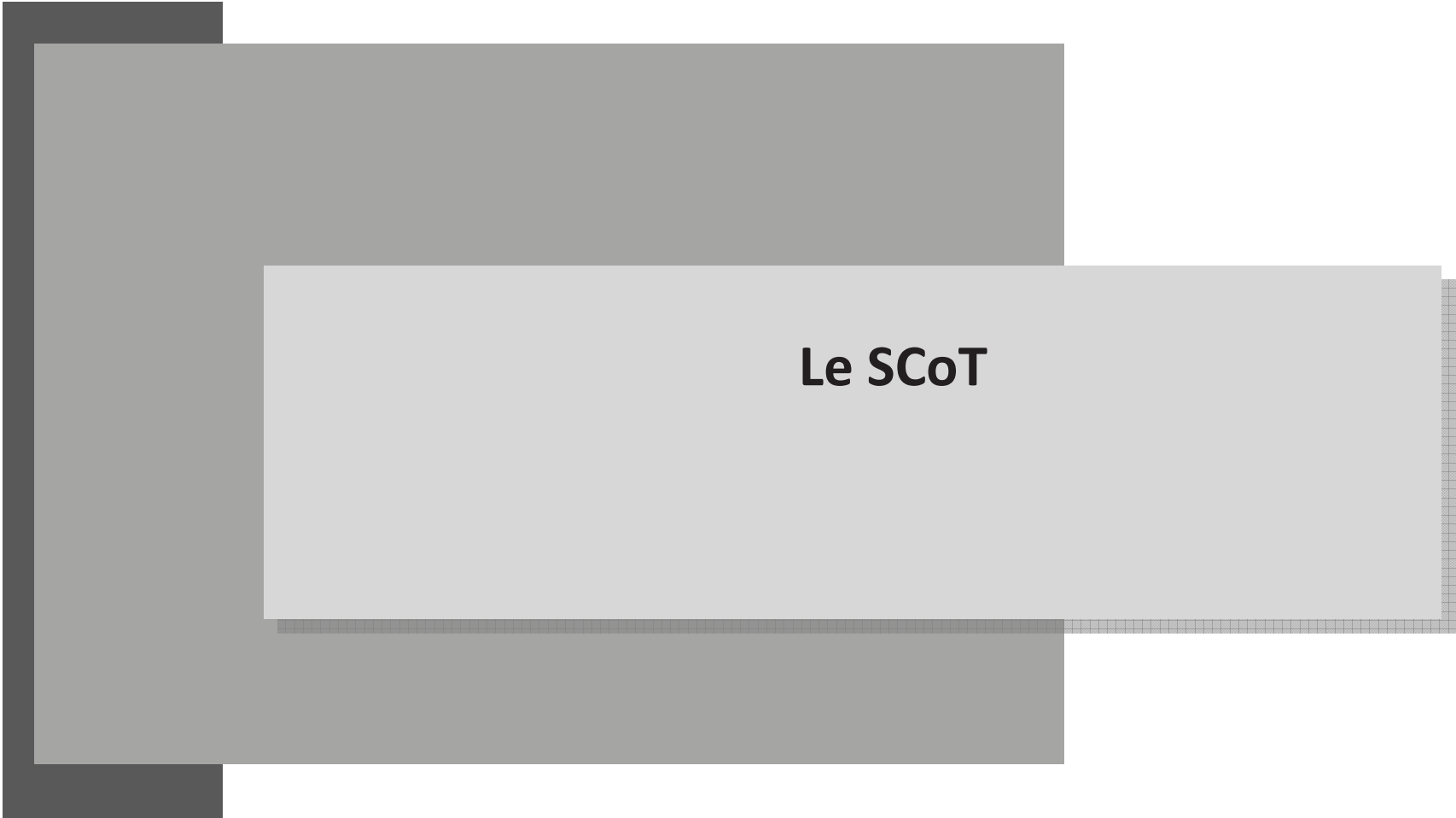
ZPS : Zone de Protection Spéciale

Introduction

Le présent diagnostic a été réalisé dans le cadre du stage de groupe de deuxième année de l'école Polytech'Tours sur commande de la Communauté de communes de Mimizan. Le stage a pour objet de réaliser un travail en amont de la future réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale – SCoT – en collaboration avec la Communauté de communes des Grands Lacs, se situant au nord du territoire d'étude. Une étudiante de troisième année de l'école Polytech'Tours prendra la suite du travail en s'appuyant sur ce diagnostic afin d'entamer les prémices du futur SCoT et de faire la jonction avec la Communauté de communes des Grands Lacs.

Le diagnostic territorial repose sur une approche thématique : social, économie et environnement et dégage les points forts et les faiblesses dans chacun de ces domaines. Des fiches-projet ont également été réalisées afin de fournir une vision globale des projets en cours sur le territoire. Un encadré violet sur la Communauté de communes des Grands Lacs clôture certaines parties lorsque la comparaison est pertinente dans l'objectif de faire ressortir les similitudes et les différences entre les deux territoires. Enfin, des prescriptions ont été élaborées selon les cinq champs du SCoT ainsi que des fiches thématiques dans un souci de synthèse. Un scénario d'évolution à l'échelle de la Communauté de communes de Mimizan a également été dressé afin de soulever une problématique spécifique au territoire et donner des pistes de réflexions.

Le stage s'est déroulé en trois phases. Suite à une semaine d'élaboration du cahier des charges, trois semaines ont été dédiées à la collecte des données. S'en est suivie la phase d'analyse (trois semaines) puis de traitement des données selon les cinq prescriptions opposables et la mise en valeur des lignes de force du territoire (trois semaines). Enfin, l'élaboration du scénario durant la dernière semaine du stage. Quatre comités de pilotage ont permis aux commanditaires de suivre l'avancement des travaux et de participer à la réflexion.



Le SCoT

I- Le SCoT, qu'est-ce que c'est ?

1. Définition et objectifs

Le **Schéma de Cohérence Territoriale** a été instauré par la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000. Il fixe, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes des orientations générales pour le développement du territoire et son organisation. Il permet d'équilibrer le territoire entre zones urbaines, naturelles, industrielles, touristiques, agricoles et commerciales.

Ce document comprend les trois principes communs aux autres documents d'urbanisme :

- ✓ **Le principe d'équilibre** qui permet de respecter la frontière entre espaces bâtis et espaces non bâtis afin d'éviter l'étalement urbain.
- ✓ **Le principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale** qui favorise le maintien d'activités au sein des quartiers comme les commerces de proximité.
- ✓ **Le principe de respect de l'environnement** qui protège les espaces naturels, urbains, péri-urbains et ruraux d'une utilisation déséquilibrée et non économe. Ce principe comprend cinq domaines à respecter : la biodiversité, l'eau, l'air, le bruit, les risques naturels.

Le SCoT se fait dans le respect des trois principes cités ci-dessus et énoncés dans la loi SRU, des documents plus « forts » comme les **Schémas de Mise en Valeur de la Mer (SMVM)** et les chartes de **Parc Naturel Régional (PNR)** et dans le respect des **Programmes d'Intérêt Général (PIG)**.

2. Sa structure

rapport de présentation

- ✓ Un diagnostic à l'échelle du périmètre du SCoT.
- ✓ Un **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** qui est le véritable projet de territoire du SCoT. Il définit donc les évolutions souhaitées du territoire dans le respect des principes du développement durable.
- ✓ Le phasage de la réalisation des objectifs du SCoT qui auront une durée maximale de 10 ans.
- ✓ Les conséquences sur l'environnement des futures réalisations et les objectifs envisagés.

Document d'Orientations Générales DOG

- Il rassemble les **prescriptions opposables** qui traitent de l'organisation de l'espace et la restructuration des espaces urbanisés.
- ✓ identifie les espaces et sites naturels ou urbains à protéger ou à créer.
 - ✓ fixe les équilibres entre zones urbanisables et zones agricoles.
 - ✓ donne les objectifs relatifs à l'habitat, à l'équipement commercial, artisanal, aux paysages, aux risques naturels et technologiques.
 - ✓ établit les principes en matière de transports collectifs, ramassage scolaire...

Il est à noter que le SCoT est opposable aux collectivités et qu'il s'impose aux documents d'urbanisme communaux et sectoriels tels que :

- le **P**lans **L**ocaux d'**U**rbanisme (PLU)
- le **P**lan de **S**auvegarde et de **M**ise en Valeur (PSMV)
- les **P**lans de **D**éplacements **U**rbains (PDU)
- les **P**rogrammes **L**ocaux de l'**H**abitat (PLH)
- les **S**chémas de **D**éveloppement **C**ommercial (SDC)

Cela implique que lors de la création ou du changement du SCoT, les autres documents doivent être révisés.

3. Qui le réalise ?

L'élaboration du SCoT doit se faire dans la concertation et avec le mot clé de **COHERENCE**.

Le SCoT est réalisé par un **Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)** et un syndicat mixte. Les deux pilotent les différentes phases d'élaboration du SCoT. Le syndicat mixte peut réaliser lui-même le SCoT avec l'aide d'un bureau d'étude.

Lors de la réalisation, les conseils municipaux doivent être concertés, ceux-ci doivent fournir les informations nécessaires à la réalisation du SCoT. De plus, le préfet doit approuver les différentes étapes du SCoT. Il est à noter que la loi SRU permet à une commune de quitter, avec autorisation, le territoire du SCoT si l'intérêt vital de la commune est mis en danger. Si une commune refuse le SCoT sans autorisation, le préfet peut décider de limiter la constructibilité, ce qui empêche le développement et l'urbanisation de la ville.

4. Comment le mettre en place ?

Il est tout d'abord nécessaire de définir un périmètre au SCoT. Une fois le diagnostic territorial réalisé, le PADD doit être débattu dans chacune des communes. Ce débat doit avoir lieu au minimum **quatre mois avant l'arrêté** mettant en application le SCoT.

Lorsque le projet est arrêté, une enquête publique doit être réalisée (durée : entre 2 et 6 semaines). L'enquête a pour but d'informer la population et de recueillir son opinion ainsi que l'avis d'un commissaire enquêteur indépendant.

Le SCoT est ensuite soumis aux conseils municipaux, transmis aux services de contrôle de légalité avant d'être mis en application par un arrêté préfectoral.

II- Pourquoi un SCoT dans la Communauté de communes de Mimizan?

1. Règle des 15 kilomètres

Le code de l'urbanisme impose une règle encourageant les collectivités locales situées à moins de 15 kilomètres du littoral de mettre au point un SCoT. L'objectif est de limiter et d'organiser les possibilités d'urbanisation. Ainsi, il n'est pas possible pour ces collectivités d'ouvrir à l'urbanisation une zone non urbanisée ou une zone naturelle.

3. Où en est-on ?

Le périmètre du SCoT est défini et a été voté par chacun des conseils intercommunautaires. Ainsi, les deux Communautés et les communes de Lüe, rejoignant en 2010 la CCGL, et de Mézos devraient être les collectivités composant le SCoT dont le Pays Landes Nature Côte d'Argent devrait être le porteur.

2. Pourquoi une mise en commun avec la Communauté de communes voisine ?

Pour donner une cohérence à plus grande échelle et éviter une concurrence économique

La réalisation du SCoT commun entre la Communauté de communes de Mimizan et celle des Grands Lacs permet d'élargir le territoire de réflexion concernant les orientations données à ce périmètre. Cela permet d'organiser le territoire d'une manière réfléchie et globale afin de le développer en respectant les piliers du développement durable. Ainsi, les collectivités réfléchissent ensemble et prennent en considération les caractéristiques de leurs voisines pour la réalisation de projets.

Les Communautés de communes de Mimizan et des Grands Lacs présentent des problématiques communes. Elles ont également des différences. Il est nécessaire de bien connaître les atouts et les points faibles de chacune afin de créer une collaboration favorable au développement économique non pas des Communautés l'une sans l'autre mais bien des deux ensembles. Cela évitera une concurrence inutile des deux territoires pour définir des orientations communes.

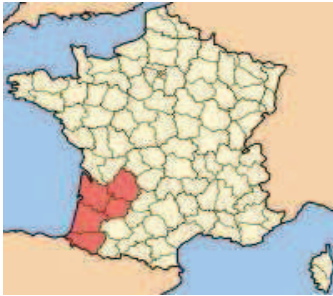
Il est aussi à noter que la Communauté de communes du canton de Castets a déjà réalisé son SCoT, néanmoins de nombreuses passerelles interSCoT peuvent être mises en œuvre.

L'objectif du présent rapport est de réaliser un diagnostic de la Communauté de communes de Mimizan afin de répertorier les potentialités propres à cette intercommunalité et de les recouper avec les informations disponibles sur la Communauté de communes des Grands Lacs. Il s'agit également d'esquisser les premières lignes de passerelles inter-SCoT entre le SCoT dont il est question et le SCoT du canton de Castets, Communauté de communes située au sud de la CCM. Cette étude est suivie d'une analyse plus approfondie, réalisée par une élève ingénieure en Génie de l'Aménagement, sur la relation entre les deux Communautés de communes et d'une sensibilisation à l'outil que représente le SCoT.



Présentation du territoire

I- La région Aquitaine



Source : wikipedia.org

Elle **comprend cinq départements** : la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques. La région est bordée par l'Océan Atlantique à l'Ouest, l'Espagne au Sud-Ouest, la région Midi-Pyrénées et la région Limousin à l'Est et au Nord par la région Poitou-Charentes. Grâce à sa localisation à **proximité de l'océan**, à la présence des **grandes villes** (Bordeaux, Dax, Mont-de-Marsan, Pau) et à **l'espace frontalier avec l'Espagne**, la région connaît **un flux touristique important**. Ceci a une influence sur toutes les localités de la région.

**Carte 1 : L'Aquitaine
dans la France**

La côte aquitaine, également appelée « **côte d'Argent** », représente 14% (275km) du littoral français (1948km). Presque la moitié de la Côte d'Argent se situe dans le département des Landes.

Avec ses 41 309 km², **l'Aquitaine est la troisième région métropolitaine française** par sa superficie. Elle correspond ainsi à 8% du territoire national.

Le chef-lieu de la région est la ville de Bordeaux. Elle est située dans le nord de l'Aquitaine, son influence est plus accentuée dans le département de la Gironde. Néanmoins, elle est également importante pour le nord du département des Landes.

La population de la région Aquitaine est de 3 119 778 habitants (INSEE, 2006), ce qui représente environ **5% de la population de la France**.

Les principaux cours d'eau sont la *Garonne*, la *Dordogne*, le *Lot* qui traversent la partie Nord de la région et l'*Adour* dans la partie Sud. Ce dernier est également le principal cours d'eau du département des Landes.

Carte 2: L'Aquitaine



Source : europa.eu

II- Le département des Landes

Carte 3 : Les Landes



Source : www.landestourisme.info

sur la Gironde et le Lot-et-Garonne. La principale essence est le **pin maritime**. Mais la forêt des Landes n'occupe pas toute la superficie. Au sud du département, au-delà de l'Adour, se trouve la Chalosse, pays plus vallonné et verdoyant, terre agricole partagée entre les élevages de bœufs et de canards et la culture du maïs. Il y a aussi des terres agricoles à l'Ouest du département dans le Pays Landes Nature Côte d'Argent. Les cultures sont principalement des cultures de maïs, de carottes et d'asperges.

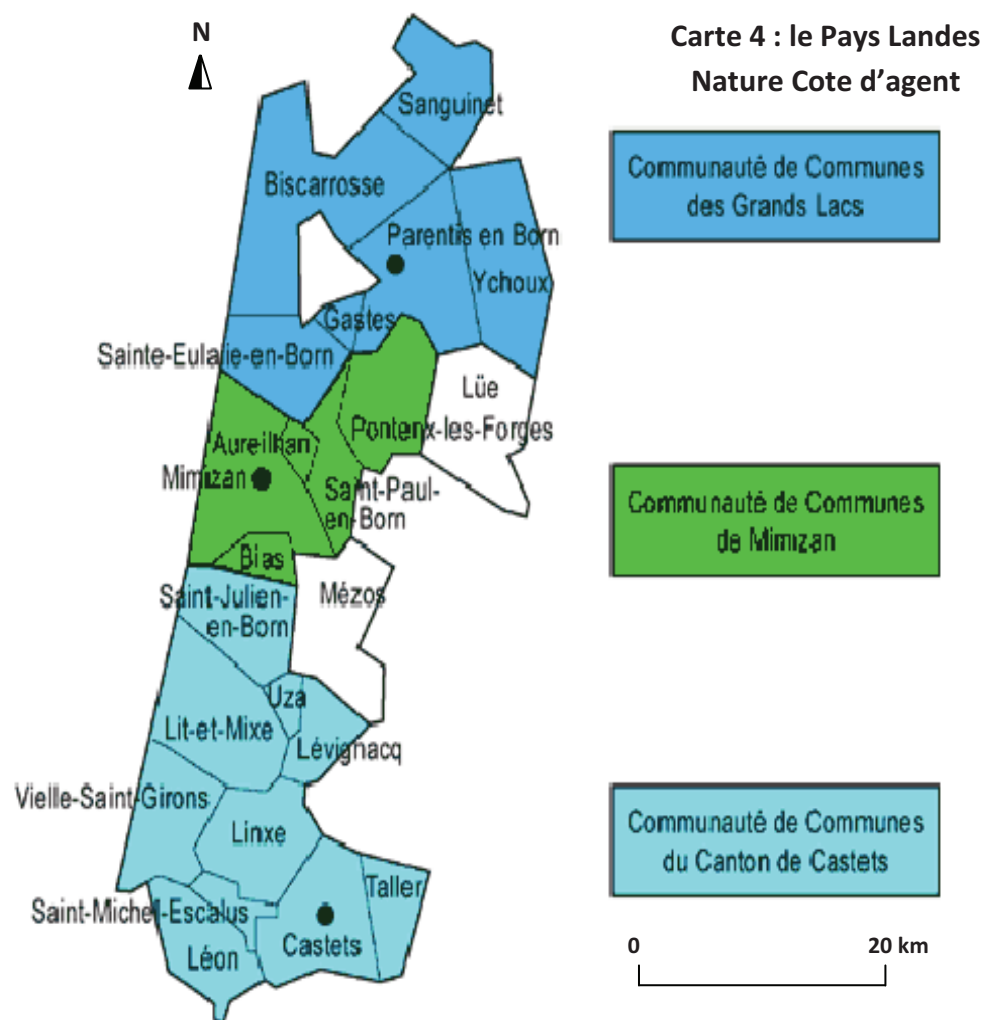
Le département des Landes est bordé par le département de la Gironde au Nord, le département du Lot-et-Garonne au Nord-Est, du Gers à l'Est, du département Pyrénées Atlantiques au Sud et la partie Ouest des Landes est bordée par l'océan Atlantique. Cette côte sableuse est longue de 106 km et comprend de hautes dunes.

C'est le deuxième département le plus vaste de France métropolitaine (après la Gironde). Il bénéficie du second plus long littoral en métropole et occupe 40% du littoral aquitain. **Les Landes représentent 22,5% de la région Aquitaine avec une superficie de 9243 km²** alors que la **population des Landes** représente seulement **11,5% de la région**.

Le territoire des Landes est divisé en plusieurs pays : *Le Pays de Buch*, *Pays de l'Adour* et *Le Pays Landes Nature Côte d'Argent* dont fait partie la Communauté de communes de Mimizan, objet de notre étude. Les villes les plus grandes du département sont : Mont-de Marsan et Dax situées dans la partie sud du département.

Une **large superficie du département des Landes est occupée par le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne**, 21 des communes landaises en font partie. La forêt des Landes était la plus grande de France avant la tempête qui frappa le département en janvier 2009. Elle couvrait alors environ 67% du département, dans sa partie nord, mais s'étendait aussi

III- Pays Landes Nature Côte d'Argent



Le Pays « **Landes Nature Côte d'Argent** » a un statut juridique de Syndicat Mixte. Le Pays comprend 23 communes. Il se compose des Communautés de communes de Mimizan, du canton de Castets, des Grands Lacs ainsi que des communes de Lüe et Mézos.

Le Pays compte près de 44 000 habitants, soit **12 % de la population départementale**, sur un territoire de 1 635 km² soit **17 % de la surface départementale** et affiche ainsi une densité de population de **28 habitants/km²**. Il est principalement marqué par **la forêt** (85% de la superficie du territoire selon le site du Pays), le **littoral** (2/3 de la côte landaise avec 60 kilomètres), et une chaîne de lacs dont la superficie diminue en allant vers le sud.

L'évolution positive démographique du Pays est liée à l'influence de plusieurs facteurs, d'une part, **la pression exercée par la proximité de pôles urbains** en développement; et d'autre part **l'attrait touristique du Pays** : en effet, celui-ci est localisé entre les 2 grandes zones touristiques situées au Nord (Bassin d'Arcachon) et au Sud (Biarritz, Bayonne). Les grandes stations touristiques transmettent leur influence sur le Pays. On peut noter l'influence du Bassin d'Arcachon sur les communes au nord de la Communauté de communes des Grands Lacs, notamment Biscarrosse. Le territoire a ainsi gagné 0,5 % de population entre 1990 et 1999. L'attrait que représente le littoral pour les touristes et pour les personnes âgées **entraîne un vieillissement constaté de la population**. Ceci induit une forte tension sur l'offre immobilière et engendre une carence importante en logement.

IV- Communauté de communes de Mimizan

La **Communauté de communes de Mimizan** est localisée au **centre du Pays Landes Nature Côte d'Argent**. Elle est bordée par la Communauté de communes des Grands Lacs au Nord, l'Océan Atlantique à l'Ouest, la Communauté de communes du canton de Castets au Sud et à l'Est par les communes de Lüe et Mezos.

Elle regroupe **5 communes** **Aureilhan, Bias, Mimizan, Pontenx-les-Forges, Saint-Paul-en-Born** avec une population totale de 10526 habitants en 2006.

La Communauté de communes a différents types de contraintes :

Les contraintes géographiques. L'océan est à la fois une limite (la ville ne peut pas se développer dans cette direction) et un avantage (pour le secteur touristique). Une autre contrainte, majeure, est la présence du

Centre d'Essai des Landes (CEL) au Nord de la Communauté de Communes de Mimizan : le CEL coupe la liaison directe entre la CCM et la CCGL, plus exactement entre Mimizan et Biscarrosse.

Les contraintes de type administratives émanent de la loi littoral, des ZNIEFF 1 et ZNIEFF 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique) très nombreuses, et de NATURA 2000. Les propriétés foncières forestières appartenant à l'ONF constituent également une contrainte administrative.

La principale ressource de la CCM est la forêt de pin maritime, ressource utilisée par les industries de la filière bois. Une autre ressource est l'eau douce (le lac d'Aureilhan, le Courant qui fait la liaison entre le lac et l'océan, les Etangs de la Mailloueyre) et l'eau salée (l'océan).

Dès 1990, cinq communes du canton de Mimizan sur six se sont regroupées en district (premier regroupement intercommunal à fiscalité propre du département des Landes transformé en Communauté de Communes de Mimizan le 1er janvier 2000). La Communauté de Communes du canton de Castets existe depuis le 1er janvier 2002. Le fonctionnement de la Communauté des Grands Lacs a débuté le 1er janvier 2003.

A cette date, 21 des 23 communes du pays sont donc adhérentes à un établissement public de coopération intercommunale.

Ce territoire à dominante rurale est structuré par la présence de trois pôles urbains que sont Biscarrosse, Parentis en Born et Mimizan : respectivement 12 000, 5 000 et 7 000 habitants.

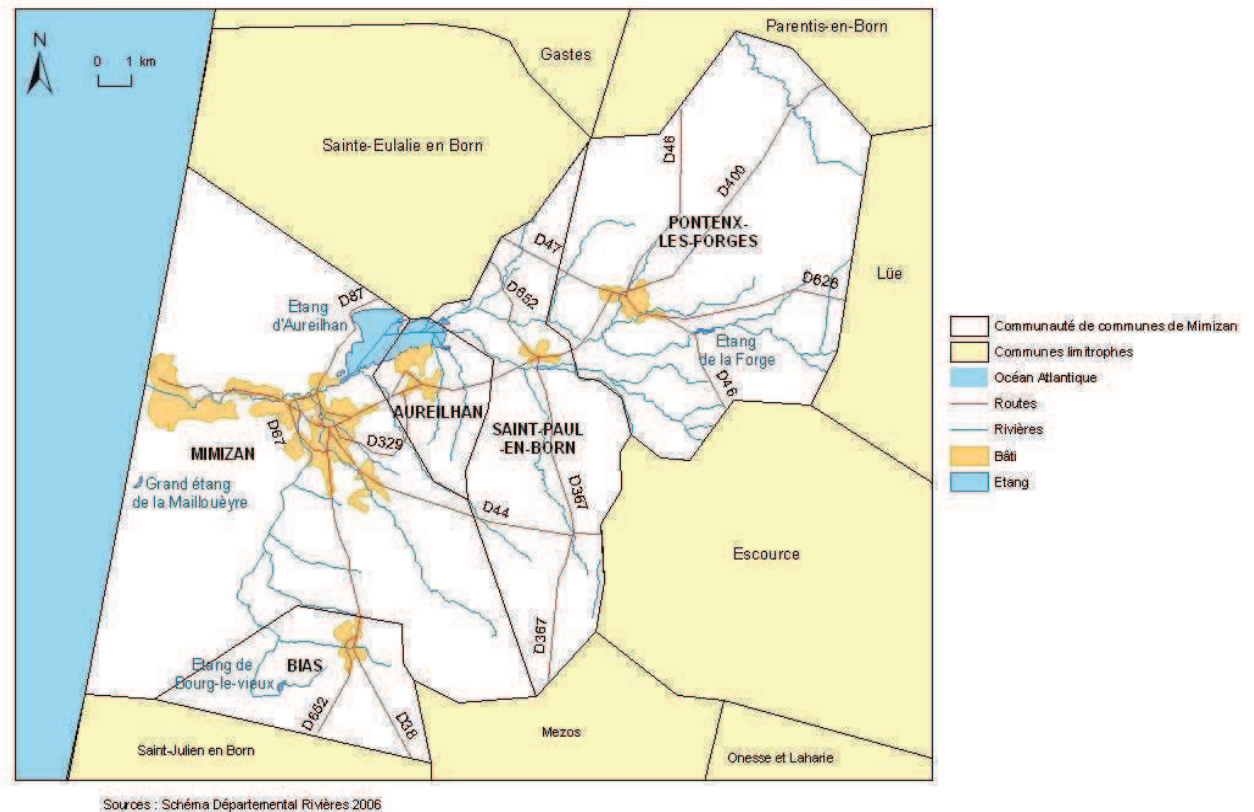
Carte 5 : la Communauté de Communes de Mimizan

- Aureilhan

Aureilhan a une superficie de 11,5 km². Elle est entièrement orientée vers le **lac d'Aureilhan** (340 ha). La commune dispose d'un site naturel exceptionnel, le lac est aménagé pour les activités de détente et pour la pratique d'activités nautiques. La ville a une **architecture spécifique** pour le département des Landes avec une église de XIV^{ème} siècle, une **fontaine « miraculeuse »**, ainsi que la « Bergerie », caractéristique de **l'architecture landaise**, réalisée en ossature du bois et en pierre de garluche.

- Bias

Cette commune est située dans la **forêt des Landes** sur la route nationale 652 entre Mimizan et Lit-et-Mixe (au Sud). La forêt de pins occupe près de 90 % de sa superficie de 21 km². L'étang de Bourg-le-Vieux, en référence à l'implantation au XVIII^{ème} siècle de la paroisse de Bias, constitue un site privilégié. Au bourg, on découvre un vaste arial planté de chênes, et une belle maison landaise traditionnelle du pays de Born, **la Maison de l'Arial**. C'est un lieu de visite géré par l'Office intercommunal de tourisme. Cette maison est dédiée à la découverte du bois au travers des cinq sens.



- **Mimizan**

Mimizan est une commune de la côte landaise, surnommée la « **Perle de la Côte d'Argent** ». C'est la plus grande ville de la CCM avec une superficie de 114,8 km². Elle est classée village fleuri (4 fleurs).

Mimizan Plage compte parmi les **plus importantes stations balnéaires de la côte landaise** avec près de 10 km de plage de sable fin. Le Courant de Mimizan sépare Mimizan Plage " Nord "(regroupant l'été la plupart des animations) de Mimizan Plage " Sud "(vaste espace de villégiature). Comme d'autres bourgs côtiers du pays landais, Mimizan est divisée entre un centre historique (dit Mimizan-bourg) en retrait de l'océan constituant ainsi le cœur administratif et commercial de la ville, et une station balnéaire (dite Mimizan-plage) qui s'est développée avec l'essor du tourisme. L'espace entre les deux, recouvert par la forêt, ne cesse de se réduire au fil des ans.

Mimizan Bourg concentre la majorité des activités commerciales, industrielles, culturelles, sportives et administratives de la ville et de la CCM. Cette partie de la ville est symbolisée par son clocher porche du XIII^e siècle, seul vestige du Prieuré Sainte Marie, étape du chemin de Saint-Jacques de Compostelle, classé patrimoine mondial de l'Unesco.

- **Pontenx les Forges**

Cette commune est située dans la forêt des Landes en pays de Born sur la route nationale 626 entre Mimizan et Sabres. Le village s'organise principalement le long de la route principale, l'avenue Gustave Caliot. C'est la **commune la plus éloignée de Mimizan**. Elle a une superficie de 80,62 km². Pontenx-les-Forges offre de **nombreuses possibilités de loisirs**, de promenades et d'activités : site de l'Etang des Forges, ruisseaux traversant la forêt de pins maritimes, la Maison du Pin (lieu de visite sur les différents

produits issus du pin maritime). Pontenx est aussi un lieu où sont implantées des industries du bois et des petits commerces. L'architecture du bourg est marquée par des constructions habillées de garluche ou de maisons en brique.

- **Saint Paul en Born**

Cette commune est située dans la forêt des Landes en pays de Born sur la route nationale 626 entre Mimizan et Sabres. Elle a une superficie de 43,5 km². Elle est classée **village fleuri** (2 fleurs). Saint Paul en Born se caractérise par la **diversité de ses paysages** : outre la forêt de pins, on peut observer au bord du lac des zones de marais, très riches en faune et flore ainsi que des forêts galeries recouvrant les principales rivières traversant la commune.

Toutes les communes de la CCM font également partie du Canton de Mimizan avec Mézos.

V- Et les Grands Lacs ?

La Communauté de Communes des Grands Lacs, située au Nord de la CCM fait également partie du Pays Landes Nature Cote d'Argent. Elle est composée de 6 communes situées autour des lacs : Biscarrosse, Parentis en Born, Sanguinet, Gastes, Saint Eulalie en Born et Ychoux. Le territoire de la CCGL est marqué par les 3 lacs, qui déterminent le nom de la communauté : Lac de Cazaux et Sanguinet, Lac de Biscarrosse et Parentis en Born et le Petit Etang de Biscarrosse. On observe plusieurs similitudes géographiques entre les deux Communautés de communes

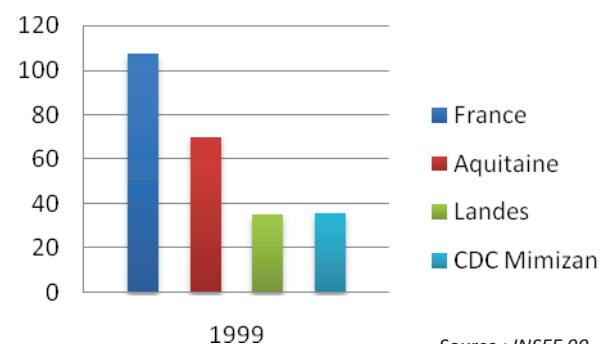


**Une population attirée par le
cadre de vie**

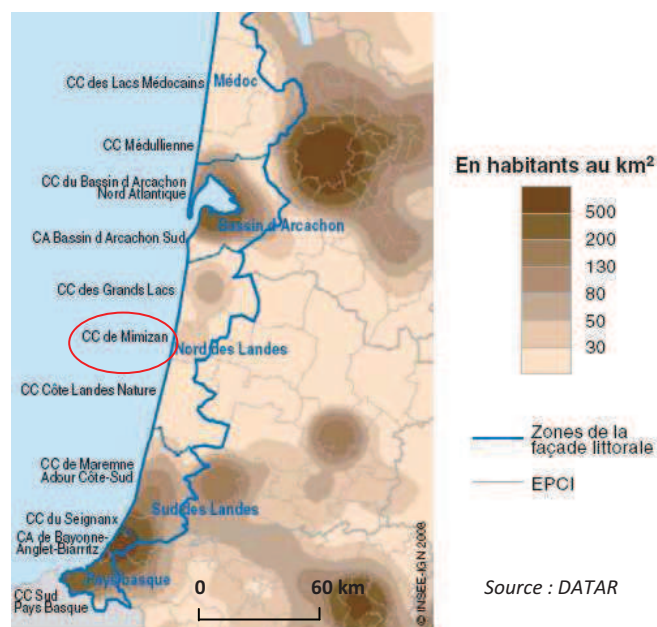
I- Un territoire vaste pour une densité encore faible

La **densité** moyenne en France est de 107 habitants/km². Dans les Landes et au sein de la CCM, elle se situe **autour de 35 habitants/km² donc 3 fois plus faible**. On constate que la densité de la CCM est légèrement supérieure à celle du reste du Pays après la CCGL. Cette **faible densité s'explique par le large périmètre du territoire landais, encore peu peuplé malgré la pression foncière qui ne cesse d'augmenter**. Cette densité est inégalement répartie sur le littoral aquitain :

Graphique 1 : densité de population



Carte 6 : Densité des ménages en 2005 sur le littoral aquitain



La concentration de l'habitat se situe principalement dans les pôles urbains au Nord, avec le bassin d'Arcachon, et dans le Pays basque où la densité (180hab/km²) y est deux fois supérieure à celle de l'ensemble de la façade aquitaine. Au niveau de la Communauté de Communes de Mimizan (CCM). Sur la carte 6, on observe la faible densité du territoire.

En 1999, la **densité de la CCM est similaire** à la densité des Landes, mais son évolution est moins importante. Nous avons la densité de population jusqu'en 2006.

En 2006, on peut regrouper les 5 communes de la CCM en deux catégories :

Celles où la **densité est supérieure à 35 hab.km²** : il s'agit de Mimizan (60 hab/km²) et Aureilhan (75 hab/km²). Ces deux communes ne cessent de gagner en densité de population.

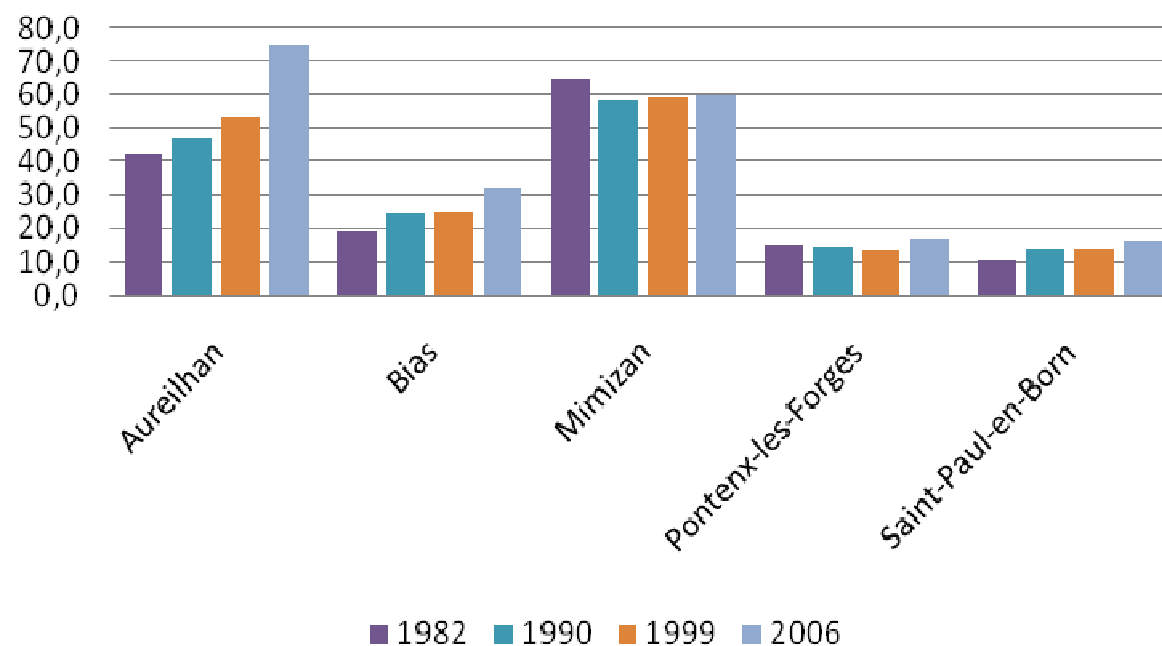
Celles où la **densité est inférieure à celle du territoire de la CCM** : Bias (32 hab/km²), Pontenx-les-Forges et Saint-Paul-en-Born avec respectivement 16,9 et 16,4 hab/km².

Ainsi, on voit qu'au sein de la CCM, les densités varient de 16 à 60 hab/km², différence assez importante pour un territoire.

De plus, on voit sur le graphe qu'Aureilhan voit sa densité augmenter de façon constante depuis 1982; en revanche Bias et Saint-Paul-en-Born, qui ont vu leur densité augmenter considérablement entre 1982 et 1990 la voient augmenter faiblement entre 1990 et 1999.

Entre 1999 et 2006, Bias et Aureilhan ont vu leur densité augmenter de façon notable, en effet la densité d'Aureilhan passe de 53 hab/km² en 1999 à 75 hab/km² en 2006 et celle de Bias de 24 hab/km² à 32 hab/km². D'autres comme Pontenx-les-Forges et Saint-Paul en Born ont une densité qui a augmenté moins fortement (+ 3 points entre 1999 et 2006). Enfin la densité de Mimizan n'a quasiment pas varié entre 1999 et 2006.

Graphique 2 : Evolution de la densité par commune entre 1982 et 2006



Source INSEE RP 90-99

II- Une population en constante évolution

1- Evolution de la démographie de 1962 à 1999 et tendances d'évolution jusqu'en 2009

a) Le poids démographique de Mimizan au sein de la CCM est majoritaire

La population au sein des communes est inégalement répartie : une grande majorité habite Mimizan, qui à elle seule, accueille les 2/3 des habitants de la Communauté de communes. Au contraire Bias rassemble moins de 6% de la population. Mimizan, commune phare, impose donc la tendance.

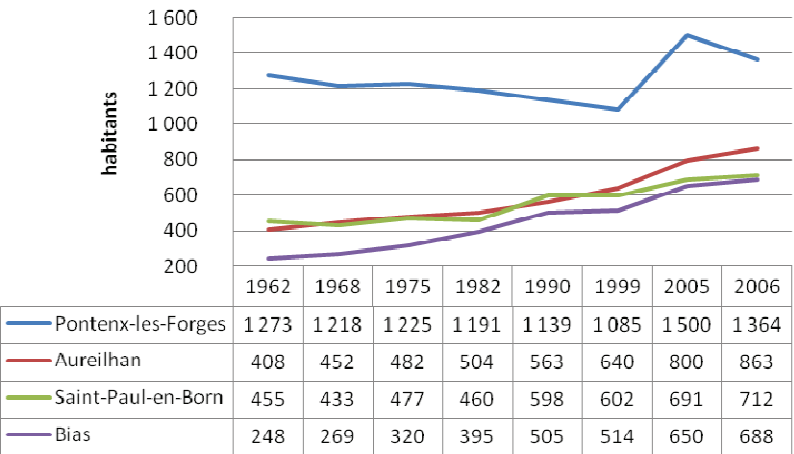
b) Evolution de la population de la CCM de 1962 à 2009

Tableau 1: Poids démographique 2005

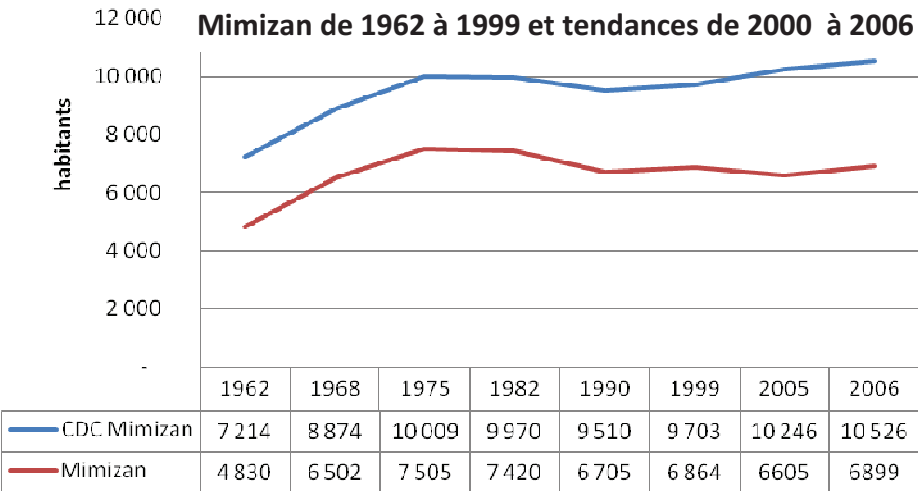
Aureilhan	7%
Bias	6%
Mimizan	67%
Pontenx-les-Forges	14%
Saint-Paul-en-Born	6%

Source : INSEE

Graphique 3 : Evolution population de 1962 à 2006



Graphique 4 : Evolution population de la CCM et de Mimizan de 1962 à 1999 et tendances de 2000 à 2006



Sources : INSEE

Certaines données suivantes datent de 1999 : en effet, les données INSEE les plus récentes paraîtront le 1^{er} juillet 2009.

La CCM a connu plusieurs phases d'évolution de la population de 1962 à 2009 que nous allons développer : une première phase d'augmentation de la population entre 1962 et 1982 ; une deuxième phase de diminution de population entre 1982 et 1990. Puis de 1990 à 1999, la tendance est à l'augmentation de la population.

De 1999 à 2005, les communes ont toutes connu une **augmentation de la démographie**, plus ou moins prononcée.

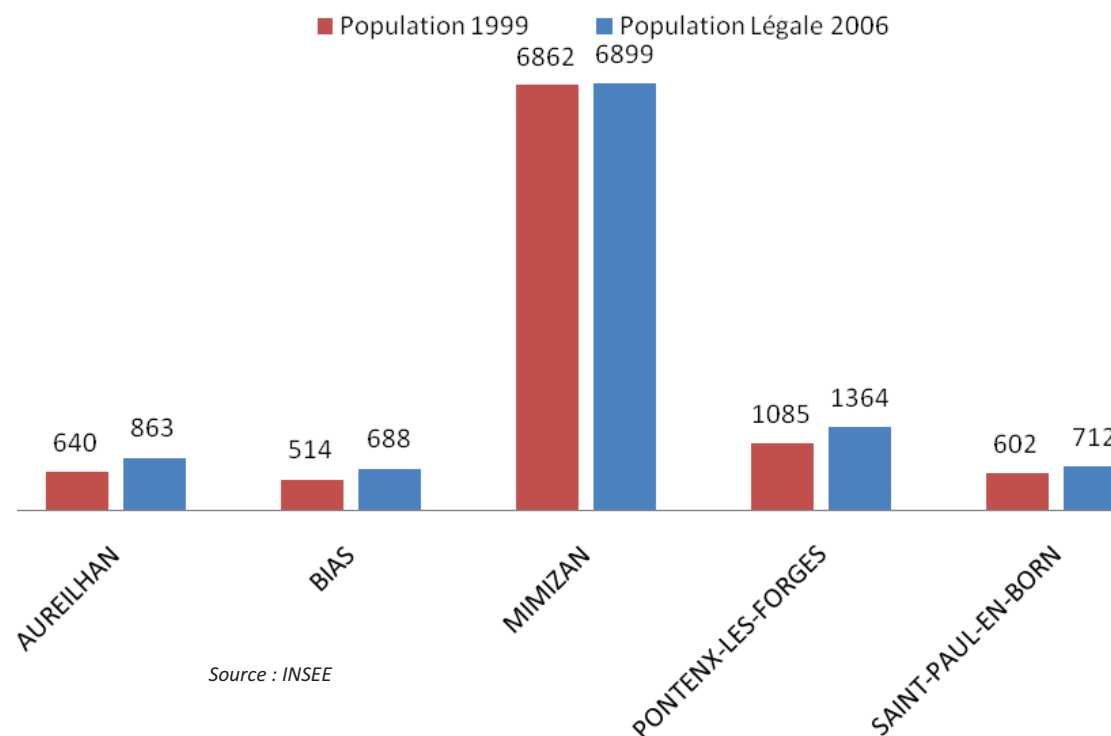
Entre 2000 et 2006, la population de Mimizan a stagné. Il n'y a pas eu de nombreuses arrivées de population. **Bias a vu sa population augmenter d'un tiers.**

Pontenx-les-Forges a perdu beaucoup d'habitants entre 1962 et 1999 due à un solde naturel négatif et un ralentissement des nouveaux arrivants, sûrement due à un manque d'emplois sur le secteur selon M.BILLAC, maire de Pontenx-les-Forges. Dans les années 2000, il y a eu le « **boom démographique** ». Entre 2000 et 2006, des retraités (40%). et des familles se sont installées à Pontenx-Les-Forges (60%). Aujourd'hui, 1/6 de la population a 70 ans et plus. On remarque une stagnation voire une légère baisse entre 2005 et 2009.

Dans les années 70, il y a eu création d'un lotissement à Saint-Paul-en-Born. Entre 1990 et 2002, le seul promoteur est la commune. A partir de 2003, il y a eu un boom économique et les promoteurs se sont intéressés à Saint-Paul. Les nouveaux habitants sont essentiellement des personnes âgées (retraités ou futurs retraités), ce qui **risque de freiner un certain dynamisme de la commune.**

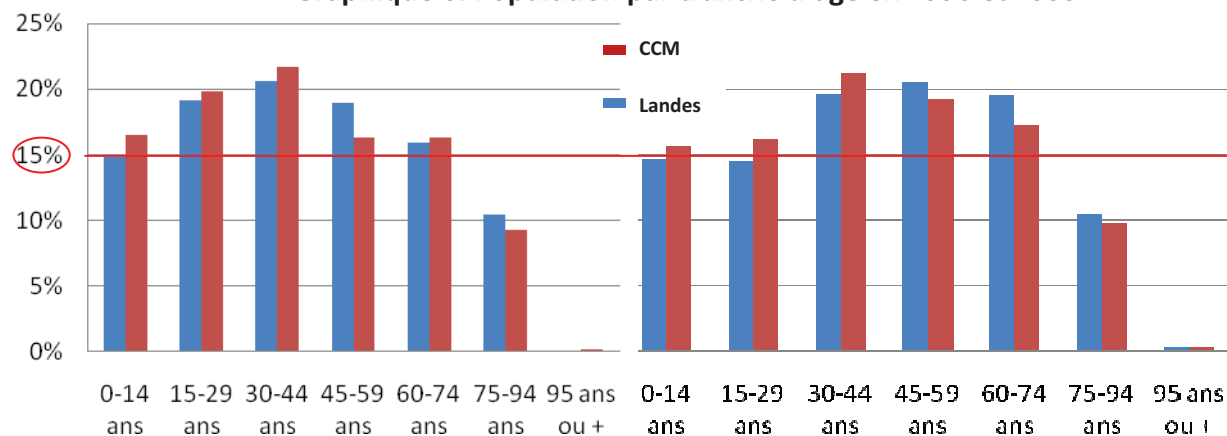
Enfin à partir des années 2000, on observe une stagnation de la population, même si on remarque sur quelques communes une arrivée de population, elle ne compense pas toujours le solde naturel négatif et la population vieillissante. Mimizan et la CCM suivent les mêmes évolutions de population : ceci s'explique par l'écrasante majorité de population située à Mimizan.

Graphique 5 : Evolution par commune de 1999 à 2006



2- Une forte augmentation de la part des personnes âgées

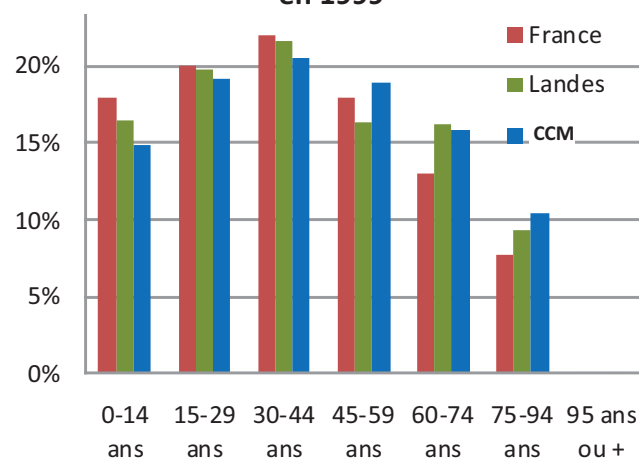
Graphique 6: Population par tranche d'âge en 1990 et 1999



Source : Insee, RP1990-1999 exploitation principale.

Graphique 7 : Population par tranches d'âge

en 1999



Source INSEE 99

On remarque que dans les Landes, la tendance est à l'évolution positive des tranches d'âge au-dessus de 45 ans et négative en-dessous de 30 ans entre 1990 et 1999. Cette évolution est encore **plus nette dans la CCM** : en effet, la part des 45-59 ans a passé la barre des 20% en 1999 et les **60-74 ans ont augmenté de presque 5 points en 10 ans au sein de la CCM** alors que population des Landes reste globalement stable (1point de plus).

La part de la population âgée de moins de 45 ans a diminué, soit légèrement (part des 30-44 ans), soit nettement (part des 25-29 ans). Notons que la part des 15-29 ans a diminué de presque 5 points.

On en conclut donc que la part des jeunes diminue de plus en plus, on assiste à une fuite de ces derniers.

Les 45-59 ans dominent sur le territoire : cette population, souvent nouvellement arrivée, vieillit, et donc **aura de plus en plus besoin de services**, sachant qu'il s'agit souvent d'une population au fort pouvoir d'achat.

La population des 15-59 ans en France métropolitaine et dans la CCM est en proportion relativement équivalente. En revanche, la part des 60-74 ans est accentuée dans la CCM (20% contre 13% en France). De même, les 0-14 ans représentent 3 points de moins que la moyenne nationale. La population de la CCM vieillit plus vite que la moyenne nationale. Ce graphe montre une augmentation de l'âge dans le temps sur la CCM et en France métropolitaine. On voit que **la CCM comprend un taux d'habitants de plus de 60 ans largement supérieur à la moyenne nationale, et qu'elle augmente de plus en plus**. La CCM, en 99 comprend 30% de personnes âgées de plus de 60 ans alors que la moyenne nationale est de 20%.

Dans la CCM, le pourcentage de cette tranche de personnes augmente de 6 à 7 points chaque année depuis 1999 alors qu'en France ce pourcentage reste globalement stable jusqu'en 2006 (20.6%) et augmente un peu plus ensuite.

On peut souligner que l'écart entre 1999 et 2008 s'est agrandi : en 1999, il est de 10 points (30.5 pour 20.5) et 9 ans plus tard, il est de presque 15 points (35.8 pour 21.8).

Le tableau indique la vitesse d'augmentation de la part des plus de 60 ans sur la CCM comparativement à la France : en effet, l'écart déjà grand en 1999 entre les deux territoires (20% en France contre 30% sur la CCM) se creuse en 2008 (22% **en France contre 36% sur la CCM**).

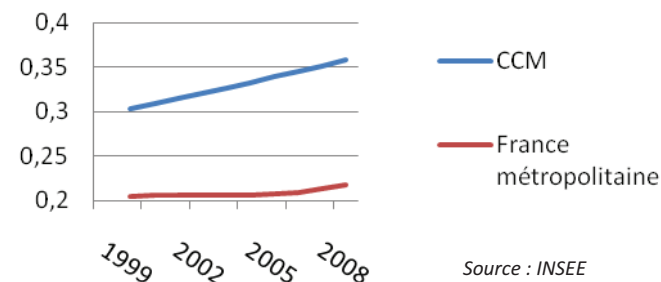
La CCM vieillit plus que la France métropolitaine.

Deux indicateurs nous permettent de nous indiquer globalement quelle tranche d'âge prédomine au sein d'un territoire, ce sont les indices de jeunesse et de vieillissement.

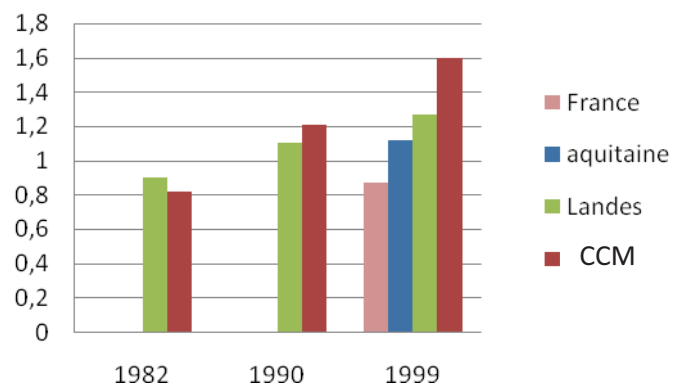
L'indice de vieillissement est le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

L'indice de jeunesse est le rapport des moins de 20 ans aux plus de 60 ans.

Graphique 8 : Part des 60 ans et + de 1999 à 2009



Graphique 9 : Indice de vieillissement



Source : INSEE

On lit sur le graphique que l'indice de vieillissement est au-dessus de la moyenne départementale, régionale et nationale. On remarque que l'indice de vieillissement de la CCM est presque deux fois supérieur à celui de la France en 1999 (1.6 pour la CCM et 0.9 pour la France).

Depuis 1982, l'indice de vieillissement de la CCM a doublé (0.8 en 1982 à 1.6 en 1999) alors que celui des Landes a augmenté plus légèrement (de 0.9 à 1.27 en 1999).

Par ailleurs, au sein de la CCM, l'indice de jeunesse est inférieur à 0.7 contre 0.89 au plan régional et 1.15 au plan national, ce qui signifie que la part des moins de 20 ans est inférieure à celle des plus de 60 ans.

Pour la seule commune de Mimizan, l'indice de jeunesse a été divisé par deux entre 1982 et 1999.

Ces chiffres s'expliquent d'une part par le vieillissement général de la population mais surtout par l'arrivée massive de population âgée dans les années 1990 sur la CCM.

3- Un solde migratoire positif justifiant l'augmentation de population

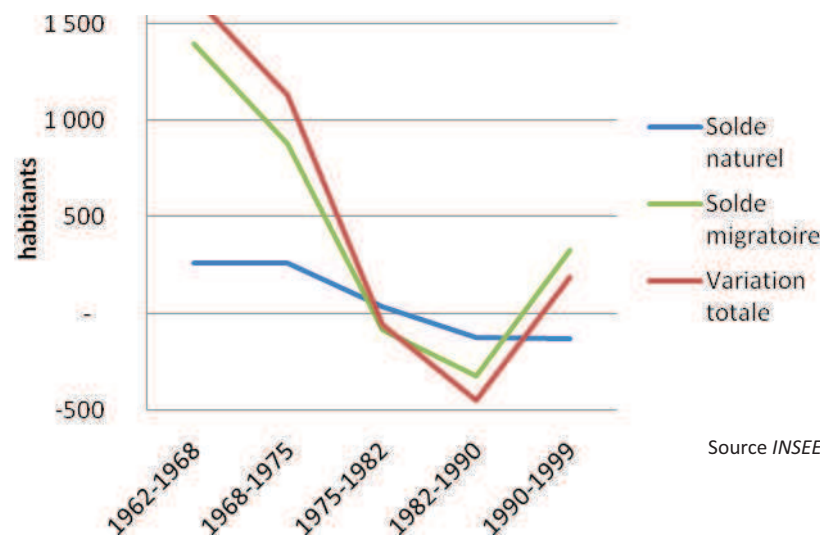
On note l'augmentation progressive du solde migratoire depuis les années 1982 et la baisse constante du solde naturel : **ainsi le solde migratoire compense le solde naturel à partir des années 90.**

Ainsi la croissance de la population est très majoritairement due à un solde migratoire positif sur la CCM.

La population arrivante a deux profils qui ressortent : Les personnes âgées d'abord, et les familles ensuite.

Elle vient principalement pour la qualité de vie et le prix du foncier encore attractif

Graphique 10 : Solde population CCM



Source INSEE

4- Quelle population à l'avenir ?

Les études montrent que dans un futur proche et à plus long terme, les **Landes vont recevoir une population importante sur leur territoire.** La CCM est un territoire particulier dans les Landes car sa population n'augmente pas aussi rapidement que les territoires proches. Le solde migratoire notamment est moindre.

Il est peut-être pertinent de se poser la question du rapport entre ces populations nouvelles et les locaux. Généralement, la **population arrivante**

n'a pas les mêmes besoins, ni les mêmes valeurs que la population locale. Cette **augmentation de population dans les années à venir pourrait exacerber les tensions sociales.** Ce sont alors deux types de population qui devront cohabiter. **Il sera alors nécessaire de favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle : une solution peut s'amorcer sur les habitations par exemple.**

5- Une population résidente estivale qui multiplie par trois la population locale

Il est intéressant de noter qu'en période estivale la CCM voit son nombre de résidents permanents multiplier par trois selon les estimations de l'OIT et de la station d'épuration. La population spontanée, elle, serait multipliée par 7.

Ainsi, on passerait de 10 000 à 31 000 habitants permanents et la population spontanée serait évaluée à environ 80 000 personnes.

Il est néanmoins difficile d'évaluer plus précisément cette augmentation de population étant donné qu'aucun comptage n'a été effectué. Il serait peut-être intéressant d'en réaliser.

III- Profil des habitants

1-Une Population en difficulté ?

Essayons de cerner le type de population : d'après les données CAF, on trouve un taux de couverture de la population de la CCM par des prestations CAF quasi égal à celui des Landes (37%) mais inférieur au taux national : 1284 allocataires soit 36% de la population. (France : 46%).

Plus de 10% des allocataires bénéficient du RMI : cette part est supérieure aux données départementales et nationales. Toutefois, en ne comptant que la population des 25-60 ans, la part des bénéficiaires du RMI est la même à l'échelle nationale, départementale et intercommunale : 3% environ de cette population bénéficie du RMI (215 personnes sont couvertes par des bénéficiaires RMI au sein de la CCM).

23 allocataires bénéficient de l'API (Allocation Parent Isolé) : ce chiffre est proportionnellement quasi-similaire au territoire national et départemental. 85 allocataires bénéficient de l'AAH (Allocation Adulte Handicapée). Ce chiffre est en proportion moins important qu'aux échelles nationale et départementale.

Notons une part plus importante d'allocataires à bas revenus recensés par la CAF : près de 29% des allocataires du territoire intercommunal.

Au sein de la CCM, 15% des allocataires du territoire sont jugés comme « fragiles », contre 14% au niveau national et départemental.

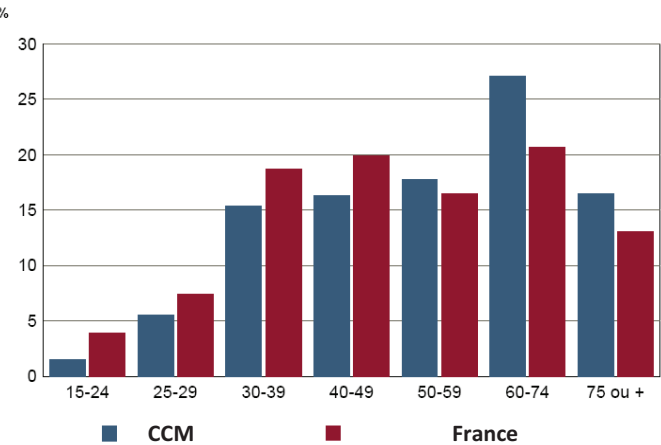
En résumé, la population de la CCM est dans la moyenne départementale et nationale.

2-Une majorité de familles

La part des familles est largement majoritaire sur la CCM. Mais le tableau montre que la **part des ménages d’une personne a augmenté d’environ un tiers alors que les familles avec enfants sont moins nombreuses (-15%).** Cette augmentation des ménages d’une personne s’explique sûrement par des décohabitations plus nombreuses (séparation, départ des jeunes de plus en plus tôt du foyer familial…)

Les familles sont majoritairement composées de 0, 1 ou 2 enfants. De 1990 à 1999, **le nombre d’enfants par famille a diminué**, ce qui correspond à la moyenne nationale.

Graphique 11 : Familles en 1999 selon le nombre d’enfants célibataires âgées de moins de 25 ans



Source : Insee, RP 1999

On peut distinguer deux catégories sur le graphique: de 15 à 49 ans, les ménages de la CCM sont moins nombreux que la moyenne nationale. Puis de 49 à 75 ans+, la tendance s’inverse et on observe une plus grande part des ménages sur la CCM par rapport à la moyenne française. **Les ménages sont donc en moyenne plus âgés, ce qui confirme une population vieillissante.**

Tableau 2 : Répartition des ménages en 1999 selon l’âge de la personne de référence

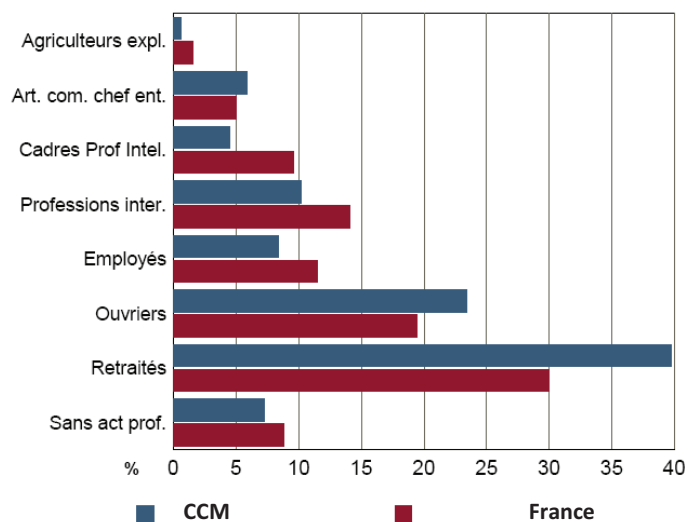
	Nombre de familles	%	Evol. 90-99 en %	Nombre d'enfants d'une famille	%	Evol. 90-99 en %
Ensemble	2 988	100,0	4,6	2 040	100,0	-15,4
Aucun enfant	1 780	59,6	22,6	///	///	///
1 enfant	588	19,7	-9,3	588	28,8	-9,3
2 enfants	428	14,3	-21,9	856	42,0	-21,9
3 enfants	176	5,9	2,3	528	25,9	2,3
4 enfants ou plus	16	0,5	-55,6	68	3,3	-55,3

Source : Insee, RP 1999

En 1999, la part des personnes seules sur le territoire est moindre ou semblable à la moyenne nationale exceptées **les personnes de 25-29 ans** où la CCM accueille plus de 20% de personnes seules.

3- Les catégories socioprofessionnelles, une répartition différente de la moyenne nationale

Graphique 13 : Répartition des ménages en 1999 selon la CS de la personne de référence



Source INSEE RP 1999

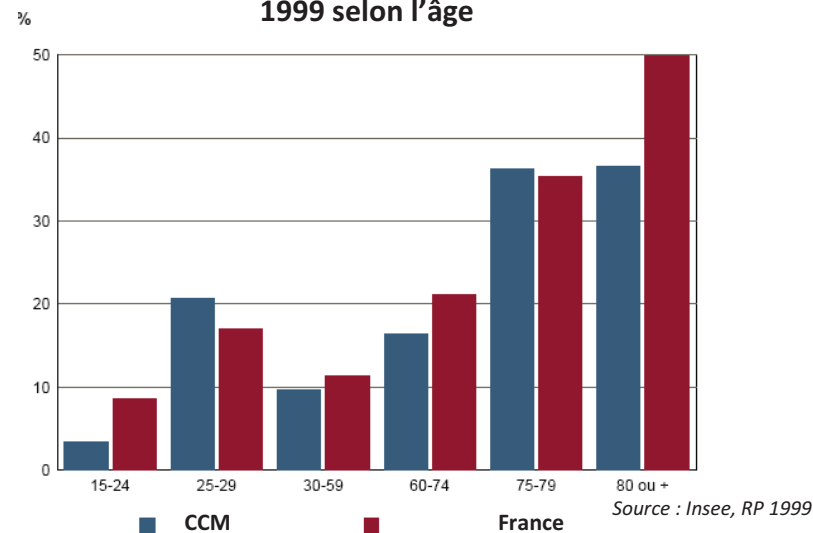
Les agriculteurs exploitants ont pratiquement diminué de moitié en 10 ans alors que le nombre d'employés a doublé. Les personnes sans activité professionnelle ont aussi augmenté de près de 2/3.

Les retraités représentent environ 40% des ménages dans la CCM, ce qui correspond à 10 points de plus que le territoire national. Les ouvriers sont aussi plus nombreux sur la CCM, même si le nombre a diminué de 15% en 10 ans. On voit là encore la prédominance des personnes âgées sur la CCM.

En revanche, les professions intermédiaires, cadres professions intellectuelles et employés sont moins représentés sur la CCM en comparaison avec la France.

On verra plus loin qu'il y a un problème de qualification et de « fuite des cerveaux » de la CCM. Ainsi, les entreprises ont beaucoup de mal à recruter les cadres sur la CCM (cf entretien Mr LANDON, directeur Leclerc et Mr AYRAL, directeur industriel Gascogne Paper).

Graphique 12 : Part des personnes vivant seules en 1999 selon l'âge



Source : Insee, RP 1999

On a pu voir dans cette partie une certaine évolution de la population de la CCM à la fois sur le territoire, où la densité faible tend à croître et sur le type de population. En effet, on assiste à un vieillissement prononcé de celle-ci accentué par la venue notable de cette tranche d'âge sur le territoire, attirée par la qualité de vie. Cet afflux est complété par la venue de familles.

On pourra noter que la population arrivante n'a pas forcément les mêmes besoins que la population locale, ni les mêmes valeurs. Le défi de demain pour la CCM sera d'intégrer cette nouvelle population. Le territoire en revanche a du mal à attirer ou à garder ses jeunes : comment dynamiser le territoire ?

En conclusion, cette population arrivante aura besoin de services, de logements pour rester sur le territoire de la CCM.

Et les Grands Lacs ?

La Communauté de communes des Grands Lacs **est fortement peuplée** et se distingue ainsi très fortement des autres territoires landais voisins comme la CCM, avec une population de 18 372 en 1999, (en 2006, elle est estimée à environ 22 000 habitants).

Comme pour la CCM, la **population est inégalement répartie** sur le territoire : ainsi Biscarrosse et Parentis en Born regroupent 75% de la population totale de la CCGL.

La CCGL enregistre, du fait de la taille des communes, des **densités proches de la CCM** (32 hab/km²), Biscarrosse représente la commune la plus densément peuplée.

Les deux Communautés de communes bénéficient d'un **territoire qui attire grâce à la qualité de vie**, élément qui semble reconnu comme facteur de développement de l'activité économique : ainsi, leur population a augmenté mais elles ont évolué différemment : pour la CCGL, **l'accroissement de population** est marqué depuis 20 ans par différentes vagues comme l'arrivée du Centre d'Essai des Landes, qui s'est accompagné d'un habitat pavillonnaire suivie d'une forte demande de résidences secondaires, et enfin de l'arrivée d'une population jeune, active attirée par les bassins d'emplois de l'agglomération bordelaise et du bassin d'Arcachon. Cette population a fortement augmenté depuis 1982. La CCM a enregistré une moindre hausse pendant cette période, et l'arrivée de population est plutôt plus âgée.

Si pour la CCM dans les années 2000, on observe une augmentation peu significative de la population (due à une stagnation de la population mimizannaise, malgré la hausse de population dans d'autres communes) pour les Grands Lacs la croissance démographique est plus accentuée, et atteint un accroissement global de 15,4 % ces dernières années.

Sur la période 1975-1982, le solde **naturel positif compense le solde migratoire** et permet de maintenir une démographie positive sur la Communauté de communes des Grands Lacs, mais celui-ci va baisser au profit d'un très fort solde migratoire dans les années suivantes.

Deux particularités marquent le nord du territoire de la CCGL : la grande proximité de **l'agglomération bordelaise et sa pression démographique**, tout comme l'attrait des communes à forte image de qualité de vie. Cette **attractivité se distingue** peut-être plus que pour le territoire de la CCM, **moins proche de pôles dynamiques**.

Lors du dernier recensement, on assiste à un **vieillissement de la population de la Communauté de communes des Grands Lacs**, vieillissement également observé sur la CCM. **La population entre 60-74 ans de la CCM a augmenté de presque 5%** en 10 ans (1990-1999), pourcentage **similaire** enregistré sur les Grands Lacs. Toutefois, la population de la Communauté de communes des Grands Lacs demeure plutôt jeune, grâce à l'arrivée de ces populations en résidences principales, attirées par la proximité de l'agglomération Bordelaise et du Bassin d'Arcachon.

La **taille moyenne des ménages de la Communauté de communes** est en baisse depuis 1982, passant de 2,9 à 2,4. Cette baisse est également **visible sur la CCM**. De plus, si on observe de façon plus précise la structure des ménages en 1999, on remarque que les ménages composés d'une ou deux personnes représentent près de 65% de l'ensemble.

On remarque que pour les deux Communautés de communes, les familles sont majoritairement composées de 0, 1 ou 2 enfants.

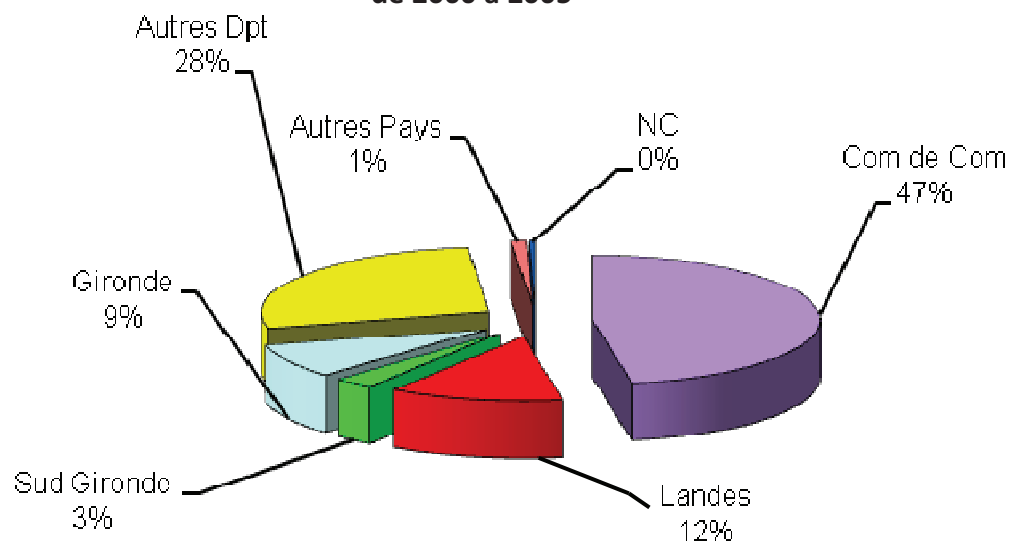
En ce qui concerne les catégories socio-professionnelles sur la majorité des secteurs, les deux Communautés de communes ont presque la même situation. On note la prédominance de retraités, 28% pour la CCGL et 29% pour la CCM, comme secteur principal. Par rapport au nombre d'employés, la différence est de 3% (la CCGL 18% et la CCM 15%). Pour les autres catégories nous pouvons observer que la CCGL a un pourcentage de 3-4 % au-dessus de la CCM, mais il n'y a pas de différence fondamentale. Par contre le secteur agricole est peu représenté pour les 2 Communautés de communes : on compte 1% d'agriculteurs pour la CCGL et seulement 0,3% pour la CCM.

Se loger au sein de l'intercommunalité : un défi ?

I- Profil des habitants et des habitations

1- D'où viennent les demandeurs de logement ?

Graphique 14 : Origine géographique des pétitionnaires de 2000 à 2005



Source INSEE

Les pétitionnaires viennent d'abord de la CCM, puis des départements autres que la Gironde et les Landes. Ceci montre bien l'attractivité de ce territoire pour des personnes d'origine plus lointaine que les départements jouxtant la CCM.

Il est à noter cependant que parmi les pétitionnaires des communes de la CCM, seule la commune de **Bias se distingue de la CCM** par les origines **variées de ces derniers** : en effet, la part des pétitionnaires d'origine de la CCM est 4 fois moins élevée que la moyenne de la CCM (12% contre 47%). Les pétitionnaires de Bias viennent très majoritairement (70%) des autres départements, ce qui est bien plus élevé que la moyenne de la CCM (30%). Ainsi, Bias accueille des personnes de tout le département, et seulement 12% viennent de la CCM.

Les autres communes sont dans la moyenne communautaire. Une légère majorité de pétitionnaires venant de la CCM se dégage à Mimizan (66%).

2- Mobilité des habitants

Le taux de mobilité résidentielle entre 1990 et 1999 est le plus fort entre 25 et 39 ans : d'une commune à l'autre ou à l'intérieur d'une même commune : près de 5% de ceux-ci changent de commune entre 1990 et 1999.

La population est globalement stable (60%). Près des $\frac{3}{4}$ des habitants sont restés dans la même commune de 1990 à 1999.

3- Composition et confort du logement

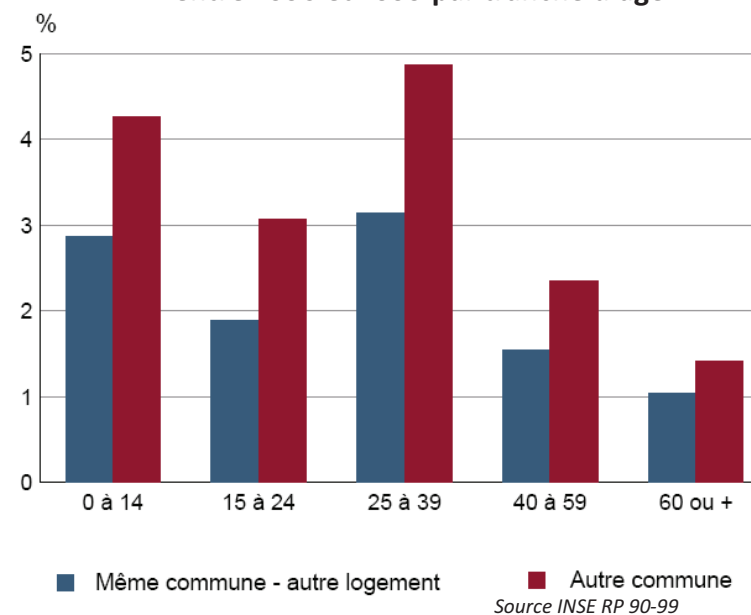
Tableau 3: Evolution des types de logements de 1990 à 1999

	Nombre	%	Evol. 90-99 en %
Ensemble	4 197	100,0	10,6
1 pièce	99	2,4	0,0
2 pièces	279	6,6	29,8
3 pièces	766	18,3	2,8
4 pièces et plus	3 053	72,7	11,5

Source INSEE RP 90-99

En 1999, un logement comprend en moyenne 4 pièces et plus. Le nombre de logements 2 pièces a augmenté (près de 1/3 de plus) entre 1990 et 1999. Ceci est dû en partie à une décohabitation de plus en plus fréquente.

Graphique 15 : taux annuel de mobilité résidentielle entre 1990 et 1999 par tranche d'âge



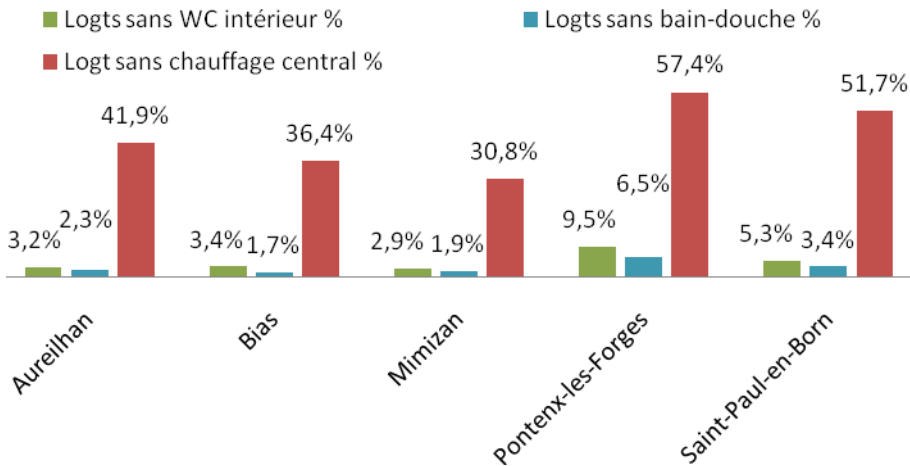
Il y a moins d'une personne par pièce en 1999 avec un nombre moyen de 4 pièces par logement. Grâce à ce tableau, on peut se faire une idée plus précise du logement le plus commun sur la CCM : un logement assez vaste pour un nombre peu important de personnes y logeant. Ceci s'explique à la fois par le vieillissement de la population et par la décohabitation vue au-dessus (divorce, jeunes quittant la maison de plus en plus tôt). De plus, il est dans la culture landaise de construire des maisons imposantes avec de vastes terrains. A l'avenir, le changement de mentalité s'imposera afin de limiter un étalement sur les terres agricoles et forestières.

Tableau 4: évolution des ménages

	Nombre de ménages	%	Population des ménages	%	Nombre moyen de pièces par logement	Nombre moyen de personnes par pièce
Ensemble	4 197	100,0	9 558	100,0	4,2	0,5
de 1990 à mars 1999	1 797	42,8	4 229	44,2	3,8	0,6
avant 1990	2 400	57,2	5 329	55,8	4,6	0,5

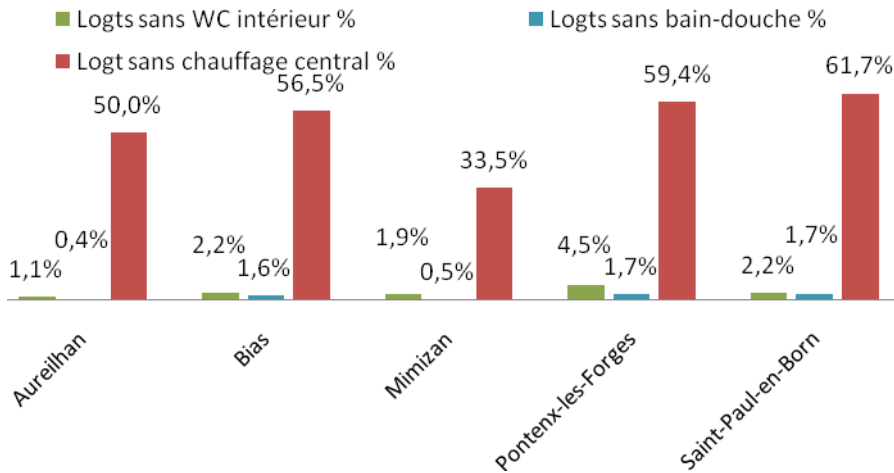
Source : INSEE RP 90-99

Graphique 16 : Confort des résidences principales en 1990



Sources : INSEE RP 90-99

Graphique 17 : Confort des résidences principales en 1999



En 10 ans, on note un progrès réel sur le confort des ménages : 57 logements en moins sans WC intérieur, 66 en moins sans bain-douche. Il est à noter qu'il y a 312 résidences principales en plus sans chauffage central : on ne sait comment l'expliquer.

II-Evolution de l'habitat depuis 1990

1- Un rythme soutenu de constructions depuis 2003

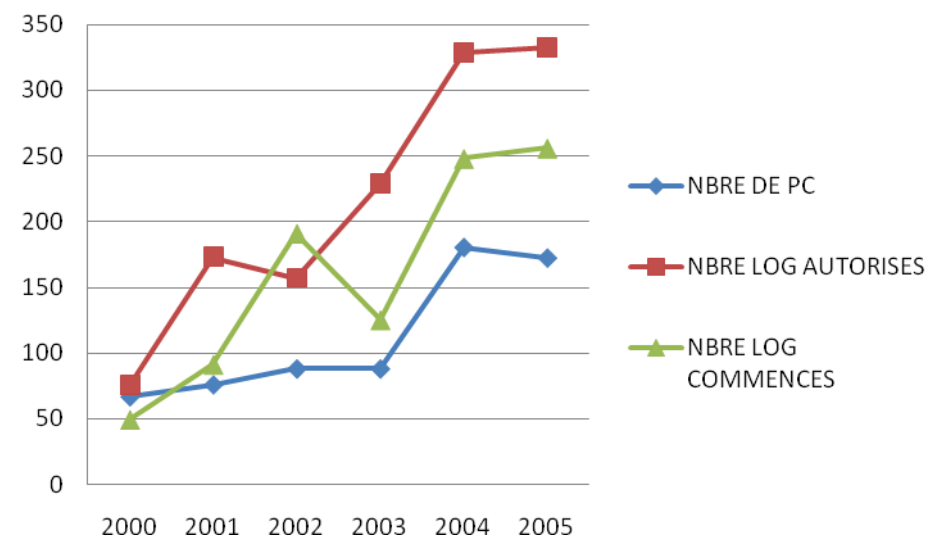
On distingue deux périodes : de 2000 à 2003, le nombre de permis est relativement stable (80 permis/an). En 2004, l'autorisation de construire a doublé (165 permis accordés/an sur la CCM) : ceci s'explique notamment par la création de nombreux lotissements privés en particulier à Aureilhan, st Paul en Born (environ 200 permis de construire ont été réalisés pendant la période 2003-2006) , et Pontenx-les-Forges ainsi que des résidences touristiques notamment à Bias (Chalets du village club Lespecier). Après 2004, on observe des légères diminutions du nombre de permis accordés.

La Communauté de communes a connu un maximum de constructions en 2004 sur la période 2000-2006. Ceci coïncide avec l'arrivée de nouvelles populations.

Tableau 5 : évolution du nombre de construction de 2000 à 2005

ANNEE	NBRE DE PC	NBRE LOG AUTORISES	NBRE LOG COMMENCEES
2000	67	75	49
2001	76	173	91
2002	88	157	191
2003	88	229	125
2004	180	329	248
2005	172	333	256
TOTAL	671	1296	960

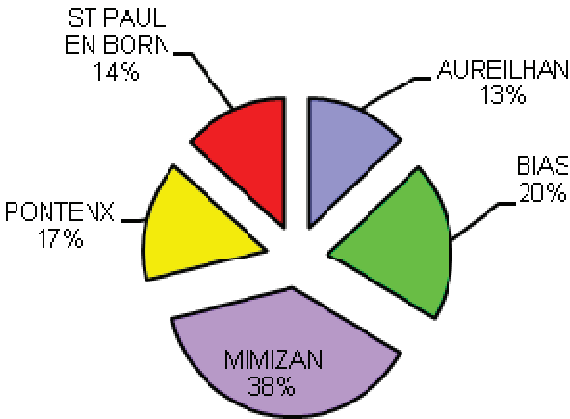
Sources : Observatoire de l'Habitat



Graphique 18 : Evolution du nombre de permis de construire (PC), de logements (LOG) autorisés et de logements commencés au sein de la CCM de 2000 à 2005

Entre 2000 et 2006 on compte 1175 logements commencés. 814 permis de construire ont été accordés pour la construction de 1606 nouveaux logements. On observe là encore deux phases : entre 2000 et 2003, il y a 114 logements commencés/ an. Et entre 2004 et 2006, ce chiffre double puisque la moyenne est de 240 logements commencés/an.

Graphique 19 : répartition des constructions par commune



Source : INSEE 99

3- Ancienneté du parc

La majorité des ménages se sont installés entre 1990 et 1999. Il s'agit d'une population relativement « nouvelle ».

On peut remarquer que **le parc de logement est relativement récent : il date majoritairement de la période 1949-1974, que ce soit du collectif ou de l'individuel.**

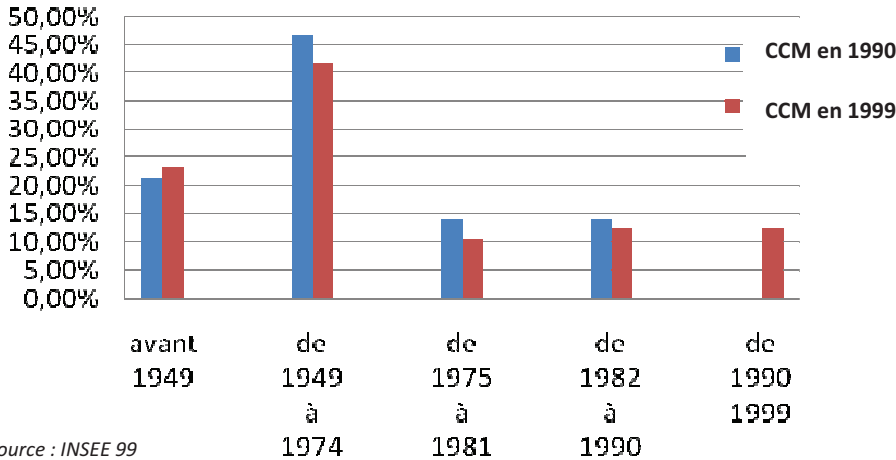
Les années 2004 et 2005 sont les plus productives avec environ 250 logements mis en chantier.

La majorité des nouvelles constructions s'effectue à Mimizan, suivie de Bias. Cette importance de construction à Bias est en partie due à la construction des chalets du village club l'Especier.

2- Les ventes

Les ventes de terrain et de bâti augmentent sur la CCM sur la période 2000-2006. Les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) concernent à 70% des immeubles bâtis (ce qui revient à 1300 logements mis en vente). Entre 2000 -2006, on assiste à une progression constante de la vente de terrains malgré une diminution des transactions sur les années 2003 et 2005. En 2004, la vente de logements s'élève à 30% des transactions. Les transactions des immeubles bâtis se font très majoritairement à Mimizan (82%) alors que la vente des terrains est davantage répartie sur les autres communes notamment St Paul-en-Born et Pontenx-les-Forges.

Graphique 20 : Ancienneté du parc de logement global



Source : INSEE 99

III- Un constat alarmant sur la CCM : état du parc du logement en 1999

En 1999, le parc de logement est majoritairement composé de résidences de propriétaires privés à caractère individuel. Les carences en offre de logement, ainsi que la montée des prix en quelques années (voir la partie économie, foncier), freins pour la construction de nouveaux logements, expliquent la difficulté de beaucoup de personnes à se loger. . Ce problème se pose alors notamment pour les jeunes désirant s'installer. On verra dans la formation qu'il y a un problème de fuite des jeunes faute de structures en enseignement supérieur sur la CCM : ceci est combiné à l'absence d'offres de logements pour ces populations.

Pour faire face à cette montée des prix et afin de maîtriser le foncier, et répondre à une demande croissante en logements, le PLH a été créé en **2000 et révisé fin 2006**. **Un observatoire de l'habitat a été créé en 2000 afin d'évaluer la politique de l'habitat pour éventuellement la réorienter**. 5 actions du PLH visent à améliorer l'habitat : **mieux maîtriser la politique foncière (Action1)**, produire des logements accessibles aux populations aux revenus modestes **(Action 2)**, répondre aux besoins

spécifiques et adaptés **(Action 3)**, **organiser les déplacements (Action 4) et enfin grâce à l'observatoire : réorienter et suivre la mise en œuvre de la politique de l'habitat (Action 5)**.

En 2009 est prévu le commencement d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat **(OPAH)**, destinée à aider financièrement les propriétaires bailleurs à réhabiliter leurs logements construits il y a au moins 15 ans ; l'ANAH leur attribue des subventions qui visent à l'amélioration de l'habitat mais aussi au maintien de la fonction "sociale" du logement. En effet, les propriétaires qui acceptent de plafonner les loyers après travaux bénéficient d'une subvention plus importante et les locataires bénéficient de l'APL. Cela va permettre aussi d'améliorer le confort des logements et de remettre sur le marché locatif à l'année des meublés de tourisme déclassés. **Cette opération fait partie de l'action N°2 du PLH destinée à satisfaire les besoins en logements locatifs pour les populations à revenus modestes.**

1- Une augmentation nette des logements secondaires depuis les années 70

Evolution 1968-1999 et 2000-2007

En 1999, la Communauté de communes est constituée de 7950 logements dont :

- * 4195 résidences principales
- * 3755 résidences secondaires

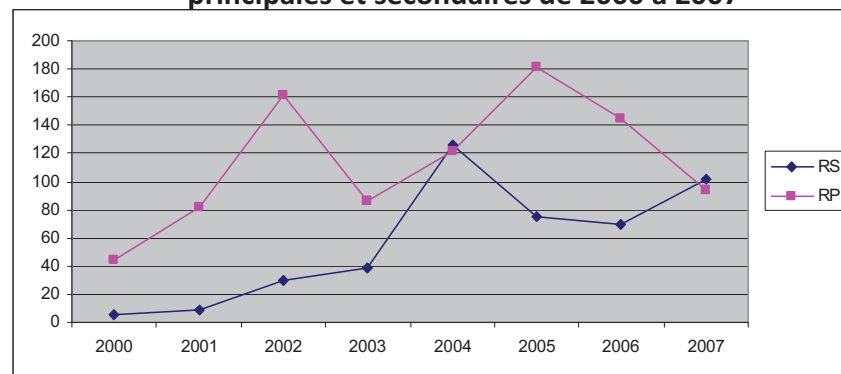
Tableau 6 : évolution du nombre de logements sur la CCM

Résidences principales
Résidences secondaires (y.c.les logements occasionnels)
Logements vacants
Nombre moyen d'occupants des résidences principales

	1968	1975	1982	1990	1999
	3 977	5 451	6 102	7 159	8 106
	2 710	3 275	3 505	3 798	4 195
	322	556	2 351	2 911	3 755
	945	1 620	246	450	156
	3,3	3,0	2,8	2,5	2,3

Source INSEE

Tableau 7 : Nombre de constructions de résidences principales et secondaires de 2000 à 2007



Source INSEE

En 1968, les résidences secondaires étaient quasi-inexistantes sur la CCM. Elles ont été multipliées par dix entre 1968 et 1999 : ainsi, on passe de 322 logements secondaires en 1968 à 3755 en 1999. Ceci traduit le caractère touristique, estival de la CCM et la pression foncière exercée sur la côte. Les résidences principales, elles, ont doublé.

Le nombre moyen d'occupants a baissé d'un point durant cette période : ceci est dû à la décohabitation et au nombre d'enfants par foyer qui diminue.

En 1968, les logements principaux constituaient les 2/3 des logements, notant toutefois un grand nombre de logements vacants. En 1999, le nombre de maisons principales et de maisons secondaires est quasiment le même sur la CCM : on compte 51.8% de résidences principales et 46% de résidences secondaires. Dans les Landes, la moyenne des logements principaux est de 72% pour 20% de logements secondaires. La moyenne française est 84% de résidences principales, 10% de résidences secondaires.

Sur la période 2000-2007, 67% des logements commencés sont des résidences principales. On constate tout de même une augmentation constante des résidences secondaires avec un pic en 2004 où les logements commencés secondaires sont légèrement plus nombreux (ils comptabilisent 51% des logements commencés). En 2005, la construction de résidences secondaires diminue d'environ 40% et se stabilise en 2006.

En 2007, 52% des logements commencés sont des résidences secondaires, principalement localisées à Mimizan et Aureilhan.

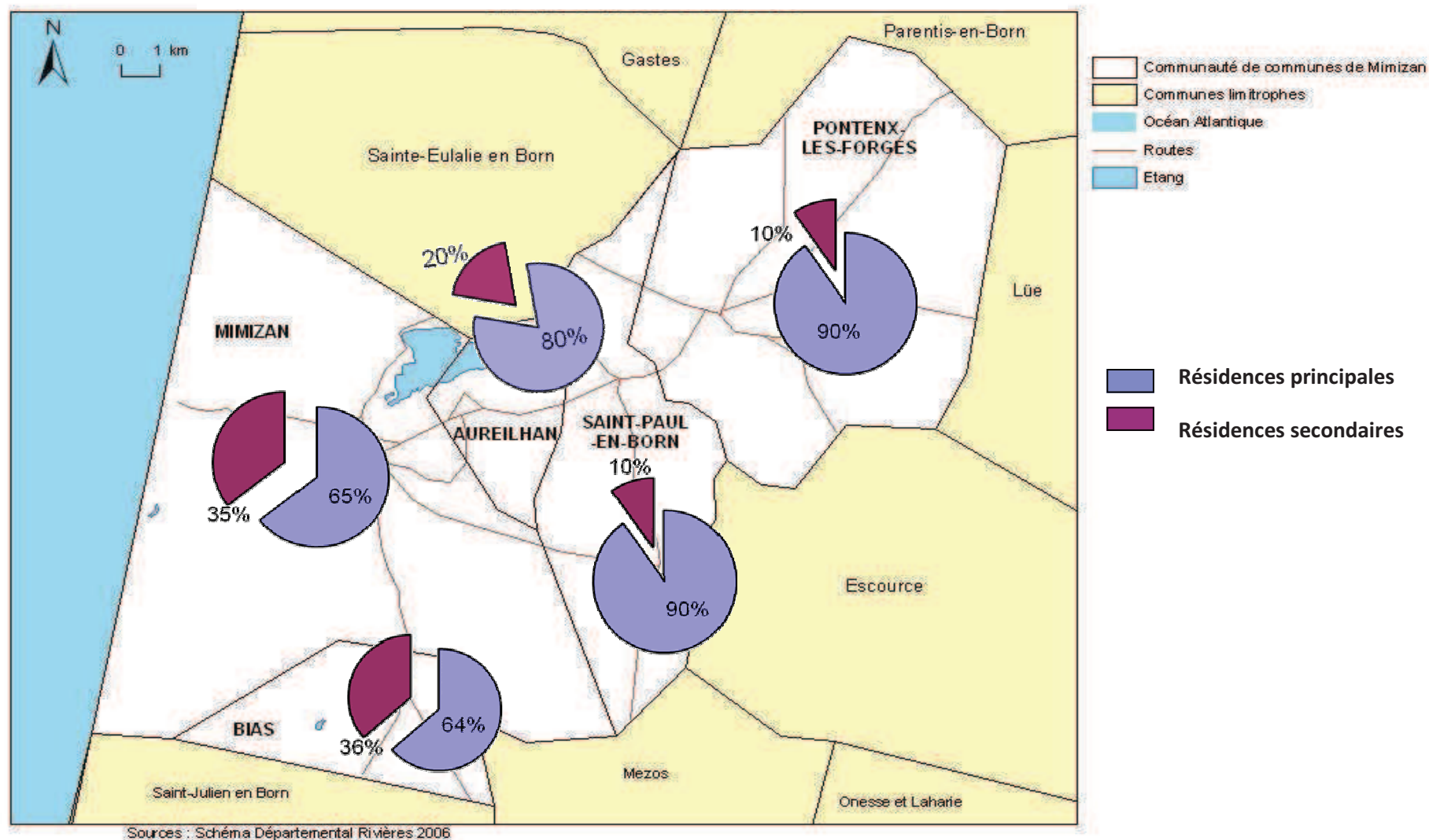
On remarque que la période 1990-1999 a privilégié les résidences secondaires, rattrapant les maisons principales. Les années 2000 montrent une tendance moins nette mais toujours en progression de construction de logements secondaires.

Le penchant de la CCM à posséder toujours plus de logements secondaires peut refléter une tendance à privilégier la belle saison au risque de faire perdre à la CCM son identité forte.

La carte ci-après montre la part des logements commencés principaux et secondaires sur la période 2000-2005. Sur la CCM, on compte environ 30% de logements commencés secondaires et 70% de logements principaux.

Les résidences secondaires sont minoritaires à Saint Paul-en-Born, Aureilhan et Pontenx-les-Forges. Mimizan et Bias sont des communes moins résidentielles.

Carte 7 : part des résidences secondaires et principales sur la Communauté de communes



2- Prépondérance de la maison individuelle sur le collectif

Les communes de la CCM appartiennent à l'Etablissement Public Foncier des Landes. L'EPFL est compétent pour réaliser, pour le compte d'une collectivité par exemple, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement. Il a pour rôle d'aider les collectivités à recenser les terrains disponibles, bâtis ou non bâtis et ceux sur lesquels il est envisageable de faire du renouvellement urbain. Les compétences de l'EPFL sont exclusivement foncières : Ses objectifs principaux sont de **développer des espaces d'habitat social**, de **développer l'activité économique** en évitant le mitage territorial et **anticiper sur les besoins du territoire** pour prévenir le foncier destiné aux futures infrastructures en particulier pour irriguer le département.

Les chiffres qui suivent datent de 1999, aucune enquête plus récente n'existe à ce jour.

Tableau 8 : Nombre de logements individuels et collectifs en 1999 sur la CCM

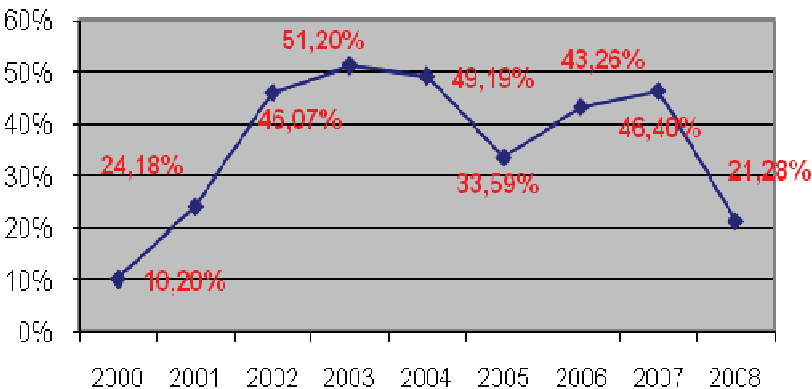
En 1999, il y a une grande majorité de maisons individuelles (78%) par rapport aux logements collectifs sur la CCM.

Cependant, il est intéressant de constater l'évolution du parc locatif et individuel : les logements collectifs ont augmenté de 170%. Ceci montre qu'avant 1999, il n'y avait quasiment aucune offre de logement collectif. Un effort a été donc fait concernant l'offre en collectif.

	nombre	%	Evolution 90-99 en %
Logements individuels	6 382	78	-2
Logements en immeuble collectif	1725	22	169

Source INSEE 99

Tableau 9 : Part des logements collectifs dans la construction neuve (logements commencés) de 2000 à 2008



Source DRE-2008

On constate d’abord qu’avant 2000, on compte à peine 10% de collectifs dans la construction neuve. En 2003, on assiste à un « boom » de ces types de constructions : 50% des logements construits sont collectifs. En 2005, on assiste à une baisse de ces constructions pour visualiser à nouveau une hausse mais moins forte qu’en 2003.

Ce « boom » de constructions dans les années 2000 est dû à la mise en place du PLH et à des objectifs fixés en terme de constructions du collectif. On assiste donc à un début de changement de mentalité, où les collectifs auraient leur place au sein de l’habitat individuel... Notons toutefois que la construction de collectif reste aléatoire pour les années 2004 à 2006. De plus, il faut compter à la fois la part privée et publique (surtout du social) : dans le privé, la construction en collectif peut être destinée à des résidences de tourisme. Donc cela voudrait dire qu’il existe une part non négligeable de résidences non dédiées aux personnes qui en ont besoin.

3- Une offre encore pauvre en logement locatif

Tableau 10 : Résidences principales selon le statut d'occupation en 1999

On distingue le logement locatif privé du logement social. On s’intéressera surtout au logement social faute de données sur le logement locatif privé.

La part des locataires a augmenté en 10 ans : elle est la plus importante à Aureilhan. En revanche, la part des logés gratuitement diminue depuis 10 ans. La part des propriétaires évolue au même rythme que la part des locataires.

	Nombre logements	%	Evol. 90-99 en %	Nombre de personnes
Ensemble	4197	100	11	9558
Propriétaire	2646	63	14	6274
Locataire	1271	30	12	2690
Logés gratuitement	280	7	-19	594

Source INSFF RP 99

En 1999, le logement en locatif s’élève à 30% des logements.

a) Le logement social : demande et construction

Dans les Landes, au 1er janvier 2002, le nombre de logements locatifs sociaux s'élève à 8 476 (7% de plus qu'en 2001) et représente 6,4 % du parc des résidences principales. 23% de ces logements ont été construits après 1990. Les T1 et T2 représentent 14% du parc locatif social. 42% de ces logements HLM sont des logements individuels alors que la moyenne en Aquitaine est de 20%. Le taux de vacance est très faible avec 0,6%. (Source : Conseil Général 40).

Au sein de la CCM, le PLH, dans son action 2 axe 1, prévoit la construction de logements locatifs à loyer maîtrisé afin de répondre à une demande croissante.

Les jeunes familles et les personnes âgées n'ayant pas beaucoup de revenus ont des attentes particulières au niveau du logement, mais ne trouvent malheureusement pas toujours ce à quoi elles aspirent : habitat locatif ou en accession sociale à la propriété, immeubles collectifs ou maisons individuelles, logement des jeunes ménages, décohabitation des jeunes de plus en plus tôt, maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées...

A ce jour, les organismes agréés intervenants sur le territoire sont : l'OPHLM (57 logements locatifs en 2005), la SA HLM des Landes (44 logements locatifs en 2005), la SA Aquitanis (50 logements locatifs en 2005).

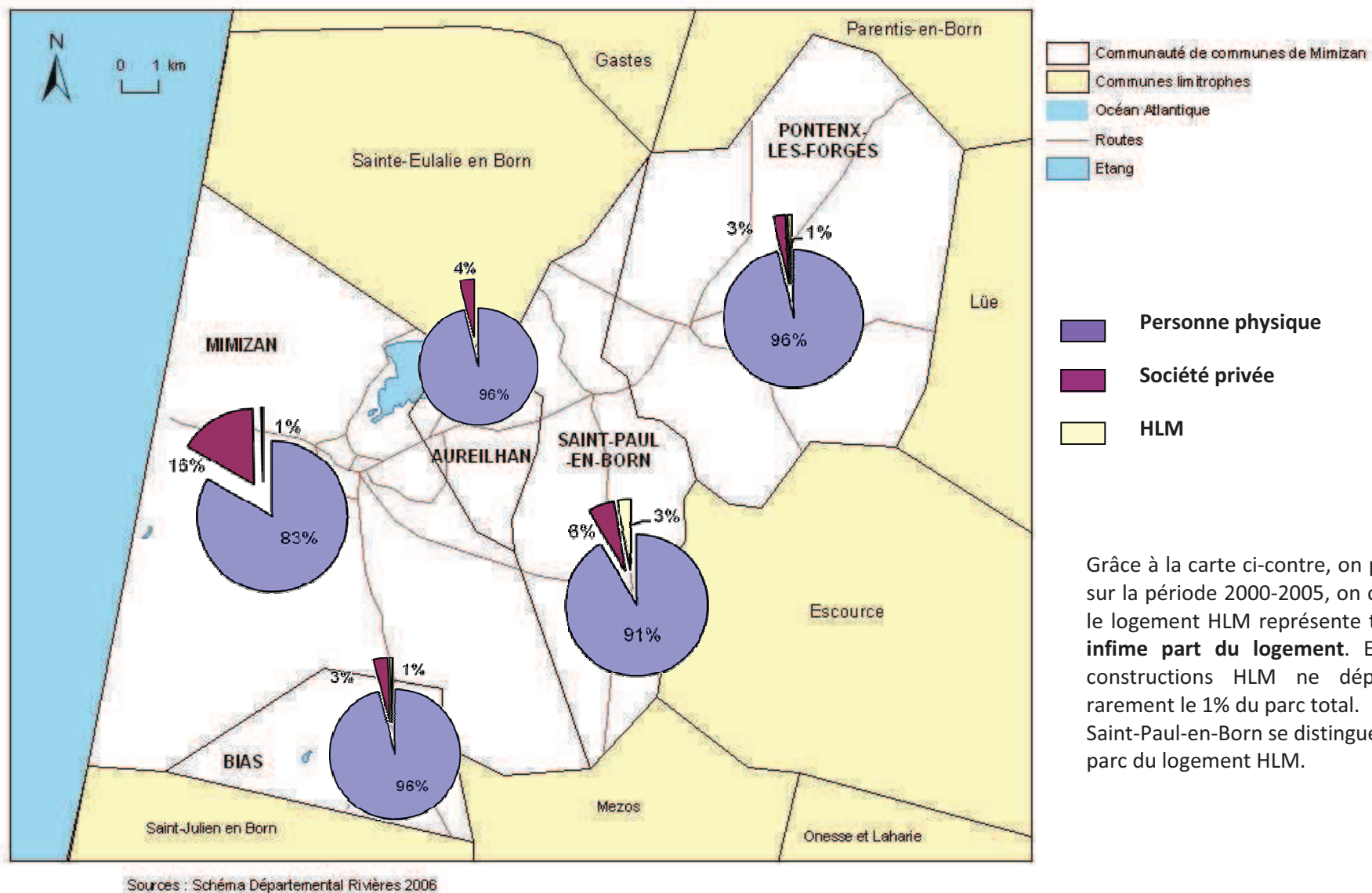
Tableau 11 : Evolution des logements de 1990 à 1999

Il est intéressant de constater que la location HLM a explosé entre 1990 et 1999: **elle a augmenté de 318 points entre 1990 et 1999 !!!**

	Nombre de logements	%	Evol. 90-99 en %	Nombre de personnes
logement loué vide non HLM	982	23,4	-1,2	2 101
logement loué vide HLM	159	3,8	318,4	386
meublé, chambre d'hôtel	130	3,1	32,7	203

Source INSEE RP 90-99

Carte 8 : logements locatifs sur la Communauté de communes



Grâce à la carte ci-contre, on peut lire que sur la période 2000-2005, on constate que le logement HLM représente toujours une **infime part du logement**. En effet, les constructions HLM ne dépassent que rarement le 1% du parc total. Saint-Paul-en-Born se distingue avec 3% du parc du logement HLM.

Le tableau ci-contre montre **les objectifs fixés par les communes sur la construction de logements sociaux**. On voit qu'en 2008, les réalisations ont été plus nombreuses que les objectifs fixés quelques années auparavant dans le PLH. Ce tableau montre la **volonté des communes de construire des logements sociaux**.

Détaillons par commune les projets à venir en termes de constructions de logement locatif social et en accession à la propriété.

Aureilhan, qui ne possédait jusqu'ici aucun logement social HLM, se lance dans la construction de **12 logements sociaux** en 2009 (6 en locatif, 6 en accession).

Bias, projette de faire construire une trentaine de logements (22 650 m² de terrain) avec l'EPFL, 60% logements sociaux, 40% accession à la propriété.

Mimizan s'est lancée dans la construction d'un lotissement « les Pyramides II » dont 16 logements sociaux et une trentaine de maisons en accession à la propriété.

Dans le PLH de décembre 2006, 3 simulations de besoins en production de logements ont été pronostiquées pour la période 2005-2009 : une simulation haute, basée sur l'augmentation de population fixée par chaque commune : avec ce scénario, on aurait une production de 325 logements par an. Le deuxième scénario, simulation basse, est basé sur l'augmentation constante de la population, en suivant le rythme observé entre 1990 et 1999. Le besoin annuel en logement serait alors de 75.

Tableau 12: Les projets et réalisations de logements sociaux en 2008

COMMUNES	Objectif	Réalisation	En projet	Financement
Aureilhan	4		6	
Bias	4	15		PLUS
MIMIZAN	40	41	20	PLUS
		5		PLAI
		26		PLS
Pontenx-Les-Forges	8	10		PLUS
Saint-Paul-en-Born	4	6	6	PLUS
TOTAL	60	103	32	

Source : Observatoire local de l'habitat

A Saint-Paul-en-Born, au vue de l'augmentation du prix des terrains (+485% en 4 ans), la commune crée son propre lotissement (**lotissement Petit Jean**) pour les jeunes avec peu de moyens en les aidant à construire (subvention de 4000 € pour une construction bois). C'est une aide à l'accession à la propriété qui donne droit au *Pass Foncier* pour avoir une maison et un terrain à 5,5% de TVA au lieu de 19,6%. En plus, la commune a fait un don de terrains pour du HLM locatif et accession à la propriété. **Le but est de ralentir l'achat et la construction de résidences secondaires.**

La simulation intermédiaire est basée sur l'augmentation moyenne de population de 1500 habitants.

Les élus de la Communauté de communes de Mimizan ont retenu l'hypothèse intermédiaire.

La moyenne de production annuelle serait de 190 logements.

La production de 190 logements par an se répartit comme suit : on peut voir qu'une part importante est consacrée à l'accession sociale et au locatif maîtrisé (45% de la répartition annuelle par produit).

Tableau 13 : Répartition annuelle des logements par accession et locatif

Répartition annuelle par produit		
Accession	65%	124
Accession sociale	32,5%	62
Accession classique	32,5%	62
Locatif	35%	67
Locatif loyer maîtrisé	13%	25
Locatif loyer libre	22%	42

Source : Observatoire local de l'habitat

b) Les demandeurs

Plus des **¾ des demandeurs résident sur la CCM (79%)**, majoritairement à Mimizan.

Le motif essentiel des demandes de ces familles est un **logement inadapté ou inconfortable**. Il s'agit le plus souvent de familles monoparentales.

35% des personnes recherchent un T3, ¼ environ recherchent un T2, ¼ un T4.

Le problème pointé dans les compte-rendus de concertations du PLH est le fait que les communes **n'ont pas toujours connaissance à l'avance des populations nouvelles** qui vont s'installer sur le territoire. C'est donc toujours très difficile d'adapter les logements mais aussi les

équipements collectifs (par exemple pour la création de nouvelles classes dans les écoles....).

En 2009, 104 demandes de logements formulées pour la SAHLM et 189 pour l'OPHLM sont en attente. Nous n'avons pas les données pour Aquitanis.

Il est intéressant de constater qu'il n'y a **aucun regroupement intercommunal au niveau des demandes HLM** et qu'il n'y a **pas de communication au niveau du retour des demandes à Mimizan**. Donc, **aucune mise à jour** n'est faite. Il a fallu contacter les opérateurs HLM pour obtenir les demandes en attente.

Repenser l'habitat collectif ou comment mettre en valeur ce type d'habitat

L'habitat collectif, social, s'il est réfléchi dans son architecture peut très bien être intégré. A Mimizan par exemple, on peut voir un effort concernant un logement social équipé de balcons en bois.



Photos 1 et 2 : Habitat collectif à Mimizan

Pourquoi ne pas développer l'habitat bois, à l'instar de ce qui est réalisé en maison individuelle ?

Changer les mentalités, c'est aussi faire accepter de monter en étages (ci-contre un R+1 à Bias), pour gagner en densification et éviter de s'étaler.

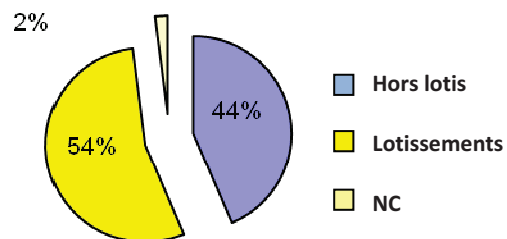
Photo 3: logements R+1 à Bias



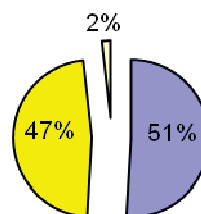
Source personnelles

4- Le lotissement

Graphique 21 : Situation des constructions de 2000 à 2005 (hors Village Club Lespecier)



Graphique 22 : Situation des constructions de 2000 à 2005 (en comptant le village de l'Espezier)



Ces dernières années, on assiste à une augmentation du nombre de lotissements au sein de la CCM. La part des lotissements a augmenté de 34% à 57% et les parts des hors lotis (personnes ne vivant pas dans un lotissement) est passé de 66% à 42%. Il faut faire attention à certaines données car une opération de construction d'un village club Lespecier (graphique 21) a eu lieu en 2000. En effet, cette construction de 88 chalets change les données, mais le caractère touristique entre en jeu. Cet important développement en lotissements, consommateurs d'espace, doit être maîtrisé pour limiter l'étalement urbain.



Photos 4 et 5 : exemples de logements à Bias



Sources personnelles

5- Les autres logements

a) Les saisonniers

Le rapport « Étude de définition d'un programme d'organisation et d'accueil de l'emploi saisonnier sur le Pays Landes Nature Côte d'Argent soulève un **problème de logement pour les saisonniers** au niveau du Pays». En effet, les conditions des saisonniers sont précaires et souvent méconnues des acteurs locaux. Il existe une **nette prédominance du logement en camping**, système D des saisonniers. Il faut distinguer les saisonniers mobiles des saisonniers locaux : ces derniers n'ont généralement pas de problème pour se loger. En revanche, environ la moitié des saisonniers mobiles seraient logés en camping selon l'étude dont 20% sous tente, et 23% occuperaient un logement en dur fourni par l'employeur. Le dernier quart, concerne les autres situations, de type colocation ou location d'une chambre chez un particulier sont très rares.

L'enquête menée auprès des employeurs montre qu'ils sont seulement 40% à s'impliquer dans l'hébergement de leurs saisonniers. Le secteur le plus touché par cette carence en logements est celui de l'hôtellerie, qui peine à recruter de la main-d'œuvre qualifiée sans proposer de logement.

Le vrai problème est **le manque de sensibilisation des employeurs, qui n'ont souvent pas de problèmes à recruter sur le court terme** et donc ne s'engagent pas sur la question du logement. Pour justifier leur faible implication dans le logement des saisonniers, les employeurs évoquent d'abord des difficultés financières (17%).

Il faut dire que les **employeurs ne sont pas fédérés et donc manquent de structures et d'argent pour accueillir les saisonniers**. En effet, les entreprises touristiques sont de petite taille et ouvertes uniquement pendant les 2 mois de la saison, d'autres encore apparaissent et disparaissent rapidement, parfois d'une année sur l'autre. Il apparaît donc difficile de fédérer les enjeux. De plus, les collectivités locales et les employeurs se renvoient la responsabilité sur cette question épineuse.

Il est à noter qu'à ce jour, une étude au niveau du Pays présentant une « définition d'un programme d'organisation et d'accueil de l'emploi saisonniers » est en cours.

Cette étude propose la mise en place d'une **«maison des saisonniers»**, à savoir une plateforme de services à l'attention des saisonniers et employeurs (offres d'emploi, logement, complémentarité mer-montagne...).

b) Les gens du voyage

Une aire de grand passage est située à Mimizan (150 emplacements) sur la route d'Escource. A ce jour, cette aire est fermée car elle est occupée pour le stockage du bois tombé lors de la tempête. A Aureilhan est installée une petite aire de 8 emplacements qui sera ouverte en juin 2009.

On assiste depuis quelques années à une montée du prix des terrains et d'offre relativement faible pour les populations arrivantes.

Le PLH, l'Observatoire de l'Habitat apportent des prémices de réponses à cette carence sur la CCM.

Il manque une étude pouvant déterminer les parcelles constructibles afin de densifier l'habitat et limiter l'étalement urbain.

Plusieurs objectifs apparaissent : une réflexion sur la typologie des nouveaux habitats pour ne pas stigmatiser les logements collectifs ainsi que penser à des adaptations de logement pour les populations arrivantes âgées serait intéressant.

Répondre à la demande en locatif sachant que son développement se justifie à plusieurs titres, comme accueillir une population jeune ou provisoirement des familles.

Et les Grands Lacs ?

Le parc se compose de logements relativement récents, 87% des logements des Grands Lacs ont été construits après 1949. Ce parc se développe très rapidement, on peut remarquer la même situation pour la CCM où le parc du logement date majoritairement de la période 1949-1974, que ce soit du collectif ou de l'individuel.

La CCGL a un parc immobilier de 13 816 logements dont 56% de résidences principales et 38% de résidences secondaires : sur la CCM, le nombre de résidences principales est inférieur de 4,2% par rapport aux Grands Lacs : la CCM possède 8% de résidences secondaires en plus. Ce parc est essentiellement composé de maisons individuelles et dispose d'une offre locative assez développée. Sur la CCM, l'offre locative, elle, n'est pas suffisante.

Cette part masque toutefois des inégalités entre les communes :

- Biscarrosse et Sanguinet, les villes les plus peuplées de la CCGL, se distinguent avec une part quasi-égale de résidences principales et de résidences secondaires, celles-ci accueillent tout particulièrement les bordelais les fins de semaines et durant la période estivale, (cette tendance semble se limiter, dans les nouvelles demandes d'habitat permanent). Mimizan, ville la plus peuplée de la CCM accueille en revanche un pourcentage plus fort de résidences secondaires que la majorité des autres communes de la CCM.

- Au contraire, les communes d'Ychoux et de Parentis en Born s'affirment plus comme des pôles de résidences permanentes avec respectivement 79 % et 86 % de logements permanents.

On constate qu'il existe une part faible de logements vacants, relevant plus d'une vacance concernant les résidences secondaires (la part de logements vacants est de 5,3% dans la CCGL, soit un taux supérieur à celui de la CCM, qui est d'environ 2%).

Une offre locative assez développée

L'offre locative est assez développée dans la CCGL : elle est supérieure à celle de la CCM (61% de résidences occupées par des propriétaires sur la CCGL), équivalente à celle du département des Landes, mais reste légèrement inférieure à celle de la région Aquitaine. Ce parc locatif est plus concentré dans les communes les plus denses et surtout dans les communes disposant d'un parc social (Biscarrosse, Parentis en Born).

Une partie de ces logements sont des propriétés du CEL mais sont loués à des particuliers indépendants de la structure. Une soixantaine d'entre eux font l'objet d'une reprise par le CEL, au profit des employés à venir. Ceci est en partie dommageable pour le territoire, qui perd une partie de son parc locatif ouvert à un public diversifié.

Le parc de la CCGL est essentiellement composé de maisons individuelles (88% du total des logements contre 12 % logements collectifs) Sur la CCM il y a aussi une grande majorité de maisons individuelles (78%), mais elle possède plus de logements collectifs (21% pour la CCM).

Logement social

Il est à noter que près de 70% du parc HLM de la CCGL se concentre sur la commune de Biscarrosse. La commune possède à elle seule un parc social de 371 logements, constituant une cité importante d'habitat social. Au sein de la CCM, Mimizan concentre également le parc social, mais des constructions de logements sociaux se font sur toute la CCM.

La commune d'Ychoux possède également un parc de logements sociaux non négligeable (12% des résidences principales de la commune). Parentis en Born n'a quant à elle qu'un faible parc de logements sociaux.

On peut déplorer des insuffisances concernant l'offre en logements sociaux et l'absence d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) à l'échelle intercommunale.

Au niveau des deux Communauté de communes, l'offre locative peut encore être améliorée et affinée, surtout sur la CCM.

Logement saisonnier

Des besoins très importants s'expriment en emplois saisonniers sur les deux Communautés de communes : bien que mal estimés, les besoins en travailleurs saisonniers sont fondamentaux et constituent un enjeu fondamental pour le devenir de l'activité économique locale.

Plus que les emplois eux-mêmes, qui, malgré des secteurs d'activités très divers, concernent la même saisonnalité, c'est la question de l'hébergement des saisonniers qui se pose, aucune solution satisfaisante n'ayant été trouvée à ce jour, tant par les employeurs responsables de leur main-d'œuvre que par les collectivités.



Un accès inégal aux services, aux TIC et à la formation

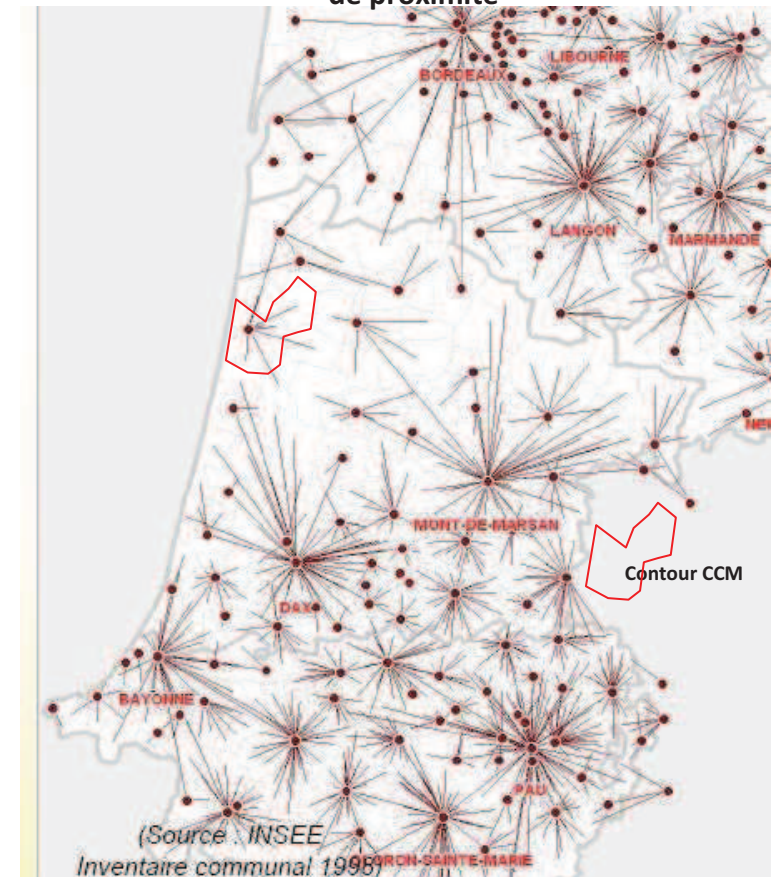
I- Services sur la CCM : un constat mitigé

1- Des services de proximité concentrés à Mimizan

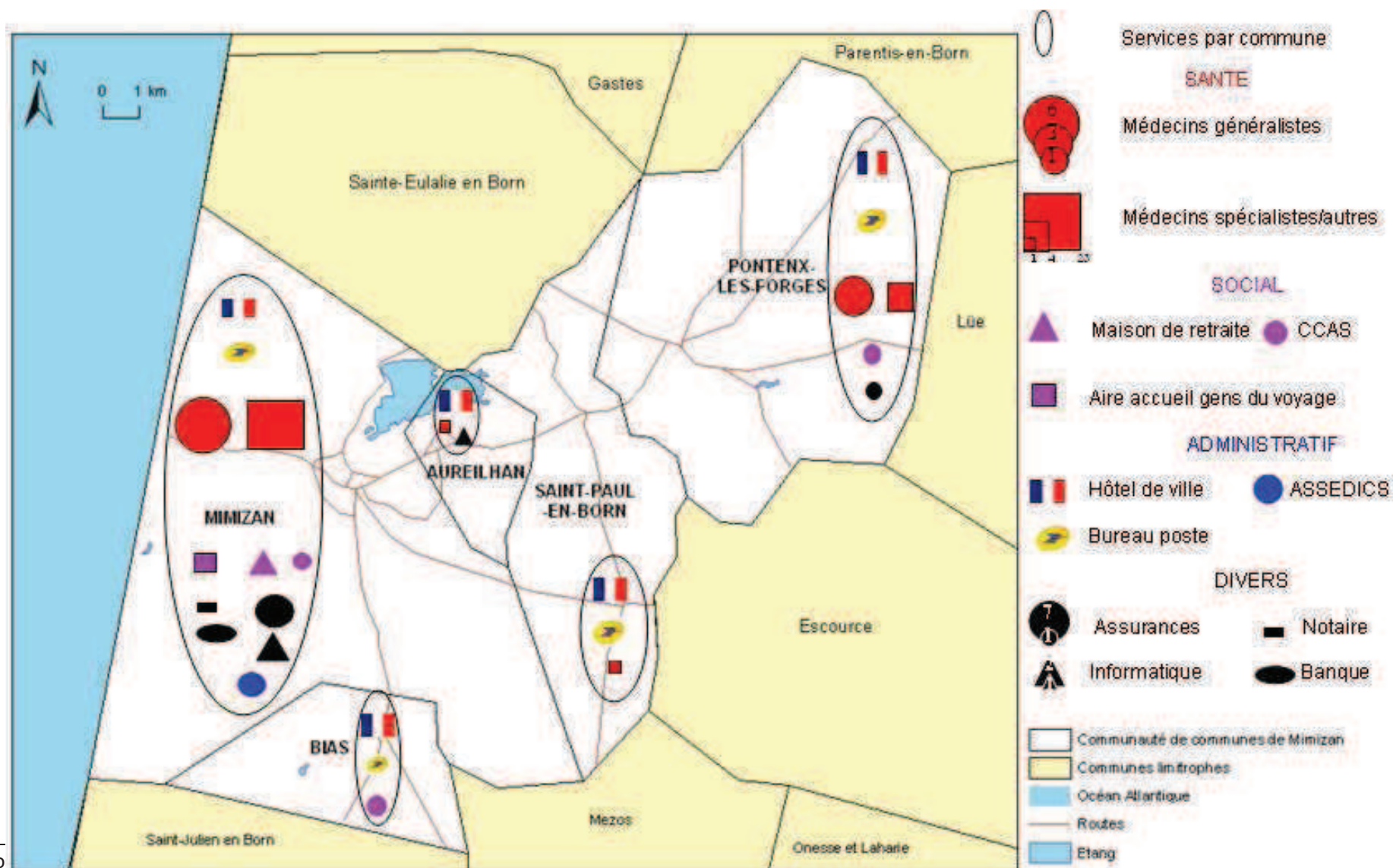
Un service est une **activité** devant être **disponible pour tous**. Il peut être privé ou public. Nous traiterons dans cette partie des services suivants sur la CCM : les services sociaux, de santé, administratifs, techniques et tertiaires. Nous verrons ensuite les équipements sportifs, culturels et de loisir.

La carte ci-contre montre les principaux équipements de proximité sur l'Aquitaine ainsi que l'aire d'influence de la commune de Mimizan : elle s'étend sur la CCM mais guère au-delà.

Carte 9 : Aire d'influence des principaux équipements de proximité



Carte 10 : Principaux services de la Communauté de communes



Source : schéma départemental Rivière 2006

Tableau 14 : principaux services par commune

Source : Communauté de communes de Mimizan

Au regard du tableau et de la carte ci-dessus, on peut constater que la ville de **Mimizan concentre les services**, notamment en termes de **soins à la personne**. Cette particularité est due à un **manque de structure spécialisée**, sur la CCM. Seule **Pontenx-les-Forges**, commune la plus éloignée de Mimizan **se distingue** par son nombre conséquent de services. Mis à part cette exception, les habitants d'Aureilhan, de Bias ou Saint-Paul-en-Born, doivent se déplacer pour accéder aux services. Quelles contraintes pour les habitants cette carence entraîne-t-elle ? Aureilhan jouxte Mimizan, Mme le maire nous a confié que cette proximité leur permettait de jouir totalement des services offerts à Mimizan. En effet, il semble y avoir une forte identification d'Aureilhan à Mimizan. Bias et Saint-Paul-en-Born en revanche, souffrent d'un manque de services sur leur commune.

Pour développer sa propre commune, n'est-il pas nécessaire de pouvoir accéder sur place aux services de première nécessité ?

Concernant les services sociaux, un Centre d'Action Sociale (CCAS) est présent par commune dont le maire est président. Son but est d'aider les personnes à leur

domicile par exemple. Afin de mutualiser les moyens, a été créé en 2006 le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS). Les CCAS ont transféré une partie de leurs compétences au CIAS. Ce dernier exerce 4 compétences : aide aux personnes, soins infirmiers à domicile, fonds local d'aide des jeunes en difficulté, banque alimentaire. L'aide aux personnes et les soins infirmiers à domicile sont destinés aux personnes âgées pour les aider au quotidien. Le fonds local d'aide des jeunes

	Sociaux	Santé	Administratif	Autres
AUREILHAN	CCAS	1 prothésiste	Mairie	1 boîte Informatique
BIAS	CCAS (aide domicile et portage repas)	-	Mairie	
MIMIZAN	- transport social - maison retraite - foyer restaurant - CIAS - CCAS - CMS - Centre médico-psycho-pédagogique	6 médecins généralistes 4 infirmières 1 ophtalmologiste 1 cardiologue 5 dentistes 1 orthophoniste 3 podologues 4 kinésithérapeutes 3 pharmaciens 1 diététicienne	Mairie Bureau poste ASSEDICS ANPE	Notaire 7 banques 7 assurances 2 boîtes Informatique
PONTENX LES FORGES	- Club 3 ^{ème} âge - Aide ménagère à domicile pour personnes âgées - CCAS	3 médecins généralistes 1 pharmacien 1 dentiste 1 infirmier 1 Masseur-kiné	Mairie Bureau poste	1 assurance
SAINT PAUL EN BORN	- CCAS	1 kiné	Mairie (agence postale)	

en difficulté concerne 12 communes : le canton de Mimizan et les six communes de la Communauté de communes des Grands Lacs. C'est la ville de Mimizan qui le gère. Ce fonds a pour but d'aider les jeunes de 16-25 ans ayant un projet d'insertion (formation, ...). Les dossiers sont constitués par la mission locale, et le CIAS gère les compte-rendus de réunions et assure le paiement. Une banque alimentaire distribue chaque semaine de la nourriture pour le canton de Mimizan. Il y a eu cette année plus de personnes, souvent des jeunes familles en difficulté. Il y a environ 80 demandes en attente.

L'Etablissement d'Hébergement pour les personnes âgées Dépendantes (EHPAD) (ou maison de retraite) de Mimizan est un établissement public autonome de 121 lits géré par un Conseil d'Administration et un directeur. Les personnes accueillies en priorité sont originaires de la Communauté de communes. L'EHPAD reçoit d'autres personnes âgées dans le respect des capacités de prise en charge de l'établissement. **On compte environ 90 personnes en liste d'attente en 2009.** L'EHPAD de Mimizan accueille des personnes autonomes, semi-dépendantes et dépendantes. Les personnes qui entrent à la résidence des pins sont de plus en plus dépendantes, les services à domicile leur permettent de rester le plus longtemps possible chez elles.

Comparons les médecins généralistes au niveau régional, départemental et au sein de la CCM.

En Aquitaine, on compte 127 médecins généralistes pour 100 000 habitants en 2005. Dans les Landes, ils sont au nombre de 129. Ils sont 450 dans le département. Au sein de la CCM, il y a en 2008, 9 médecins généralistes pour 10 000 habitants.

En essayant de comparer la densité de médecins généralistes exerçant au sein de la CCM à la densité de ceux-ci dans les Landes et en Aquitaine, **on peut dire qu'on compte moins de médecins généralistes par habitant au sein de la CCM que la moyenne départementale et régionale.** (En France, il y a environ 11 médecins pour 10 000 habitants).

Concernant les autres services, là encore Mimizan accueille le plus d'entreprises informatiques, assurances...

On peut en conclure que la ville de Mimizan concentre les services sociaux, de santé, administratifs. Dans un contexte de volonté d'augmenter les services publics, il faut se poser la question de la desserte en services publics pour chaque commune. **Faut-il augmenter l'offre en services sur la CCM ?**

Concernant le secteur de la santé, Mimizan est tristement connue pour **être la ville la plus éloignée de France d'un hôpital.** En effet, il faut une heure pour se rendre de Mimizan à l'hôpital le plus proche, à Mont-de-Marsan. Le maire de Mimizan nous a confié que sa commune est une «petite ville qui a des besoins en termes de services, de santé». En effet, beaucoup de personnes de 60 ans qui arrivent, attirées par le climat, ne se posent la question de la santé qu'une fois installées. A ce jour, il manque de médecins généralistes et spécialistes. **Une réflexion est entamée entre les médecins généralistes d'ici et l'hôpital de Dax.**

Tableau 15 Les médecins
dans les Landes/
Aquitaine

	en exercice	densité pour 100 000 habitants	
	au 1/01/2005	Landes	Aquitaine
infirmiers	410	119	140
médecins généralistes	450	129	127
masseurs-kiné	330	94	88
médecins spécialistes	220	64	100
<i>source : Drass</i>			

- Améliorer les services serait une façon de lutter contre le chômage des jeunes et des femmes. Mais il faut engager une véritable réflexion concernant leur implantation car dans certaines communes, les services sont adaptés au nombre d'habitants.

Les associations participent largement au dynamisme de la ville : il y en a 175 au sein de la CCM. Ainsi les villes de Mimizan et Pontenx-les-Forges ont respectivement 120 et 15 associations. Elles sont suivies de Bias (12), Aureilhan (10) et Saint-Paul-en-Born (8).

2- Les équipements plus ou moins répartis dans l'intercommunalité

Carte 11 : Principaux équipements sur la Communauté de communes

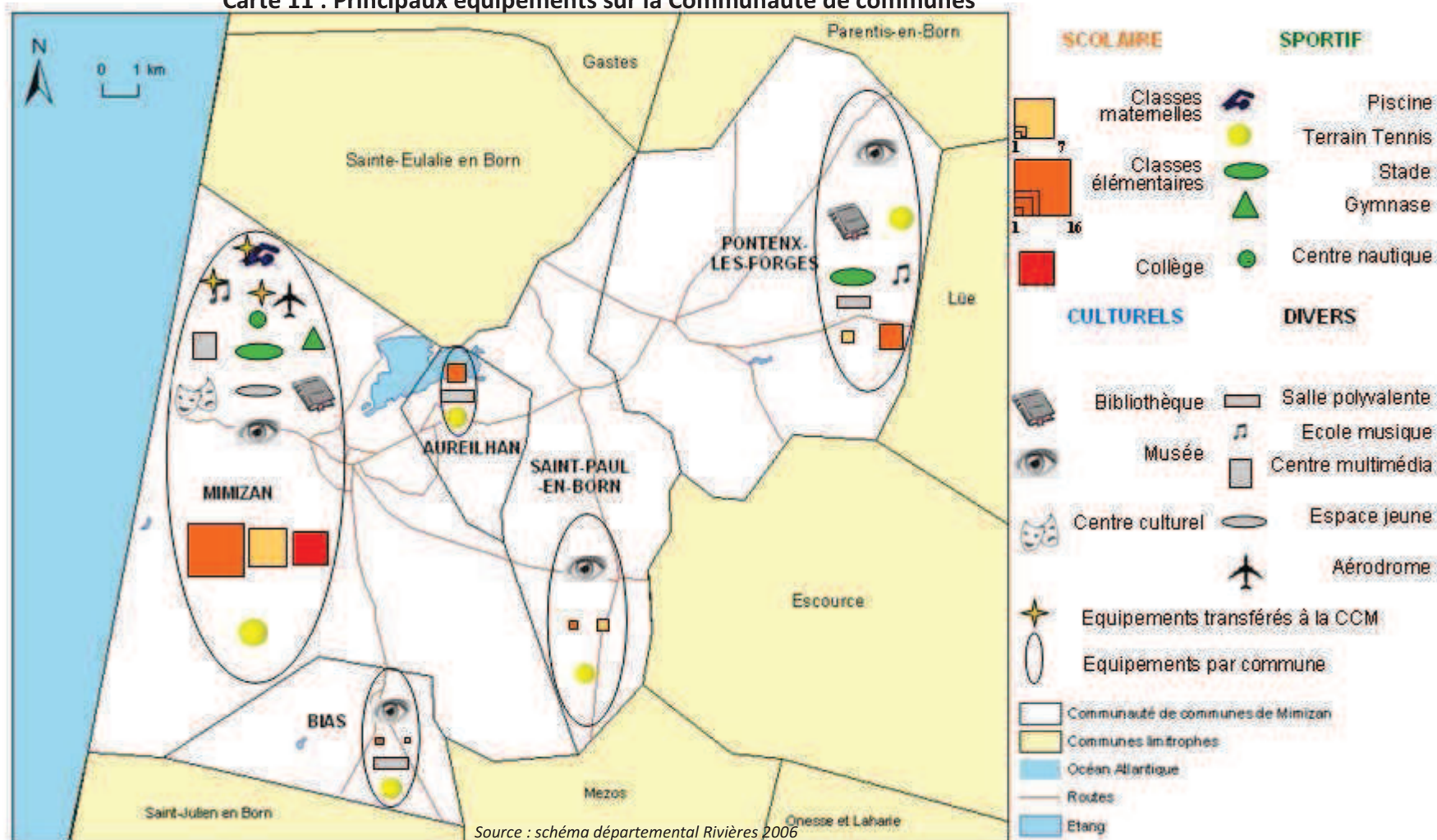


Tableau 16 : les équipements de la Communauté de communes

a) Equipements sportifs

On retrouve la plus grande part des **équipements sportifs sur la commune de Mimizan**.

Les équipements sportifs intercommunaux sont tous situés à Mimizan, alors que l'on peut remarquer que les **équipements socio-culturels intercommunaux sont répartis sur trois communes** (Pontenx-les-Forges, Bias et Mimizan).

Selon Mr IMBERT, directeur de la piscine intercommunale, les équipements sportifs de la CCM sont globalement en bon état. Il exprime la difficulté à connaître la fréquentation des lieux : il remarque et regrette que ces équipements soient sous utilisés en dehors des créneaux scolaires.

Les utilisateurs viennent de toute la CCM et même du Pays.

Un manque d'objectifs et de réflexions sur le sport font que celui-ci n'est pas encore bien exploité.

Pour cela, Mr IMBERT propose dans son état des lieux du sport un véritable « projet sportif territorial » pour notamment **créer une nouvelle dynamique du sport**.

	Equipements sportifs et de loisirs	Equipements socioculturels
Bias	Terrain de tennis Piscine Boulodrome Parcours santé	Salle polyvalente Maison de l'airial
Mimizan	Golf Base nautique du lac Piscine Aérodrome Pistes cyclables Fronton Terrain rugby Terrain pétanque Skate parc Terrain foot Terrains basket + handball Piste athlétisme Dojo Gymnases Tir à l'arc Accrobranche Centre équestre Parcours santé	Centre multimédia Espaces jeunes Bibliothèque Musée Théâtre Cinéma Ecole musique OIT médiathèque
Pontenx-les-forges	Stade de foot Piscine de plein air Tennis de plein air Terrain de boules	Ecole de musique Bibliothèque Salle des fêtes Maison du pin
St Paul en Born	tennis	Gare de l'art Salle de réception

Sources : Communauté de Communes de Mimizan et état des lieux du sport dans la Communauté de communes de Mimizan

Les équipements en gras sont communautaires

b) Les équipements culturels

Nous nous pencherons plus particulièrement sur un équipement culturel communal qui accueille des habitants de la CCM, et qui a une influence au-delà de ce périmètre, le Parnasse.

Le Parnasse

La ville de Mimizan est équipée d'un centre culturel théâtre-cinéma baptisé le Parnasse. Il a été construit en 1959 comme cinéma et théâtre de 900 places dans un cadre de prospérité de la ville de Mimizan (essor des Papèteries de Gascogne et du tourisme). Une réhabilitation a eu lieu en 1999, ce qui a entraîné une diminution du nombre de places. (700 places aujourd'hui). **Remarquons qu'un tel lieu de culture est aussi un emblème pour la ville.** Il n'existe pas d'autre structure culturelle sur la CCM de cette envergure, d'où la nécessité de viser un public large. En le rapportant à la taille actuelle de la ville, il apparaît disproportionné : pour une ville de 7500 habitants, on préconise actuellement des salles entre 300 et 500 places.

Le Parnasse se propose d'offrir un **large panel de spectacles pour attirer différents publics**. Une des priorités est également de proposer **des manifestations tout au long de l'année** (avec un spectacle par mois) et non pas seulement pour la saison estivale. Le Parnasse désire ainsi diversifier son public.

Sociologiquement, c'est une population plutôt aisée et cultivée entre 40 et 60 ans (adultes-seniors) qui fréquente le Parnasse. Une majorité de femmes se rend au Parnasse. Le public du Parnasse vient en grande majorité de la CCM et de Mimizan.

Il y a un **programme pédagogique fort** ainsi qu'une **bonne implication dans l'éducation aux jeunes publics** avec des séances gratuites (entrée offerte pour les théâtres vivants). Le Parnasse est d'ailleurs labellisé Jeune Public par le centre National de Cinématographie.

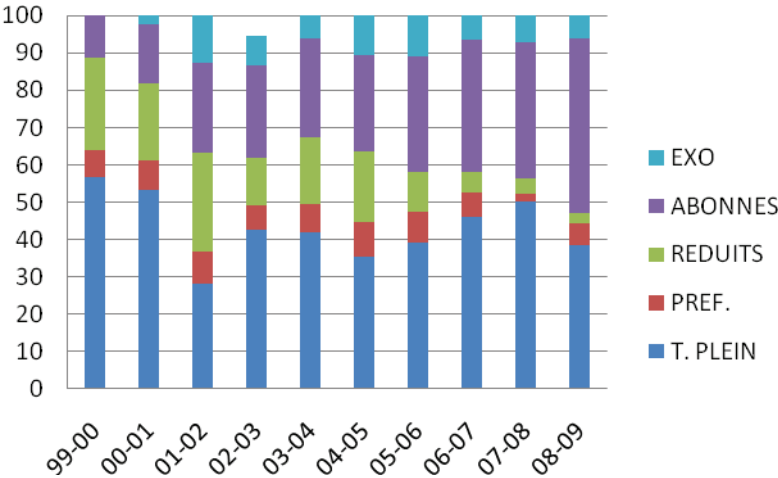
Le Parnasse s'associe également avec beaucoup d'associations culturelles (écoles de danse, chorales...). La danse contemporaine occupe une grande place au sein du Parnasse.

Photo 6 : Le Parnasse



Source : personnelle

Graphique 23 : les différents tarifs de 1999 à 2008



Source : rapport du Parnass-2009

Sur le graphe ci-avant (graphique 23), on note l'augmentation significative des abonnés en 10 ans : en effet, ils étaient environ 10% en 1999, alors qu'en 2008 ils sont plus de 40%. Les tarifs préférentiels (PREF) et réduits s'appliquent pour des publics ciblés (jeunes, comités entreprise...).

Après une grande affluence la première année de sa réhabilitation, le Parnasse connaît ces dernières années un effet « plateau » voire une baisse de fréquentation.

L'autre centre culturel est « la gare de l'Art » à Saint-Paul-en-Born. C'est une ancienne gare tenue par une association qui y fait principalement des expositions.

Sur la CCGL, les centres culturels se trouvent à Biscarrosse et Parentis en Born. Ce dernier est plus en « concurrence » avec le Parnasse car la vie culturelle évolue dans la même dynamique.

La médiathèque

La médiathèque de Mimizan compte en 2008 près de 1300 abonnés (524 familles). Elle est dotée de 23 268 documents (CD et livres enfants/adultes).

Il existe 3 sections qui sont : la section jeunesse, adulte et musique. **Cette dernière connaît un certain succès auprès du public.**

La médiathèque travaille avec 46 structures municipales, scolaires ou associatives. La médiathèque garde un nombre d'inscrits stable depuis deux ans avec une fréquentation satisfaisante pour une structure moyenne selon le rapport du bilan du service culturel de Mimizan. La commune prête plus de 30 000 documents par an, dépassant des médiathèques comme Morcenx ou Parentis en Born. (références nationales).

Le musée et le prieuré

Le site est composé de deux parties : une **partie muséographique** où la visite est libre et une **partie visite guidée** du clocher porche : cette dernière comporte une présentation virtuelle de l'ancien prieuré et de son histoire, un diaporama qui permet de mieux appréhender les sculptures et les peintures ainsi qu'une visite commentée du portail. **L'ancien prieuré est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.**

Graphique 24 : Evolution du nombre d'entrées au

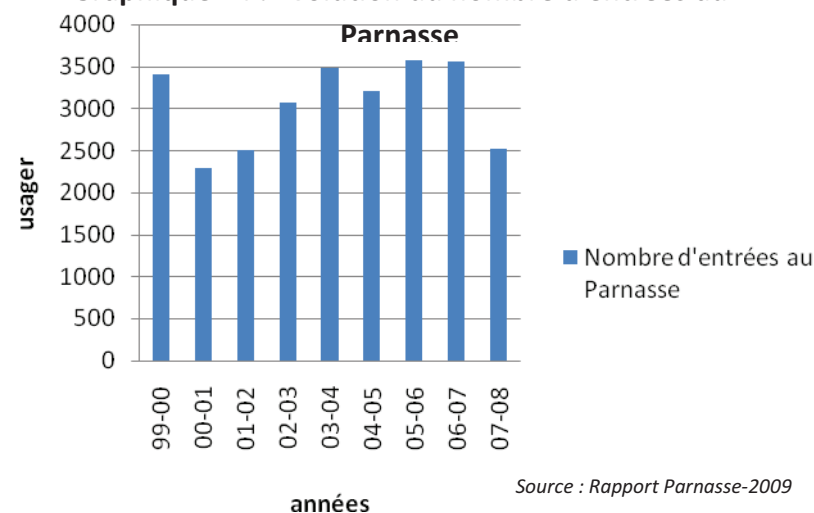


Photo 7 : Le musée de Mimizan



Source personnelle

La Maison du Pin

La Maison du Pin à Pontenx-les-Forges permet de découvrir les métiers autour du pin : elle présente l'univers de la transformation du bois de pin : pâte à papier, charpente, écorces...Des jeux sont également organisés pour découvrir la faune et la flore de la forêt landaise.

La Maison de l'Aïrial

La Maison de l'Aïrial à Bias propose de faire découvrir le bois à travers les cinq sens, pour sentir, toucher, écouter, assembler, construire. Elle est ouverte de mi-juin à mi-septembre.

Il est à noter que les expositions présentes dans ces maisons sont là depuis plus de 10 ans, ce qui amène de moins en moins de visiteurs car les touristes qui viennent ici sont généralement des habitués. Mais changer une exposition coûte cher.

.

Photo 8 : La Maison du Pin



Source personnelle

La Maison du Patrimoine

La Maison du Patrimoine se propose de faire découvrir les traditions de la forêt des Landes par des explications sur les premiers métiers du bois : scieur, gemmeur, muletier, sabotier.

Les musées de Mimizan, Bias et Pontenx-les-Forges ne sont pas assez valorisés : il manque de la médiation pour faire connaître ces sites. D'une part, le musée de Mimizan et la maison du Patrimoine, situés au même endroit, sont très **mal indiqués**. D'autre part, les **expositions ne sont pas renouvelées** : il est alors impossible de fidéliser les gens. Il est à noter que 10% du budget de l'OIT est consacré à la promotion. **On peut regretter également un manque d'informations sur le site de l'OIT présentant ces sites.**

c) Manifestations festives

Il y a un service à la mairie de Mimizan mais il n'existe pas de structure similaire dans les autres communes. Or il apparaît que les participants viennent de toute la CCM. On peut se demander si **ce rassemblement unique, qui fédère peut-être la Communauté de communes, ne se fait pas au détriment de la vie locale dans chaque commune.**

Photo 9 : Indication pour le musée de Mimizan



Source personnelle

II- Un accès au savoir limité ?

1- La formation initiale assurée jusqu'au brevet

a) La petite enfance

Il existe un service municipal à Mimizan, le « relais assistantes maternelles », lieu d'information d'orientation pour les assistantes maternelles et les parents notamment.

Il n'y a plus de crèches sur le secteur.

b) L'enseignement élémentaire et secondaire

En 2008-2009, on compte environ 1400 élèves sur la Communauté de communes de Mimizan, de l'école maternelle au collège.

Dans chaque commune il y a une école publique : à Mimizan elles sont au nombre de trois : école du bourg, groupe scolaire Bel Air et le groupe scolaire Mimizan Plage. On notera qu'Aureilhan et Saint-Paul-en-Born se sont rassemblées en Regroupement Pédagogique Intercommunal géré par un SIVU. Le collège se situe à Mimizan.

Des **projets d'ouverture de classe, d'agrandissement de l'école ont vu le jour récemment**, dans certaines communes (Pontenx-les-Forges, Bias). Ceci

révèle **un certain dynamisme du territoire malgré le vieillissement de la population.**

Les données proviennent des comptages de 2008-2009 (excepté pour le collège, données provenant du site). Le lycée général le plus proche se situe à Parentis en Born.

Tableau 17 : les écoles sur la Communauté de communes

	CLASSES MATERNELLES	CLASSES ELEMENTAIRES	COLLEGE	TOTAL ELEVES
MIMIZAN (3 groupes scolaires)	7	16	21	979
PONTENX	2	5	-	168
BIAS	1	1	-	56
ST PAUL	2	1	-	134
AUREILHAN	-	3	-	

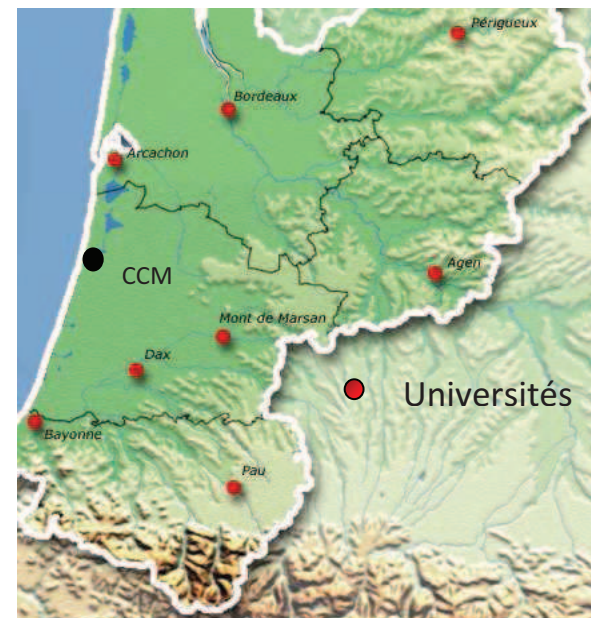
Sources : site Mimizan et données des mairies 2008-2009

c) L'enseignement supérieur

Pour les études supérieures, il faut se rendre en dehors de la CCM. La région Aquitaine compte cinq universités, réparties sur sept agglomérations, qui proposent des formations universitaires spécifiques et généralistes.

On peut voir ci-contre la carte des universités en Aquitaine et où se situe la CCM par rapport à ces universités. Les plus proches formations supérieures sont à Dax ou Mont de Marsan (à environ une heure de la CCM). Ceci explique en partie la **fuite des jeunes qui ne reviennent pas sur la CCM une fois diplômés.**

Carte 12 Les formations supérieures en Aquitaine



Source : CG 40

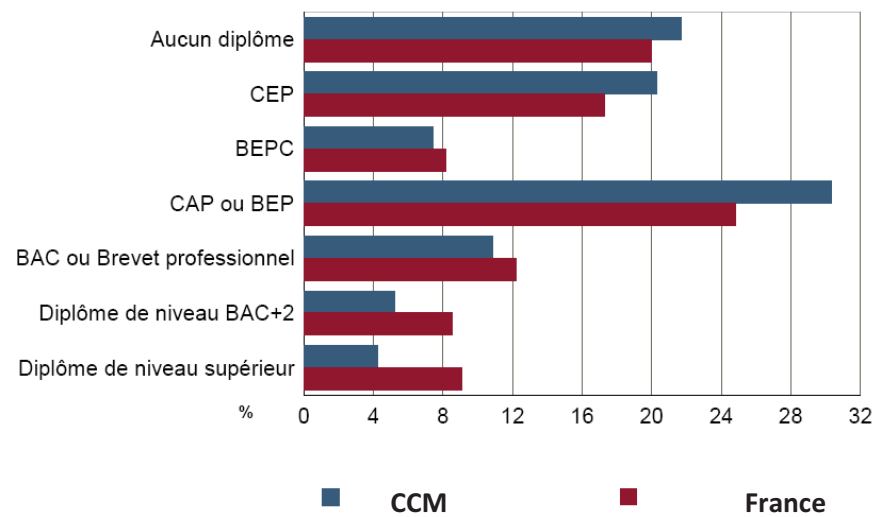
d) Un enseignement unique dans les Landes : l'école des jeunes sapeurs pompiers

A Pontenx-les-Forges se trouve **l'école des jeunes sapeurs pompiers**, affiliée à la Fédération Nationale, **école unique dans les Landes**. C'est une association (créée en 1995) qui a plusieurs missions parmi lesquelles délivrer aux jeunes de 12 à 17 ans une formation civique et théorique et de préparer des **démonstrations** pratiques et sportives de **sapeurs pompiers**.

2- Des diplômes post-bac moins présents sur la CCM

On peut remarquer sur le tableau 18 que la part des scolarisés augmente à tout âge mais l'on peut noter également que les très jeunes (3-6 ans) sont scolarisés pour les ¾ d'entre eux en 1999 et que la part des 19-24 ans a augmenté significativement entre 1990 et 1999. En 1999, quasiment toute la population est scolarisée entre 7 et 18 ans.

Tableau 19 : Population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le diplôme en 1999



Source : INSEE RP 99

Tableau 18 : Population des 3 ans ou plus par âge et part de la population scolarisée

	1999		1990	
	Population totale	scolarisée %	Population totale	scolarisée %
3 à 6 ans	372	79,0	nd	///
7 à 15 ans	969	99,4	nd	///
16 à 18 ans	293	97,3	400	88,0
19 à 24 ans	452	34,7	784	27,0
25 ans ou plus	7 440	1,1	6 816	0,3

Sources : Insee, RP1999 exploitation principale - RP1990 exploitation au quart.

On peut distinguer deux parties : **la part des « sans diplôme », des titulaires de CEP et de CAP/ BEP sur le territoire de la CCM est supérieure à la part de ceux-ci sur le territoire national.** En revanche, une nette différence se fait lorsque le niveau d'études monte : en effet, à partir du bac jusqu'aux diplômes de niveau supérieur, la tendance s'inverse, et la moyenne de la CCM est moindre par rapport à la moyenne nationale. La population possédant un **diplôme de niveau supérieur est deux fois moins importante dans la CCM** qu'au niveau du territoire national. Ceci est dû au manque d'offre concernant les études supérieures : les **étudiants partent faire leurs études à Bordeaux, Dax, à Pau mais peu d'entre eux reviennent sur le territoire.**

C'est donc globalement une **population moins diplômée qu'en France.**

3- La formation continue et la téléformation : le centre Athéna à la pointe

Le centre multimédia Athéna accueille de multiples services, notamment pour la formation à distance et sur place. Enonçons les principaux services proposés :

Au niveau de la formation à distance, le centre travaille avec de nombreux organismes comme la chambre des métiers, l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes - enseignement à distance), le CNAM de Bordeaux. Ces formations sont essentiellement informatiques.

Il existe un libre service informatique, des stages informatiques ainsi que des cours d'anglais pour les adultes.

Au niveau des jeunes, un **Point Information Jeunesse (PIJ)** relaie des données variées pour les jeunes et une mission locale sont implantés dans le centre Athéna.

Depuis 2003, le centre Athéna est labellisé "**Point d'accès à la téléformation**" pour le nord du département.

Notons que le **centre multimédia est de compétence communautaire** alors que le PIJ est de compétence communale, il fait partie du service jeunesse de la mairie de Mimizan. Nous préciserons leurs objectifs dans une autre partie.

Années	2005		2006		2007		2008	
CA global	22 226.7		24 089.6		24 924		25 122.46	
Bureautique	3690	16,6%	3 150	13,1%	3 379	14%	5 272	13,5%
Vermeil	1 045	4,7%	2 420	10,2%	2 440	9,5%	3 010	12%
Dont éveil	- 625		2 070		/		2 590	
retraité	- 420		350		595		420	
Dont éveil info								
Création web	/	/	/	/	/	/	1 420	6,5%
FOAD	9 737,25	43,80%	9 744	41%	11 619	47%	8 755,46	35%
Photoshop	1 657	7,4%	1230	5,2%	1 170	4,5%	/	/
Vidéo	/	/	225	1%	/	/	/	/
Accueils	/	/	/	/	2 080	8,5%	1 520	7,5%
Location salle	4 385	19,7%	3 796	16%	3 641	14,5%	4 670	19,5%
Libre service info	1 872,45	8,4%	3 434	14,5%	/	/	/	/

Tableau 20 : formations pour les particuliers et les entreprises

Source : centre Athéna

CA = Chiffre d'Affaires

On peut voir les différents services proposés par le centre. **La Formation Ouverte et A Distance (FOAD)** - dispositif souple de formation organisé en fonction de besoins individuels ou collectifs représente la grande majorité du CA (Chiffre d'Affaires) du centre Athéna. **La bureautique et la location de salle sont aussi prisées** bien que pour les particuliers, la bureautique aujourd'hui ne soit plus une priorité : ceci s'explique d'une part par le fait que de plus en plus de monde connaît les bases de la bureautique et d'autre part car l'ALPI (Agence Landaise pour l'Informatique) propose des stages gratuits de bureautique pour des demandeurs d'emploi. Les entreprises en revanche sont plus demandeuses dans la bureautique, pour des thématiques pointues. Depuis 2008, le centre a créé un site internet à cause d'une demande importante.

Tableau 21: les clients du centre

Années	2005		2006		2007		2008	
CA global	22 226.7		24 089.6		24 924		25 122.46	
CA particulier	2 512.45	11.30%	3 944.3	16.37%	4190	16.81%	5 355	21.31%
CA entreprise	580	2.60%	2 315	9.60%	1 594	6.39%	3 357	13.36%
CA ANPE	1 642	7.38%	11 634	48.29%	1 800	7.22%	655	2.60%
CA retraité	2465	11.09%	1 460	6.06%	/	/	/	
CA association	230	1.03%	700	2.90%	/	/	/	
CA organisme	4385	19.72%	3 676	15.25%	3 641	14.60%	3 600	14.32%
CA FOAD	9 737.25	43.80%			13 699	54.96%	1 964	7.81%
CA salles	/	/	/	/	/	/	1 070	4.24%

Source : centre Athéna

Les clients du centre Athéna sont : les particuliers, les organismes, les entreprises, les associations, les demandeurs d'emploi.

Concernant les particuliers, on observe une augmentation de leur demande sur 4 ans. En 2008, la part du CA des particuliers est de 21.31% soit environ 1/5 du CA global.

Pour les retraités, on observe une diminution du CA de 40% entre 2005 et 2006. Mais il est nécessaire de développer l'attractivité envers eux car ils ont du temps libre, un fort pouvoir d'achat et nombre d'entre eux veulent connaître les TIC.

Les organismes représentent en 2008 une part importante du CA (15%) mais cette part a diminué d'environ 20% en 4 ans. Besoins des entreprises et des organismes sont similaires (location de salle, gratuit pour le centre, d'où de nombreux bénéficiaires). Il est important de traiter avec eux. Le CA des associations a augmenté considérablement entre 2005 et 2006.

Le CA des entreprises augmente depuis 4 ans de façon inégale, mais la part du CA reste faible (13% en 2008). Il est important de cibler les entreprises car elles représentent un fort potentiel de développement.

Les associations représentent une part réduite bien qu'elles aient plus que doublées entre 2005 et 2006.

Les formations demandées par le centre Athéna

Tableau 22 : Formations demandées par les entreprises

Années	2005		2006		2007		2008	
CA entreprise	580		2 315		1594		3 357	
bureautique	500	86.2%	1415	61.1%	1594	100%	2 907	86.5%
Création site web	/		/		/		250	7.5%
Photoshop	80	13.8 %	510	22%	/		/	
INTERNET	/		270	11.7%				
STAGE GASCOGNE PAPER							200	6%

Source : centre Athéna

On constate une majorité de **formations bureautiques** même s'il y a une **évolution dans la demande**. (on observe les mêmes chiffres en 2005 et 2008). Les entreprises sont demandeuses de bureautique dans un domaine ciblé, qui les intéresse. La nouveauté de création **site internet** pourrait représenter une grande source de revenu. Au contraire, les formations **photo shop** sont **absentes** depuis 2007. La création du service « création site web » représente 7.5 % du chiffre d'affaires.

On peut donc finalement conclure que si le centre Athéna se développe en diversifiant son offre et en augmentant chaque année son CA, il **doit développer son attractivité par la communication auprès notamment des entreprises**.

Le centre vient d'être équipé d'un matériel de **visio-conférence**. Mais le centre ne bénéficie pour l'instant que d'un faible débit, insuffisant pour cette nouvelle technologie. Bientôt il bénéficiera d'un système haut-débit Internet à 2 méga bit et ainsi ne dépendra plus du réseau de la mairie de Mimizan.

Mimizan est reconnue à la pointe en Aquitaine au niveau de la **téléformation**. La commune fait partie **des 20 points d'accès téléformation dans la région**.

Des accords entre l'ALPI et l'université de Bordeaux sont signés pour que certains cours soient faits à distance. Le but est de développer ce genre de procédé afin de former sur place les gens. Le centre a des aides de la région pour le développement des formations à distance.

4- Les services extra-scolaires pour les jeunes

Service jeunesse à la mairie : **PIG**, espace jeunes et PAGECOT (accueil jeunes touristes : sur les 2 mois d'été, prévention délinquance auprès du public touristique).

PIG-Compétence communale

Le centre multimédia accueille dans ses locaux un Point Information Jeunesse (PIJ). **Les principales orientations du PIJ consistent à diffuser des informations** sur l'emploi, les loisirs, l'orientation...pour les jeunes de la tranche 12-25 ans.

Les jeunes demandent en majorité de l'information sur **l'orientation scolaire**. Ils peuvent également demander de l'aide pour la mise en place d'un projet. Pour attirer les jeunes, qu'ils connaissent ces possibilités de se renseigner, des animations tout au long de l'année sont prévues, en partenariat avec le collège (journée prévention routière, animations forum de l'orientation...) Le but du PIG est d'informer et non de conseiller.

Le PIG de la commune de Mimizan travaille beaucoup en réseau (il existe 10 points information dans les Landes coordonnés avec le ministère du développement de la jeunesse et des sports). **Ils travaillent actuellement sur l'accès aux jeunes à la culture** (ateliers autour de manifestations culturelles une fois par an).

Le PIG est labellisé point CYB : cela signifie un accès libre à Internet avec des ateliers animation pour enfants, ados et retraités. Là encore il ne s'agit pas de former les gens dans un but professionnel mais de les informer de façon ludique sur les bases de l'informatique.

Mission Locale

Elle a pour but de **faciliter l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 26 ans** sortis du système scolaire. Les jeunes viennent de la CCM. La mission locale est une spécificité des Landes.

Espace jeunes

Cet espace propose aux Mimizannais des activités libres et extérieures pour les jeunes de 11 à 17 ans. La question se pose d'ouvrir l'espace jeunes aux autres jeunes de la CCM.

Au-delà de l'enseignement primaire et secondaire sur la CCM, **on observe sur la commune de Mimizan des structures pour les jeunes**, avec différents objectifs (les orienter, les distraire, les aider)... **Cette place particulière pour les 12-25 ans est à valoriser, et pourquoi pas à étendre quand cela n'est pas encore fait afin d'accueillir tous les jeunes de la CCM qui n'ont pas l'équivalent dans leur commune.**

III- Une mise au point nécessaire sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Les Technologies de l'Information et de la Télécommunication ou TIC regroupent les techniques utilisées dans le traitement et la transmission des informations (principalement dans les domaines de l'informatique, de l'internet et des télécommunications).

Il faut savoir que les TIC constituent une priorité départementale. A titre d'exemple, le Conseil Général des Landes prête à chaque collégien de quatrième et troisième un ordinateur portable depuis la rentrée 2006-2007. Ce prêt est valable pendant la durée de l'année scolaire.

Sur la CCM, les Technologies de l'Information et de la Communication, qui sont de compétence communautaire, se développent de plus en plus, notamment grâce au centre multimédia, lieu privilégié pour l'accès à Internet, la téléformation...

Dressons un état des lieux de desserte internet au sein de la CCM :

Pour assurer l'accès à l'ADSL sur la CCM, des centrales NRA¹ sont implantés à Bias, Pontenx communautaire -Les-Forges et Mimizan. L'accès à l'ADSL est ainsi assuré dans un rayon de 4 km. Tout le territoire est en zone grise (offre d'un seul opérateur).

Tableau 23 : Etat des lieux de la desserte Internet sur la CCM en mai 2009

	Mimizan	Pontenx-Les-Forges	Bias	Saint-Paul-en-Born	Aureilhan	Communauté de communes
Zone blanche ²	5%	5%	0%	95%	95%	40,%
Faible qualité ³	56%	39%	0%	95%	95%	57%

Source numérique: Delta SI

¹ Nœud de Raccordement d'Abonnés

² Zone où l'affaiblissement des lignes internet est supérieur à 75 Db c'est à dire une mauvaise connexion

³ Est de faible qualité quand l'affaiblissement est supérieur à 45 Db

Plusieurs constats sont possibles : **Mimizan n'est pas très bien desservie au vue des 56% de faible qualité du réseau.** Mimizan s'étale, et dépasse en périmètre les 4km de bonne connexion ADSL. Moins de la moitié des Mimizannais capte de façon correcte Internet.

Pontenx-les-Forges est mieux desservie, ceci est sûrement dû à son périmètre plus restreint que Mimizan. Bias est bien équipée car le périmètre du village ne dépasse pratiquement pas le périmètre de la NRA. Enfin les communes de Saint-Paul-en-Born et d'Aureilhan, qui n'ont pas de centrale NRA, ne captent pratiquement pas Internet.

Le réseau Internet sur la CCM est du débit de 4 Mégabit. Il n'existe **à ce jour pas de fibre optique car c'est trop cher.** L'objectif à court terme est

d'irriguer en haut débit les entreprises et résorber les zones blanches (pas d'ADSL).

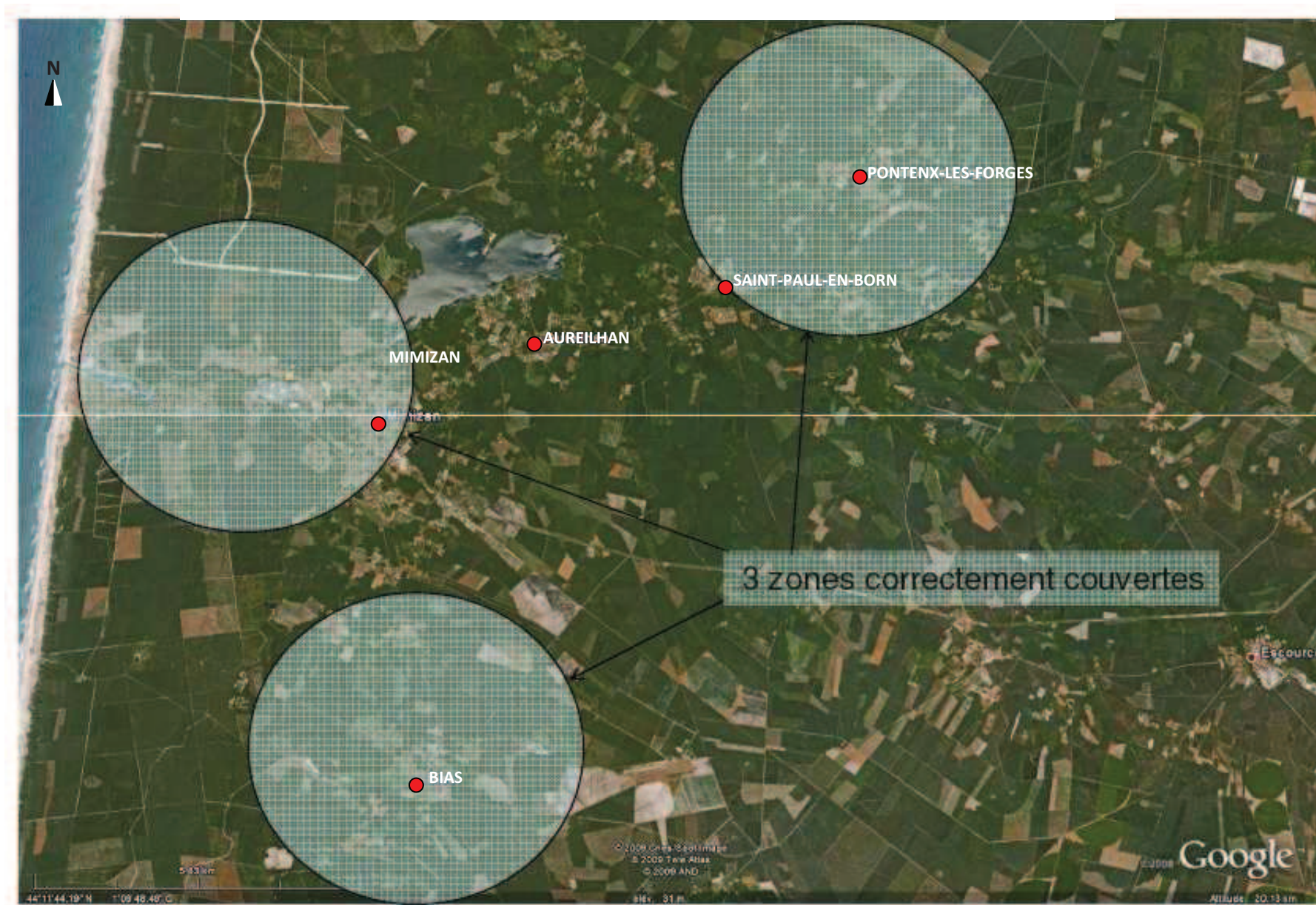
Dans la logique d'attractivité du territoire pour les entreprises, la CCM doit répondre à une certaine accessibilité concernant les nouvelles technologies sachant que toutes les entreprises de plus de 10 salariés sont équipées d'Internet (moyenne nationale).

Un projet numérique porté par la CCM est en cours pour tenter de trouver des solutions à cette carence sur le territoire selon la densité et les besoins des populations. (Voir fiche projet n°11)

Aujourd'hui le développement des TIC se fait essentiellement par les sites internet comme le site de Mimizan, le site DFCI, les sites forestiers, les filières bois, l'OIT, les campings et certaines entreprises (FP bois).

La carte ci-après précise la zone de couverture grâce aux équipements existants : on constate qu'il existe 3 zones correctement irriguées et nous pouvons distinguer nettement que Bias est bien couvert alors que Aureilhan et une grande partie du territoire de Saint-Paul-en Born ne le sont pratiquement pas.

Carte 13 : Zones de couverture théorique avec les équipements existants



Source numérique: Delta SI

Nous avons vu que les services et équipements étaient concentrés à Mimizan.

Jusqu'au collège, la CCM est équipée. Ensuite, les formations pour le lycée et les études supérieures se font au-delà de la CCM. Sachant que l'emploi pour les jeunes est restreint au sein de la CCM, ces derniers, une fois formés à Bordeaux ou à Pau par exemple, ne reviennent pas sur la CCM.

Mimizan est reconnu comme à la pointe en Aquitaine au niveau de la téléformation. A la ville et à la CCM de faire connaître et reconnaître cet atout. Le centre Athéna se doit de développer ses services aux entreprises, et d'augmenter la communication envers les entreprises.

L'accès au haut débit est réduit sur la CCM : zones blanches, faible qualité sur une grande partie du territoire ;

A long terme cette carence sera un handicap pour la Communauté de communes pour attirer les entreprises.

Un projet numérique est en cours pour tenter de résilier les zones blanches (40% du territoire est en zone blanche).

Et les Grands Lacs ?

La Communauté de communes des Grands Lacs est bien équipée : avec **deux pôles de services** Biscarrosse et Parentis en Born contrairement à la CCM, où Mimizan est le seul pôle.

Parentis en Born dispose d'un pôle administratif et également d'un pôle médical ayant notamment un centre hospitalier de jour. La CCM accueille des services similaires à Mimizan, au niveau administratif. En revanche, elle ne bénéficie pas de structure médicale comme la CCGL.

Parallèlement l'offre privée est en cohérence avec le poids de population, et permet de bénéficier de services médicaux, et d'une offre commerciale traditionnelle et de grande surface.

La commune de Biscarrosse **dispose de nombreuses permanences de services publics** : son infrastructure commerciale est conséquente avec une offre de grande distribution générale et spécialisée (bricolage, jardinage, équipement de la personne...) ; Biscarrosse apparaît en véritable challenger de l'offre du bassin d'Arcachon (juste au Nord), dépassant largement l'offre de Mimizan, et de fait comme un pôle commercial structurant au niveau départemental.

Certains services, comme les campings, les commerces de sport, (glisse, cyclisme...), le casino, l'offre de loisirs (kart, golf,...) l'offre de restauration et de lieux d'accueil nocturne sont exclusivement dépendants de l'accueil touristique, mais, à l'exception des campings, seuls quelques commerces situés à Biscarrosse plage vivent exclusivement du tourisme. Mimizan plage offre également ces services dépendants de l'activité touristique.

Sur le territoire de la CCGL il existe des **équipements similaires à ceux de la CCM** (cinéma, bibliothèques, piscine intercommunale, un aérodrome...).

Les deux Communautés de communes sont bien équipées en matière d'équipements socio-culturels et sportifs et ne dépendent pas l'une de l'autre. Ces équipements sont inégalement répartis sur les 2 Communautés de Communes, à Biscarrosse et Parentis en Born sur la CCGL, à Mimizan sur la CCM.

Les services sont concentrés dans les villes phares des deux Communauté de communes.

La formation initiale est bien représentée sur les deux pôles importants de la CCGL : avec plusieurs maternelles, groupes scolaires, collège et un lycée.

L'accueil d'une population jeune et active en résidence principale est favorisé également par les services à la petite enfance et à l'enfance qui se développent comme à Biscarrosse et Parentis en Born où ils disposent d'une crèche et d'une halte-garderie.

La CCGL se distingue de la CCM concernant notamment l'accueil petite enfance car elle est plus équipée et développe des projets pour encourager l'arrivée de jeunes familles (exemple à Sanguinet, projet de créer une maison de la petite enfance). Sur la CCM, il manque une structure semblable.



Le transport : une dominance du véhicule individuel

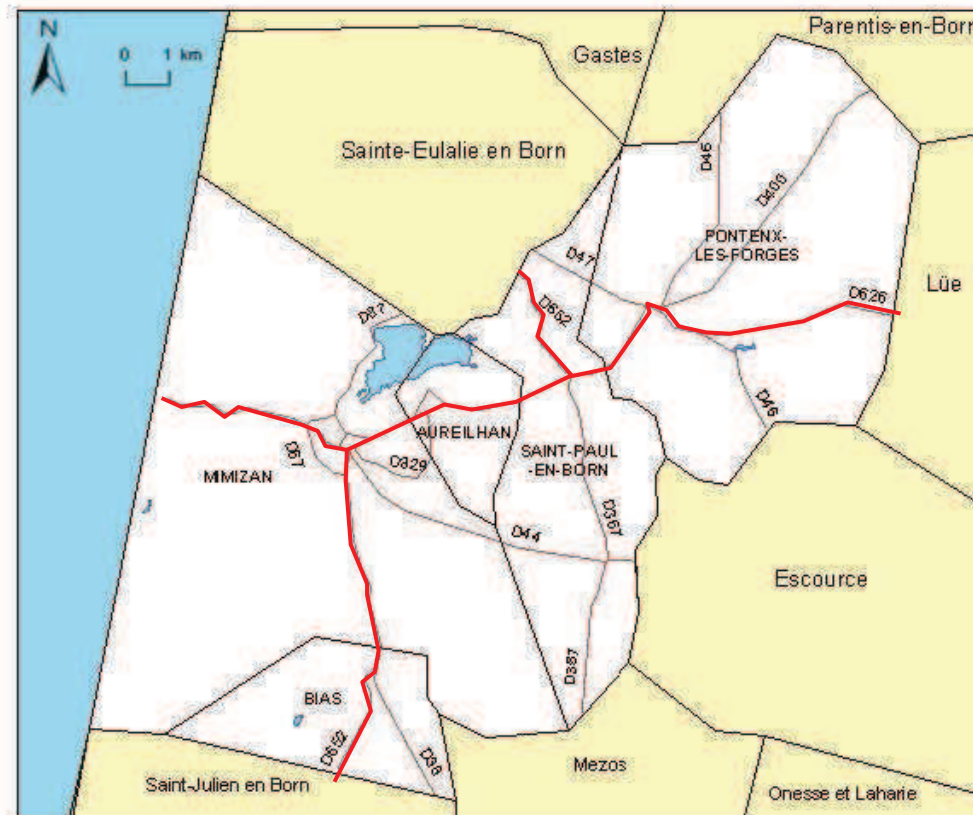
Carte 14 : Accessibilité de la CCM



Source : site internet Mimizan

Mimizan est située à 25 km de l'axe routier à quatre voies Paris-Bordeaux-Madrid et à 100 km de l'aéroport international de Bordeaux.

Il n'existe pas de gare à Mimizan, il faut se rendre à Labouheyre, commune située à environ 20 minutes de Mimizan Bourg.



Source personnelle

Le maillage est en râteau par rapport au littoral. Les routes principales (en rouge sur la carte 15) desservant le territoire de la CCM sont la RD 626 d'Est en Ouest, de Mimizan-Plage à Saint-Paul-en-Born et la RD 652 de Sud-Nord : de Bias à Mimizan. Ensuite, un tissu de routes secondaires dessert le territoire.

IV- Les différents réseaux viaires



1- Une voirie intercommunale de qualité

La voirie intercommunale est une compétence de la Communauté de communes. Elle comptabilise 75 km. La voirie communale a été transférée à 50% à la CCM sur des critères touristiques (plage, site) et économiques. Depuis 2004, la CCM réalise l'intégralité des travaux avec la participation de la commune. La voirie intercommunale est de qualité : en effet, la voirie dégradée constitue environ 10% de la voirie totale dans les communes exceptée Pontenx-les-Forges (autour de 30%). La carte ci-dessus montre les rues intercommunales : c'est la seule carte présentant les voies communautaires.

Sur les différentes communes, des voies lotissements privés ou communaux ont été réalisées ces dernières années.

Il n'y aurait pas besoin de nouvelles voies d'intérêt communautaire à créer pour le moment d'après le service voirie de la CCM.

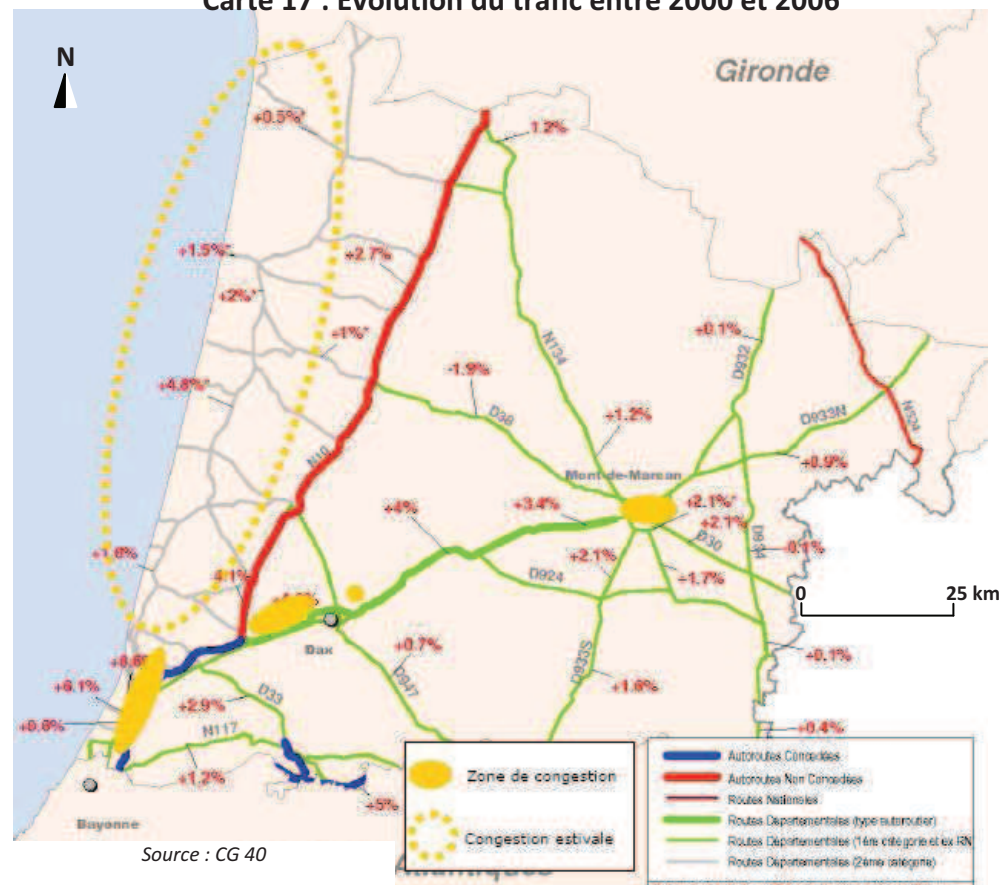
2- Un trafic routier dense en période estivale

Le trafic n'est pas encore saturé comme dans des territoires proches (Mont de Marsan...) mais dans les années à venir le territoire de la Communauté de communes sera concerné par cette augmentation des flux routiers. On peut remarquer sur la carte ci-contre que le territoire est concerné déjà par la congestion estivale.

Par ailleurs, on peut noter une convergence des routes principales vers Mont de Marsan. Le réseau structurant se fait donc plus au sud-est de la CCM.

Au niveau de la dangerosité de la route : d'après la DDE de Parentis en Born, en 2003 il y a eu 34 accidents, 6 tués, 40 blessés sur les routes de la communauté de communes.

Carte 17 : Evolution du trafic entre 2000 et 2006



Depuis début 2009, on assiste à une baisse du nombre d'accidents par rapport à 2008 avec 52 accidents (4 tués et 64 blessés). (Etude mars 2009 DDE Landes)

3- Les modes doux

Les pistes cyclables, relevant de la compétence de la CCM, totalisent un parcours de plus de 35km. A ce réseau, s'ajoutent 10 km de routes secondaires, balisées pour la pratique cycliste ou pédestre. Ces circuits traversent la forêt des pins, longent les dunes, les étangs et les lacs et passent par les bourgs des villages de la CCM.

L'OIT propose cinq pistes cyclables avec des niveaux de difficulté variables : la piste de la côte, la piste des dunes, la piste Pontenx-les-Forges/Mimizan Plage, la piste Mimizan/Saint Eulalie en Born et l'itinéraire cyclable des quartiers typiques de la Lande de Pontenx-les-Forges. Il existe également une piste VTT à Bias.

Aujourd'hui les modes doux sont principalement utilisés pour le loisir (ballades en forêt par exemple). Il serait peut-être intéressant de développer ces modes pour un usage plus quotidien : des aménagements seraient alors pertinents dans les bourgs.



Source : Communauté de communes de Mimizan

4- Une offre faible en transports collectifs

Dans les Landes, 85% des déplacements se font en voiture. Les habitudes de se déplacer en véhicule individuel proviennent de la distance longue entre pôles de services et bourgs.

Cet émiettement des densités fait donc que le transport en commun est peu développé sur le territoire de la CCM. Seul le transport scolaire est bien assuré sur la CCM. Il n'y a pas de transport intercommunal. Il y a un transport assuré par le CCAS, dit transport social qui dessert Mimizan bourg et Mimizan plage, un service de cars départemental et un service de taxis.

a) Le transport social

Le transport social assure à la fois un transport bi-hebdomadaire de Mimizan-Plage à Mimizan Bourg, destiné aux personnes de plus de 60 ans et aux bénéficiaires du RMI et à la fois un transport quotidien pour emmener les personnes âgées de leur domicile au foyer restaurant tous les midis. Le but de ce transport est d'aider ces personnes à se rendre aux permanences sociales et administratives tenues à Mimizan-bourg, ou d'aller au marché par exemple. Ce service est assuré par le mini-bus municipal, qui fonctionne le mardi et le vendredi. Les tarifs sont inférieurs à 10 euros par semestre civil.

b) Le transport départemental (RDTL)

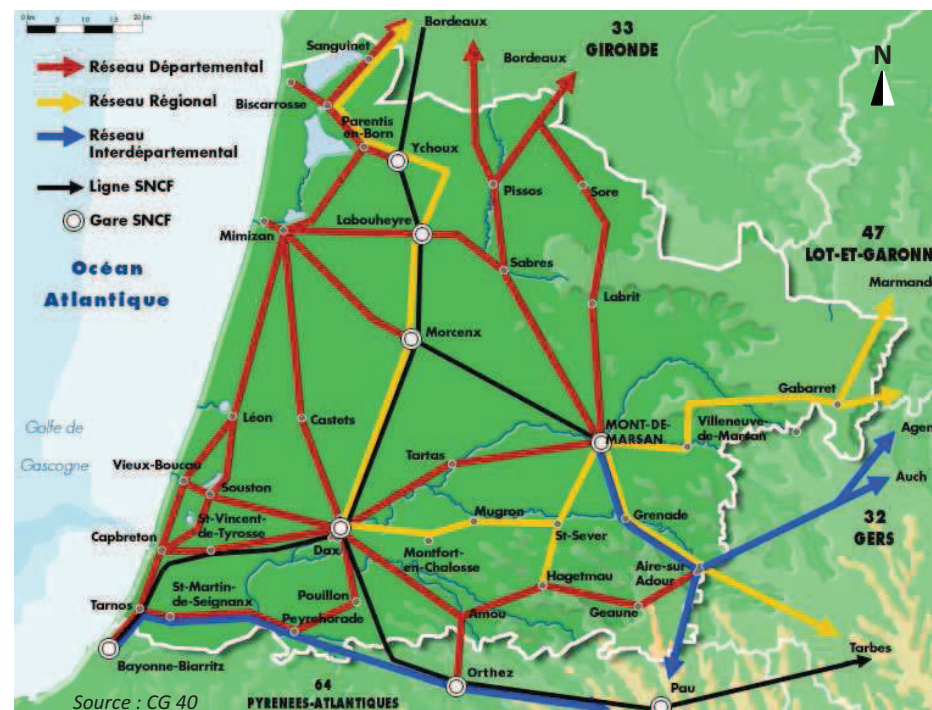
Le réseau routier départemental (Régie Départementale de Transport des Landes) a la vocation première de desservir les scolaires. Ce transport effectue aussi des dessertes touristiques, des transports urbains et régionaux de voyageurs.

Une réflexion est engagée au niveau du département pour mieux prendre en compte le TER, et ainsi améliorer les transports publics.

3 lignes s'effectuent sur la CCM : Mimizan-Bayonne, Mimizan-Labouheyre, Mimizan-Morcenx, Mimizan Dax. Toutes relient Mimizan au reste du département.

Le transport départemental effectue les navettes entre les différents pôles urbains près de la CCM.

Carte 19 : Réseau départemental, interdépartemental et régional



c) Transport privé « Les rapides de la côte d'argent »

Il fait la navette entre Mimizan et Bordeaux, passant par Aureilhan, Pontenx-les-Forges et Saint-Paul-en-Born.

L'année, la fréquence de passage est de 1 par jour, en saison estivale, on compte 3 fois plus de départs.

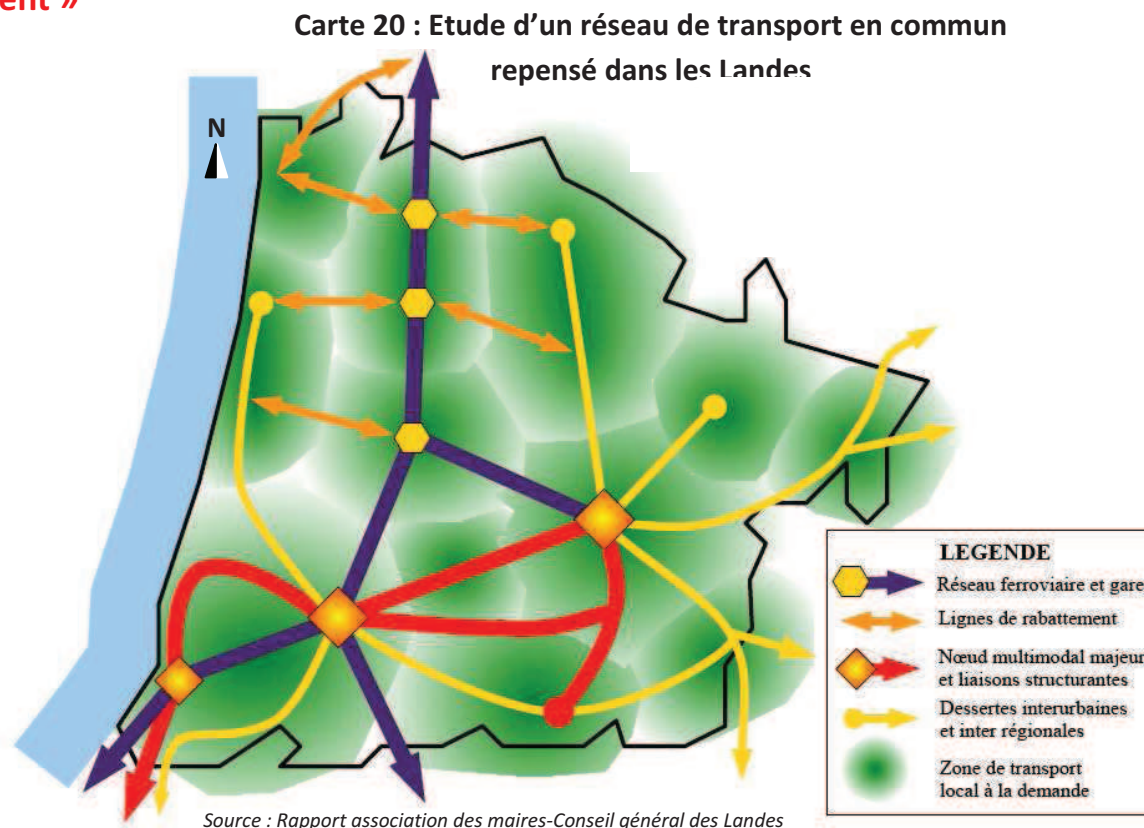
5- Et à l'avenir, comment repenser les transports ?

A l'avenir l'arrivée de population va entraîner un monde croissant sur les routes : le Conseil Général des Landes prévoit plus de 5000 habitants par an : ce serait plus de 15 000 déplacements supplémentaires par jour à satisfaire. Voici une carte de projet des transports à l'échelle départementale : ceci serait complété localement par un réseau de transport à la demande. La CCM serait essentiellement concernée par les dessertes interurbaines et interrégionales.

La solution pour développer les transports collectifs aujourd'hui serait peut être de jouer sur les relations locales en instaurant un Transport à la Demande (TAD). C'est un service de transport circulant sur des lignes fixes à horaires variables selon la demande des clients.

Par exemple la RDTL gère un réseau « Urbus » à Dax : ce TAD dessert 7 communes, pour un réseau de 15 lignes régulières depuis 2004. Ceci concerne 23 communes et 10 000 habitants sont concernés. Un autre exemple à Mont de Marsan est instauré un TUM (transport urbain du Marsan) qui dessert des communes sur 8 lignes régulières. Ces exemples permettent peut-être de se poser la question d'un tel transport sur la CCM, 5 communes, 10000 habitants.

Un autre mode de transport alternatif serait le covoiturage, que le département des Landes a mis en place récemment. Il existe aujourd'hui quatre aires de covoiturage dans le département.



Le réseau routier communautaire est de bonne qualité. Il manque une véritable connexion Mimizan-Labouheyre pour désenclaver le territoire au niveau de l'accessibilité.

Au niveau des modes doux, on constate un réseau équipé mais essentiellement à des fins ludiques.

En dehors du transport scolaire, il existe très peu de transports collectifs locaux et il n'y a pas de desserte intercommunale.

Mais le territoire est particulier : les distances pour se déplacer sont longues : un transport collectif est-il pertinent ?

A ce jour, les TAD pourraient être une solution répondant aux caractéristiques du territoire.

Et les Grands Lacs ?

La gare d'Ychoux est utilisée pour des migrations quotidiennes vers l'agglomération bordelaise, et des migrations hebdomadaires des lycéens internes à Parentis en Born (avec un service de car dédié à cet usage). Cet équipement est fondamental dans les relations humaines et économiques entre la communauté de communes et son environnement extérieur. On remarque là une distinction avec la CCM qui ne possède pas de gare.

En plus des transports scolaires, le territoire bénéficie de déplacements en bus de lignes régulières départementales, et St Eulalie a mis en place une ligne de bus de marché (vers Parentis en Born et Mimizan).

Le transport en commun : font les liaisons entre :

- Ychoux – Biscarrosse Plage via Parentis en Born et Biscarrosse (5 aller/retour par jour)
- Saint Eulalie – Bordeaux via Parentis en Born, Biscarrosse et Sanguinet (2-3 fois par jour)

On remarque que le **transport en commun est plus développé sur la CCGL** : il faut penser que le nombre d'habitants est le double, donc un transport en commun s'impose plus.

Malgré le nombre plus conséquent de lignes de bus, l'absence de promotion d'autres moyens de transport alternatifs au véhicule individuel concerne les 2 Communautés de communes.

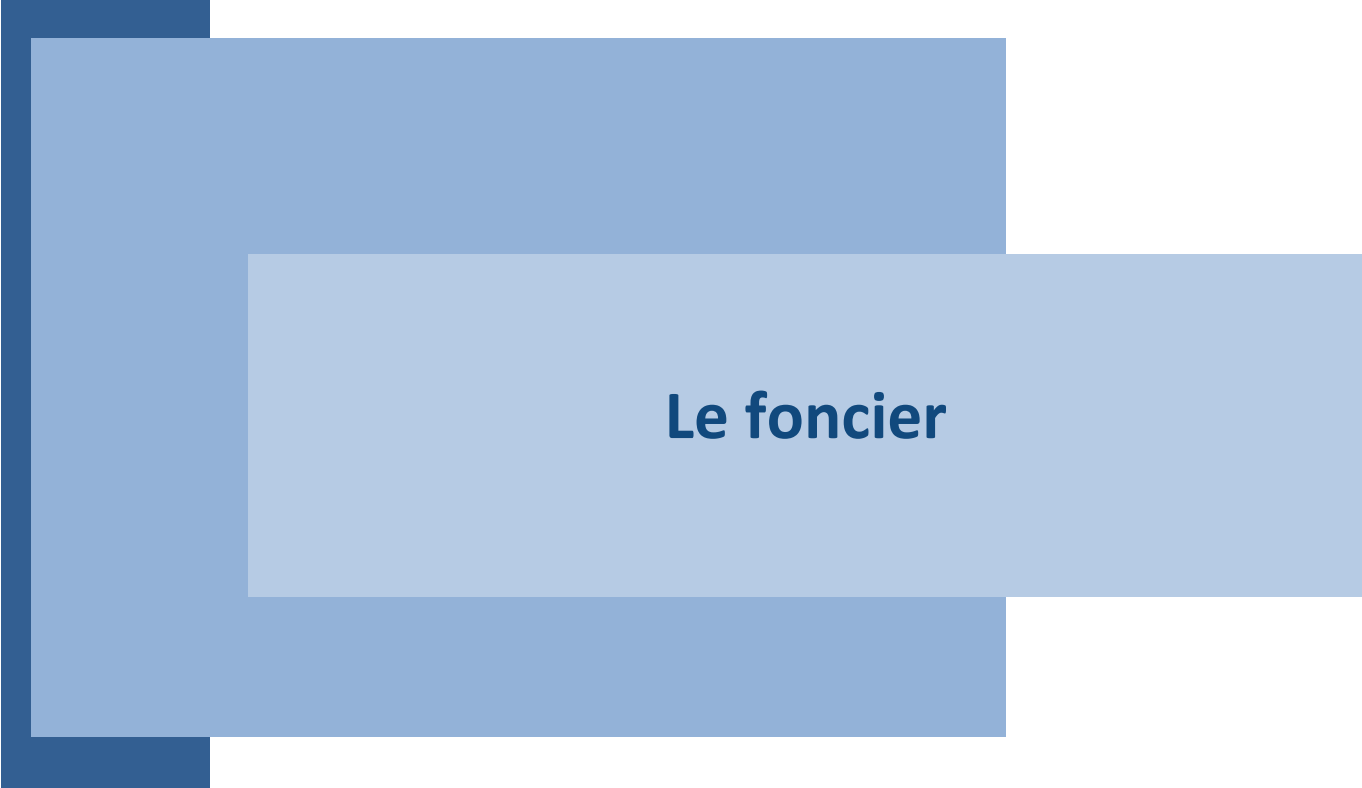
Les **pistes cyclables** se développent sur les abords des lacs et sont en lien avec les villages environnants comme ceux de la CCM (Piste St Eulalie-Mimizan). Une réflexion est en cours pour une liaison Parentis en Born-Mimizan (via St Eulalie et Gastes). On déplore le manque de pistes cyclables et de cheminements piétons au sein des 2 Communautés de communes.

Le **réseau routier** représente 2 axes majeurs périphériques : un axe interne (Nord-Sud) et des accroches Est-Ouest transversales.

- L'axe interne représenté par la N10, qui constitue l'axe Bordeaux-Bayonne et Bordeaux-Arcachon et La D652, voie de desserte locale.
- Des accroches transversales viennent relier les axes mentionnés ci-avant : la D216, la D110, la D43.

Les 2 Communautés de communes ont le maillage suivant : quelques axes majeurs suivis de routes secondaires. On note que la CCGL est plus équipée en transports collectifs que la CCM : en revanche il n'existe dans aucune Communauté de communes de véritable politique de promotion des modes doux. Le conseil général des Landes a entamé récemment une réflexion pour mieux desservir le territoire en transports collectifs.

La CCGL et la CCM sont des territoires immenses mais peu valorisés par ses réseaux.



Le foncier

Une pression foncière de plus en plus forte

En six ans, le prix du m² a **augmenté de 48€** en moyenne passant de 15€ à 63€. En 2006, sur le territoire de la Communauté de communes de Mimizan, **le foncier peut varier du simple au double** selon la commune.

Communes	2000	2006	Evolution	
BIAS	8-12 €	50-60 €	+ 400%	+45€
MIMIZAN	23-26 €	75-80 €	+ 200%	+53€
AUREILHAN	15-20 €	75-80 €	+ 300%	+60€
SAINT-PAUL EN BORN	12 €	50-70 €	+ 483%	+48€
PONTENX LES FORGES	8-12 €	40-50 €	+ 317%	+35€

Comme on peut le voir sur le tableau ci-contre, c'est à **Aureilhan** que la pression foncière est la plus élevée (+60€ en 6 ans). En 2006, le prix du m² est devenu aussi élevé qu'à Mimizan (75-80 € le m²) qui reste la commune la plus chère en termes de foncier malgré une évolution inférieure aux autres communes de la CCM.

Tableau 1 : Evolution du prix de vente des terrains

Source: observatoire de l'habitat 2007

Saint-Paul-en-Born a connu l'évolution la plus forte (+483% en 6 ans) et vient se placer en troisième position après Mimizan et Aureilhan par rapport au prix du foncier. Enfin, **Pontenx-les-Forges** est la commune qui bénéficie d'un prix du foncier le plus bas (40-50 €).

Il a été impossible de réaliser un inventaire complet du foncier disponible sur la CCM par manque de données ou de temps. Cet inventaire nécessite en effet 3 mois de travail à temps plein. Sur la commune de Mimizan on compte néanmoins 1863 ha de terrains communaux sur 11 483 ha soit 16,2%. Ce chiffre donne une idée de la marge de manœuvre que possède la ville sur la maîtrise de son foncier.

Reste à réaliser un inventaire du foncier ; localiser les parcelles et les cartographier. Ce travail de fond est indispensable pour maîtriser le foncier.

Et les grands Lacs ?

- L'élévation très importante des coûts de foncier dans le sud du bassin d'Arcachon a amené les futurs clients à se tourner vers des zones périphériques telles que le nord de la CCGL.

Dans ce contexte les prix du terrain ont fortement évolué et connaissent de profondes différences entre le Nord et le Sud du territoire.

Ils s'élèvent en 2003 à :

- 70 euros le m² pour un lotissement du bourg de Biscarrosse (240€ près des plages)
- 60 euros le m² pour Parentis-en-Born
- 22 euros le m² pour Ychoux ou Gastes (pour les moins attractifs)

On peut remarquer que les prix des terrains de la CCGL en 2003 sont sensiblement équivalents aux prix des terrains de la CCM en 2006, ce qui signifie que la pression foncière est actuellement plus forte sur la CCGL.

Emplois et population active : De nombreuses problématiques

I- Un équilibre entre actifs occupés et emplois

	1990	1999
Indicateur de concentration d'emploi ¹	98,6	99,4
Nombre d'emplois au lieu de travail	3540	3 456
Nombre d'actifs occupés	3537	3505
Taux d'activité ²	50%	49,6%

Sources : Insee, RP1999 et RP1990

En 1999, l'indicateur de concentration d'emploi est de 99,4% (RP99) il y a donc un **équilibre entre actifs et emplois** malgré une légère différence de 50 emplois (3456 emplois pour 3505 actifs ayant un emploi) et l'indicateur tend à se rapprocher des 100%.

On note cependant une baisse de 2,3% du nombre d'emplois et une baisse de 0,9% de la population active occupée.

Malgré ce constat, **l'indicateur de concentration d'emplois est supérieur à celui du littoral aquitain** de 96% où l'on note un déficit global d'emplois (5 000 emplois de moins que d'actifs occupés)³. Les habitants du littoral doivent donc chercher du travail dans les terres. Le littoral basque est la seule zone qui compte plus d'entrants que de sortants.

Cet équilibre emploi/actifs occupés peut donc impliquer **de faibles flux domicile-travail entre la CCM et les environs** (même si la faible qualification de la population locale engendre nécessairement des flux selon les besoins en cadres et en experts des entreprises).

L'intégralité des emplois, à peu de choses près, se situe à Mimizan (91% des emplois de la CCM), contre 6% à Pontenx-les-Forges, 2% à Aureilhan et moins d'1% à Saint-Paul-en-Born et Bias.



64% des habitants de la CCM travaillent sur leur commune de résidence.

Actuellement, **la majorité des habitants travaillent également sur leur commune**. Cependant, ce pourcentage est une moyenne à l'échelle de la Communauté de communes. Au niveau de Mimizan, 79% de des habitants résident et travaillent sur la commune. Rapporté à la totalité de la population, le pourcentage passe donc de 79% à 64% : **dans les plus petites communes, les habitants travaillent donc pour la majorité en dehors de leur lieu de résidence**.

Cette tendance est néanmoins à la baisse (-6% en 10 ans soit 237 actifs concernés) les habitants ont de plus en plus tendance à travailler dans une commune et vivre dans une autre. La part de la population travaillant et résidant dans des communes différentes a augmenté sur cette même période de 19% (soit 204 actifs en plus) et représente aujourd'hui 36% des actifs. Travailler et résider dans des départements différents reste peu répandu.

¹ L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois au lieu de travail de la zone rapporté au nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

² Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs de 15 à 64 ans (actifs occupés et chômeurs) et la population totale de la même tranche d'âge.

³ Source INSEE Aquitaine littoral 2005

On note la même tendance sur le littoral aquitain : **une intensification des flux domicile-travail.**

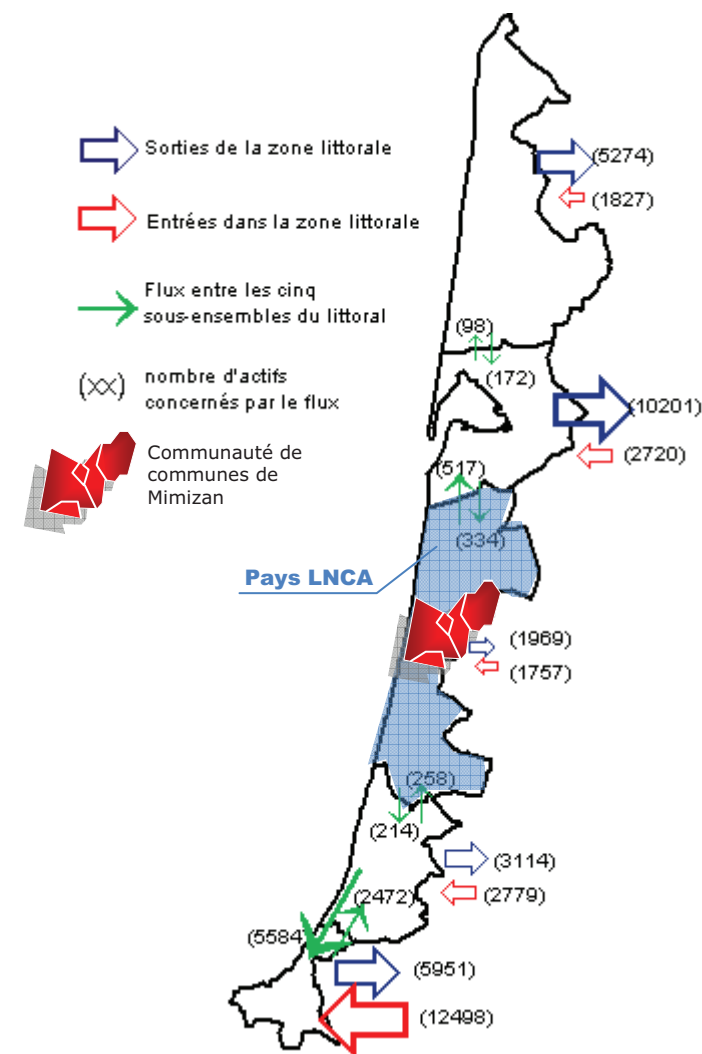
- 50 000 actifs en 1999 effectuent des échanges entre la zone littorale et l'extérieur.
- Le nombre de résidents travaillant hors du littoral a augmenté de +51 % entre 1990 et 1999. Celui des actifs « stables » n'a augmenté que de +5 % en 10 ans.

Au niveau du Pays LNCA il y a 1969 sorties vers l'intérieur des terres pour 1757 entrées soit une différence de **200 actifs qui partent travailler en dehors de la zone littorale.**

Il serait intéressant d'obtenir ces mêmes données à l'échelle de la CCM (nombre de personnes vivant et travaillant dans chaque commune de la CCM ainsi que le nombre de personnes travaillant et vivant dans la CCM toutes communes confondues) afin de se rendre compte de la répartition des emplois au sein de la CCM et du nombre d'emplois manquant sur le territoire.

*Plus de détails possibles sur demande à l'Insee Aquitaine
(coût : 200 €)*

Carte 1 : Déplacements domicile-travail (en nombre d'actifs)



Source INSEE RP99 et rapport SGAR littoral Aquitaine – 2005

Et les Grands lacs ?

Une croissance significative de la proportion d'actifs travaillant à l'extérieur du territoire a également été constatée sur la CCGL entre 1990 et 1999 (32 % en 1990 contre 41 % en 1999). Cette croissance se retrouve sur l'ensemble des communes, mis à part Ychoux qui connaît une certaine stabilité à ce niveau.

Tableau 2 : Migrations alternantes sur la CCGL

	1999	1990	Evolution 1999/1990
Population active ayant un emploi	6 605	6 410	3%
Travaillant dans la CCGL	3 902	4 375	-11%
Travaillant hors de la CCGL	2 703	2 035	33%

Source : Insee 1999

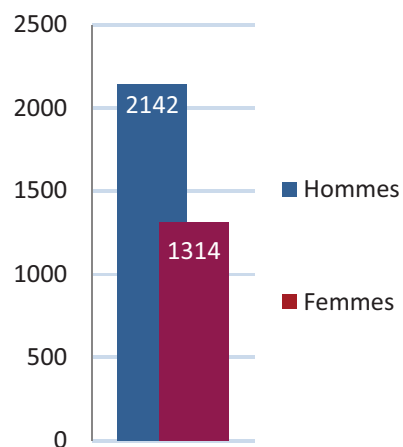
Sur 6605 actifs ayant un emploi, 60% des employés travaillent au sein de la Communauté et 40% des employés travaillent hors de la CCGL, ce qui est globalement similaire à la CCM (36% des actifs travaillent à l'extérieur de leur commune) malgré le fait que ces chiffres ne comparent pas les mêmes données.

Dans la majorité des cas, les habitants travaillant hors de la CCGL ont un emploi en Gironde. Cela traduit l'attraction exercée par le pourtour du Bassin d'Arcachon et l'agglomération Bordelaise. L'influence croissante de ces pôles d'emplois voisins constitue un paramètre majeur pour le développement futur du territoire de la CCGL.

Si pour les Grands Lacs, la tendance est de travailler dans des départements voisins (Gironde, Bassin d'Arcachon), travailler et résider dans des départements différents reste peu répandu dans la CCM.

II- Une offre d'emploi en baisse et majoritairement masculine

Graphique 1 : Nombre d'emplois par genre en 1999



Source Insee RP99

En 1999 la Communauté de communes compte **3456 emplois** au lieu de travail¹ pour **4109 actifs** soit 650 emplois en moins, cela représente une baisse de 2,3% en 10 ans (- 84 emplois) contrairement au taux de variation Français de +4%. D'après les chiffres provisoires de 2007, il n'y aurait plus que **2818 emplois, pour 3942 actifs**, soit **une baisse de 18% des emplois pour une baisse de 4% des actifs en 8 ans**.

Cette baisse correspond à des emplois masculins puisqu'on compte en 10 ans une hausse de 166 emplois féminins et une perte de 250 emplois masculins. Cependant on constate toujours **une carence d'emplois féminins** (38% d'emplois féminins) ce qui explique que des femmes aillent travailler à l'extérieur de la CCM. **L'écart entre les emplois féminins et masculins tend tout de même à diminuer.**

- 2142 emplois sur la CCM sont occupés par les hommes contre 2 094 habitants masculins ayant un emploi. Cela représente **48 emplois en plus** sur le territoire par rapport au nombre de travailleurs masculins.
- 1 314 emplois sont offerts pour les femmes sur la CCM contre 1 410 habitantes ayant un emploi. Cela représente **96 emplois en moins** par rapport au nombre de travailleuses.



Plus de 3 emplois sur 5 sont masculins

En 1999, 85% des actifs ont un emploi contre 60% en Aquitaine. Entre 1999 et 2005, alors que le territoire du Pays LNCA a connu une **croissance importante de l'emploi** total, et nettement plus marquée qu'au plan régional (+22% contre 12%), le nombre d'emploi sur la CCM a diminué.

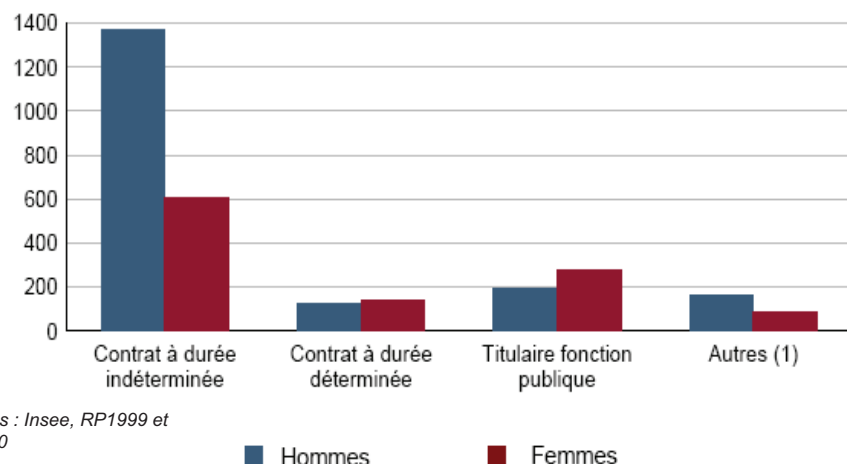
Des recommandations européennes visent à augmenter les taux d'emploi des **femmes** et des **seniors** en Aquitaine. Le taux d'emploi des femmes en Aquitaine à 55% en 2004 n'était pas si éloigné de l'objectif européen fixé à 60 % pour 2010. Mais celui des seniors reste encore loin de la cible à atteindre².

¹ Un emploi au lieu de travail est un emploi offert sur le territoire de la Communauté de communes de Mimizan pouvant être occupé par une personne n'habitant pas sur la CCM.

² Source Insee

III- Une majorité d'emplois masculins ouvriers et une sous-représentation des cadres et professions intellectuelles

Graphique 2 : Répartition des emplois salariés selon la condition d'emploi et le sexe en 1999



Sources : Insee, RP1999 et RP1990

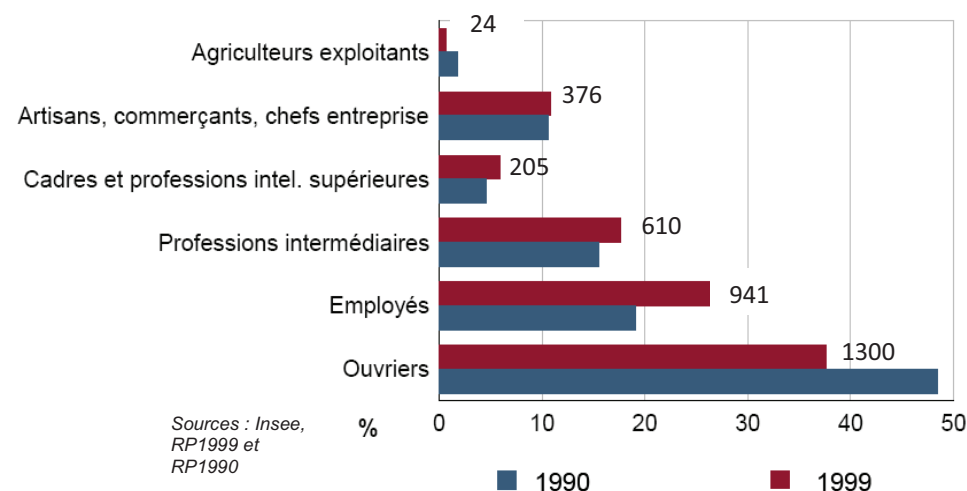
La figure ci-contre nous montre que **la majorité des emplois offerts sont ouvriers (38%), mais ce chiffre a déjà fortement diminué depuis 10 ans** (il représentait près de 50% en 1990). Le nombre d'employés a, lui, augmenté proportionnellement au nombre d'ouvriers.

- Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont sous-représentés (6%) mais en hausse par rapport à 1990.
- Le nombre d'agriculteurs est en baisse (0,7%). Ils ne sont que 7 sur tout le territoire de la CCM.
- Le nombre d'artisans et commerçants stagne (11%).

D'après le graphique ci-contre on note que les **femmes sont les moins représentées dans les CDI** – moins d'un poste sur trois – alors que c'est de loin le contrat le plus utilisé.

Au contraire, le secteur de la **fonction publique emploie majoritairement des femmes** mais dans une moindre proportion par rapport au CDI.

Graphique 3 : Répartition des emplois au lieu de travail¹ par catégorie socioprofessionnelle

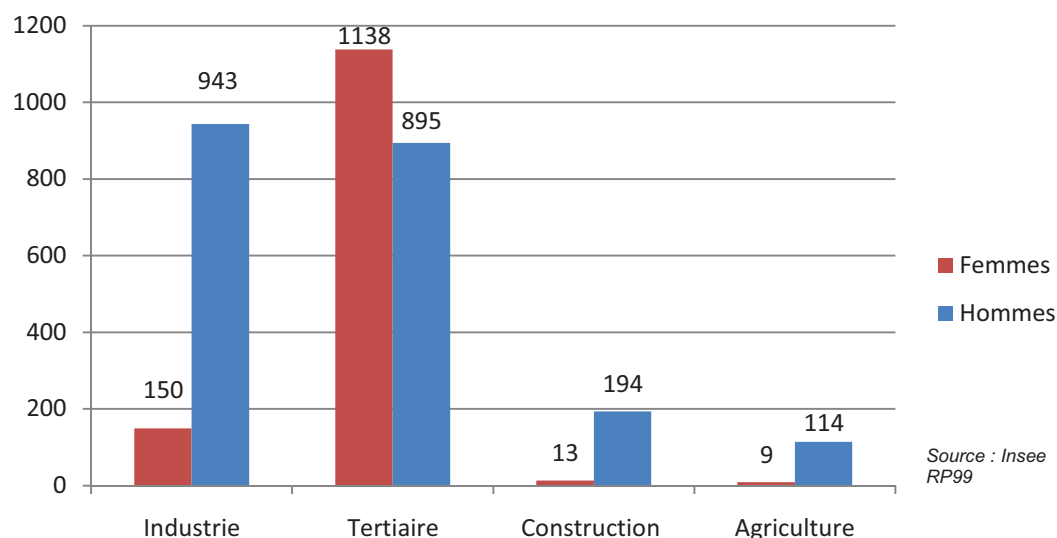


Sources : Insee, RP1999 et RP1990

¹ Un emploi au lieu de travail est un emploi offert sur le territoire de la Communauté de communes de Mimizan pouvant être occupé par une personne n'habitant pas sur la CCM.

IV- Une prédominance du secteur tertiaire suivi de près par le secteur industriel

Graphique 4 : Emploi au lieu de travail selon le secteur d'activité et taux de féminisation des emplois en 1999



Le secteur tertiaire prédomine avec ses **2033 emplois**, soit **59% des emplois**. Il offre aujourd'hui plus d'emplois que le secteur industriel (25% des emplois). Cependant le secteur industriel reste le plus grand pourvoyeur d'emplois **masculins**, **en majorité ouvriers** (cf. Figure ci-contre) malgré sa forte décroissance. Ceci explique le faible taux de féminisation sur le territoire.

On retrouve les emplois féminins majoritairement dans le secteur tertiaire : services aux personnes et commerces (cf. Figure ci-contre).

Au niveau du Pays¹ LNCA également, la croissance de l'emploi s'est principalement réalisée dans les **activités tertiaires** et dans la **construction**: les activités commerciales, l'hôtellerie restauration, les services opérationnels, ainsi que les transports. On note en outre que les rythmes de croissance de ces activités sont nettement plus élevés que pour le reste de la Région.



Cependant, la forte hausse des emplois dans les services opérationnels est essentiellement due à une **substitution des emplois industriels de faible qualification par de l'emploi intérimaire**. L'évolution de l'emploi dans le tertiaire n'est donc pas liée au développement d'emplois de qualité à forte valeur ajoutée mais à une **précarisation de l'emploi** (généralisation du temps partiel, salaires modestes, temps partiels subis, manque de perspectives d'évolution, instabilité et insécurité des formes d'emploi...)

L'emploi industriel, pour sa part, tend à décroître, avec une perte sensible d'effectifs dans le secteur phare de l'industrie du bois et du papier (-21%). La croissance dans les industries d'équipement mécanique et dans l'agro-alimentaire n'a pas suffi à compenser les pertes du secteur industriel.

¹ Source: Étude de définition d'un programme d'organisation et d'accueil de l'emploi saisonnier sur le Pays LNCA, 2007

V- L'emploi local connaît une tendance à la précarisation

▪ Un territoire marqué par une économie saisonnière forte

- Le diagnostic du territoire littoral réalisé par l'INSEE en 2004 montre que la saisonnalité du littoral aquitain est particulièrement marquée : le nombre d'emplois dans les activités caractéristiques du tourisme passe d'environ **7 000 au début du mois de janvier (son niveau le plus bas) à plus de 18 000** au mois d'août, en période de pic saisonnier (x 2,5). Les données 2005 exploitées par le Comité Régional du Tourisme sur l'emploi montrent que **c'est sur la côte landaise que l'amplitude saisonnière est la plus forte** : elle y est presque 2 fois plus importante que dans le territoire voisin du Bassin d'Arcachon et 3 fois plus que dans le Pays Basque. Le nombre d'emplois salariés touristiques en Equivalent Temps Plein (ETP) fait plus que doubler entre juin et juillet, passant d'environ 3100 à 6700 ETP, et retombant dès septembre un peu en dessous de son niveau de juin.
- Une grande variété d'entreprises touristiques emploie des saisonniers, parmi lesquelles **les campings, qui sont les plus gros « consommateurs »** de main d'œuvre saisonnière. Les secteurs de l'hôtellerie-restauration et de l'hôtellerie de plein air emploient généralement moins de 10 saisonniers chacun. L'activité saisonnière liée aux activités agricoles et agro-alimentaires apparaît plus secondaire sur les communes du littoral du Pays LNCA.
- Pour l'agriculture, l'activité saisonnière se situe entre mars et mai (6 à 8 semaines) puis en juin- juillet (4 à 6 semaines) et pour le tourisme, de début juillet à début septembre.



Les besoins en travailleurs saisonniers sont « massifs » et réguliers sur presque toute l'année mais sur des périodes très courtes

▪ Les actifs locaux sont faiblement qualifiés et victimes d'un chômage longue durée important

- Le niveau de qualification des actifs du Pays LNCA est plus faible que celui observé sur l'ensemble du littoral aquitain et la région Aquitaine. Cette tendance est cependant un peu moins vraie pour les jeunes de moins de 25 ans.
- **Les saisonniers locaux** et assimilés représentent 63% de la main d'œuvre saisonnière dans le Pays LNCA. Il s'agit surtout **de femmes au foyer et de jeunes demandeurs d'emploi**. Ces derniers constituent une ressource de salariés peu qualifiés et disponibles pour les employeurs du tourisme et de l'agriculture. D'après l'INSEE, la part des salariés à temps partiel a augmenté de 15% en 10 ans et concerne majoritairement les femmes (43% contre 5% pour les hommes) et plus précisément, la tranche 15-25 ans (57%).

VI- Une population active peu nombreuse et en décroissance

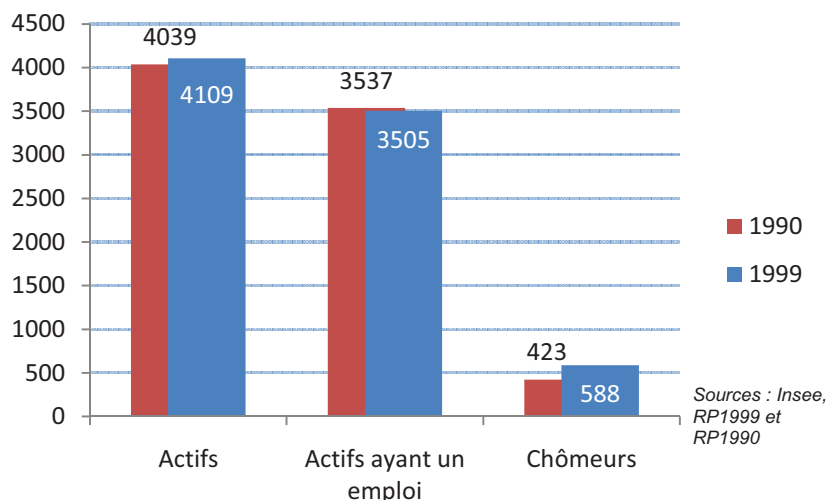
Le taux d'activité¹ a tendance à diminuer : **entre 1990 et 1999, la population augmente plus vite que la population active² et la population active ayant un emploi diminue**. Le taux d'activité s'élève à 42% en 1999 et a baissé de 0,4 points en 10 ans. On constate qu'il est largement inférieur à la moyenne nationale (69%) et à la moyenne départementale (44%). Ce phénomène s'explique par une fuite de la population active et une arrivée de personnes retraitées.

➡ **Moins d'une personne sur deux est « active »**

La population active totale au lieu de résidence³ en 1999 comprend 4109 personnes sur 9706 habitants, soit 42% d'actifs et 36% d'actifs ayant un emploi (également appelée population active occupée) de la population totale. Globalement, on note une légère augmentation de la population active de 1,7% entre 1990 et 1999. Cependant, depuis 1999, la population active de Mimizan est passée de 2948 habitants en 1999 à 2744 habitants en 2006, soit une baisse de 7%. En extrapolant, on peut donc dire que **la population active de l'ensemble de la Communauté de communes diminue depuis 1999**.

Entre 1990 et 1999, **l'augmentation de la population active est féminine** (+12%, dont 47% de 50 ans et plus). La **population active masculine a baissé de 5%**. On note également une **baisse significative des jeunes actifs** de 15 à 24 ans (-44% d'hommes et -31% de femmes) soit une perte de 150 jeunes actifs.

Graphique 5 : Population active totale au lieu de résidence³

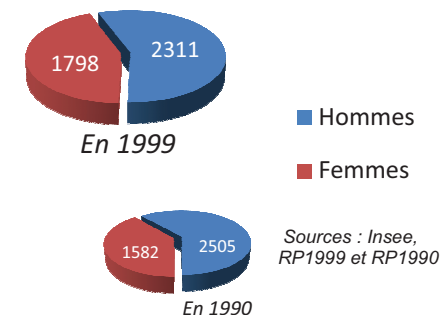


Contrairement à la population active, la population active occupée a baissé de 0,9%. Depuis 1999, elle continue de décroître (2492 actifs occupés à Mimizan en 1999 pour 2404 en 2006, soit une baisse de 3,5%). **Cette baisse de la population active occupée (environ 3456 actifs occupés en 2008), est moins forte que la baisse de la population active totale.**

En 1999, 85% des actifs ont un emploi, ce qui est largement supérieur à la moyenne régionale (60%).

La fuite des jeunes actifs de 15 à 24 ans peut être liée au manque d'emplois sur le territoire ou à des emplois qui ne correspondent pas aux profils des jeunes.

Graphique 6 : Part de la population active

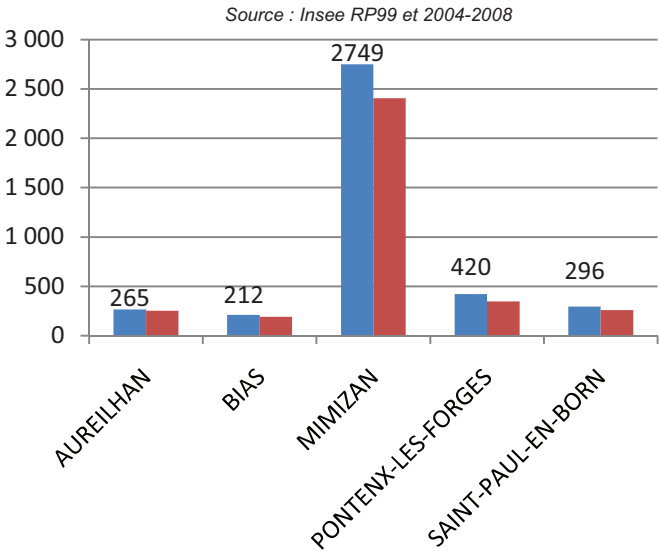


¹Taux d'activité = nombre d'actifs (avec ou sans emploi) / population totale correspondante

² La population active comprend les actifs ayant un emploi, les chômeurs et les militaires du contingent.

³ La population active au lieu de résidence est la population active résident sur le territoire. Une personne peut résider sur la CCM et travailler en dehors.

Graphique 7 : Répartition de la population active totale (en bleu) et de la population active occupée (en rose) par commune



On constate que la majorité des actifs habite Mimizan.

- 95% de la population active d'Aureilhan a un emploi. C'est le meilleur taux. En comparaison, à Mimizan, seulement 88% des actifs ont un emploi.
- 82% à Pontenx-les-Forges. C'est le taux le plus bas.

Graphique 8
Population par type d'activité au lieu de résidence en 1999

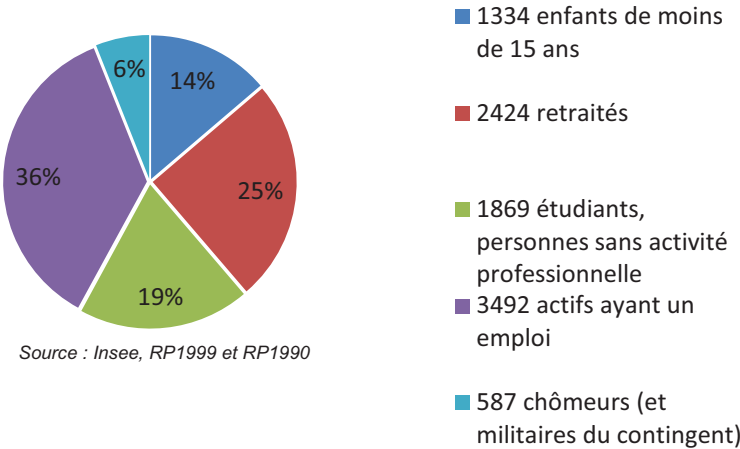


Tableau 3 : Salaires et revenus d'activité

	Salaire net horaire moyen en 2006
Cadre	22,7
Professions intermédiaires	13
Employés	8,3
Ouvrier	9,4

Source : Insee

- Le salaire net horaire moyen en 2006 est de 10,7€.
- Le salaire net horaire moyen des femmes est en moyenne 2€ inférieur à celui des hommes.
- Seuls les ouvriers sont légèrement mieux payés que la moyenne nationale. En revanche une nette différence de salaire est constatée pour les cadres avec 1€ en moins net par heure.

Sur **8 372 habitants ayant plus de 15 ans**, on compte 1 869 étudiants ou personnes sans activité professionnelle, 2 424 retraités, 1 334 enfants de moins de 15 ans, 3 492 actifs ayant un emploi et 587 chômeurs (et militaires du contingent).

On peut noter qu'il y a autant d'actifs ayant un emploi (36%) que de retraités et d'enfants (39%).

Et les Grands Lacs ?

Entre 1990 et 1999, le taux d'activité sur la Communauté de communes des Grands Lacs est resté stable (42 %). **Il est inférieur de 7% à celui de la CCM.** Ce taux demeure inférieur aux moyennes départementales et régionales, lesquelles atteignent les 44 %. Notons que sur l'ensemble du Pays Landes Nature Côte d'Argent, la moyenne s'établit à 43 %.

Tableau 4 : Population active au lieu de résidence

		1999	1990	Evolution 1999/1990
Population Active	Homme	4 336	4 510	-4%
	Femme	3 392	2 864	18%
	Total	7 728	7 374	5%
Population active ayant un emploi	Homme	3 971	4 219	-6%
	Femme	2 634	2 191	20%
	Total	6 605	6 410	3%
Salariés		5 725	5 527	4%
Non salariés		880	883	0%
Nombre de chômeurs		1 123	964	16%
Taux de chômage		14,5%	13%	

Source : Données extraites du recensement de la population 1999 INSEE

Contrairement à la situation de la CCM, la population active est uniformément répartie sur l'ensemble des communes du territoire des Grands Lacs.

Un phénomène très différent de celui observé sur la CCM :

- Si la part des actifs au lieu de résidence est restée stable sur l'ensemble du territoire entre 1990 et 1999, **le nombre d'actifs ayant un emploi a crû** alors que le nombre d'emplois disponibles n'a pas augmenté dans les mêmes proportions.
- Au contraire, sur la CCM, **l'offre d'emploi a baissé** beaucoup plus vite que la **diminution de la population active** et de la **population active occupée au lieu de résidence**.

Pour les deux Communautés des Communes, le nombre de **femmes actives ayant en emploi a augmenté** entre 1990 et 1999 dans les mêmes proportions, mais il reste inférieur au nombre d'hommes actifs ayant un emploi.

VII- Des locaux victimes d'un chômage longue durée important et un chômage féminin en baisse

Sur la Communauté de communes de Mimizan le **taux de chômage est de 14%** en 1999. Soit 3 points de plus que celui de la France (11%) et un de plus que le Pays LNCA. Le taux de **chômage**¹ de longue durée est également plus important sur le Pays LNCA que sur les autres zones littorales.

Tableau 5 : Nombre de demandeurs d'emploi et taux de chômage en 1999 et 2008

	Ensemble	hommes	femmes
Demandeurs d'emploi en 1999	588	201	387
Demandeurs d'emploi en 2008	446	186	260
Taux de chômage en 1999	14%	9%	22%

Source : insee RP99 RP90 Dares, Statistiques du marché du travail,
Champ : DEFM de catégories 1 à 3 hors activité réduite

Le taux de chômage a subi une hausse de 28% entre 1990 et 1999 puis **une baisse d'environ 36%** par rapport à 1999 si on se base sur le nombre de demandeurs d'emplois en 2007.

➡ Depuis 2007 le chômage ré-augmente Les jeunes sont les plus touchés

Aujourd'hui on compte **446 chômeurs** (cf. tableau ci-contre) contre 376 en 2007. La **proportion de femmes au chômage a diminué** : 66% de femmes au chômage en 1999 et 58% en 2008 sur le total de chômeurs.

- Entre 1990 et 1999², une hausse du chômage a touché les 50 ans et plus (+94%) soit 50 personnes, 21 hommes et 29 femmes. Ceci est peut-être lié à la difficulté pour certaines personnes de retrouver du travail après la mise en retraite anticipée d'une centaine de salariés (en majorité des hommes) en 1993 par la papèterie. Cette tranche d'âge est plus touchée que la tranche 15-24 ans mais les chiffres sont à la baisse entre 1990 et 1999. La forte augmentation de la population active³ féminine de 50 ans et plus (150 femmes en 10 ans) est une des raisons de la hausse du chômage chez ces femmes (+69%). Elle est également liée à l'augmentation du nombre de femmes ayant un emploi. En effet une partie de ces femmes seulement a trouvé un emploi.
- Entre 1990 et 1999² on note également une forte augmentation du chômage chez les hommes de 25 à 49 ans (122%) ce qui représente une augmentation de 112 personnes au chômage mais la tendance est à la baisse (-13,4% entre 2006 et 2007). **Aujourd'hui (2008) c'est la tranche d'âge qui reste la plus touchée par le chômage, cela concerne 65% des demandeurs d'emploi, 122 hommes et 169 femmes.**

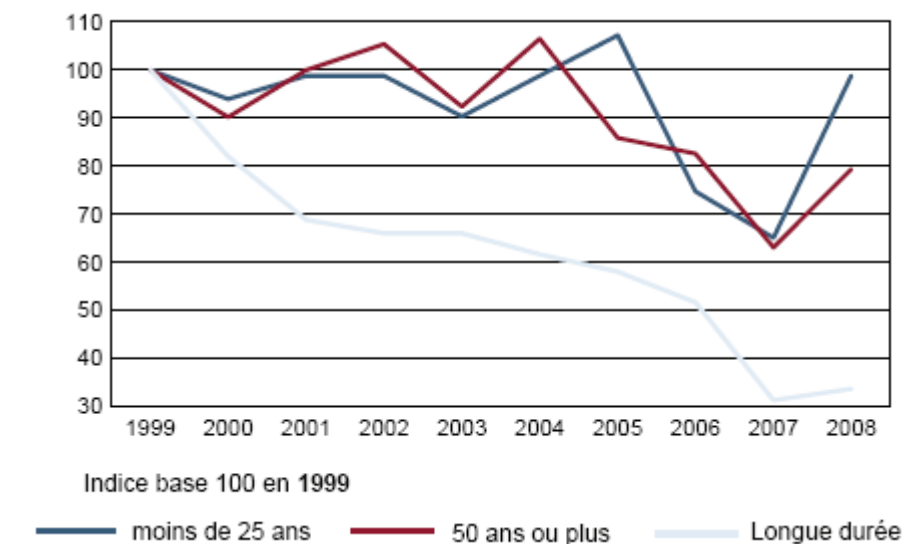
¹ Le taux de chômage = la part des chômeurs/ la population active

² Source : Insee RP 90 et RP99

³ La population active comprend les actifs ayant un emploi, les chômeurs et les militaires du contingent.

- Le chômage chez les **femmes de 15 à 25 ans** a diminué entre 1990 et 1999 (- 31%) mais il reste encore élevé en 1999 (43% en 1999) et cette baisse est plus le fait d'une fuite des jeunes femmes actives qu'une baisse effective du chômage. **Aujourd'hui, les femmes sont les plus touchées, peu importe la tranche d'âge (260 demandes contre 186 pour les hommes soit 58% de demandes féminines).**
- Par rapport aux chômeurs de longue durée¹, tout âge confondu, la tranche d'âge la plus touchée est celle des **25-49 ans (64%). 49% des femmes au chômage le sont depuis plus d'un an contre 35% des hommes.**

Graphique 9 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois selon l'âge



Source : Champ : DEFM de catégories 1 à 3 hors activité réduite.
Source : Dares, Statistiques du marché du travail.

On remarque que suite à l'augmentation brutale du chômage en 2004, le chômage féminin décroît plus rapidement que le chômage masculin.

La montée du chômage à partir de 2007 est également plus rapide chez les hommes que chez les femmes.

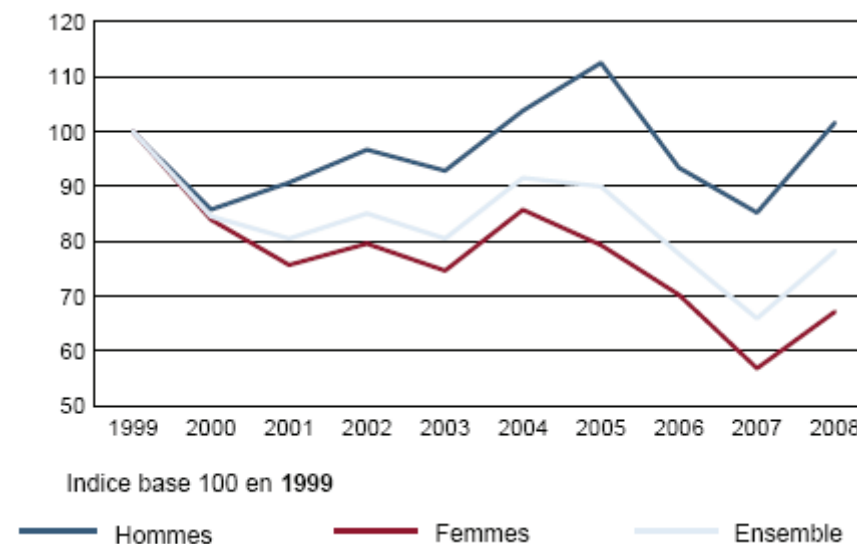
- Le taux de chômage sur la CCGL a évolué de façon uniforme sur l'ensemble des communes de la CCGL entre 1990 et 1999. Il est équivalent à celui de la CCM.

¹ Un chômeur de longue durée est un actif au chômage depuis plus d'un an.

Depuis une dizaine d'années, le nombre de demandeurs d'emploi est à la baisse, avec deux exceptions : 2000 et 2003. Le pic de 2003, ressenti en 2004 pour les 50 ans et plus et en 2005 pour les moins de 25 ans est certainement lié principalement au boom démographique de 2003 et dans une moindre mesure à la deuxième vague de licenciement par retraite anticipée de la papèterie. Cela révèle l'impact de la papèterie sur l'emploi.

Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée ne cesse de décroître jusqu'en 2007. Depuis, il augmente.

Graphique 10 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois selon le sexe



Source : Champ : DEFM de catégories 1 à 3 hors activité réduite, Dares, Statistiques du marché du travail.

VIII- Bassin de vie

Le bassin de vie est un territoire présentant une cohérence géographique, sociale, culturelle et économique. Il correspond à des zones d'activités homogènes reposant sur des besoins locaux et structurés à partir du flux migratoire quotidien de la population et de la capacité d'attraction des équipements et services publics et privés (transport, enseignement, santé, action sociale).

Le bassin de vie est un nouvel « outil » permettant de faciliter la compréhension de la structuration d'un territoire. Il permet de mieux qualifier les espaces ruraux et de caractériser les pôles forts qui les animent.

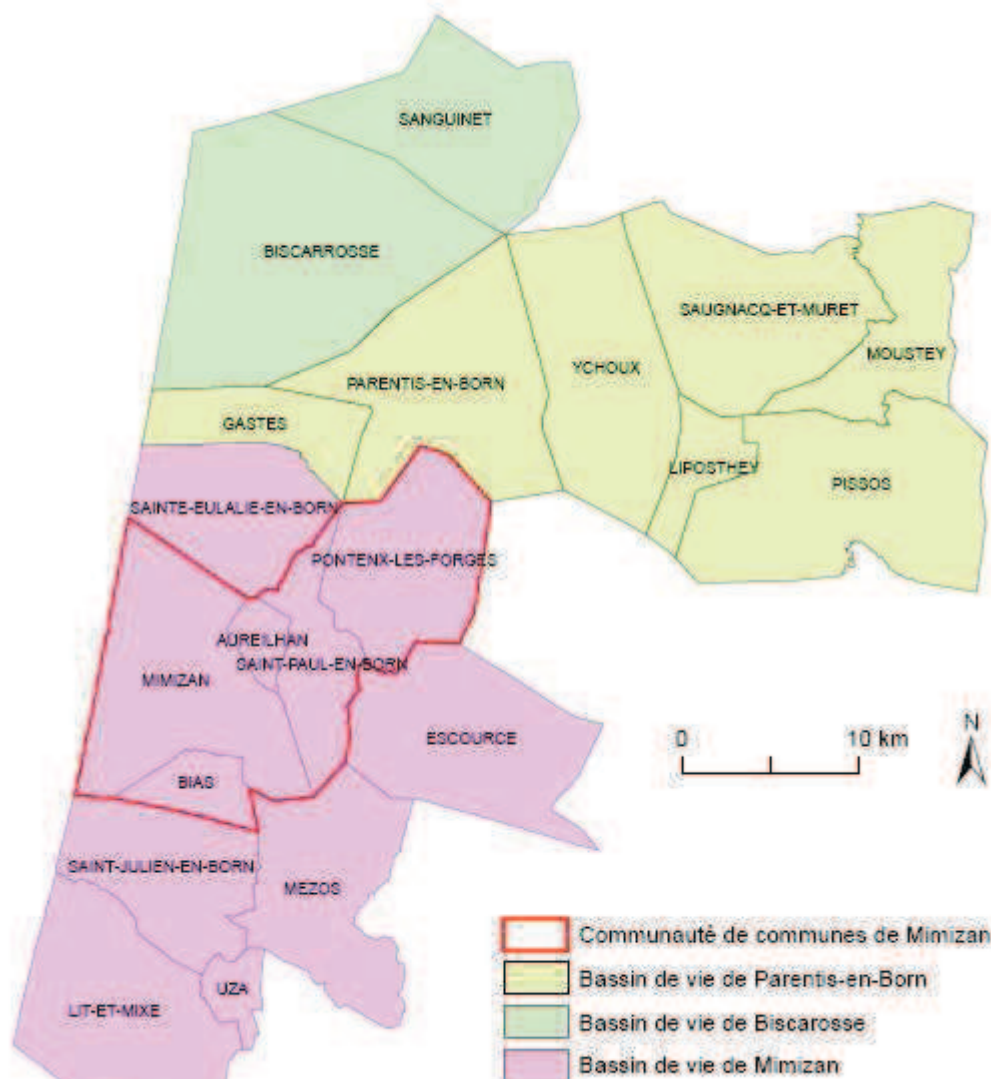
Ainsi le bassin de vie de la Communauté de communes de Mimizan se situe autour de Mimizan. Il s'arrête au nord avec les communes de Sainte-Eulalie-en-Born et Pontenx-les-Forges, à l'est avec Escource et Mézos et au sud avec Lit-et-Mixe et Uza. Il comprend donc 11 communes et Mimizan en est le pôle d'attractivité.



Le bassin de vie correspond essentiellement au **pôle d'emploi du territoire**. Selon l'Insee (2003) le bassin de vie a une **vocation résidentielle et touristique**.

Le bassin de vie comprenait **14 831 habitants** en 1999, soit une fois et demi la population de la CCM. Sa population stagne depuis plus de 30 ans. Sa superficie est de 732 km², soit 2,5 fois la superficie de la CCM. On compte :

- 5 300 actifs occupés au lieu de résidence¹ pour 4 800 emplois en 1999. Soit 1 350 emplois de plus pour 1 800 actifs occupés de plus que la CCM.
- 2 618 emplois de l'économie résidentielle au lieu de travail et 1 246 emplois industriels.



Carte 2 - Périmètre du bassin de vie

Source : Insee, BD carto©

¹La population active au lieu de résidence est la population active résident sur le territoire. Une personne peut résider sur la CCM et travailler en dehors.

L'offre d'emploi, concentrée à Mimizan (91%), est en baisse sur le territoire de la Communauté de communes de Mimizan. Cette baisse correspond essentiellement à des emplois masculins, ce qui tend à rééquilibrer l'écart entre les emplois féminins et masculins. Seulement 28% des emplois sont féminins en 1999. Malgré cela, la carence en offre d'emplois se ressent toujours chez les femmes avec néanmoins une hausse essentiellement dans le secteur tertiaire et la fonction publique. Ce phénomène contraint les jeunes actifs à quitter le territoire. Ceci est sans doute la cause de l'intensification des flux domicile-travail des habitants de la Communauté de communes de Mimizan, faute de ne pouvoir trouver de travail sur place.

Entre 1999 et 2005, la baisse de l'offre d'emploi (18%) est presque 5 fois plus élevée que la baisse de la population active (4%) alors que sur la même période, le Pays LNCA a connu une croissance importante de l'ordre de 22%.

Le niveau de qualification des actifs de la CCM est plus faible que celui observé dans l'ensemble du littoral aquitain et la région. L'offre d'emploi est donc adaptée puisqu'on compte une grande part d'emplois ouvriers, même si le nombre décroît fortement. Certaines entreprises sont contraintes d'embaucher leurs cadres en dehors du département, dans les agglomérations de la région faute de ne pas trouver les compétences nécessaires sur le territoire. Les emplois saisonniers contribuent à faire perdurer une certaine précarité dans l'emploi en offrant de nombreux emplois tout au long de l'année sur des périodes très courtes. Les locaux représentent alors la première source de main d'œuvre, essentiellement les femmes au foyer et les jeunes demandeurs d'emploi. Le taux de chômage de longue durée est plus élevé sur la CCM que sur le littoral. Suite à une baisse ces 10 dernières années, le chômage ré-augmente depuis 2007 et touche directement les jeunes. On compte en 2008 près de 13% de chômeurs.

La croissance de l'emploi s'est principalement réalisée dans les activités tertiaires. Le secteur tertiaire est aujourd'hui, en termes d'emploi, le plus représenté, il regroupe 56% des emplois. Cependant, la forte hausse des emplois dans les services opérationnels est essentiellement due à une substitution des emplois industriels de faible qualification par de l'emploi intérimaire. Ce n'est pas lié à un développement d'emplois de qualité. Le secteur industriel reste toujours le plus gros pourvoyeur d'emplois masculins.

Démographie des entreprises : un tissu économique qui se tertiarise

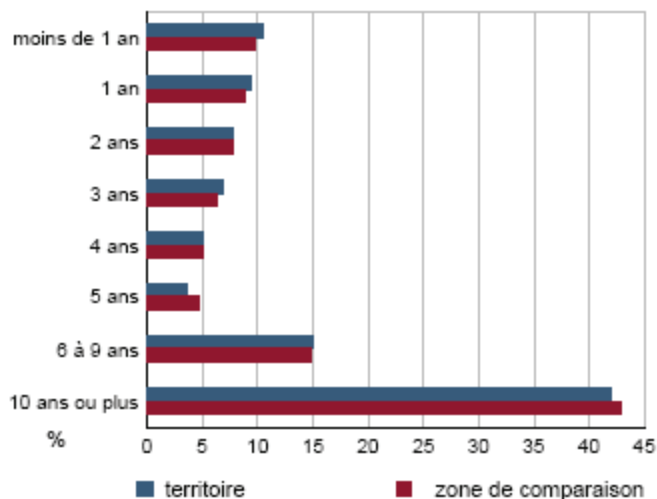
I- Une dynamique de création d'entreprises

En 2007, 75 nouvelles entreprises dont 49 entreprises individuelles (sans salarié) ont été créées (activités marchandes hors agriculture), essentiellement dans le secteur des services (51%) et des commerces (31%). Le taux de création de 14,4% correspond grossièrement au pourcentage national.

Il s'agit principalement d'entreprises individuelles (65% des entreprises et près de 70% des entreprises liées aux services). Les 5 entreprises créées dans le secteur industriel sont également individuelles.

Au 1^{er} Janvier 2007 il existait **520 entreprises**, soit 22% de plus qu'en 2000. On peut constater **une augmentation des créations d'entreprise**.

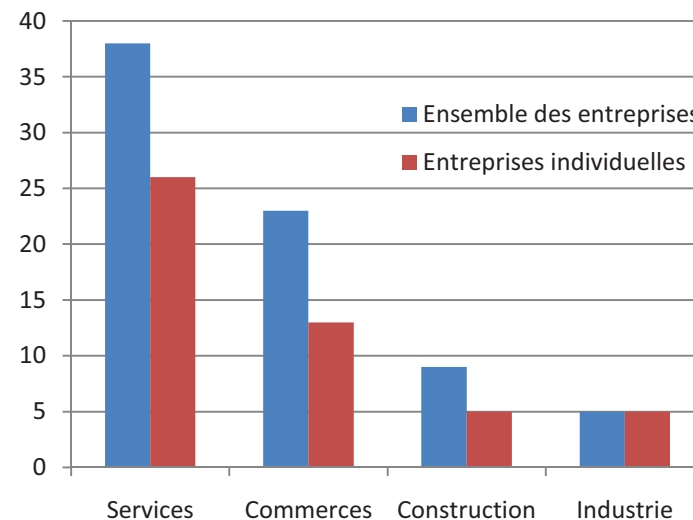
Graphique 12 : Age des entreprises au 1er janvier 2007



Source : Insee, REE (Sirène).

Il y a donc cohabitation entre des entreprises relativement jeunes et des d'entreprises présentes depuis de nombreuses années, bien ancrées sur le territoire.

Graphique 11 : Création d'entreprises par secteur d'activité en 2007



Source: Insee, REE (Sirène)

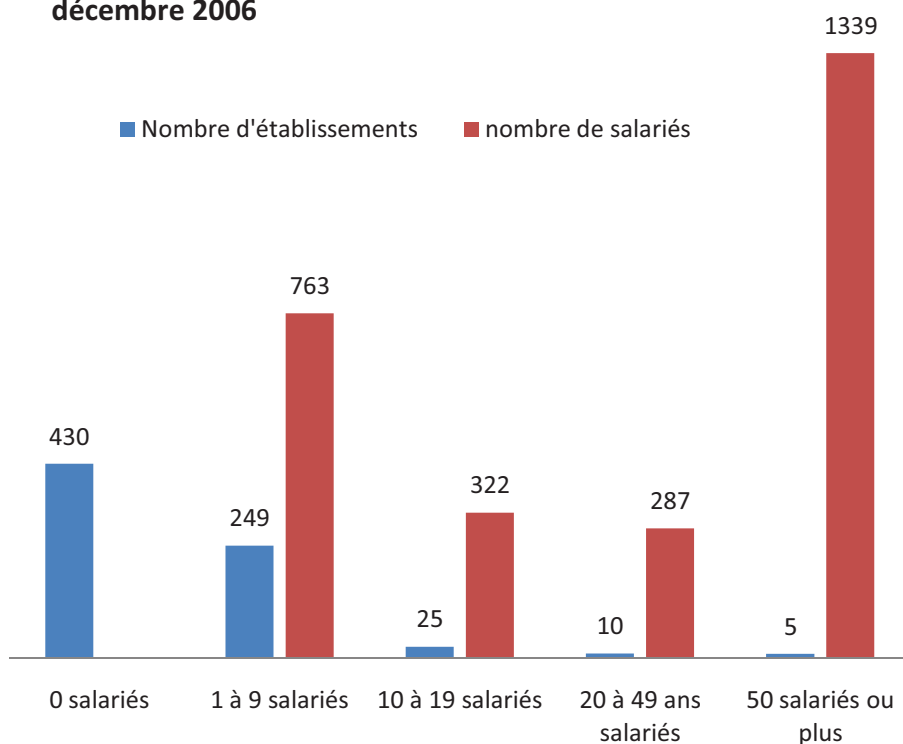
Et les Grands Lacs ?

Comparée aux activités du commerce et des services, l'activité industrielle connaît peu de mouvements depuis 2000, **les fermetures ayant surtout concerné l'activité bois**. En effet, parmi les 17 fermetures enregistrées sur la CCGL, 14 ont touché l'industrie du bois. Globalement, l'industrie connaît un faible taux de renouvellement de ses entreprises, témoignant d'un manque de vitalité du secteur et, de fait, d'une certaine vulnérabilité sur la CCGL.

Sur l'ensemble de la période 1993 – 2004, le nombre d'entreprises artisanales est en constante augmentation sur le territoire de la CCGL. Le tissu d'entreprises artisanales connaît une certaine dynamique et participe au renouvellement de l'activité économique du territoire. Cette dynamique est notamment liée au phénomène saisonnier.

II- Une configuration économique critique

Graphique 13 : Répartition des établissements¹ actifs² et des salariés par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2006



Source: Insee, CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif), 31 décembre 2006

¹ Une entreprise peut être localisée sur un ou plusieurs sites géographiquement distincts appelés **établissements**

² Etablissements actifs : ce sont des établissements qui ont eu une activité durant l'année, ce qui inclut, en plus des établissements ouverts toute l'année, **les établissements saisonniers** et ceux qui ont fonctionné durant une période de l'année.

On compte **723 établissements¹ actifs²** pour 651 établissements au 31 décembre 2006 pour **2 711 postes salariés**.

➡ On constate donc que près d'une centaine d'établissements sont saisonniers, en comparant le nombre d'établissements avec le nombre d'établissements actifs. Cela contribue à l'instabilité économique.

➡ Plus de la moitié des établissements du territoire ne comprend pas de salariés.

Au contraire, 5 établissements regroupent la moitié des salariés (le centre commercial Leclerc et 4 industries) :

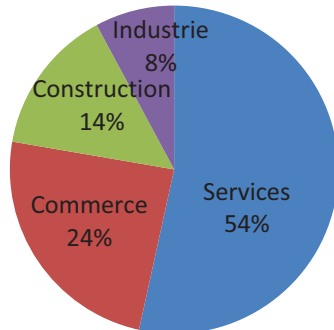
- 3 industries du papier/carton, FP bois, Gascogne Paper et Sack et 1 entreprise de travaux publics LAFITTE TP regroupent à elles seules plus d'1/4 de l'intégralité des salariés
- Le centre commercial LECLERC comprend 122 salariés (5% des salariés)

➡ La Communauté de communes de Mimizan s'est développée autour d'une spécificité : **l'industrie du bois**. A l'échelle du Pays LNCA, peu de spécialités sont liées au littoral en dehors des industries nautiques, mais d'autres spécificités sectorielles se sont développées comme l'aéronautique par exemple.

Les plus gros employeurs ont déjà procédé à des licenciements dans le passé. Ils ont donc un impact très fort sur le territoire.

III- Une prédominance des entreprises liées aux services

Graphique 14 : Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2007



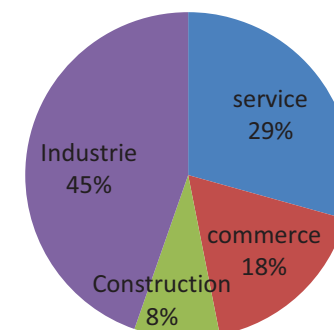
Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, REE (Sirène). 1 Janvier 2007

Sur les 480 établissements comptabilisés en mai 2009¹, **54% sont liés aux services**. Ce taux est largement supérieur à celui du département des Landes (40%). Au contraire, la part des entreprises liées à l'industrie et au commerce représente respectivement au niveau du département 26% et 33%, ce qui est au-dessus des taux de la CCM (cf. graphique 14).

La mise en relation des graphiques 14 et 15 traduit bien le profil économique de la CCM : un petit nombre d'entreprises (industries et commerces) mais de grande taille.

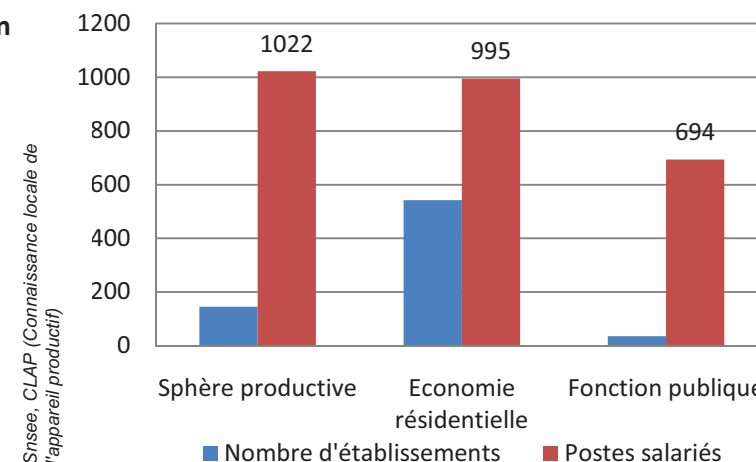
On peut constater que 8% des industries concentrent 45% des emplois.

Graphique 15 : Emploi au lieu de travail selon le secteur d'activité en 1999



Sources : Insee, RP1999 exploitation complémentaire lieu de travail.

Graphique 16 : Établissements selon les trois sphères de l'économie au 31 décembre 2006



Insee, CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif)

➡ L'économie résidentielle² occupe une place relativement mineure comparée au littoral aquitain

L'économie résidentielle concentre le plus grand nombre d'établissements et regroupe 38% des postes salariés, presque autant que la sphère productive (cf. graphique 16). Egalement prépondérante au niveau du littoral, l'économie résidentielle représente cependant 65 % des emplois, soit 6 points de plus qu'en région. La différence en termes d'emplois salariés est donc significative.

Pour avoir un point de comparaison, dans le bassin d'Arcachon et sur le littoral basque, l'économie résidentielle fournit 70 % des emplois.

Le Pays LNCA possède le nombre d'emplois liés à l'économie résidentielle le plus bas (52 % environ) et celui lié à l'activité industrielle le plus élevé (près de 20 %).

¹ Sources CCI, mai 2009

² L'économie résidentielle : économie basée sur les revenus tirés de la « présence » réelle sur le territoire de populations (étudiants, touristes, fonctionnaires...) - pensions, prestations sociales, dépenses touristiques, dépenses de résidents ne travaillant pas localement - et les emplois induits par leur consommation.

Au contraire, **l'industrie** est beaucoup moins présente sur le littoral aquitain. Elle représente seulement 15 % des emplois du littoral (comme au niveau régional) contre 20% dans les Landes, et 38% sur la Communauté de communes de Mimizan.

Le secteur primaire offre peu d'emplois sur tout le littoral (4 % du total), sauf dans le Médoc.

L'économie résidentielle présente un certain nombre **d'opportunités pour le territoire** : la croissance de la population alimente très positivement le chiffre d'affaires des **activités commerciales et de services** déjà en place. Il s'agit également d'une réponse au manque d'animation de la station balnéaire hors saison. Enfin, c'est un moyen de redynamiser le territoire économiquement.



Ce n'est donc pas une sphère à négliger.

De plus la motivation principale des nouveaux résidents étant la qualité de l'environnement et du cadre de vie, **l'économie résidentielle peut devenir un argument militant pour une meilleure préservation de l'environnement.**

Cependant, non maîtrisée, l'économie résidentielle peut constituer un danger pour le territoire. Le scénario d'une croissance principalement

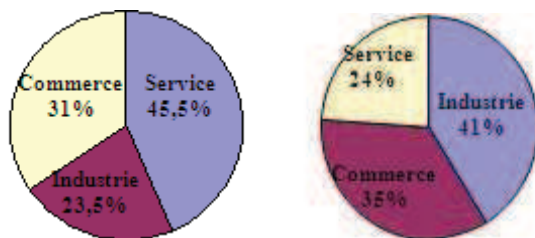
résidentielle risque d'accentuer les inégalités, la fragmentation sociale et de créer des conflits avec les activités productives.

En effet, la consommation d'espace de l'économie résidentielle et les tensions foncières qu'elle induit handicapent fortement le développement des activités productives. Dans le domaine du tourisme notamment, on constate l'exclusion croissante des catégories d'hébergements marchands – campings et centres de vacances – des secteurs les plus attractifs, dû au phénomène des résidences secondaires et par le développement de la résidence principale.

Étant données les préférences actuelles en termes de logements (maisons individuelles et résidences secondaires), ce modèle de développement est extrêmement consommateur d'espace, pour un littoral dont la caractéristique principale est d'être restreint. Il est à craindre que la valeur et l'activité marchande créées soient très insuffisantes au regard de l'espace consommé.

Et les Grands Lacs ?

Graphique 17 :
Part des établissements selon les secteurs économiques **Répartition des salariés selon les secteurs économiques**



Source Insee 1999

Pour la CCGL, le secteur lié aux **services** (essentiellement hôtellerie et restauration) rassemble également le plus grand nombre d'établissements (342 soit 46% du total), ce qui représente 9% d'établissements en moins que pour la CCM. En revanche, c'est le secteur qui emploie le moins, contrairement à la CCM. *Aucune référence à l'économie résidentielle n'est évoquée dans l'étude économique des Grands Lacs.*

Avec 234 établissements qui emploient 739 salariés, le **commerce** (en particulier, le commerce d'alimentation) représente 31% de l'activité économique, soit 7% de plus que sur la CCM. Il est caractérisé par des petites entreprises artisanales (52 % emploient entre 1 et 9 salariés) et se situe au second rang en termes d'effectifs salariés. La CCM est également caractérisée, en grande majorité, par des entreprises de moins de 10 salariés.

L'appareil commercial est fortement concentré sur le pôle de Biscarrosse (en particulier l'offre de grande distribution), à l'image de la CCM dans laquelle les commerces sont concentrés à Mimizan.

L'activité industrielle avec 176 établissements employant 875 salariés, représente 24% de l'activité économique, soit 3% de moins que la CCM. Pour les deux Communautés de communes, l'industrie est celle qui emploie le plus grand nombre de salariés.

Si sur la CCM l'industrie est représentée surtout par la filière bois, sur la CCGL, l'industrie est surtout liée au bâtiment, à l'agroalimentaire et à la ressource pétrolière (chimie-extraction).

Comme pour la CCM (3 entreprises de la filière bois emploient plus de la moitié des salariés), 2 grandes entreprises (Vermillon REP, CECA) du secteur chimie-extraction des Grands Lacs emploient également une majorité de salariés du secteur industriel.

L'artisanat est une activité importante sur le territoire de la CCGL et représente 7 % de l'activité artisanale du département.

Même si pour les deux Communautés de Communes, le secteur des **services se place en première position** en nombre d'établissements devant le commerce et l'industrie, c'est **l'industrie qui arrive en tête si l'on considère les effectifs salariés.**

Pour les deux Communautés de communes, on constate une majorité d'entreprises de moins de 10 salariés. Les établissements de plus de 10 salariés se retrouvent dans l'industrie (notamment dans les secteurs ciblés tels que la filière bois, l'agroalimentaire, le bâtiment ou la chimie-extraction).

Si dans la CCM l'industrie est mieux représentée en termes de salariés (avec 1 093 salariés pour la CCM contre 875 pour la CCGL en 1999), pour la CCGL l'activité touristique est plus développée.

IV- Des zones d'activités précaires et dispersées



Zone d'activité du Born à Mimizan

Il existe une zone d'activité ou une zone artisanale sur chaque commune de la CCM (cf. Fiches projet). Ce sont des zones obsolètes et vieillissantes. Elles ne sont pas propices à l'accueil de nouvelles entreprises. On compte :

- La **zone d'activité du Born à Mimizan** sur la route d'Escourse, en extension (cf. fiche projet d'extension).
- La **zone artisanale à Saint-Paul-en-Born** (en mars 2008 il était prévu que 5 entreprises s'implantent mais rien n'est fait aujourd'hui). Une unique entreprise est présente sur la zone d'extension.
- La **zone d'activité ECOMATERIA à Pontenx-les-Forges** qui va être amenée à se développer.



Zone d'activité du Born à Mimizan



Entreprise E3M implantée sur l'extension de la Zone artisanale de Saint-Paul-en-Born

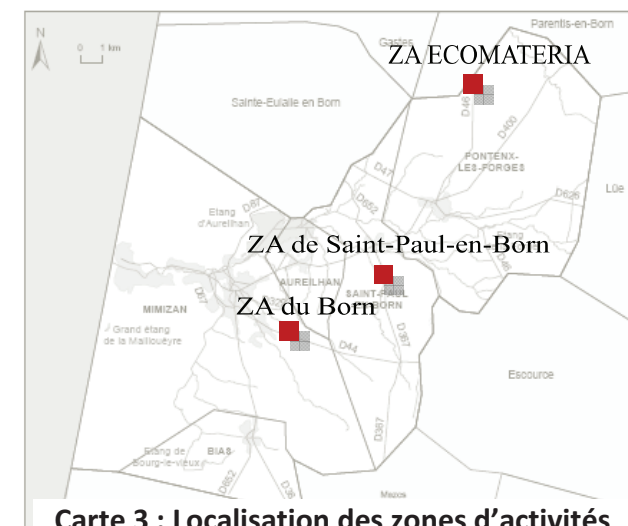
La zone d'activité ECOMATERIA va en effet accueillir la société E02 qui va non seulement créer une trentaine d'emplois mais également rompre le monopole de Gascogne dans la filière bois. La ZA ECOMATERIA est située au nord de Pontenx-les-Forges, loin des centres urbains et plus proche de la N10. Elle est donc mieux située pour accueillir de nouvelles entreprises.

85 industries sont implantées sur la CCM, **majoritairement à Mimizan** mais désordonnées, étalées sur l'ensemble du territoire – lieux-dits, bourgs ou dans la forêt.

- 52 à Mimizan, 6 à Aureilhan, 10 à Bias, 2 à Saint-Paul en Born et 15 à Pontenx-les-Forges

Les premiers établissements en termes d'effectifs¹ salariés sont :

- Gascogne PAPER / SACK dans le papier carton à Mimizan (630 salariés)
- FP BOIS dans le bois à Mimizan (120 salariés)
- T3M SEGMA TEL à Saint-Paul-en-Born (20 salariés)
- LAFITTE TP à Mimizan (19 salariés)
- Le centre d'incinération à Pontenx-les-Forges (16 salariés)



Carte 3 : Localisation des zones d'activités

Source : Schéma Départemental Rivières 2006, BD carto©

¹ Source : CCI 2009 rectifié par les entretiens avec les chefs d'entreprises

- 66% des salariés de la papèterie habitent la CCM, ce sont majoritairement des ouvriers. En ce qui concerne les cadres, la majorité habite en Gironde, néanmoins on note la présence de 29 cadres sur la CCM.

V- Un tissu commercial inégalement réparti où des niches restent à pourvoir



Zone commerciale Leclerc à Mimizan

Réalisation personnelle

La Communauté de communes de Mimizan abrite environ 242 commerces :

- 32 dans les loisirs dont 94% à Mimizan
- 50 dans l'alimentation, tous à Mimizan (dont 5 grandes surfaces à Mimizan) mis à part 5 à Pontenx-les-Forges et le centre hard discount LIDL à Aureilhan.
- 52 dans les équipements à la personne dont un seul salon de coiffure à Pontenx-les-Forges et un à Bias
- 108 dans la catégorie « maison et jardin, voiture et animaux »



Centre commercial des Ormes à Mimizan

Réalisation personnelle

Les 4 principaux pôles commerciaux sont : le centre commercial des Ormes à Mimizan bourg, les centres commerciaux Leclerc (un Mac Donald's devrait bientôt s'implanter) et Champion à Mimizan bourg et dans une moindre mesure les rues piétonnes à Mimizan plage (très marqué par la saisonnalité).



Comme les industries, les commerces sont concentrés à Mimizan.

Il n'existe **pas de réel centre de vie** autour des commerces à Mimizan bourg : le « centre commercial des Ormes » n'est pas piéton et ne remplit pas son rôle. Une unique rue piétonne se situe à Mimizan plage. Néanmoins, lorsque toutes les boutiques sont ouvertes, pendant la saison estivale uniquement, la rue du Casino et l'avenue Maurice Martin constituent un centre de vie.

Les premiers établissements en termes d'effectifs salariés sont :

- PLAGECO DISTRIBUTION (Leclerc) dans l'alimentation (122 salariés)
- SAS MAUBOURGUET dans les équipements maison (14 salariés)
- LA ROSE DES VENTS dans l'alimentation (10 salariés)
- SOCIETE D'EXPLOITATION DU PAIN LANDAIS dans l'alimentation (10 salariés)
 - Tous les salariés de Leclerc habitent à Mimizan

*Il serait intéressant de **réaliser une étude commerciale** pour se rendre compte immédiatement des manques réels afin de ne pas se laisser influencer par les commerces voulant s'installer.*

Il semblerait qu'il y ait une carence en entreprises liées au bricolage, au jardinage et aux ustensiles automobiles. Cependant, l'extension de la ZA du Born devrait accueillir quelques unes de ces spécialités.

VI- Une forêt majoritairement privée et exploitée

	Total	Privée		Publique	
	Surface (en ha)	Surface (en ha)	Nombre	Surface (en ha)	Nombre
AUREILHAN	704	688	99	15	2
BIAS	1816	876	81	940 dont 392 à l'état	2
MIMIZAN	8210	2674	267	5536 dont 4398 à l'état	3
PONTENX LES FORGES	7186	7157	346	30	4
ST PAUL EN BORN	3729	3661	208	67	2
Total	21 645	15057	1001	6588	13

Tableau 6 : Répartition de la forêt sur la CCM

Source CRPF d'Aquitaine 2009

La forêt représente près de 80% (selon le CRPF) de la surface du territoire soit environ **22 000 ha** de superficie forestière sur les 27 000 ha de la CCM, ce qui représente 3% des Landes (638 000 ha). *Il manque des données sur l'évolution de l'emprise forestière.*

1 300 emplois sont directement liés à la filière bois, soit 1 emploi sur 3, ce qui représente 27 entreprises, de la sylviculture à la transformation.

La forêt est privée à 70% selon le CRPF

- 8% appartiennent aux communes soit 1 767 ha
- 22% appartiennent à l'ONF (forêt domaniale) soit 4 790 ha

Certaines forêts gérées par l'ONF sont interdites au public. La part consacrée à la forêt de loisirs est très faible (seulement 3 sentiers pédestres appartenant à la CCM et quelques sentiers communaux).

La forêt cultivée est une ressource stratégique

Composée presque uniquement de pins maritimes, la pinède est vouée à la production de bois. Le **massif est artificiel et organisé en « damier »**. Les parcelles sont séparées, tous les kilomètres, par des pistes forestières et des pare-feux de sable blanc pouvant atteindre plus de 50 m de large.

La majeure partie des animations-nature développées ou en projet, sont tournées vers la forêt.

Une industrie liée à l'exploitation forestière confrontée à une forte concurrence étrangère

De nombreuses **distilleries** étaient présentes dans la région (Pontenx-les-Forges, Parentis-en-Born). La récolte de la résine représentait une exploitation à grande échelle du massif forestier. **Le travail pris fin dans les**

années 80, la main d'œuvre devenant trop chère par rapport à la concurrence (Portugal, Chine...).

De même, **les scieries** très nombreuses dans la région, ont aujourd'hui **tendance à fermer**, au vue de la concurrence étrangère. Mais on en trouve encore notamment à Pontenx-les-Forges et Mimizan.

La construction des papèteries de Gascogne en 1925 fut un événement majeur de l'histoire de Mimizan. Auparavant, les industries liées à l'exploitation forestière n'étaient que de petites unités locales, très près des besoins immédiats. C'est à la suite de l'effondrement du cours de la résine, à partir de 1921, que la création d'une usine capable de fabriquer du papier kraft a été envisagée. **Cette grande industrie constitue en effet, un débouché économique majeur pour la production de pins maritimes.** Aujourd'hui, la papèterie rapporte 75% de la taxe professionnelle.

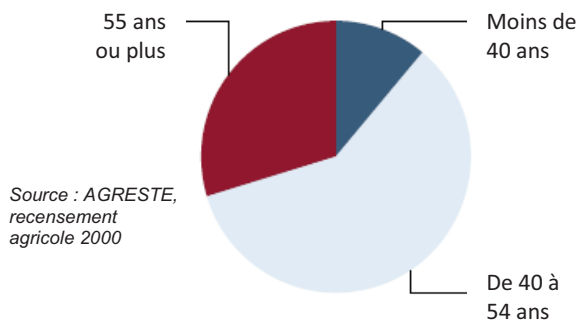
VII- Un tissu agricole restreint

Le tissu agricole est composé d'un **nombre restreint d'exploitations¹**, et **ce nombre décroît constamment**. Alors qu'en 1988 on recensait 37 exploitations agricoles dont 14 professionnelles, en 2000, on en compte plus que 25 dont 11 professionnelles soit **12 exploitations de moins en 10 ans**. En 2009, il ne reste que **6 exploitants professionnels** (plus de 50% des revenus proviennent de l'agriculture) : 5 fermiers à Mimizan et un à Saint-Paul-en-Born. A Aureilhan et Bias, il y a quelques éleveurs de volailles et à Pontenx-les-Forges, quelques apiculteurs.

D'autre part, les exploitations agricoles sont **majoritairement de petite taille¹**. Cependant, la SAU² moyenne augmente régulièrement (mis à part le fait que la surface a été divisée par deux entre 2007 et 2008 dû en partie à la crise économique). Aujourd'hui (2009) la SAU moyenne est de 90 ha pour les exploitations professionnelles alors qu'en 2000 elle avait une valeur moyenne de 27 ha et 51 ha pour les exploitations professionnelles. **400 ha sont destinés à l'agriculture sur Mimizan et 150 ha sur St-Paul-en-Born**. Les plus petites exploitations (50 ha) ont une production à plus forte valeur ajoutée. Cependant, cela ne suffit pas toujours à être économiquement viable.

- Deux défrichements de la forêt ont été réalisés en 1981 et 1986, ce qui a permis à 4 agriculteurs de s'installer sur des friches forestières.
- L'agriculture rapporte en moyenne 27 500 € par an aux communes de redevances directes sous forme de fermage (soit 50 € l'ha) et représente 6 emplois directs et 4 équivalents temps plein.
- La majorité des produits ne sont pas destinés au marché local.
- Une coopérative, CUMA, prête le matériel agricole. Elle facilite donc l'installation de nouveaux arrivants en leur permettant de ne réaliser aucun investissement dans du matériel agricole.

Graphique 18 : Répartition des chefs d'exploitation et co-exploitants selon l'âge en 2000



Des chefs d'exploitation et co-exploitants vieillissants.

La pyramide des âges est déséquilibrée, seulement 10% des agriculteurs ont moins de 40 ans, 60% ont entre 40 et 54 ans et 30% ont 55 ans ou plus.

- On compte 80 exploitations à l'échelle du bassin de vie en 2000 soit 30 exploitations professionnelles ce qui représente 2 326 ha de surface agricole utilisée.

Et les Grands Lacs ?

Sur Parentis-en-Born, Biscarrosse, et Sanguinet, se trouvent de plus gros agriculteurs, éleveurs, et laitiers. Il n'y a pas de CUMA.

¹ Source : Étude de définition d'un programme d'organisation et d'accueil de l'emploi saisonnier sur le Pays LNCA, 2007

² SAU : surface agricole utilisée

La Communauté de communes de Mimizan cherche à affirmer une image fortement liée à la filière bois. Malgré la baisse du nombre d'emplois du secteur industriel, la CCM souhaite développer en priorité cette filière.

Il existe une dynamique de création d'entreprises. Depuis 2007, une augmentation des créations d'entreprises, essentiellement individuelles, s'est effectuée à plus de 50% dans les services, et le tertiaire en général.

La prédominance de la filière bois et le monopole de quelques grosses entreprises créent une situation de dépendance pouvant se révéler dangereuse, d'autant plus que le tissu économique semble se tertiariser. En effet, 54% des entreprises sont liées aux services et le taux est largement supérieur à celui du département. Cependant, l'économie résidentielle occupe une place mineure comparée au littoral aquitain même si elle progresse continuellement, pour se placer au même niveau que la sphère productive.

Les zones d'activités sont précaires et dispersées sur le territoire de la Communauté de communes, avec une prégnance des usines visuellement polluantes sur Mimizan. Cependant, la ZA du Born est en projet d'extension, et la ZA ECOMATERIA se distingue du lot par sa situation et sa nouveauté. L'installation de l'entreprise EO2 prochainement permettra de redynamiser la filière bois qui sera accueillie dans un cadre propice à son bon fonctionnement. D'autre part, les zones commerciales ne sont pas mises en valeurs et ne sont pas des lieux de vie et de rencontre. Certains domaines semblent inexploités comme le bricolage ou la jardinerie ce qui impliquerait une fuite de la clientèle vers Biscarrosse ou Mont-de-Marsan.

Le tissu agricole est disséminé et composé de petites parcelles comparé aux Grands Lacs. Il n'existe que 6 exploitants professionnels et ce chiffre tend à décroître d'années en années, notamment avec le départ en retraite des exploitants.

La forêt est majoritairement privée (70%) et exploitée. Seulement 9% appartiennent aux communes. La superficie forestière représente 3% des Landes.

Une image touristique à trouver

I- Une offre en hôtellerie sous-développée

La Communauté de communes de Mimizan affiche une **capacité d'accueil touristique de 39 000 lits**, soit 27% de la capacité d'accueil du Pays LNCA (contre 44% sur la CCGL et 29% sur celle du Canton de Castets). **La population résidente est multipliée par 3 ou 4 en période estivale** (population spontanée par 7).

Tableau 7 : Nombre et capacité des hôtels par communes

	Nombre d'hôtels	Capacité en nombre de lits
ensemble	14	380
Bias	1 nc	16
Mimizan	9 ** et 1*	316
Aureilhan		
Saint-Paul en Born	1** et 1 nc	36
Pontenx les Forges	1 nc	14

Source : CDT Landes, 2007, et OIT 2008

nc : non classé

14 hôtels sont recensés sur le site de l'OIT représentant environ **380 lits**, soit **1% de la capacité d'accueil de la CCM contre 2% à l'échelle du Pays LNCA et 5% pour les Landes**. L'offre en hôtels est donc sous-représentée par rapport au département. Le nombre d'hôtels a baissé de moitié en 8 ans (24 hôtels en 2001). Par rapport à 2004, un hôtel *** a fermé, tandis que les hôtels ** ont gagné des lits. Les hôtels sont de petite capacité : 15 à 20 chambres en moyenne. Comme on peut le voir sur la carte ci-dessous, ils sont majoritairement concentrés à Mimizan.

On constate **un développement et une prédominance des hôtels****. Deux hôtels ont réalisé des investissements, ce qui a valu à l'un d'entre eux une montée de gamme. On note également une absence du tourisme de luxe (aucun hôtel au-dessus de 2 étoiles). 2008 est la première année où l'ensemble des hôtels a enregistré une belle saison, pas seulement Mimizan.

La CCM compte également 3 **résidences de tourisme** non classées à Mimizan (2) et Aureilhan (1) ainsi que 2 **villages vacances** à Mimizan et Bias. **L'offre représente 3% de la capacité d'accueil de la CCM contre 2% à l'échelle du Pays LNCA et 4% pour les Landes**.

Tableau 8 : Nombre et capacité des campings par commune

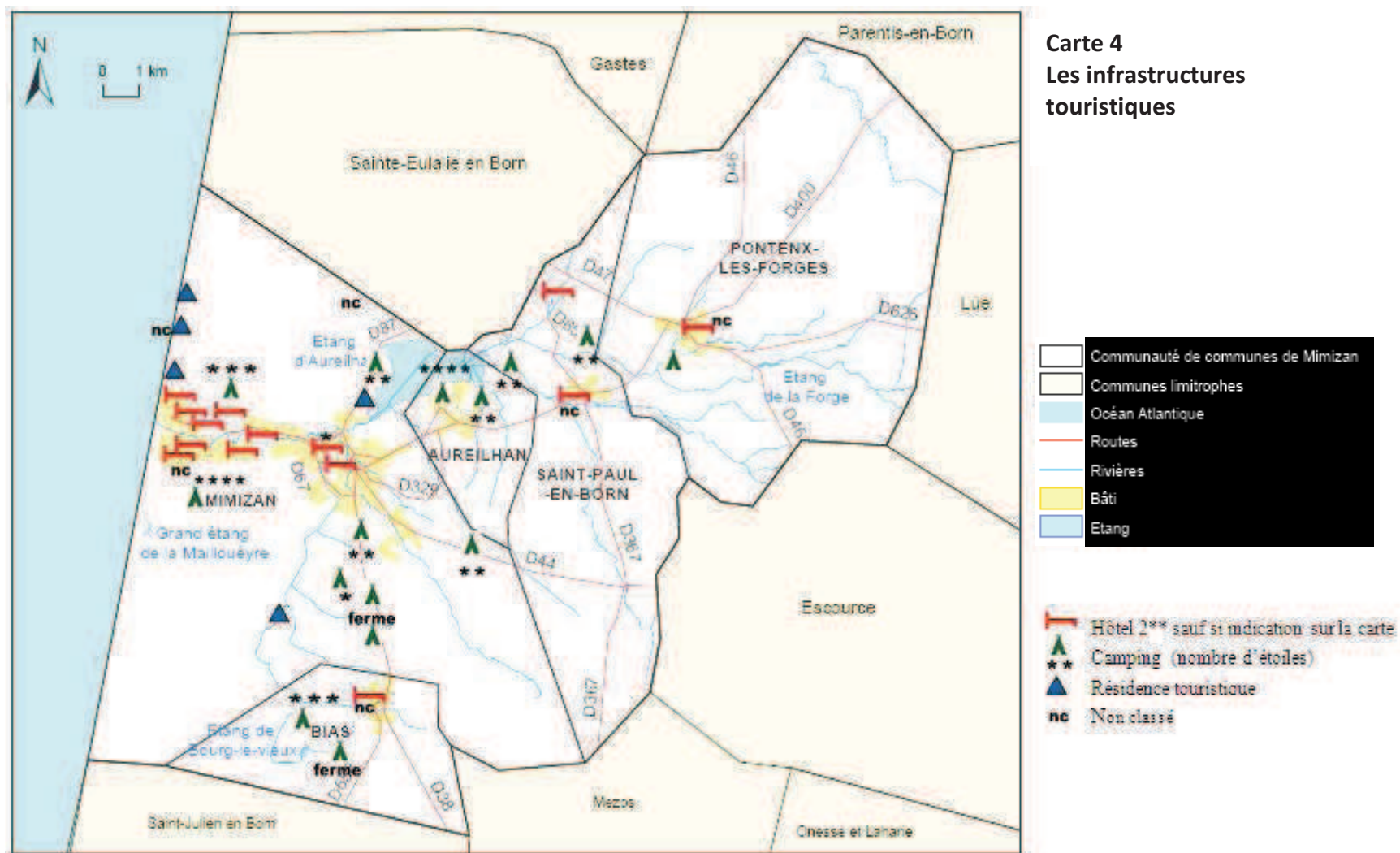
	Nombre de terrains	Capacité en nombre de lits
ensemble	13	10 300
Bias	1***, 1 à la ferme	500
Mimizan	1****, 1*** 3**, 1*, 1nc, 1 à la ferme	5600
Aureilhan	2**, 1****	3465
Saint-Paul en Born	1**	426
Pontenx les Forges	1 nc	300

Source : CDT Landes, 2007, et OIT 2008

On comptait en 2008, **13 campings** pour une capacité d'accueil de **10 300 lits** environ. Il existe également un camping **** à Mézos. **L'hôtellerie de plein air représente 26% de la capacité d'accueil de la CCM contre 44% à l'échelle du Pays LNCA et 31% pour les Landes**. L'offre en campings est donc sous représentée au regard du Pays LNCA.

On note une **majorité de campings ****. On compte 147 emplacements en moins par rapport à 2004. En 4 ans, les campings 2,3 et 4 étoiles ont perdus des places tandis qu'un nouveau camping * de 49 emplacements a ouvert. Les campings les mieux classés sont concentrés au bord du littoral ou au bord du lac d'Aureilhan. Il existe une différence de fréquentation selon la situation géographique : comme l'indique la carte ci-dessous, les campings sont concentrés sur Mimizan, Aureilhan et Bias. Saint-Paul-en-Born et Pontenx-les-Forges ne comprennent qu'un camping et le camping de Pontenx-les-Forges a fermé.

Carte 4
Les infrastructures
touristiques



Sources : Schéma Départemental Rivières 2006, BD carto©, OIT

Tableau 9 : Nombre et capacité des meublés de tourisme et chambres d'hôtes par commune

	Nombre de meublés	Capacité en nombre de lits
ensemble	1200	5800
Bias	18	90
Mimizan	1100	5300
Aureilhan	53	278
Saint-Paul en Born	12	55
Pontenx les Forges	17	87

Source : CDT Landes, 2007, et OIT 2008

L'offre en **résidences secondaires**, (hébergements non marchands) de 2 pièces est prédominante et largement supérieure à la moyenne nationale (cf. graphique ci-contre). On note également un déficit au niveau de l'offre de maisons comportant plus de 4 pièces. Ce type d'offres semble **inadapté aux groupes** de touristes.

Tableau 10 : Nombre et capacité des résidences secondaires par commune

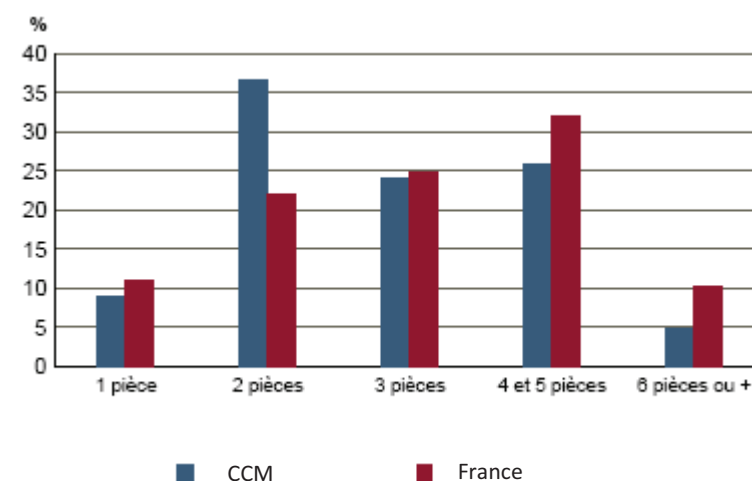
	Nombre de résidences secondaires	Capacité en nombre de lits
ensemble	4040	20 200
Bias	100	500
Mimizan	3680	18400
Aureilhan	120	600
Saint-Paul en Born	68	340
Pontenx les Forges	71	355

Source : CDT Landes, 2007, et OIT 2008

On compte **1 200 meublés** mis à disposition des touristes. Les hébergements locatifs meublés représentent 15% de la capacité d'accueil de la CCM contre 6% à l'échelle du Pays LNCA et 7% pour les Landes. Contrairement à l'offre d'hôtellerie ils sont surreprésentés.

Comme toutes les offres d'hébergements touristiques, 90% des meublés disponibles de la CCM sont situés sur Mimizan.

Graphique 19 Répartition en 1999 des résidences secondaires selon le nombre de pièces



Source : Insee, RP1999 exploitation principale.

En 2007 on comptait **4 040 résidences secondaires**.

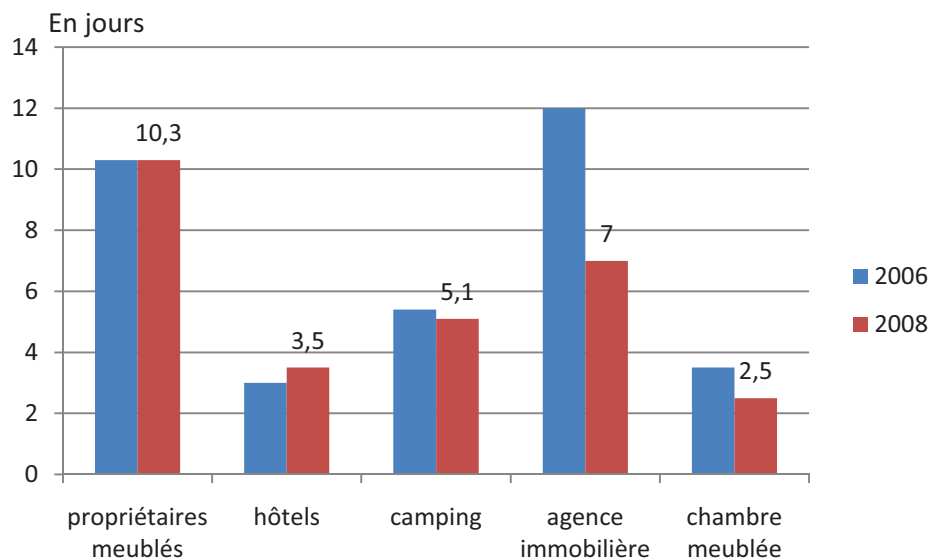
Les hébergements non marchands (résidences secondaires) représentent 51% de la capacité d'accueil de la CCM pour 46% à l'échelle du Pays et 53% pour les Landes.

II- Une saison limitée qui progresse sur les ailes de saison¹

Après 3 années de progression, on note une **baisse de fréquentation** depuis 2007. Depuis 8 ans, **les taux d'occupation progressent sur les ailes de saison¹** (à l'exception d'Avril) **en hôtel et camping (locatif) au détriment d'une haute saison de plus en plus limitée**. Mais contrairement à d'autres territoires du littoral, comme la côte Basque ou le Bassin d'Arcachon, **l'arrière-saison reste peu investie** au plan touristique sur l'ensemble du Pays LNCA. **Le pic d'activité le plus long concerne les boutiques et les commerces**. Aucun camping ne semble connaître un pic d'activité supérieur à deux mois. Plus de la moitié des restaurants et des hôtels ont également un pic d'activité inférieur à 1 mois².

La baisse de fréquentation touristique se ressent sur le site de l'office de tourisme (l'OIT), cependant le nombre de pages vues continue d'augmenter. Une troisième version devrait bientôt permettre de redynamiser le site.

Graphique 20 : Durée des séjours par mode d'hébergement



Source : OIT, bilan 2008

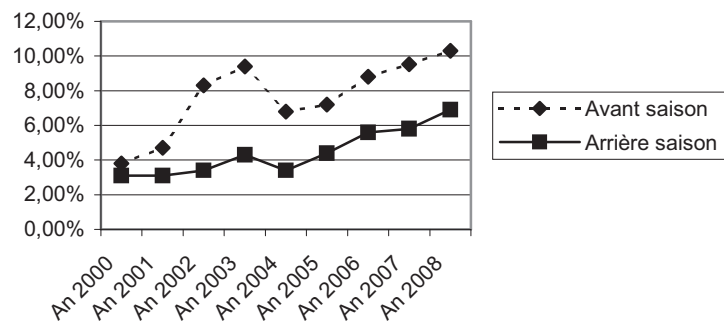
Globalement les séjours en haute saison se raccourcissent.

- Les locations de meublés comptabilisent les plus longs séjours (10,3 jours en moyenne) et restent stables.
- Les séjours en camping tendent à baisser (- 5 jours en 2007).
- Seule la fréquentation des hôtels est en hausse mais toujours en dessous des chiffres de 2005.

¹ Les ailes de saison correspondent aux avant et arrière saison, c'est-à-dire les mois d'Avril, Mai et Juin (avant saison) et Septembre (arrière saison)

² Source : Étude de définition d'un programme d'organisation et d'accueil de l'emploi saisonnier sur le Pays LNCA, 2007

Graphique 21 : Evolution de la demande pour le hors saison à l'OIT



Source OIT 2008

Une évolution des demandes vers le hors saison

80% des demandes enregistrées par l'OIT restent concentrées sur les mois de juillet et août, mais cette tendance semble être à la baisse car 85% des demandes ont été enregistrées sur cette même période les années précédentes.

C'est sur les vacances de Printemps que la progression est la plus forte : + 50% entre 2002 et 2008.

Le nombre de demandes est très faible sur la période de la Toussaint car c'est une période pour laquelle aucune communication n'est faite : l'offre est limitée.

Le poids de l'activité touristique en avant et arrière saison est encore faible, toutefois, ces périodes sont celles sur lesquelles une marge de manœuvre existe. Par contre, la baisse de la fréquentation en juillet et août est plus préoccupante. Elle dépend fortement de la météo.



La clientèle est majoritairement Française.

- Les étrangers représentent environ 20% de la clientèle. Ce pourcentage est en retrait par rapport aux années précédentes. Seuls les campings notent une progression des étrangers, notamment **des Hollandais et des Allemands**.
- Quant à la clientèle française, les principales régions émettrices sont identiques d'une année sur l'autre. Ce sont : l'Île de France (16%), Rhône Alpes (12%) et le Grand Sud Ouest. Cependant, on note une baisse régulière de la part de la région Île de France : la fréquentation a chuté de 5 points en 8 ans en tombant à 16% ainsi qu'une augmentation de la fréquentation du « Grand » Sud Ouest¹, des Pays de la Loire et du Centre.

Il est possible que cette évolution soit due aux actions de promotion sur le grand Sud Ouest.

En 2003, les plus de 65 ans, qui représentent 21% de la population française, ne représentent que 5% des touristes l'été.

L'outil internet est essentiel pour une première approche du territoire ainsi que pour la connaissance de l'hébergement et des loisirs présents sur le territoire. Il prend de plus en plus d'importance dans la prise de décision des touristes.

¹ Le « Grand » Sud Ouest : Aquitaine + Midi Pyrénées, OIT

Ce que recherchent les touristes

- **le côté Nature** au sens large : la plage, l'Océan, la forêt, le lac, le fleurissement, les quartiers traditionnels
- **Sentiment de sécurité et d'ambiance chaleureuse** par l'absence de grandes constructions, côté authentique
- la possibilité de **faire du vélo** dans un cadre naturel et du **surf**, image de marque de la région
- les animations pour les enfants

Un touriste français dépense en moyenne 23,25€ par jour en 2003 contre 22,41€ en 1998 et 21,65€ en 1993.

Un touriste étranger dépensait en 2003 28,29€ par jour.

Ce que regrettent les touristes

- Manque de **sentiers pédestres**, de **pistes cyclables sous forme de circuits**, de visites ou d'animations de découverte de la diversité des milieux
- Confusion ou **manque de signalétique** des pistes cyclables (indication des distances en temps)
- **Mauvais entretiens des façades** à proximité d'espaces naturels et de loisirs
- Absence ou faible nombre d'activités ou de visites **couvertes**
- **Manque d'animation** : concerts gratuits le soir, spectacles de rues, sons et lumière sur la plage... ; mais aussi des animations la journée avec des jeux de plage, plus d'activités et de choses à faire en dehors de la plage.
- Le manque d'informations tant au niveau local qu'au niveau départemental sur les **visites des villages et le patrimoine landais**

Pour plus de détails sur la clientèle et ses attentes il est possible de consulter les enquêtes 2003 et 2008 du CDT des Landes

Les activités

La baisse du pouvoir d'achat s'est traduite par une modification des habitudes de consommation des clients dont les choix se sont portés vers des **prestations peu chères** : par exemple, une location de vélo sur des durées plus courtes, une formule découverte plutôt qu'un stage ou encore une offre forfaitaire permettant de diversifier les découvertes.

L'activité vélo a été très plébiscitée en 2008 (10% des touristes disent aller à la plage avec leur vélo). **De même les écoles de surf ont eu une bonne saison 2008 contrairement à l'activité quad.** D'après l'enquête du CDT de 2003, la pêche et le golf perdent un peu de terrain au profit du canoë kayak et du tennis. 40% des touristes pratiquent des activités culturelles, néanmoins la fréquentation du musée et du cloché porche a subi une baisse de 18% pour les mois de juin, juillet et août par rapport à 2007 et de 5% seulement pour septembre (grâce aux médiévales).



Il semblerait qu'il y ait une mauvaise communication de la part de l'OIT sur l'offre culturelle (Musée, Parnasse...).

*Le dernier point – à savoir le manque d'informations et d'offres sur les visites des villages et sur le patrimoine landais – a été pris en compte par le Pays LNCA. Ainsi, une **étude de faisabilité a été réalisée en 2005 sur la création de routes touristiques à thèmes** sur l'ensemble du territoire, ayant pour objectifs :*

- *D'inciter la clientèle touristique des plages à aller à la rencontre du patrimoine et des richesses touristiques localisées à l'intérieur des terres*
- *De permettre aux touristes d'identifier les territoires concernés*
- *D'apporter de la notoriété au Pays LNCA*

Trois propositions de circuits ont été élaborées :

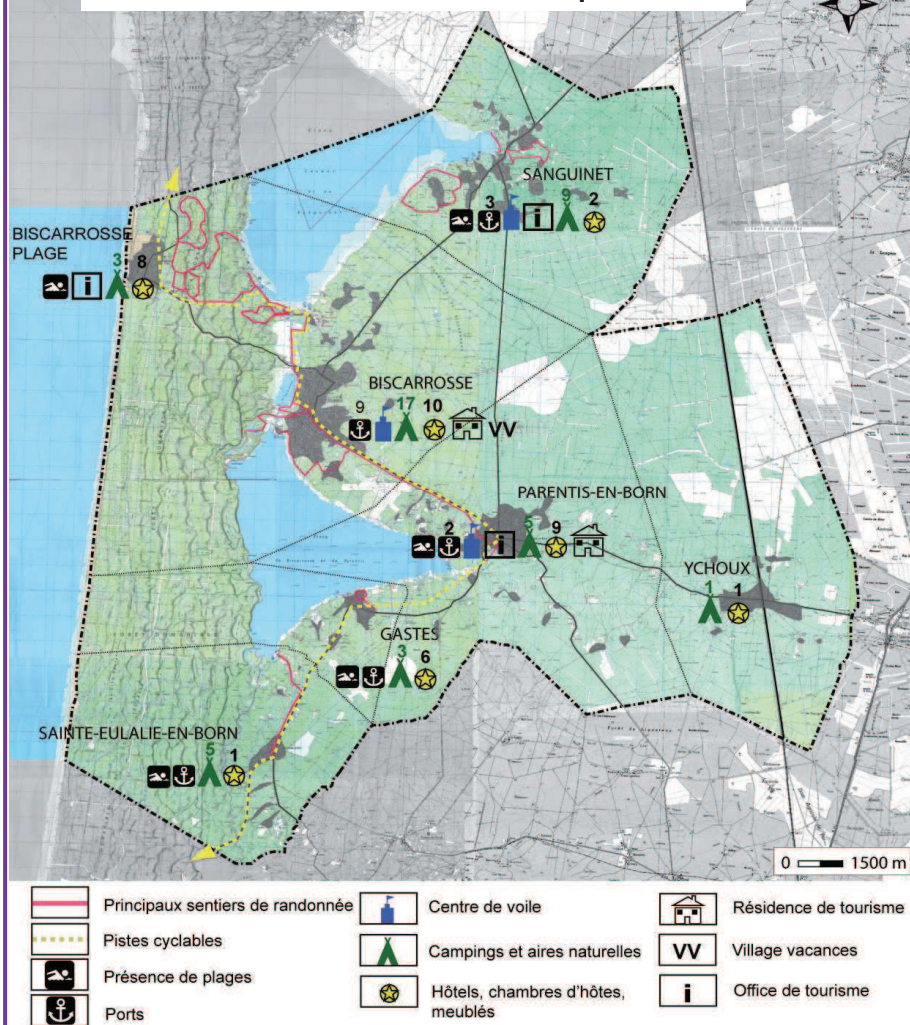
- *Un circuit : "**route des saveurs et des terroirs**" qui rassemblerait les meilleures tables du Pays LNCA (restaurants, fermes auberges, tables d'hôtes).*
- *Un deuxième circuit : "**du pin à la pâte à papier**" qui retracerait les différentes techniques qui vont de la plantation d'un pin jusqu'à sa transformation en feuilles de papier.*
- *Un troisième circuit serait à la fois diurne et nocturne et pourrait être établi sur un ou plusieurs thèmes généraux et centraux comme l'eau, la connaissance du petit patrimoine et de l'Histoire du Pays LNCA ou encore « les us et coutumes des Landes ».*

Le classement touristique de Mimizan a été fait en 1913. Il doit être réévalué cette année en 2009. Ce classement entre en compte dans la Dotation Globale de Fonctionnement. La campagne de reclassement est à son début et Mimizan est une des premières villes à devoir en faire la demande. Cependant le rendu du dossier doit se faire **avant le 31/12/2009** et il y a deux périodes de 6 mois obligatoires. La procédure doit donc s'accélérer afin de ne pas dépasser les délais. Il existe deux niveaux :

- Le premier niveau est « commune touristique », c'est à dire que la ville doit répondre à trois critères : avoir un office de tourisme, posséder un guide touristique et avoir une programmation d'animation.
- Le deuxième niveau est « station classée », la ville doit cette fois-ci répondre à six critères dont un concernant les transports en commun.

Et les Grands Lacs ?

Carte 5 : Les infrastructures touristiques



Source : CCGL - Livre Blanc du territoire, 2007

Des problèmes persistent : la saison touristique reste relativement courte, il existe une faible coordination territoriale entre les communes concernant l'activité touristique, il y a un manque de liaisons douces entre les campings et les centres bourgs.

La CCGL a une capacité d'accueil touristique de 63 500 lits, soit 44% de la capacité d'accueil du Pays LNCA et 17% de plus que la CCM.

La CCGL contient 43 campings soit trois fois plus que la CCM et 37 hôtels, soit 2,5 fois plus que la CCM.

Sur les deux Communautés de communes, l'activité touristique est principalement marquée par un tourisme de masse, plutôt familial, de populations relativement modestes. L'activité touristique est cependant plus forte sur les Grands Lacs et s'explique par sa position géographique (le littoral, les lacs) et la proximité du Bassin d'Arcachon.

Deux communes des Grands Lacs demeurent locomotives du tourisme (les 4 autres communes développent un tourisme d'arrière-pays) :

- Biscarrosse, qui se positionne comme une des stations balnéaires les plus importantes du Sud-ouest
- Sanguinet, plus en retrait, en bord de lac

Biscarrosse apparaît surtout comme une station d'accueil de plein air (40 % de l'hébergement en camping) et une population importante en résidence secondaire (45 %). La station balnéaire accueille « 100 000 habitants » les gros week-ends d'été (population multipliée par 10), avec un étalement sur plusieurs pôles (Biscarrosse bourg, Biscarrosse plage et les 3 lacs).

La commune de Biscarrosse et l'office du tourisme ont arrêté **une politique « Qualité »** concernant le développement touristique local s'appuyant sur :

- La création d'alternatives à l'offre d'hébergement en camping
- Une offre de loisirs complémentaires à l'offre balnéaire
- Un accueil d'une population fidèle, de proximité (Aquitaine)
- L'attractivité d'une population de niveau de vie plus élevé (un projet de « village aéronautique » est en cours de réalisation)

Biscarrosse et Mimizan sont les villes les plus attractives et les mieux équipées en termes de tourisme (hôtels et campings).

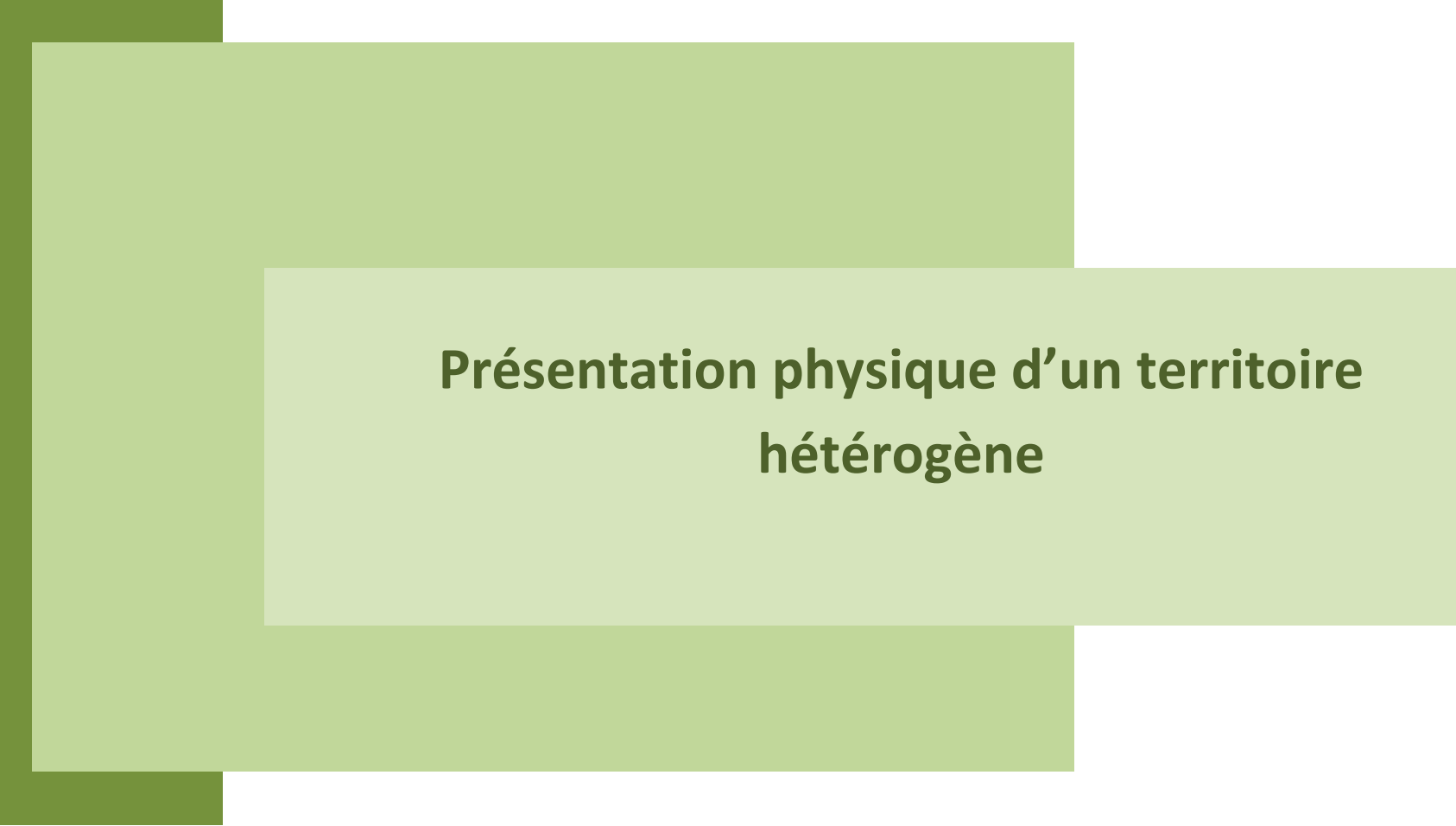
Par rapport à la CCM qui ne comprend qu'un seul Office de Tourisme Intercommunal, la CCGL compte trois offices de tourisme situés sur les communes de Biscarrosse, Parentis-en-Born et Sanguinet, et des accueils touristiques plus limités à St Eulalie en Born, Ychoux et Gastes.

Malgré la démarche en faveur de la dessaisonalisation et de l'accueil des familles menée par l'office intercommunal de tourisme (OIT) le poids de l'activité touristique en avant et arrière saison est encore faible. Cependant une marge de manœuvre existe sur les ailes de saison et les efforts sont à poursuivre dans ce sens. Par contre, la baisse de la fréquentation depuis 2007 en juillet et août est plus préoccupante. Le fait que la destination dépende fortement de la météo implique d'intensifier les efforts pour diversifier les activités touristiques d'intérieur.

L'offre en hôtellerie est sous-développée au regard des Communautés de communes du pays LNCA et majoritairement représentée par une classification deux étoiles. Au contraire, l'offre en hébergements locatifs meublés est plus présente que sur le reste du département.

L'intérieur des terres est faible en équipements marchands de tourisme (Pontenx-les-Forges et Saint-Paul-en-Born). Il existe également une grande différence de fréquentation et de classification selon la situation des hébergements.

La clientèle est majoritairement française, elle provient d'île de France en premier lieu – malgré une baisse de fréquentation régulière – des régions Rhône Alpes et Grand Sud Ouest – qui connaît une hausse de fréquentation. 20% des touristes sont étrangers, ce sont principalement des Allemands et Hollandais.



Présentation physique d'un territoire hétérogène

I- Les Landes : une histoire géologique particulière

Le paysage des Landes tel que nous le connaissons aujourd'hui est dû à une histoire géologique tout à fait singulière. Nous allons décrire les étapes majeures de sa formation afin de mieux comprendre le paysage actuel de la Communauté de communes de Mimizan qui présente les mêmes caractéristiques que le reste du paysage landais.

1 -Formation du substratum géologique

Les Landes de Gascogne ont connu une alternance de régressions (retraits de la mer) et de transgressions (avancées de la mer) sur une période de 100 millions d'années qui débute au crétacé et prend fin à l'éocène, de l'ère secondaire au début de l'ère tertiaire. Cette période reflète une formation sans événement majeur d'un point de vue géologique. Voici quelques cartographies qui permettent de mieux comprendre à quoi cela pouvait ressembler.



Figure 2 : schéma du Crétacé inférieur

Christian Maizeret, Les landes de Gascogne

Lors du **crétacé inférieur** (de 135 à 100 MA), une **régression** marine a fait émerger tous les dépôts antérieurs. La région est alors soumise à une importante érosion qui s'accumule dans le bassin de l'Adour sous forme d'épaisse série argilo-sableuse (couche du sol avec un mélange d'argile et de sables) et carbonatée. Elles sont à l'origine des gisements de pétrole découverts à partir des années 1954 à Parentis-en-Born et à Cazaux. Les réservoirs de Mimizan qui datent de la même époque, sont situés dans des secteurs d'eaux moins profondes ce qui ne permet pas la formation de gisements. Néanmoins nous restons dans des eaux de profondeur importante.

Âge (MA)	Ère	Période	Étage
2	Quaternaire	Holocène	
		Pléistocène	Würm
			Riss
			Mindel
			Gunz
5 23 33 53 65	Tertiaire (cénozoïque)	Pliocène	Donau
			Plaisancien
		Miocène	Tabianien
			Sup. Pontien
			Moy. Tortonien
			Serravallien
			Inf. Burdigalien
			Aquitainien
		Oligocène	Sup. Chattien
			Inf. Stampien
135	Secondaire (mésozoïque)	Éocène	Sup. Priabonien
			Moy. Bartonien
			Inf. Lutétien
		Paléocène	Yprésien
			Thanétien
		Crétacé	Inf. Danien
			Sup. Maastrichtien
			Campanien
			Santonien
			Coniacien
			Turonien
			Cénomannien
			Albien
			Aptien
			Inf. Barrémien
			Hauterivien
			Valanginien
			Berriasien

Figure 1 : Echelle stratigraphique

Christian Maizeret, Les landes de Gascogne

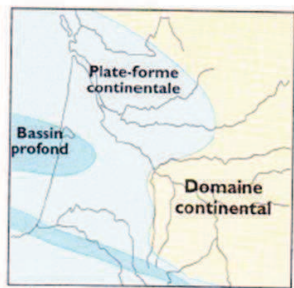


Figure 3 : schéma du Crétacé supérieur

Christian Maizeret, Les landes de Gascogne

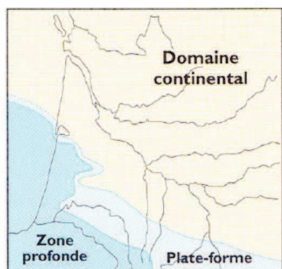


Figure 4 : schéma du Paléocène

Christian Maizeret, Les landes de Gascogne

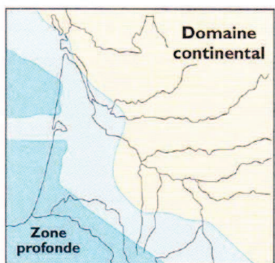


Figure 5 : schéma de l'Eocène inférieur

Christian Maizeret, Les landes de Gascogne

Au **crétacé supérieur** (de 100 à 65 MA), une **transgression** recouvre tout le centre du bassin aquitain. Seul le domaine profond de Parentis subsiste et continue à recevoir des apports carbonatés ainsi que sur la plateforme, là où se situe la Communauté de communes.

Au **paléocène tertiaire** (de 65 à 53 MA), une autre phase de **régression** a lieu. On remarque que la région de la Communauté de communes est toujours immergée en eau profonde et ce, depuis le crétacé.

Avec la période de l'**éocène** (de 53 à 33 MA), une nouvelle **transgression** ramène de nouvelles séries de marnes, de grès et de calcaires. Une étape importante se produit, cassant la monotonie : l'**orogénèse** commence, elle a pour effet de repousser vers l'ouest le domaine d'eaux profondes dont fait partie le pays de Born. L'intercommunalité commence à se localiser à un niveau de mer plus faible.

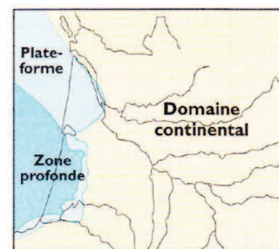


Figure 6 : schéma de l'Eocène supérieur

Christian Maizeret, Les landes de Gascogne

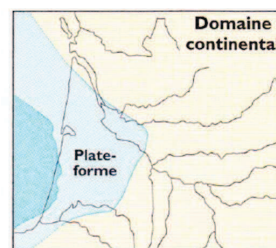


Figure 7 : schéma de l'Oligocène supérieur

Christian Maizeret, Les landes de Gascogne

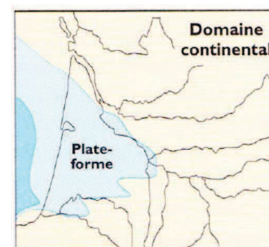


Figure 8 : schéma du Miocène supérieur

Christian Maizeret, Les landes de Gascogne

Lors de l'**oligocène** (de 33 à 23 MA), une nouvelle phase orogénique libère des gros volumes de matériaux. Le remplissage des bassins se poursuit sous forme de marnes, de grès et de calcaires.

Une phase très rapide de **transgression** provoque un dépôt de calcaire, nommé Calcaires à astéries. Ce calcaire a formé un matériau de construction très utilisé dans le passé en Gironde car celui-ci était assez tendre pour être facilement découpé et assez dur pour résister aux outrages du temps.

Au miocène (23 à 5 MA) : une **transgression** lente laisse de nombreux dépôts coquilliers. Puis un léger retrait de la mer s'accompagne de la formation d'un vaste plan d'eau continental avec dépôts de marnes, d'argiles et de calcaires lacustres. Dans la dernière partie du miocène, la mer abandonne le secteur en laissant des débris de coquilliers.

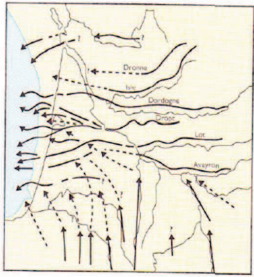


Figure 9 : reconstitution du réseau hydrographique du Paléocène

Christian Maizeret, Les landes de Gascogne

Lors du **pliocène**, une émergence presque totale des Landes de Gascogne se fait. On pouvait encore trouver quelques milieux marins comme celui du pays de Born au début du pliocène puis ils ont émergé à leur tour. Le climat chaud et sec favorise l'érosion dont les matériaux se retrouvent dans les fleuves sous forme de **sédiments sableux**. L'augmentation des débits fluviaux et leur régularisation entraînent alors la formation de dépôts argileux discontinus. Ces dépôts sont appelés complexes intermédiaires et ont permis de retracer le réseau hydrographique de l'époque. On y rattache aussi les lignites du plateau landais. Elles se sont formées au niveau des basses vallées de fleuves

qui présentaient des formations deltaïques. Sous un climat chaud et humide, ces deltas ont été colonisés par une végétation marécageuse de type tropical. L'accumulation de bois morts dans un environnement constamment inondé puis leur compaction sous le poids des matériaux de recouvrement a provoqué une carboxylation qui est à l'origine de la lignite (un charbon composé de 50 à 60% de carbone utilisé pour le chauffage ou pour produire de l'électricité).

2 - Formation de la couverture sableuse des Landes

La modification du réseau hydrographique est un événement géomorphologique majeur : il y a eu déplacement de l'Adour vers le Sud et de la Garonne vers le nord par mouvements tectoniques dus à la chaîne pyrénéenne qui a notamment créé la faille de la Garonne. Les écoulements de sud Bassin font l'objet de captures successives, c'est à dire que les cours d'eau deviennent affluents d'un autre fleuve. L'axe principal de drainage est progressivement déporté vers le lit actuel de l'Adour. Ceci identifie la région des Landes de Gascogne puisque **celle-ci n'est plus drainée que par des petits réseaux hydrographiques** comme on peut le noter sur la Communauté de communes. L'orientation des cours d'eau actuels est déterminée en grande partie par d'anciens accidents tectoniques.

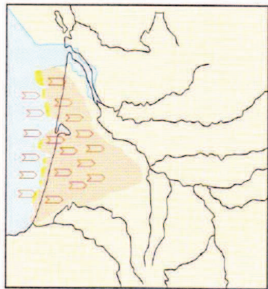


Figure 10 : L'épandage du sable des Landes

Christian Maizeret, Les landes de Gascogne

Une phase importante a lieu lors du pléistocène qui permet d'expliquer pourquoi la Communauté de communes et plus largement les Landes ont un sol sableux. A cette époque une **glaciation** provoque une baisse du niveau des mers et ramène la ligne de rivage à 30 km à l'ouest de sa position actuelle. Les dépôts sableux accumulés au pliocène sont alors à la surface. Dans cette période, des vents d'ouest très violents commencent à étaler ce sable sur tout l'arrière pays. Par la suite, une légère hausse de température permet un début de remontée du niveau des mers, les sables sont alors repoussés en

avant de la ligne de rivage. Ces accumulations entraînent un accroissement des transports éoliens qui recouvrent alors tout le triangle landais. L'épaisseur de la formation dite des Sables des Landes n'est en moyenne que de 2-3 m d'épaisseur. L'étalement de cette mince couche sur plus de 10 000 km² a été rendu possible par les conditions climatiques particulières: le climat aride et froid ne permettait en effet que le maintien d'une végétation très rabougrie et les sables pouvaient donc glisser sans obstacles sur le sol. Ils étaient ainsi répandus grâce à un **apport éolien** qui a nivelé le relief et recouvert tout le réseau hydrographique. Les eaux qui ne pouvaient plus s'écouler vers les vallées ont alors stagné sur toutes les zones d'interfluvies et c'est la raison pour laquelle les espaces situés à l'écart des vallées sont encore aujourd'hui occupés par des landes humides.

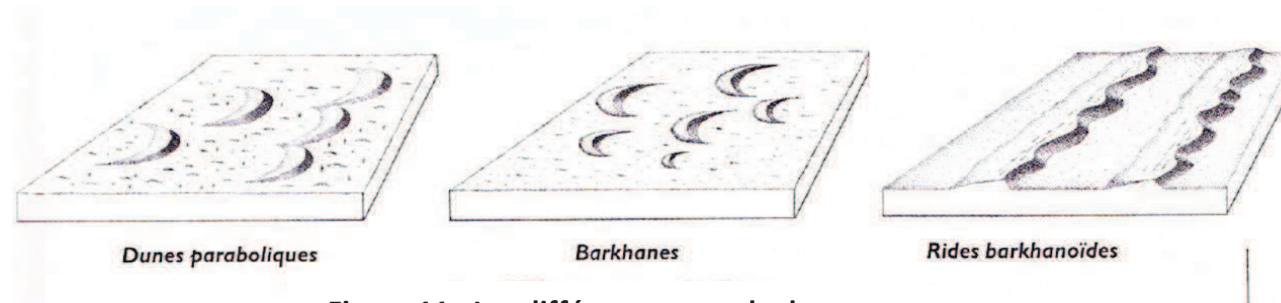


Figure 11 : Les différents types de dunes

Christian Maizeret, Les landes de Gascogne

L'édification du cordon dunaire littoral s'est réalisée lors du réchauffement climatique de la période glaciaire. Cela a entraîné une remontée progressive de la mer qui se poursuit jusqu'à la période contemporaine. En progressant, la mer repousse à nouveau des masses de sables qui sont ensuite reprises par le vent. Le climat tempéré permet cependant leur accumulation près de la côte et constituent la première génération des dunes littorales qui sont de types **paraboliques** (concavité tournée vers la mer). Une deuxième génération a pris naissance avec une forme en **barkhane** (concavité tournée vers l'est) grâce à un climat plus chaud : le sable non humidifié a une mobilité plus importante et s'enroule autour d'obstacle, prenant ainsi une concavité vers l'est. Les massifs dunaires n'ont pas tous la même importance, on dénombre dix cordons parallèles entre le bassin d'Arcachon et Mimizan. Des

sables provenant des dunes paraboliques et de nouveaux apports de la mer forment des **rides barkhanoïdes**.

La constitution des systèmes dunaires a eu pour conséquences d'obstruer les estuaires des cours d'eau littoraux et d'entraîner la formation de la chaîne des étangs et des marais. Les quatre plans d'eau que sont l'étang de Cazaux-Sanguinet, le petit étang de Biscarrosse, l'étang de Parentis-Biscarrosse et l'**étang d'Aureilhan** sont **récents**. En effet, on y a trouvé des diatomées marines dans les sédiments, cela montre que ces étangs ont commencé par être des estuaires soumis à l'influence des marées (ils n'ont pas été obstrués immédiatement après la formation du système dunaire). L'évolution morphologique est encore très active. Ces quatre étangs sont d'un âge identique car à l'origine il n'y avait qu'un seul lac qui s'est individualisé en quelques siècles.

3 -Les sols des Landes

Les sols du plateau landais appartiennent à la catégorie des podzols, ceci désigne des sols qui se sont formés sur des substrats filtrants (base matérielle organique) lors de phases climatiques arides et en présence d'une végétation acidifiante telle que le pin sylvestre et l'éricacée. On trouve dans les Landes trois types de sols podzoliques dont un qui a une composition particulière avec un niveau compact, de couleur rouille, il est à l'origine de l'alias que l'on peut apparenter à un grès. Lors de la déforestation faite par les éleveurs et de la hausse légère de la température il y a 11 000 ans, un phénomène de précipitation des sels de fer a conduit par endroits à l'apparition d'un véritable cuirassement. **L'alias prend alors l'aspect** d'un grès très dur, de couleur rouille, connu sous le nom de **garluche**.

4 -Le boisement du plateau landais

- Une forêt primitive :

Nous avons vu avec l'arrivée des dépôts sableux sur le plateau landais ainsi que la formation des dunes que l'écoulement des cours d'eau était perturbé et que les différentes rivières étaient donc comblées. C'est ainsi qu'avec l'adoucissement du climat et de fortes précipitations, la région se transforme en un immense marécage. Quelques études ont permis de montrer qu'il y avait une dominance d'espèces se développant dans les milieux humides telles que les chênes, les aulnes, les bouleaux, les saules et les noisetiers. On trouvait aussi de nombreux marais car certains secteurs étaient inondés fréquemment. La forêt commence à reculer au profit des éricacées (famille de plante comprenant la bruyère), ceci est certainement dû au développement de l'élevage. Le paysage se modifie et devient alors une lande à bruyère.



Photo 1 : L'ancienne Landes

Christian Maizeret, Les landes de Gascogne

- Le système agropastoral :

C'est par l'intermédiaire d'un système agricole (où la culture principale était le seigle) et pastoral que nous avons vu l'apparition de champs. Ces derniers avaient une **production faible due à la composition du sol sableux et pauvre**. Dès le XVI^e siècle, certains scientifiques de l'époque ont attiré l'attention sur la nécessité de développer le pin maritime, une véritable pompe à eau qui permet d'assécher les terres marécageuses et qui a une rentabilité grandissante du fait d'un accroissement des besoins en chablis pour différents usages. On estime qu'en 1850, environ le quart de la région est occupé par le boisement de pin maritime. C'est avec la promulgation de la loi qui obligeait les communes à assainir et boiser les parcours de bétail par Napoléon III en 1857 qu'il y a eu une frénésie de plantation. En effet ceci permettait de gagner beaucoup d'argent. Mais la situation a commencé à se dégrader à cause d'incendies criminels multiples vraisemblablement allumés par les pasteurs qui ne pouvaient

plus pratiquer leur activité étant donné que tous les espaces étaient boisés. En quelques années, des dizaines de milliers d'hectares de jeunes pins sont partis en fumée.

- L'apogée de la forêt landaise et sa destruction :

Malgré ces problèmes, le processus de boisement s'est poursuivi et la forêt atteint son apogée dans les années qui suivent la première guerre mondiale. Avec la seconde guerre mondiale, la forêt des Landes a connu une destruction massive due à des incendies de grande ampleur. De 1939 à 1949, des dizaines de milliers d'hectares sont détruits. Ces incendies sont majoritairement dus à des facteurs humains : l'exode rural a vidé le pays de ses habitants. 400 000 ha de pinèdes ont été détruits en 10 ans soit près de la moitié du massif forestier.

- Reconstitution de la forêt :

Des lois sont promulguées grâce à la volonté nationale pour la reconstitution de la forêt landaise par l'intermédiaire de la création du corps des sapeurs pompiers forestiers, des associations de Défenses des Forêts Contre les Incendies (DFCI), mise en place à la fin du 19^e siècle, et du fond forestier national. La reconquête est rapidement engagée avec la création de 10 000 km de pistes, de pare-feux et de points d'eau. On peut voir ci-contre l'évolution que le paysage landais a connu.

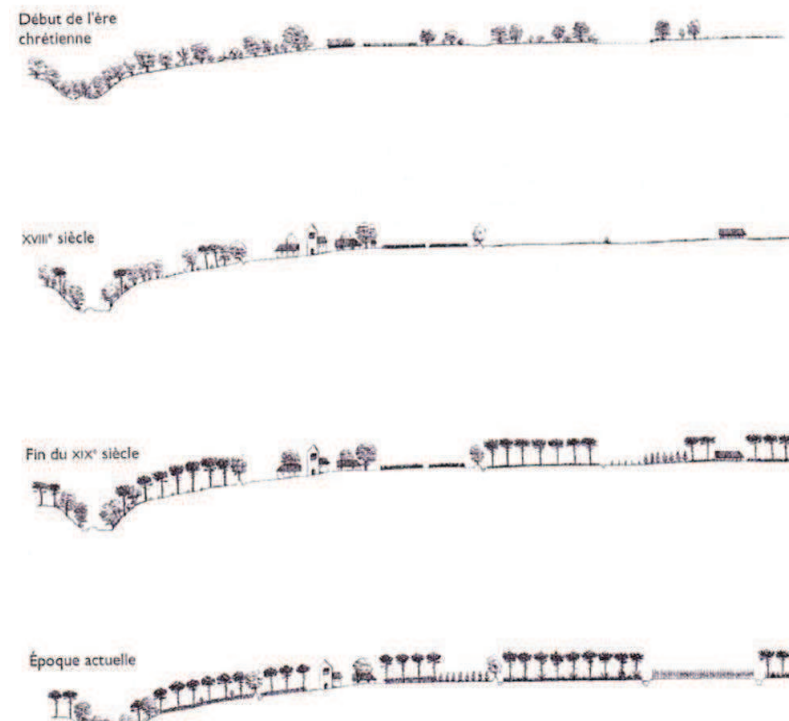


Figure 12 : Reconstitution de l'évolution des paysages de la Haute Landes

Christian Maizeret, Les landes de Gascogne

Ainsi, les Landes de Gascogne se sont formées par alternance d'avancées et de retraits de la mer qui a créé les dépôts sédimenteux sableux. Puis avec l'arrivée de la glaciation, il y a 17 000 ans et des vents très violents, l'étalement des sables s'est fait sur tout l'arrière pays. Le réchauffement climatique et la remontée de la mer ont poussé les masses de sables qui ont créé les différents types de dunes suivant l'évolution des climats. Avec la formation des dunes, les estuaires des cours d'eau se sont obstrués, ce qui a créé les différents étangs du pays de Born. Par la suite, les fortes précipitations ont créé un milieu marécageux. Les hommes qui vivaient d'un système agricole avec de la culture et de l'élevage ont vu le paysage évoluer : d'une culture à faible rendement à la plantation des pins. En effet, lors de la promulgation de la loi de Napoléon III en 1857, la plantation de pin maritime était obligatoire pour assainir le milieu. Aujourd'hui le massif forestier représente 85% du territoire de l'intercommunalité. C'est par l'intermédiaire de son histoire géologique que les paysages d'aujourd'hui sont ainsi.

Et les Grands Lacs ?

La Communauté de communes de Mimizan possède la même histoire géologique que le reste des Landes de Gascogne dont fait partie la Communauté de communes des Grands Lacs. Néanmoins, de part l'évolution urbaine du territoire et la mise en valeur de celui-ci, la Communauté de communes de Mimizan pourrait faire ressortir ses atouts et devenir une zone particulière et attrayante tout comme les Grands Lacs qui ont déjà développé de manière plus poussée le tourisme et l'attrait des espaces naturels.

II- Un paysage peut en cacher d'autres

Se référer à la carte 1 pour visualiser les différentes explications concernant le paysage.

1 -La forêt landaise

Trois forêts existent dans les Landes :

- La **forêt de protection** représente 20 % de la forêt de la Communauté de communes. Elle se situe à proximité du littoral, derrière la dune et a la particularité d'avoir des arbres aux formes contournées dues à l'action du vent. Elle permet de fixer les dunes, de protéger les terres de l'érosion éolienne, marine et de la submersion. Dans les Landes, elle permet également de protéger la forêt de production.
- La **forêt de production** qui représente la majorité de la forêt landaise, où les arbres sont moins tortueux et où le relief est régulier. La culture de la forêt landaise lui donne une identité différente des forêts non cultivées. Les bords de chemin accueillent fréquemment les tas de bois des coupes, l'entretien des forêts ne permet qu'à très peu de plantes de pousser en sous-bois. Ainsi, il est rare de voir des feuillus dans les forêts landaises. La forêt peut néanmoins se colorer pendant les saisons estivales grâce aux plantes à fleurs comme le genêt. De plus, les plantations sont faites en rangées régulières, ce qui renforce le côté

artificiel et ordonné de la forêt. Cette uniformité peut être accrue par l'absence de relief qui empêche alors la visibilité lointaine. Lorsqu'elle est d'un seul tenant, elle peut créer une certaine monotonie du paysage, notamment vue depuis les axes de communication.

- La **forêt galerie** est une des seules zones où poussent des feuillus. Cette forêt est linéaire. En effet, elle suit les cours d'eau et forme une galerie où s'infiltrer les ruisseaux. Elle contribue largement à la dissimulation des cours d'eau. Elle contraste avec la forêt de pins par la richesse de sa végétation, ses couleurs, le bruit de l'eau...



Source personnelle

Photo 3: Une forêt homogène



Source personnelle

Photo 2: Forêt de protection et forêt de production

L'étendue de forêt est maillée par les pistes de la DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies). La DFCI est une association qui gère la prévention et les risques d'incendies en forêt. Cela quadrille le paysage, lorsqu'il est vu du haut.



Depuis le 24 janvier 2009, la forêt landaise est largement endommagée. La **tempête Klaus** donne aujourd'hui à la forêt une image de mikado où les arbres se superposent et empêchent l'accès à de nombreuses parcelles forestières.

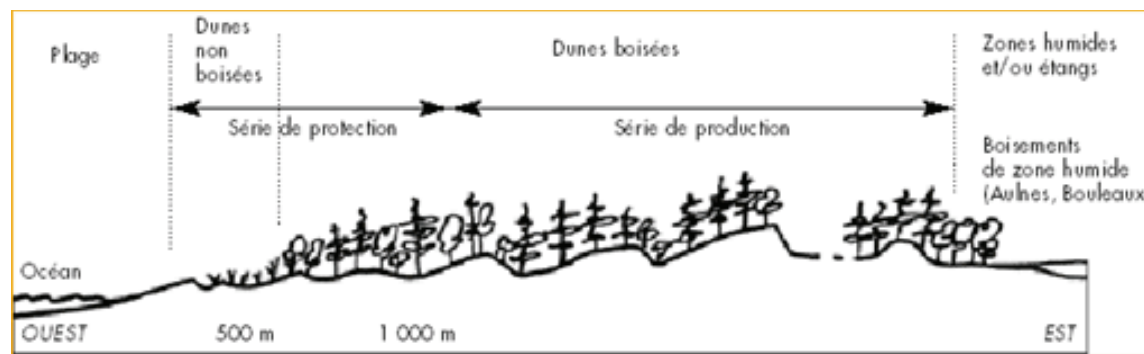
Source personnelle

Photo 4: Les dégâts de la tempête Klaus



Source personnelle

Photo 5: Le maillage de la DFCI



<http://www.foret-aquitaine.com/>

Figure 13: De l'océan à l'intérieur des terres : une gestion différente

La forêt landaise comprend deux forêts constituées de pins maritimes : la forêt de protection et la forêt de production qui est homogène et qui laisse peu de place à des essences différentes du pin maritime. Les forêts sont implantées différemment en s'éloignant du littoral. Elles peuvent être traversées par des cours d'eau et par les forêts galerie.

2 -Les espaces agricoles



Source personnelle

Photo 6: Le sol sableux des espaces

Peu d'espaces agricoles sont présents sur la Communauté de communes de Mimizan. Ils sont particulièrement situés à proximité de l'aérodrome (sud-est de Mimizan) (toutes les cultures sont à Mimizan mise à part une à Saint-Paul-en-Born). Ces espaces sont larges et il n'existe pas d'élevage. Les couleurs des cultures permettent de colorer les paysages. On peut remarquer que ces espaces agricoles ont un sol blanchi par le sable omniprésent et accueillent des rampes d'arrosage.

Bien que peu présents et situés dans des espaces peu visibles, les espaces agricoles sont facilement reconnaissables par leur superficie importante sans pins maritimes et le système d'arrosage.



Source personnelle

Photo 7: Des espaces agricoles au milieu de la forêt

3 -L'airial

L'airial est une **particularité typique du paysage landais**. Il peut se décrire par une clairière située dans un large espace boisé. Les airials accueillent des bâtiments dispersés, des prairies et des chênes pédonculés. Autrefois, l'airial regroupait les usages nécessaires à la vie de tous les jours : champs communs, four à pain, poulailler, loge à cochon, parc à mouton. Aujourd'hui, le bâti est plus hétéroclite, le renouvellement des chênes n'est plus assuré et des clôtures ferment l'espace anciennement ouvert. Un livre blanc a été rédigé en 2006 afin de préserver l'architecture locale et anticiper l'urbanisation croissante.

Source personnelle

Photo 8: Des airials



4 -La plage

Les plages landaises sont caractérisées par leur large étendue et par leur régularité. Elles sont rythmées par les marées et par les vagues qui se jettent sur le sable, remodelant ainsi la plage en continu. Le relief est généralement homogène et la plage descend régulièrement. Sur la partie supérieure de la plage, on trouve des dépôts de bois, algues...venant de la mer. Il est également fréquent de rencontrer des déchets plastiques venus s'échouer.

Source personnelle

Photo 9 : Des larges plages de longues étendues



5 -Les dunes

La dune sépare l'espace maritime des terres sur tout le long du littoral de la Communauté de communes de Mimizan. Elle est plus ou moins façonnée par l'homme. Au niveau de Mimizan, le lit et la confluence du Courant sont artificialisés et la dune est parsemée de parkings, terrasses et promenades.

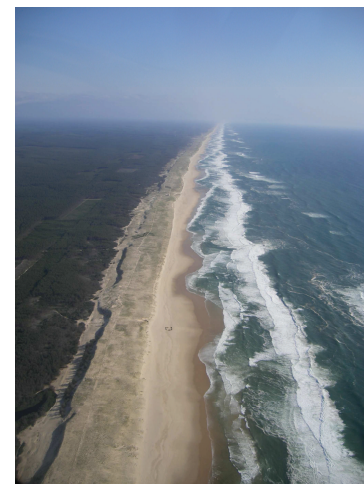
Plus au nord, elle est interdite d'accès du fait de la présence du CEL (Centre d'Essai des landes).

Au sud de Mimizan, la dune protège les étangs de la Mailloueyre des vagues, du vent et du sable provenant du large.

Mis à part les espaces urbains où la dune est aménagée pour permettre une utilisation touristique de la plage et de l'océan, la dune est protégée et garantit la protection des terres et notamment de la forêt de protection des agressions de la mer (vent, eau, sable).

Source personnelle

Photo 10: La dune protégeant la forêt



6 -Les cours d'eau

De nombreux cours d'eau parsèment le territoire de la CCM. Toutefois, peu d'entre eux sont visibles, la raison primordiale étant l'omniprésence de la forêt. Leur caractéristique est leur petite taille. Un cours d'eau principal est visible : le Courant de Mimizan. C'est lui qui emmène les autres cours d'eau vers l'exutoire final qui est l'océan Atlantique.

On peut distinguer plusieurs réservoirs d'eau qui font partie intégrante du paysage et qui sont l'héritage des marais des Landes : les étangs de la

Mailloueyre : ancien lit du Courant de Mimizan, l'étang du Bourg Vieux à Bias, l'étang du Tyre l'Aygue, l'étang de la Forge à Pontenx-Les-Forges et enfin, le plus important : le lac d'Aureilhan qui est le dernier lac de la chaîne des grands lacs.

La plupart de ces étangs ont une forme triangulaire héritée de leur ancienne fonction de delta. Peu d'habitations sont présentes sur les rives des étangs, cela permet de garder leur caractère naturel.



Photo 11: Un étang caché par la forêt



Photo 12: L'étang de la Forge à Pontenx-Les-Forges



Photo 13: Les étangs de la Maillouyere

Source personnelle

L'eau fait partie intégrante des paysages de la Communauté de communes de Mimizan, elle est néanmoins faiblement visible et peu de ces espaces d'eau sont équipés pour la promenade et l'observation des paysages.

7 -Les bourgs

Les communes de la Communauté de communes permettent de « casser » le paysage redondant des Landes. Ils sont en effet séparés par de vastes espaces de forêts cultivées. Les routes les reliant sont le plus souvent rectilignes et éclairées par la lumière s'infiltrant entre les forêts recouvrant la route. De plus, un ou les bas-côtés sont privés de culture sur une large bande afin de prévenir le risque d'incendie.

Les communes de Saint-Paul-en-Born, Pontenx-les-Forges et Bias sont entourées de forêts et présentent alors les mêmes types de paysage. On peut tout de même noter la **particularité architecturale de Pontenx-les-Forges** qui rassemble de nombreuses habitations anciennes faites de garluche. De plus, au sud de la commune, l'étang des Forges marque un paysage remarquable qui donne une sensation de tranquillité. La commune

d'Aureilhan se différencie par la présence du lac qui offre une particularité remarquable à l'entité paysagère. Mimizan se distingue par l'existence de deux bourgs distincts rattachés par une voie de circulation que bordent de nombreuses habitations éparses ainsi que l'entreprise Gascogne. Celle-ci s'impose à la vue lorsque l'on passe par cette voie de circulation, passage forcé entre Mimizan bourg et Mimizan plage. Son odeur caractéristique fait également partie du territoire. Le centre bourg de Mimizan est classique et ne se démarque pas forcément d'autres bourgs de mêmes proportions. **Mimizan plage** s'est construite sur un modèle en damier qui donne une impression de **ville à l'américaine**. La diversité des types d'habitat est également à remarquer. D'autre part, de larges espaces semblent sans usage lors de la basse saison mais servent au stationnement pendant la saison

touristique. L'architecture moderne non homogène et la prédominance d'habitations touristiques donnent une impression de village surdimensionné lors de la basse saison.



Photo 14: Bias



Photo 15: Pontenx-Les-Forges



Photo 16: Mimizan-Plage



Photo17 : Mimizan-Bourg

Source personnelle



Photo 18: Aureilhan



Photo 19: Saint-Paul-en-Born

Source personnelle

On peut schématiser les paysages de la CCM d'ouest en est par l'océan, les longues étendues de plages rectilignes, la dune et la forêt. Ces paysages forment un tryptique fondateur des paysages : eau, sable, forêt. Parmi ces paysages, on peut noter l'éparpillement des bourgs et de quelques espaces de cultures. Cet ensemble donne donc une diversité de milieux naturels. Il donne également diverses sensations que sont la tranquillité, l'isolement, la quiétude. En effet, le silence règne dans les paysages sauvages et plus ou moins naturels des Landes. Le paysage permet de donner une véritable identité au territoire landais. Lorsqu'on entend le mot « Landes », on pense « forêt, plages, espaces, tranquillité, vacances, promenades, vagues... ».

Et les Grands Lacs ?

Comme pour la CCM, les principales composantes paysagères des Grands Lacs sont: la forêt et le couvert végétal (soit 68% du département), l'eau douce ou salée, ressource omniprésente, et le sable.

Le paysage naturel des Grands Lacs est caractérisé par 5 unités :

La forêt landaise qui est l'un des éléments fondamentaux du paysage des 2 Communautés des communes et qui comprend :

- la forêt de protection qui est une forêt domaniale de pins maritimes
- la forêt de production : cette forêt est récoltée comme toute autre culture (93% de la forêt landaise appartient à des exploitants privés)
- la forêt galerie qui est la moins connue mais la plus ancienne

Les autres formes d'agriculture: avec une superficie totale de 1 374 ha de terrains agricoles, l'activité agricole est plus représentée dans les paysages des GL que dans ceux de la CCM. Les activités agricoles sont caractérisées par des monocultures étendues sur certains secteurs et cultivées sur un mode de production industrielle. Les principales cultures sont la carotte, les asperges, le maïs, les myrtilles.

Les plages : elles sont difficilement accessibles à cause de l'emprise importante de la zone militaire (CEL) sur le territoire.

Les cours d'eau : les ruisseaux et courants créent un micro relief qui contraste avec le reste du paysage.

Les lacs représentent, avec les dunes, les deux obstacles géographiques majeurs vers l'océan.



Photo 20: Forêt de protection

Il faut ajouter aux paysages naturels les paysages urbains. La majorité des bourgs s'égraine le long d'une ligne reliant les lacs, selon l'axe Nord-Sud (la Route des Lacs) et vers l'Ouest en direction de la RN10, on remarque une faiblesse quasi-générale en matière de traitement d'entrée de bourg, notamment depuis les axes routiers importants.

Il existe plusieurs types de paysages urbains qu'il est important d'identifier car ils apportent des clés de compréhension dans la composition urbaine initiale des territoires urbanisés :

- l'airial : un paysage urbanisé historique « à part », il est un marquage de l'identité rurale du territoire landais, il se trouve partout dans les Landes ;
- les bourgs urbains constituent la trame structurante de la présence humaine dans le territoire communautaire (on peut retenir Biscarrosse, Parentis) ;
- les « bourgs ariaux » constituent le deuxième groupe de paysages urbains du territoire. Leur formation s'est réalisée à partir d'airial et son maintenant des bourgs à part en entière. On peut y regrouper Gastes, Ste Eulalie en Born;



www.mediaferest.net, www.biolandes.com

Photo 21: Forêt de production



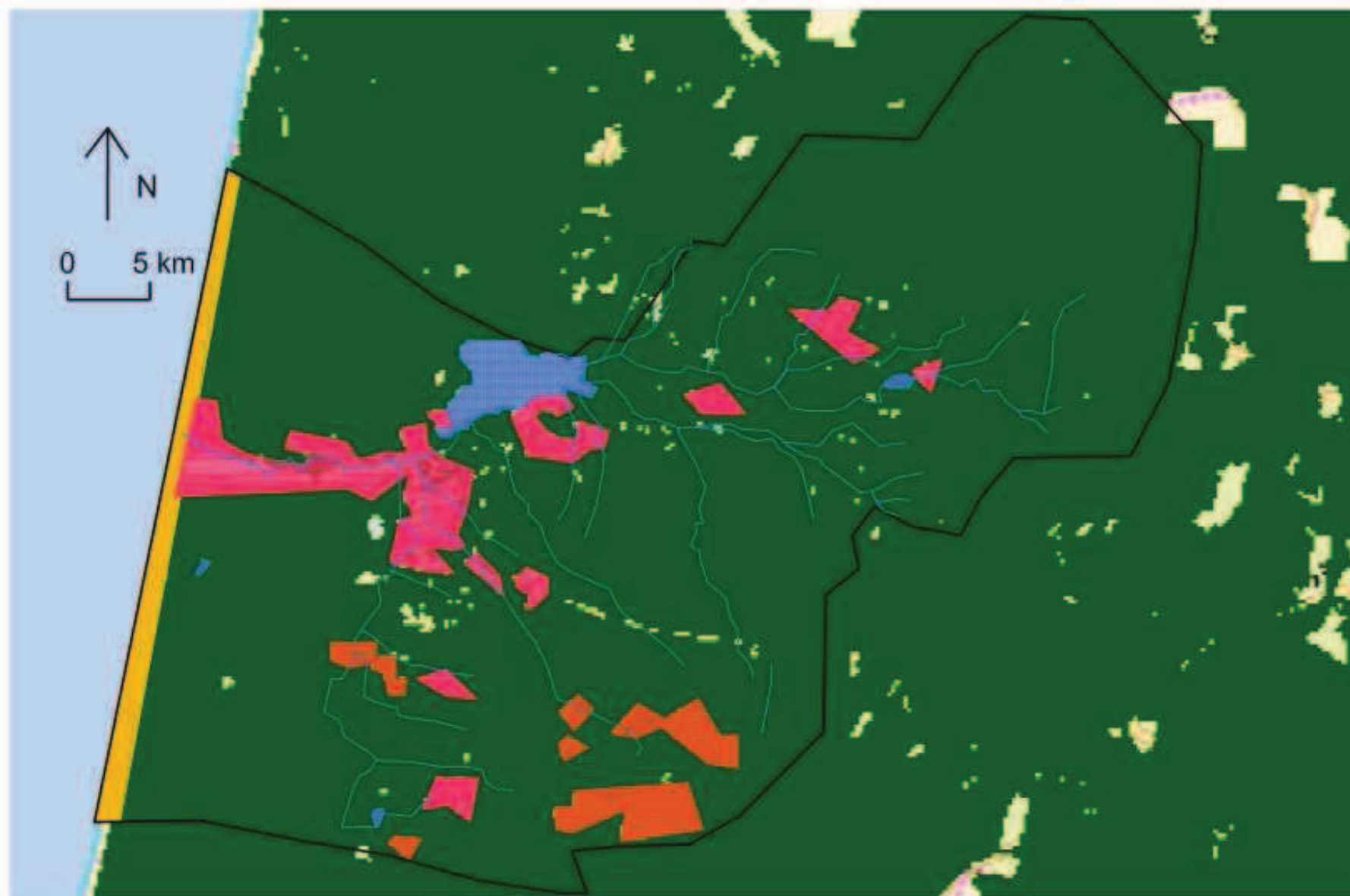
Photo 22: Forêt galerie

Sanguinet s'est formé à partir d'un airial mais se développe de plus en plus aujourd'hui. La commune est donc à classer entre les « bourgs ariaux » et les bourgs urbains.

- les ports lacustres constituent une particularité locale qui lie l'habitant aux étangs.

Le territoire de la Communauté de Commune des Grands Lacs doit faire face à une pression urbaine grandissante. En ce qui concerne le milieu naturel, il ne pourra pas absorber d'une manière linéaire la pression urbaine grandissante. Les villes situées le plus à l'Est ne sont pas forcément attractives et n'incitent pas à la découverte de leurs paysages. C'est donc le même problème que pour les communes de la CCM.

Nous constatons une grande similitude entre les paysages des 2 Communautés des communes, la grande différence est le fait que la région des GL semble tourner le dos à l'océan. Ceci est dû à plusieurs facteurs : dunes de protection, lacs et zones militaires composent des obstacles forts à l'accession au littoral. Donc les GL sont tournés vers les lacs, alors que la CCM a une partie littorale plus attractive.



□ Périimètre de la Communauté
de communes de Mimizan

■ Plage et dunes

■ Espaces urbains

■ Etangs et cours d'eau

■ Espaces agricoles

■ Forêt

Sources : www.ifru.fr/autocad

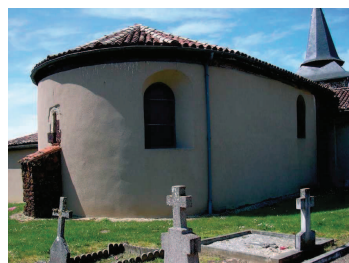
Carte 1 : Les paysages de la Communauté
de communes de Mimizan

III- Un patrimoine bâti lié à l'histoire religieuse

Le patrimoine bâti de la Communauté de communes reflète un passé habité et religieux. Cela prouve que la région a toujours présenté un intérêt pour les hommes. Néanmoins, nous notons que ce patrimoine est celui d'une région de campagne avec des fonds de financement adaptés aux petites tailles des communes. D'où la présentation d'un patrimoine qualifié de petit patrimoine.

1 -Les églises :

L'église d'Aureilhan est de style roman, elle a été construite avec de la garluche visible de l'intérieur et accueille le buste du saint de Momolin. L'église de Bias date de 1906, la précédente ayant été démolie à cause de l'avancé des sables, on y trouve une croix processionnelle du 15^e siècle. L'église de Pontenx-Les-Forges était à l'origine dédiée à Saint Martin, elle a été remaniée plusieurs fois. La tour est une tour de garde, on note que c'est la seule église habillée de garluche en extérieur, ce qui lui donne un certain cachet. Pour l'église de Saint-Paul-en-Born, on ne connaît pas de construction similaire dans l'histoire, son architecture particulière est due à sa construction sur plusieurs époques.



Aureilhan



Bias



Pontenx-Les-Forges



Saint-Paul-en-Born

Photos 23, 24, 25, 26 : églises

Photos 27, 28, 29, 30 :



Abbaye



Eglise Notre Dame



Chapelle



Eglise de la plage

Sources : *histoire du pays Landes Nature Côte d'Argent*
<http://www.mimizan-tourisme.com>
picasaweb.google.com
<http://www.mimizan-tourisme.com>

L'abbaye est la plus ancienne des constructions, et la plus intéressante des églises, elle date du 12^e siècle. Le chœur et le transept ont été détruits par un ouragan de 1770. Elle est classée UNESCO, ce qui montre son intérêt. A cause du mauvais état de l'abbaye, une nouvelle église a été construite en 1879 : l'église de Notre Dame. La chapelle en bois construite en 1900 a remplacé la chapelle précédente, trop petite. En 1969, a lieu la construction d'une église contemporaine pour remplacer la chapelle encore une fois trop petite pour la population. Il existe très peu d'églises de ce type en France.

2 -Les fontaines :



Sainte Ruffine



Saint Clair



Saint Barthélémy de Bourricos



Saint Michel



Tuc de Dos

Photos 31, 32, 33, 34, 35 : Fontaines

Source: histoire du pays Landes Nature Côte d'Argent

A Aureilhan, la fontaine Sainte-Ruffine est située à proximité de l'église, cette fontaine soignerait l'acné, l'impétigo et l'eczéma. Celle-ci est miraculeuse parce que lors d'une tempête, la chapelle fut détruite et recouvra la fontaine qui resta intacte.

A Saint-Paul-en-Born, la fontaine Saint Clair ne connaît plus de procession comme elle a pu le connaître autrefois car la nouvelle génération ne s'y intéresse plus. Aujourd'hui, la croix indique l'emplacement de la fontaine qui est en train de disparaître à cause du manque d'entretien.

A Pontenx-Les-Forges, à Saint Barthélémy de Bourricos, on peut voir qu'une tradition se perpétue avec la kermesse paroissiale du 24 juin : de nombreux fidèles viennent boire et prier la source qui soulage les rhumatismes et douleurs articulaires ainsi que l'eczéma et l'impétigo. On peut y voir des marchands de cerises et des commerçants ambulants.

A Bias, Saint Michel est la mieux aménagée et est fréquentée régulièrement. Elle traite les maux d'estomac, de reins et de peau. La statue du saint a disparu en 1989, ceci a provoqué un fort sentiment d'attachement à la statue présente dans la fontaine.

A Mimizan, la fontaine Tuc de Dos est un monument en garluche, construite aux abords du Courant en 1967 par les ouvriers de la papèterie. Celle-ci guérirait des maladies de peaux ou d'yeux. Il est difficile de remarquer sa présence car elle est mal indiquée. Celle-ci est toujours utilisée comme eau de source et soignerait les problèmes de diarrhées.

Avec ces nombreuses fontaines miraculeuses, on constate donc que nous avons une région très croyante.

3 - Les lavoirs:



Bias

Photos 36, 37, 38 : Lavoirs



Pontenx-Les-Forges

Sources: histoire du pays Landes Nature Côte d'Argent



Cadette

Le lavoir de Bias ne possède plus que la chape de béton et l'écluse puisque la charpente a été utilisée pour la construction d'un bâtiment au camping municipal. A Pontenx-Les-Forges, il existait deux lavoirs, un pour l'usage de la commune et l'autre pour les particuliers. Ces lavoirs sont plus anciens et plus petits que ceux de Mimizan. Cette dernière possède trois lavoirs, le lavoir de Bel Air construit en 1928, le lavoir de Berque construit au début du XX^e siècle et celui de Cadette, de la même époque que le lavoir de Bel Air. Celui-ci est parfois utilisé par les riverains.

4 - Les maisons d'intérêt architectural



Photo 39 : Domaine de Darricau à Aureilhan

Ce domaine privé de 91 ha fut fondé par Pierre Sargos, fils du premier maire de Mimizan. Il appartenait au lieutenant général, baron Augustin Darricau qui s'est illustré sous le règne de Napoléon. Ce manoir a été construit en 1828 remplaçant l'ancien datant de 1825.



Photo 41 : La bergerie à Aureilhan

Cette bergerie reconstruite sur la place de l'église joue un rôle sur le cachet authentique de cet espace. L'intérieur est équipé d'un cloisonnement pour les troupeaux et le sol en terre battue est composé d'une litière de plantes mélangée aux déjections des bêtes. Cette litière sert de fumier pour les champs de céréales en automne et à la fin de l'hiver.

Sources: histoire du pays Landes Nature Côte d'Argent



Photo 40 : Château de Woolsack

Il s'agit d'un château de style Tudor construit pour le duc de Westminster au bord du lac d'Aureilhan. Ce château lui a été offert en reconnaissance de son courage lors de la guerre des Boers (conflit en Afrique du Sud). Coco Chanel, Winston Churchill et Salvador Dali y ont séjourné. Cette demeure a été rachetée par les papèteries de Gascogne en 1980. Aujourd'hui le château est privé, il appartient à des anglais.

5 - Les airials



La Compagnie des Landes existe depuis le XIX^{ème} siècle, elle retrace une partie de l'histoire de la forêt landaise à travers ses archives. Avant de se consacrer entièrement à la sylviculture, cette entreprise extrayait de la résine d'une partie des pins qu'elle possédait. La compagnie des Landes a installé son siège social dans les vieux hangars des Forges.

Photos 42 et 43 : La compagnie des landes à Pontenx-Les-Forges

Source: histoire du pays Landes Nature Côte d'Argent

L'airial désigne une clairière au cœur du massif forestier, regroupant quelques maisons et leurs dépendances (grange, bergerie, poulailler...) comme il est expliqué dans la partie « paysage ». Les airials d'un même village constituent ce que l'on appelle le « quartier », petit hameau isolé et à l'écart du bourg comme celui du quartier des Forges à Pontenx-Les-Forges. Il était ouvert à la circulation des hommes mais aussi des animaux de la ferme qui fertilisaient le sol.

Du temps de la lande dénudée, l'airial pouvait être perçu comme un îlot de boisement sur zone drainée au milieu de la lande marécageuse et désertique. C'est en raison de cette situation favorisée que s'y installent de petites communautés, développant un mode de subsistance fondé sur le



**Photo 44 : Maison de l'airial
à Bias**

*Source : histoire de pays Landes Nature
Côte d'Argent*

Il s'agit d'une maison de découverte du bois localisée à Bias. Pendant une heure, il est proposé au visiteur de partir à la rencontre des différentes essences d'arbre et de leurs utilités. On passe de la plus originale à la plus banale, c'est un parcours initiatique pour les grands et les petits. Il est possible de voir la suite de l'exposition à la maison du pin à Pontenx-Les-Forges.

système agro-pastoral. Les champs, bordés de crastes (ou fossés), s'ordonnent autour de l'airial : ils sont cultivés sur des terres sableuses naturellement drainées (landes sèches) et fertilisées par le fumier des brebis landaises qui se nourrissaient de la végétation environnante. Ce modèle agricole commence à périr avec la loi du 19 juin 1857, qui favorise la plantation systématique des landes communales en pins maritimes, pour disparaître au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

On trouve les airials uniquement dans les Landes, néanmoins, l'architecture d'origine a évolué avec le temps et s'est adaptée aux besoins actuels. On a vu se développer les maisons bourgeoises, les maisons balnéaires et les maisons à caractère basque.

6 -Les monuments



Photo 45 : Monument des ailes à Mimizan

Source : <http://by1.storage.msn.com>

Il s'agit d'un monument situé au niveau de la plage des Ailes, commémorant la traversée de l'Atlantique Nord en 1929 par Assolant, Lefèvre et Loti. Ils atterrirent le 16 juin 1929 à bord de « l'Oiseau Jaune ». Ils arrivaient de Comillas, près de Santander, ayant franchi l'océan d'Ouest en Est, de Old Orchard (USA) à Comillas. C'est une panne d'essence qui les força à atterrir à Mimizan. Ils parvenaient le soir même au Bourget.



Photo 46 : Monument au mort à Bias

Source: *histoire du pays Landes Nature Côte d'Argent*

Il se trouve devant la mairie et représente une veuve qui pleure ainsi que deux enfants qui s'associent à sa douleur. La France plane au-dessus d'eux, couronnant les noms des glorieux défunts. La scène se déroule dans un cimetière dont on voit les croix tombales. **C'est le monument aux morts le plus raffiné de la Communauté de communes.**

7 -Les bornes de sauveté



Photo 47 : Sauveté de Vigon

Sources : *histoire du pays Landes Nature Côte d'Argent*

Au Moyen-âge, une sauveté était une zone de refuge délimitée autour d'une église par plusieurs bornes. A l'intérieur de ce périmètre, il était interdit de poursuivre les fugitifs, une notion liée au droit d'asile. L'église de l'ancien prieuré bénédictin Sainte Marie (l'abbaye classée UNESCO) formait le cœur de l'espace appelé « Sauveté ». Le périmètre de la sauveté de Mimizan formait un parallélépipède de mille huit cents mètres de rayon englobant le prieuré et la ville. Des neuf « pyramides » ou bornes qui existaient au XIXe siècle, on en compte actuellement plus que cinq. La borne la mieux conservée est celle de la **lette de Cantegrouille** (« chant des grenouilles »). Celle de **Vigon** s'est brisée en deux en tombant en 1965. Afin de permettre la construction d'une habitation, elle fut déplacée de 60 m. Elle se dissimule aujourd'hui sous un lierre dense. Enfin, la borne du **quartier des Castors**, celle du **lotissement de la Pyramide** et celle de la **lette de Cardouas** ont partiellement été détruites. Cependant, leurs fondations, ensablées jusqu'à 2 m au cours des siècles passés, furent ainsi protégées d'une destruction totale.



Photo 48 : Sauveté des pyramides

8 -La voie romaine

Les habitants des Landes subirent la domination romaine. Quand Rome prit possession de l'extrémité sud-ouest de la Gaule, elle y marqua sa présence par des voies de communication qu'elle ouvrait partout, et qui assuraient le maintien de sa puissance en même temps qu'elles sauvaient la civilisation. Les voies romaines étaient comme la trace des légions ; partout où celles-ci pénétraient, elles apparaissaient. Les sables et les forêts n'y mettaient pas plus d'obstacles que les montagnes et les fleuves. Des vestiges d'une de ces voies romaines existent encore sur l'intercommunalité.

On peut donc voir que la Communauté de communes de Mimizan possède un patrimoine bâti riche. On note ainsi la diversité des églises qui reflètent des époques très différentes, ce qui prouve bien que nous sommes dans des environs qui ont toujours attirés les hommes. Ajouté à cela, nous avons les fontaines miraculeuses qui montrent que nous sommes dans une région qui a été très influencée par la religion. Selon Olivier de Marliave (« sources et saints guérisseurs des Landes de Gascogne »), les Landes regroupent 10% des 2 000 fontaines guérisseuses christianisées. Ces dernières sont néanmoins peu mises en valeur tout comme les bornes de sauveté. Si l'on s'attache à l'architecture des maisons des Landes, on peut constater qu'il y a aussi une grande diversité. Cependant, celle-ci s'est faite de manière désordonnée. Cet aspect hétérogène ne permet pas d'identifier la spécificité de chaque type d'architecture qui se confond pour un œil non averti. La présence de monuments reste aussi peu visible. On peut dire que tout le riche patrimoine de la CCM est rarement mis en valeur, l'œil neuf n'arrive pas à identifier ce qui est important et on ne lui permet pas de les observer.

Et les Grands Lacs ?

Le patrimoine architectural de la Communauté de communes des Grands Lacs est riche et varié, il reflète l'architecture locale des Landes, la plupart des éléments patrimoniaux sont liés à la religion et à l'habitat comme pour la CCM. Le patrimoine bâti est représenté par :

Les maisons spécifiques des Landes :

- La maison d'ouvrier, de brassier et de métayer qui possède une architecture modeste et un volume simple.
- La maison bourgeoise et les hôtels particuliers de la Belle Epoque sont caractérisées par des volumes imposants (bâti de type R+1) avec un plan carré ou rectangulaire.
- La maison balnéaire de la fin du 19^e siècle et du début du 20^e siècle s'apparente aux bâtisses de la ville d'hiver d'Arcachon. D'un volume important, elle présente souvent une forme de toiture complexe et une ornementation architecturale riche.
- La maison à caractère basque, témoigne de l'influence du pays Basque, tout en arborant des spécificités locales.
- L'airial quant à lui est le style architectural spécifique des Landes.

Photos 49, 50, 51 :

Source : www.gites-de-france-landes.com



Le petit patrimoine: les lavoirs et les fontaines que l'on retrouve dans les deux intercommunalités sont des éléments principaux de l'habitat local.

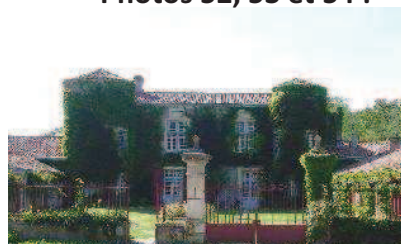
Source : CCGL - Livre Blanc du territoire, 2007



L'église Parentis-en-Born



Les arènes de Parentis



Le château de Montborn

Photos 52, 53 et 54 :

Les monuments et sites remarquables : on trouve de nombreuses églises comme dans l'intercommunalité de Mimizan. Aux Grands Lacs on peut apercevoir le château de Montborn. Il faut noter que Les Grands Lacs possèdent un patrimoine singulier par rapport à Mimizan: les arènes de Parentis-en-Born destinées à différents événements.

Les deux Communautés de communes ont donc des églises, des fontaines et des lavoirs. Nous notons l'importance des airials dans les deux intercommunalités qui représentent la culture locale. Mais on peut aussi voir d'autres styles architecturaux que sont la maison balnéaire et la maison à caractère basque.



Les espaces et ressources naturels : riches et diversifiés

I- La gestion d'espaces inégaux : forêt, agriculture, chasse et pêche

1 -La Forêt

La forêt des Landes est implantée sur un sol pauvre, acide (pH entre 3,5 et 5,5) et sableux. Elle est soumise à des conditions extrêmes telles qu'embruns salés, force du vent, sable, pauvreté en éléments nutritifs, manque d'eau, écarts de température importants à la surface du sol. Malgré les mauvaises conditions, certaines essences comme le pin maritime ou les chênes nobles peuplent les Landes et permettent ainsi d'empêcher

l'avancée des dunes. Le massif forestier est à vocation économique et laisse peu de place à la mise en valeur touristique.

La forêt des Landes a également un rôle primordial dans la maîtrise de la ressource en eau. En effet, un pin pompe environ 400 à 500 litres d'eau par jour en été, ce qui permet de contrôler les caractéristiques marécageuses du territoire.

a) La filière bois

La forêt des Landes est essentiellement une forêt de production. La gestion se fait alors de manière intensive en futaies régulières. Les plantations sont faites de manière homogène et dense.

Les plants intéressants à la vente doivent être jeunes, équilibrés entre les racines, la tige et le collet (point de jonction entre l'arbre et les racines), épais et non déformés. Autrefois, les pins étaient coupés à 55-60 ans. Aujourd'hui, on les coupe à 20-30 ans. En effet, des améliorations génétiques ont été faites, les sols sont plus travaillés et plus traités par engrais, ce qui permet une accélération de la croissance du pin et une augmentation de la productivité de 7m³/ha/an entre les années 1960 (4m³/ha/an) et les années 2000 (11m³/ha/an). De plus, les industries du bois se sont adaptées à des diamètres plus petits. On estime aujourd'hui la productivité du massif à 9 millions de mètres cube de bois chaque année (cf. tableau ci-dessous). On peut noter **qu'une parcelle d'un hectare produit environ 300 tiges âgées entre 35 et 50 ans.**

Le pin maritime alimente une large filière bois allant des bois déroulés (placages, panneaux contreplaqués pour la construction, l'emballage ou le coffrage), aux bois sciés (emballage, parquet, lambris, moulure, menuiserie intérieure et extérieure, charpente, construction bois), aux bois de trituration (pâte à papier, panneaux de particules, poteaux, piquets, bois énergie).

Une exploitation sylvicole est soumise à des réglementations strictes et des autorisations lorsqu'elle est située en site classé, site inscrit, Natura 2000, arrêté de biotope, réserve naturelle, ZPPAUP, espaces boisés classés. (Cf. tableau de la partie « un patrimoine naturel varié »)

LA FILIERE BOIS ▼ Récolte annuelle en Aquitaine (en m³ de bois rond sur écorce)

Bois d'œuvre (grumes)		Bois d'industrie		Bois de feu
Feuillus	Conifères	Feuillus	Conifères	
363 000	5 989 000	515 000	3 198 000	171 000

<http://www.foret-aquitaine.com/>

Tableau 1 : Récolte annuelle en Aquitaine

b) Sylviculture du pin maritime

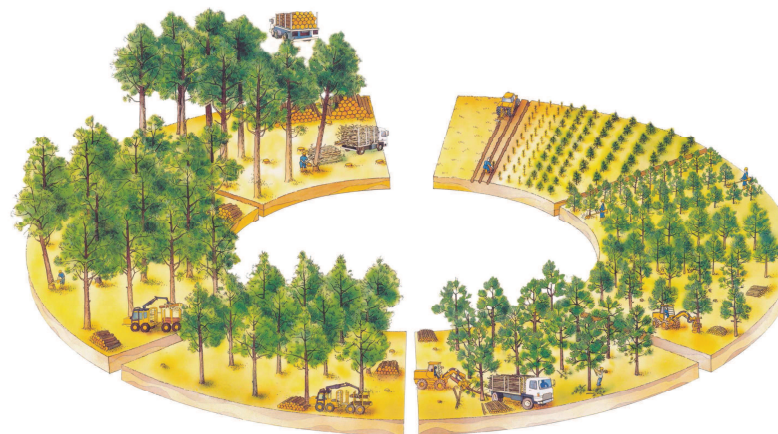
Pour obtenir des pins maritimes de bonne valeur économique, il est nécessaire de respecter les différentes phases sylvicoles :

En automne et en hiver :

- Travaux d'exploitation et vidange des bois car les arbres sont hors sève (c'est-à-dire que la sève circule très lentement pendant cette période de l'année) et se conservent plus longtemps après la coupe à cette période.
- Délimitation des parcelles et marquage et cubage des coupes car il y a moins de végétation au sol.
- Eclaircies et dépressages (dédensifier les plantations) vers 3-4 ans et vers 5-7 ans pour enlever les arbres sans intérêt commercial et pour garder un bon équilibre entre hauteur et circonférence des arbres destinés à la vente. Les éclaircies se font 3 à 4 fois au cours de la vie d'un pin lorsque l'arbre est âgé de 10 à 30 ans.
- Travaux sylvicoles : préparation des terrains pour boisement (après déclaration à la mairie) ou reboisement (deux ans maximum après la coupe rase) des parcelles, fertilisation (apport de phosphate notamment), plantations respectant un écartement entre les arbres (dès la fin novembre pour les boutures et au printemps pour les semis).
- Elagage : on enlève les branches superflues

Au printemps et en été :

- Surveillance des jeunes boisements qui sont sensibles à la sécheresse, aux dégâts de gibiers, à la concurrence des autres végétaux.
- Désherbage et entretien des sols
- Evaluation de la disponibilité en eau et diagnostic de sol avant boisement car peu d'eau dans les nappes.



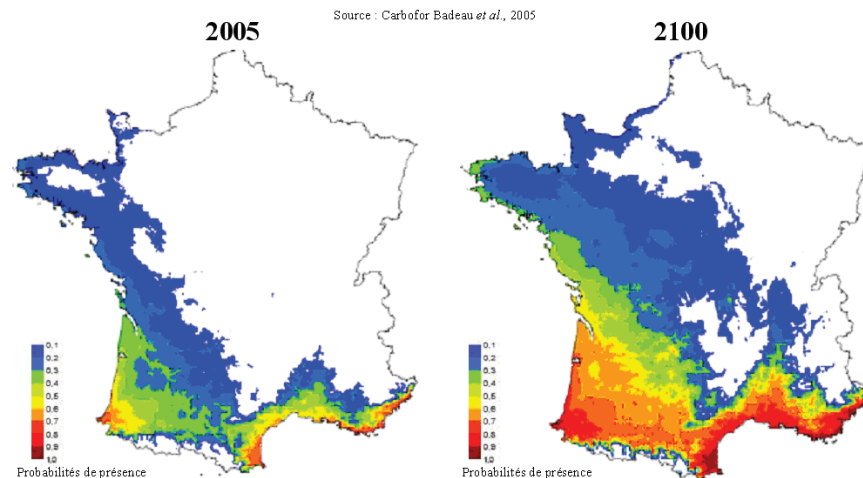
<http://mediaforest.net>

Figure 14 : Le cycle d'exploitation du pin maritime

La sylviculture du pin maritime dans les Landes n'est aujourd'hui pas en danger. En effet, la production moyenne annuelle du bois utilisable dans l'industrie (ou taux d'accroissement) est élevée dans les Landes.

De plus, selon des projections scientifiques prenant en compte les évolutions climatiques, les changements de température..., l'aire de croissance du pin maritime (en rouge les aires les plus favorables) sera en augmentation d'ici à 2100. Le pin maritime a donc vocation à rester dans les Landes qui réunira les conditions les plus favorables à la croissance de cette essence.

En parallèle, il est nécessaire de développer de nouvelles industries du bois pour élargir les débouchés de l'exploitation du pin maritime.



Carte 2 : Projection d'évolution des zones de croissance du Pin Maritime en France

c) Les vergers à graine de l'INRA

Depuis 1985 (vague de froid importante et dégâts dans les peuplements), le pin maritime est soumis à la loi générale sur les matériels forestiers de reproduction de 1971. Cette loi définit les conditions de récolte et de commercialisation des semences destinées à produire les matériels forestiers de reboisement et organise le contrôle de la filière. Ainsi, les semences doivent obligatoirement être issues des peuplements agréés par le CEMAGREF (Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement) et le CTPS (Comité Technique Permanent de la Sélection) et inscrits sur le registre national des peuplements classés. Cette réglementation est réellement mise en place en Aquitaine en 1989.

Le pin maritime a été choisi comme base afin de créer des semences réglementées. Afin de répondre au mieux à cette demande, des améliorations génétiques ont été entreprises par l'INRA. Le pin maritime connaît une bonne adaptation aux conditions écologiques landaises et des caractéristiques intéressantes du point de vue forestier : rectitude, finesse des branches, résistance à la sécheresse, vigueur. Les objectifs d'amélioration primaire concernaient la croissance, le volume et la forme du pin.

Un verger à graine destiné à ces recherches scientifiques est situé à Mimizan, sur la route menant à la plage de Lespécier, celui-ci est dépendant de l'INRA de Bordeaux. Un verger à graine consiste à fournir le



Source personnelle

Photo 55 : Le verger à graine de Mimizan

matériel de reproduction sylvicole répondant à la réglementation européenne. Les vergers permettent d'améliorer la qualité et la quantité des pins maritimes.

Une sélection d'arbres aux caractères les plus favorables a été faite et a permis de planter une première génération de vergers à graines (entre 1962 et 1978). Les meilleurs éléments ont été prélevés afin de produire une descendance constituant la seconde génération (entre 1986 et 1990). Les meilleurs de cette seconde génération ont alors servis à leur tour de parents pour la troisième génération (installés entre 2003-2007). Aujourd'hui et

depuis 1998 ce sont les semences issues de la seconde génération qui sont commercialisées. Les semences issues de la troisième génération entreront en commercialisation à partir de 2011. Le site de 60 hectares de Mimizan a fait partie des plantations de deuxième et troisième générations. Ce site appartient à l'Etat mais c'est l'ONF qui le gère.

d) Pontenx-Les-Forges, une zone expérimentale

Pontenx-Les-Forges est une zone expérimentale ou zone atelier au niveau forestier. La commune a été choisie en raison de l'homogénéité de son massif et de l'absence de coupure dans les parcelles, continuité du couvert forestier (pas de zones agricoles ou d'autoroutes).

Une première étude nommée Island a été réalisée (décembre 2004). L'objectif était de déterminer l'intérêt de mélanger des essences de feuillus aux résineux en termes de biodiversité et d'amélioration de la résistance du pin maritime face aux insectes et aux champignons. La manipulation a consisté à planter des îlots à partir d'essences de feuillus qui n'étaient pas ou peu présentes sur le territoire. L'étude a permis de montrer que la préservation de feuillus avait des bienfaits en termes de diversité. En effet, la multiplication d'essences (notamment combinaison feuillus et résineux) dans une parcelle, réduit les infestations de ravageurs en comparaison avec une parcelle qui contient une seule essence forestière. Cette réduction est

due au fait que les feuillus rendent moins accessibles la colonisation des résineux. Cette observation n'est pas faite lorsque les essences présentes sont toutes hôtes d'un même parasite, auquel cas, on multiplie la surface potentielle d'infestation.

Le projet est désormais terminé mais les îlots de plantation perdurent et permettent d'étudier leur évolution.

Actuellement, un autre projet européen, nommé Eforwood, est en cours. Il consiste à faire du management d'écosystèmes avec un suivi à long terme et à une échelle macroscopique. Le projet suit les évolutions des écosystèmes et des pratiques. Il est à noter qu'aucune zone n'a été spécifiquement plantée pour ce projet. L'étude est réalisée par observation de zones déjà présentes.

e) Un fort taux de boisement

La forêt de la Communauté de communes de Mimizan fait partie du massif de la forêt de Gascogne. Ce massif occupe 1 150 000 hectares répartis sur les départements de la Gironde, du Lot et Garonne

<http://www.foret-aquitaine.com/>

Tableau 2 : Le boisement en Aquitaine

LA PREMIERE REGION FORESTIERE ► FRANÇAISE	Adour Pyrénées	Dordogne Garonne	Landes de Gascogne	Aquitaine	France
Surface boisée (en ha)	277 000	523 000	988 000	1 788 000	15 220 000
Taux de boisement	27,0 %	28,8 %	74,4 %	42,9 %	27,7 %
Surface occupée par les propriétés de plus de 10 ha (en milliers d'ha)	101 000	361 000	785 000	1 247 000	7 500 000

Source : Institut pour le Développement Forestier

et des Landes. Cette surface se partage entre la forêt de production (900 000 hectares) et la zone littorale de protection (250 000 hectares) comprenant également des chênes, des aulnes et d'autres essences situées dans les zones humides.

Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessus, les Landes ont un taux de boisement très largement supérieur à la moyenne française.

La Communauté de communes de Mimizan a un taux de boisement plus élevé que le massif landais : 85 % (Chiffres CCM) du territoire sont couverts par la forêt, soit 21 645 hectares.

70 % (chiffres CRPF) de la forêt appartient à des propriétaires privés ce qui crée un morcellement des parcelles qui sont souvent de petites tailles. La

f) Une certification durable pour la forêt des Landes

PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes, c'est à dire programme pour le soutien des procédés de certification forestière) est une certification de gestion durable de la forêt, un label qui garantit la gestion durable et qui permet de tracer le bois depuis la sylviculture jusqu'à son utilisation. Cela assure des pratiques forestières respectueuses de l'environnement et l'emploi de bois certifié pour les industries.

Elle a été créée au niveau européen en 1993 à Helsinki afin de créer une certification concurrente à FSC (Forest Stewardship Council). En effet, cela permet de proposer aux gestionnaires des alternatives de certifications possibles.

Six critères de gestion durable ont été définis pour la certification PEFC :

- ressources forestières et cycle du carbone
- santé et vitalité des écosystèmes forestiers
- fonction de production des forêts
- diversité biologique des forêts

gestion de la part privée peut être déléguée à la Compagnie des Landes, société forestière mandatée par la Caisse des dépôts et consignation pour la gestion de ses forêts. Elle est ainsi propriétaire de 12 000 hectares dans les Landes. Sur la Communauté de communes de Mimizan, la majorité de la forêt gérée par la Compagnie des Landes se trouve à Pontenx-Les-Forges (3 555 hectares), 606 hectares à St-Paul-en-Born et 34 hectares à Mimizan.

D'autres forêts sont communales ou nationales et relèvent alors en partie de la gestion de l'ONF. Les forêts de protection appartiennent par exemple à l'ONF. Ces forêts sont inaliénables. Ainsi, lorsqu'un hectare de forêt ONF est donné, 100 autres hectares doivent être donnés ailleurs par la commune.

- fonction de protection des forêts
- autres bénéfices socio-économiques

Cette certification peut se faire par groupement ou au niveau régional. Elle reconnaît les systèmes nationaux de certification. Ainsi, il existe une certification au niveau aquitain dont les critères sont regroupés dans le référentiel technique régional aquitain selon différentes catégories : la sylviculture (exemple : intrants en forêts (phytosanitaire, engrais)), l'exploitation (exemple : sécurité du travail en forêt). Elle a été mise en place en 2002 et renouvelée en 2007 pour 5 ans. 768 374 hectares de forêt sont certifiés en Aquitaine, soit environ 17% de la certification française. Cela représente 6 000 propriétaires soit 27,5 % des propriétaires forestiers français. 128 entreprises sont également certifiées PEFC en Aquitaine.

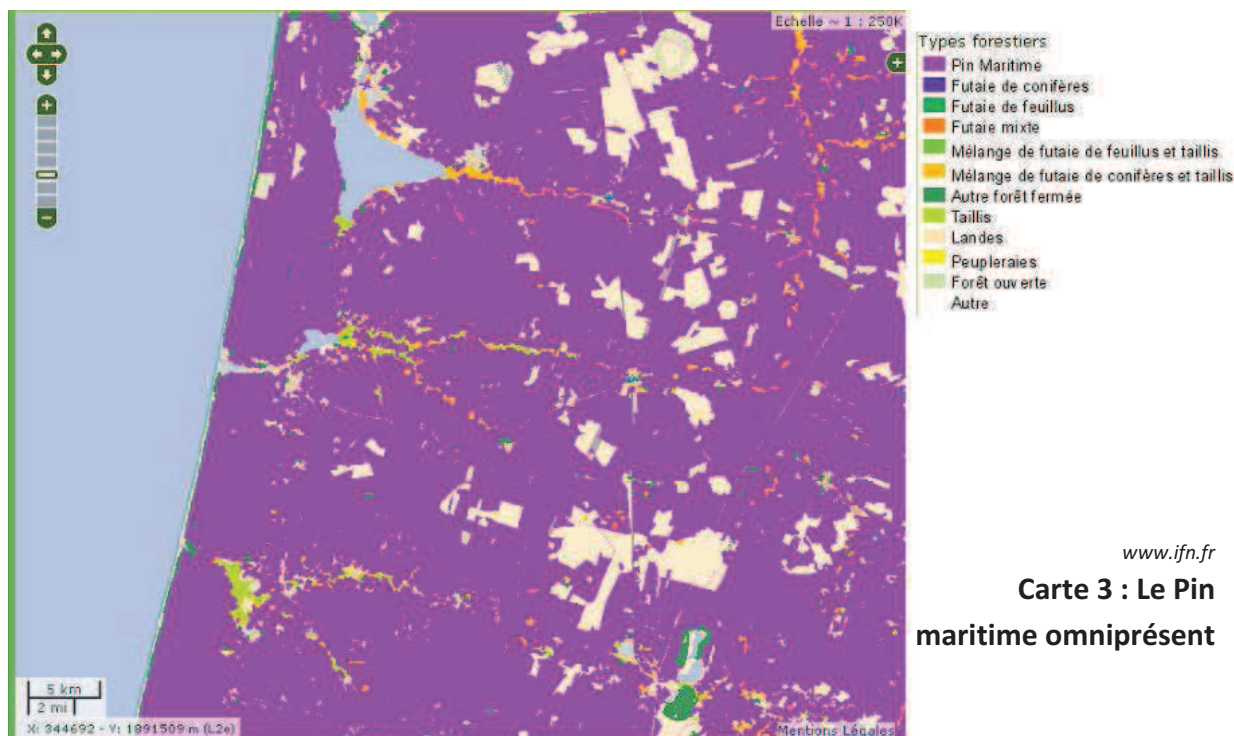


g) Les essences présentes sur le territoire

La principale essence d'arbres présente sur le massif forestier de la Communauté de communes de Mimizan est le Pin Maritime (92 % des surfaces boisées de production).

Le Pin Maritime est une essence autochtone qui s'est implantée spontanément dans les Landes sur les dunes et sur les espaces landais les mieux drainés. Il est adapté aux sols sableux acides et pauvres qu'ils soient secs ou humides. Il supporte également la sécheresse estivale ainsi que l'engorgement hivernal, le froid modéré et une pluviométrie variable.

Le pin maritime appartient à la classe des Conifères, famille des Pinaceae, Genre Pinus et espèce pinaster. C'est une espèce monoïque (arbre bisexué : possède des cellules reproductrices mâles et femelles sur le même arbre) dont la période de floraison s'étend d'avril à mai. Généralement, le pin maritime mesure entre 20 et 30 mètres. Les aiguilles sont regroupées par deux et sont longues d'au moins 15 cm. La croissance du pin est rapide.



www.ifn.fr

Carte 3 : Le Pin maritime omniprésent

Le pin maritime connaît de nombreux prédateurs :

- La chenille processionnaire du pin : elle naît en septembre sur le bout des branches des pins autour d'un petit groupe d'aiguilles. Les chenilles quittent l'arbre hôte à la fin de l'hiver pour former leur chrysalide au sol et donner ainsi naissance aux papillons au cours de l'été. Les chenilles consomment les aiguilles de pin, ce qui ralentit la croissance de l'arbre. La lutte contre cette chenille, réalisée à l'aide de produits insecticides répandus par hélicoptère, permet de

protéger les peuplements les plus sensibles mais n'évite pas une nouvelle pullulation.

- Le petit charançon des pins ou pissode : c'est un insecte qui mesure 7 à 8 mm de long à l'âge adulte. Les œufs sont déposés dans des cavités creusées dans l'écorce, les rameaux et le tronc du pin au printemps et à l'automne. Les larves se nourrissent d'une des enveloppes formant l'écorce (le liber). Les dégâts sont dus aux morsures des adultes et aux galeries larvaires. Pour lutter contre ces insectes, il est nécessaire de pratiquer une bonne sylviculture :

éliminer les arbres morts, vidanger rapidement les bois abattus. Une lutte chimique peut également être réalisée sur les jeunes peuplements et avant la ponte.

- Le grand charançon du pin ou hylobe : c'est un coléoptère qui mesure de 7 à 15 mm de long. Les œufs sont déposés à la fin du printemps, début de l'été, sous l'écorce des racines des souches des arbres récemment exploités. Les larves se nourrissent du liber et c'est donc surtout sur l'écorce qu'apparaissent les dégâts. La lutte se fait par produits chimiques pulvérisés sur le tronc de l'arbre.
- Le grand bostryche ou ips : c'est un ravageur des pins qui s'attaque aux pins de calibre moyen (20 à 40 cm de diamètre). Les dégâts sont causés par les galeries creusées par les adultes sous l'écorce pour la ponte et par les larves qui détruisent les vaisseaux conducteurs, ce qui peut entraîner la mort de l'arbre. Ce coléoptère s'attaque le plus souvent aux pins affaiblis physiologiquement et il est donc nécessaire de pratiquer une bonne sylviculture pour lutter contre cet insecte.
- La pyrale du tronc ou dioryctria : c'est un lépidoptère qui s'attaque aux arbres bien portants lorsqu'ils présentent des blessures (insectes, plaie d'élagage ou de marquage...). Les chenilles créent des galeries qui permettent à la résine de s'écouler. Cela affaiblit l'arbre qui peut casser sous le vent ou mourir et le prédispose plus aux attaques secondaires. Aucune lutte n'est possible. Il est donc nécessaire d'éliminer les sujets touchés.

Les prédateurs peuvent également être des champignons parasites et provoquer des dégâts :

- La fonte des semis est provoquée par le *Pythium de bryanum*. Il attaque à la base du semis et amincit la tige qui se casse. La lutte doit se faire avec un bon travail du sol et une alternance de culture.

- Les maladies du rond du pin maritime sont créées par un parasite (*Fomes annosus*) qui se développe dans le sol. Le champignon attaque surtout sur les racines, les souches et la base du tronc. La propagation du champignon se fait de manière souterraine et tue peu à peu les arbres touchés. La lutte se fait en isolant les arbres contaminés par un fossé vertical, en les traitant à l'urée et en les détruisant.
- La maladie du rond ou armillaire : c'est le pathogène qui cause le plus de dommages dans le massif forestier des Landes. Il se développe sur les racines et à la base du tronc et se propage par contact entre les racines. Pour lutter contre l'armillaire, il faut désinfecter chimiquement les sols contaminés au bromure de méthyle (lutte curative) ou extraire les souches après coupe rase, créer un fossé autour de la zone contaminée et modifier les essences des arbres (lutte préventive).
- La rouille courbeuse des rameaux de pin : le champignon (*Melampsora pinitorqua*) dépose de la poussière orangée sur les plaies de l'arbre qui fait courber le pin souvent jeune (inférieur à 2 mètres). La lutte se fait en prévention par l'assainissement du sol et par élimination des rejets de peuplier ou de tremble qui sont associés au pin dans cette maladie.
- La maladie du bois bleu est transmise par des coléoptères, d'arbre à d'arbre. Le champignon (*Ceratocystis ips*) infecte l'arbre dans le tronc et dans les branches du pin. Cela provoque un ralentissement de la circulation de la sève. L'arbre périt alors à partir de la cime. Une coloration bleue apparaît et réduit la valeur économique de l'arbre. La lutte se fait contre les insectes transmetteurs et en enlevant au plus vite les arbres infectés.

L'implantation de certaines essences est testée. La Compagnie des Landes expérimente par exemple l'introduction de l'Eucalyptus. Celui-ci est très exigeant au niveau de la qualité du sol et gèle facilement, ce qui représente un risque important pour les plantations dans les Landes (les plants ne doivent pas geler avant d'être âgés d'au moins 4 ans). Cette essence reste pour le moment trop improductive pour être développée.

La forêt galerie est un boisement de feuillus qui forme une voûte naturelle au dessus des cours d'eau. Deux essences dominent : l'aulne pour les forêts les plus encaissées et le chêne pédonculé dans les fonds de vallées et dans les pentes. Ces forêts sont de véritables corridors, refuges de biodiversité et sont peu exploitées et peu accessibles.

Les ruisseaux de Canteloup et d'Escource, à l'est de l'étang d'Aureilhan, sont recouverts par une forêt galerie.

Ces forêts sont, avec les airials et les bords de route, les seules zones où les feuillus sont présents. Ils sont visibles en futaie ou en mélange taillis-futaie.

Le Chêne Tauzin est présent près des villages et des habitations (airials) situés sur les plateaux landais.

Le Chêne Vert est surtout présent sur une bande étroite le long des dunes littorales.

L'arbousier pousse dans les terres acides, exposé au soleil ou en demi-ombre.

Le Saule est une espèce pionnière qui se développe en bordure de zones humides, exposé à la lumière et en présence de beaucoup d'eau. Il aime les sols acides.

Les sous-bois peuvent être composés de Molinie, de Fougère aigle, de Bruyère cendrée, de Genêts et d'Ajoncs.

Le Chêne Pédonculé se développe dans des sols relativement riches où l'eau est disponible tout au long de l'année. Essence pionnière, le chêne pédonculé croît souvent dans des milieux qui lui sont hostiles. Dans la Communauté de communes, on le trouve surtout près des villages et des habitations (airials).

Le Chêne Liège cherche la lumière et la chaleur dans des sols acides. Il est présent naturellement dans les Landes et notamment à proximité des dunes littorales.

Le chêne est faiblement utilisé dans l'activité économique. Sa principale utilisation est l'emploi pour le bois de chauffage.

L'aulne Glutineux se répand dans les terrains humides et inondables. On le trouve alors surtout sur les plateaux landais en bordure des ruisseaux et des étangs littoraux. Il a l'avantage d'améliorer les sols par fixation de l'azote et de fixer les berges des cours d'eau. Sa croissance est rapide, l'aulne glutineux peut donc être une espèce de reboisement intéressante en zone humide. L'exploitation en bois d'œuvre de l'aulne glutineux est possible en futaie : 150 à 200 arbres par hectares entre 30 et 50 ans.

Source personnelle

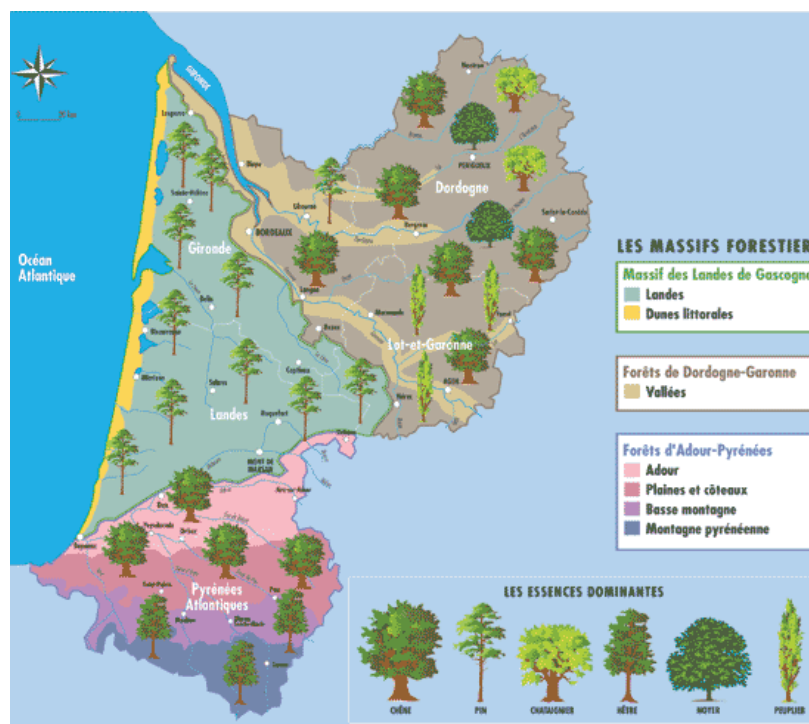
Photo 56 : L'arboretum des Malgaches



Certains espaces comme l'arboretum des Malgaches, situé à côté des vergers à graines, sur la route menant à la plage de Lespecier sont des espaces privilégiés en termes de diversité d'essences forestières. Ainsi, il présente un grand intérêt au niveau de la collection d'arbres qu'il contient et au niveau historique. On trouve en son cœur des pins maritimes d'espèces différentes des espèces locales qui ont un âge avancé. Malheureusement, cet arboretum n'est plus entretenu et il est peu accessible.

<http://www.foret-aquitaine.com/>

Carte 4: Répartition des essences en Aquitaine



2 - L'Agriculture

Du fait de la prédominance de la forêt et des caractéristiques du sol (acidité, structure sableuse), il est difficile de cultiver de nombreuses variétés de fruits et légumes dans la Communauté de communes de Mimizan. De même, l'élevage intensif de vaches laitières est impossible à cause du manque de végétation nécessaire à leur alimentation. Néanmoins, les terres ont la qualité incontestée de contenir une grande ressource en eau.

Peu de choix dans les cultures s'offrent aux 6 agriculteurs pouvant vivre de leurs productions (+ de 50 % de leur revenu vient de la production agricole) : ils sont 5 sur Mimizan (400 hectares) et 1 sur Saint-Paul-en-Born (150 hectares). Les espaces agricoles situés dans la Communauté de communes sont composés de cultures

d'asperges, de maïs et de carottes gérées en cultures intensives. D'autres parts, quelques éleveurs, notamment de volaille, et des apiculteurs sont installés sur la CCM ; mais leur activité ne permet de les faire vivre.

Il est à noter que l'installation de 4 agriculteurs a nécessité un défrichement de la forêt entre 1981 et 1986.

Le maïs est une culture d'été qui se sème à l'automne ou au printemps et se récolte à l'automne. Cette plante pousse généralement dans les sols profonds et riches mais peut s'acclimater à des conditions plus difficiles à conditions d'avoir une grande disponibilité en eau et en éléments nutritifs, comme c'est le cas pour les productions de la Communauté de communes.

L'asperge peut se cultiver par semis de mars à juin ou par repiquage de griffes sur un sol bien drainé et sans humidité. La production moyenne est de 60 à 100 kg pour 100m².

La carotte pousse bien dans les sols sableux ou limoneux comme le sont les sols intercommunautaires. Le semis se fait de février à juillet et se récolte 3 à 4 mois après.

3 -Le Centre d'Essai des Landes

Le Centre d'Essai des Landes (CEL) de missiles est situé au nord de la Communauté de communes de Mimizan. Il constitue une véritable barrière physique entre Biscarrosse et Mimizan. Ainsi, aucune route ni personne ne peut traverser cette zone militaire. De même, la plage et l'espace maritime attenant au CEL sont interdits.

Bien que le CEL soit un frein au développement, il constitue pour la biodiversité une zone naturelle et un réel refuge. En effet, le CEL est largement occupé par la forêt de Sainte-Eulalie-en-Born et la faune peut alors s'implanter sans les nuisances humaines de l'urbanisation. Il est tout de même à noter que l'espace forestier du CEL peut être entrecoupé par des zones dégagées plus ou moins grandes au profit d'installations militaires. Cela crée un paysage dunaire vallonné et ouvert unique.

4 -La Chasse

La chasse est une tradition landaise. Les Landes sont ainsi le département où il existe le plus de pratiques différentes. En effet, les landais chassent aussi bien les oiseaux (migrateurs terrestres : alouette, palombe, bécasse, grives ; les oiseaux d'eau : canards, oies, limicoles) que le gibier (sangliers, cerf, chevreuil). Les périodes d'ouverture de la chasse sont



Carte 5 : Situation géographique du CEL

semblables au fil des ans : de mi-septembre à fin-février. Néanmoins, ces dates peuvent varier selon les espèces. Les oiseaux de passage et certains gibiers d'eau ne peuvent, par exemple, pas être chassés au mois de février, les dates de fermeture étant plus tôt.

- La chasse à la bécasse se fait en alignant 50 personnes sur un périmètre. Ces personnes sont à pied avec un chien. Cela dérange les bécasses qui s'enfuient et sont alors tuées.
- La chasse à l'Alouette aux Pantes se fait en attirant l'oiseau grâce à un sifflet. Lorsque la proie est à bonne distance, le but est que l'oiseau se pose sur les « sols », ce sont de petites superficies sur lesquelles on dispose des filets qui se referment sur les oiseaux.
- La chasse de la Palombe en Palombière est largement pratiquée dans les Landes. Le but est que les oiseaux se posent dans des arbres où sont disposés des filets d'où les chasseurs pourront atteindre le volatile au fusil.

	1980	1990	2000
DORDOGNE	36 000	33 700	29 300
GIRONDE	83 744	71 658	59 204
LANDES	39 390	34 210	29 804
LOT ET GARONNE	29 647	23 537	19 538
PYRENEES ATLANTIQUES	38 400	31 000	24 500
TOTAL	227 181	194 105	162 346

Fédération de chasse Aquitaine 2004

Tableau 3 : Evolution du nombre de chasseurs dans les différents départements

Peu de nourriture est disponible pour les gibiers dans les forêts landaises. Néanmoins, la chasse à la battue ou en poursuite est pratiquée. On peut observer 3 à 4 chevreuils par hectare. Le cerf est en constante augmentation ces dernières années alors que le nombre de chevreuils a tendance à stagner.

L'effectif de la population de sangliers n'est pas connu, mais l'évolution annuelle des prélèvements de sanglier montre sa tendance à augmenter en Aquitaine (à l'exception du Lot et Garonne). Néanmoins, le nombre de chasseurs en Aquitaine (227 000 en 1980 et 162 000 en 2000) a baissé. En effet, la population de chasseurs landais est vieillissante et décroît chaque année d'environ 2%. Aujourd'hui, elle est d'environ 25 000 pratiquants.

Sur la Communauté de communes, différents sites de chasse sont présents et ouverts pendant la période de chasse qui s'étend de septembre à février. La réserve de chasse d'Argusan est gérée par le Conseil Général des Landes. Le Centre d'Essai des Landes autorise également la chasse sur la surface forestière qu'il renferme sous certaines conditions.

Un propriétaire d'un bois de plus de 60 hectares (pour les Landes) peut se réserver le droit de chasse. Il peut également louer ce droit. De plus, de nombreuses tonnes sont implantées sur les bords de l'étang d'Aureilhan. Les tonnes sont des abris placés au bord de l'eau et qui servent à camoufler le chasseur de canards. Il est donc nécessaire d'organiser la cohabitation entre chasseurs et pêcheurs. En effet, les pêcheurs doivent être à plus de 150 m des tonnes lorsque ces dernières sont en activité (canards et oies sur le lac d'Aureilhan en barque). Cette chasse se fait en hiver seulement. Elle requiert une connaissance assidue des oiseaux chassés et de leur comportement. Le principe de chasse consiste à attendre et à attirer le gibier sur le plan d'eau auprès duquel le chasseur est à l'affût à l'intérieur de la tonne.

Il est à noter que, dans les Landes, le droit de chasse a été délégué aux associations des communes : les ACCA : Association Communale de Chasse Agréée. Cela permet de rassembler des parcelles privées pour organiser le territoire de chasse alors remembré. Ainsi, les droits de chasse des parcelles inférieures à 60

hectares se retrouvent automatiquement regroupés au sein de l'Association Communale de Chasse Agréée. Cela permet également une gestion cohérente des espèces et des prélèvements.

La chasse permet un entretien régulier des chemins et allées forestières et permet de réguler la population des grands gibiers (notamment cerfs et chevreuils) qui peuvent créer des dégâts forestiers importants, nuisant à la production. Ainsi, des battues administratives sont organisées hors des périodes d'ouverture de la chasse afin d'éliminer les nuisibles (sangliers, renards, fouines...). Il existe également des prélèvements d'espèces nuisibles par des piégeurs agréés.



http://cottens.educanet2.ch/classe4p07-08/.ws_gen/1/brochet-bbc.jpg

Photo 57 : Un brochet



<http://www.atourspeche.com/IMG/jpg/perche1.jpg>

Photo 58 : Une perche

5 - La Pêche

L'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) est l'association gérant la pêche sur le périmètre de la Communauté de communes de Mimizan auquel il faut ajouter le ruisseau de l'Escource. Son rôle est de gérer la partie piscicole des étangs, lacs et cours d'eau et, de contribuer à la protection du milieu aquatique que ce soit au niveau de la qualité de l'eau, des espèces faunistiques et floristiques. Cette protection passe par l'éducation, la formation et l'initiation qui peuvent se faire à travers le loisir de la pêche. L'AAPPMA anime une école de pêche qui permet de faire passer ces valeurs aux plus jeunes. Il est à noter que seule l'AAPPMA peut vendre les permis de pêche et que des gardes pêche surveillent la possession de la licence et les pêches réalisées.

La pêche, à condition d'avoir un permis, se fait donc dans différents plans d'eau : le lac d'Aureilhan, Mimizan, la lagune de Tirelagüe et l'étang de Bourg le Vieux de Bias ainsi que dans différents cours d'eau : le Pontenx (ou Canteloup), le Courant de Sainte-Eulalie et le Courant de Mimizan. Ceux-ci sont tous de catégorie 2 c'est-à-dire que la pêche est autorisée du 1^{er} mai au 9 octobre. D'autres cours d'eau : l'Escource, le Laurence et le Clédot sont en 1^{ère} catégorie. Les deux derniers

sont des ruisseaux pépinières (ruisseaux propices à la reproduction et au développement des alevins par la disponibilité en éléments nutritifs et une possibilité de cacher les œufs) où la pêche n'est pas autorisée. Elle est, au



<http://whisky.w.h.pic.centerblog.net/ho3s9yr1.jpg>

Photo 59 : Une truite



http://jacques.vouillot.free.fr/marne/images_poiss/gardon.JPG

Photo 60 : Un gardon



http://pagesperso-orange.fr/christophe.boulineau/La_peche/Les_poissons/Breme/breme.jpg

Photo 61 : Une brème



http://www.jcpoiret.com/bapw/images/poissons/black_bass_copyright.jpg

Photo 62 : Un black bass

contraire, autorisée dans l'Escource pour la truite (eau froide). Un parcours de pêche nocturne est autorisé du 1^{er} au 30 septembre sur l'étang d'Aureilhan-Mimizan. L'Etang des Forges n'est actuellement pas autorisé à la pêche. En effet, des travaux pour alimenter une turbine ont obligé à vider l'étang et la vase ainsi remontée a pollué et a tué la faune par manque de dioxygène. L'étang sera donc ouvert à la pêche aux brochets pour l'été 2010.

Différents poissons sont pêchés dans la CCM : le gardon, la rotengle, la brème et la perche sont pêchés toute l'année depuis le bord de l'étang d'Aureilhan. Les carnassiers : brochet, black bass, sandre, perche se pêchent en barque ou depuis les berges en dehors de la période s'étalant du dernier dimanche de janvier au 10 mai. Certaines espèces sont protégées et ne peuvent donc pas être pêchées, notamment si elles dépassent

certaines dimensions, par exemple : les brochets pêchés ne doivent pas dépassés 10 kg et 1 m. En effet, cette espèce est classée. La majorité des poissons est renouvelée par lâchés d'alevins.

Certaines espèces sont nuisibles et arrivent par le courant de Sainte Eulalie : les poissons chats, les écrevisses de Louisiane, les silures, les perches arc en ciel. Ces poissons ne doivent pas être remis à l'eau s'ils sont pêchés car ils mangent les œufs des autres poissons. Il existe aussi des plantes invasives : la Jussy, la Myriophille du Brésil.



<http://www.plongee-passion.ch/Images/Faune/Rotengle/Rotengle02.JPG>

Photo 63 : Une rotengle



<http://www.atourspeche.com/IMG/jpg/sandre3.jpg>

Photo 64 : Un sandre

La pêche est une activité très pratiquée dans les Landes et notamment sur la Communauté de communes de Mimizan. Avant 2005, il y a eu une baisse tant au niveau national que local. Depuis 2 ou 3 ans, le nombre s'est stabilisé.

Les AAPPMA de la Communauté de communes de Mimizan et de la Communauté de communes des Grands Lacs se rencontrent fréquemment et essayent d'appliquer une méthode uniforme pour la gestion des réserves piscicoles. Les deux associations font partie de l'alliance halieutique¹ des Grands Lacs. Cette association a pour but de mutualiser les moyens halieutiques et d'organiser des manifestations piscicoles.

La pratique de la pêche en mer est peu répandue sur la CCM et aucune licence n'est délivrée pour cette pratique, on ne peut donc pas connaître le nombre exact de pêcheurs. Ceux-ci pêchent le bar, les poissons plats : sole, turbo, vive.

	Population totale	Nombre de licenciés	Pourcentage de pêcheurs
France	62,9 millions <i>(recensement 2006)</i>	1 417 858 <i>(chiffres INSEE 2007)</i>	2,25%
Landes	357 000 <i>(recensement 2007)</i>	18000 <i>(chiffre 2008)</i>	5,04%
CCM	10 422 <i>(recensement 2009)</i>	1138 <i>(chiffre 2008)</i>	10,92%

Tableau 4 : Comparaison du nombre de pêcheurs

¹ Ensemble des techniques et disciplines concernant la pêche

Le territoire landais a su mettre en avant ses ressources les plus importantes afin de gérer au mieux le territoire. Ainsi, le climat océanique et la forte présence d'eau a permis la plantation d'une large forêt de pin maritime qu'il a fallu apprendre à gérer en implantant peu à peu la filière bois et des outils de gestion tels que la certification PEFC ou les vergers à graine. Afin de maîtriser et de faire évoluer la forêt de production, des zones de recherches ont également été établies. Les résultats permettent aujourd'hui de conseiller les sylviculteurs. Bien que l'homme ait choisi d'implanter des résineux, quelques zones de feuillus subsistent à travers les airials et les forêts galerie et donnent au territoire son côté typique.

La forêt représente 85 % du territoire de la CCM, elle est donc très visible. Néanmoins, il est compliqué d'y pénétrer et de s'y promener. Quelques autres activités sont tout de même présentes. Ainsi, des zones agricoles, plus ou moins visibles, restent présentes sur la Communauté de communes de Mimizan. Là encore, il a fallu mettre en avant le potentiel des sols pour exploiter les quelques cultures pouvant s'implanter dans les conditions difficiles que sont les conditions landaises. La pêche et la chasse sont également présentes sur le territoire. Cette dernière est notamment une des seules activités à laquelle le CEL ouvre ses portes. Le Centre d'Essai des Landes constitue une barrière physique majeure à la Communauté de communes de Mimizan et une entrave à son développement. Néanmoins, il permet de conserver une biodiversité importante.

Et les Grands Lacs ?

a) La filière bois

La surface totale de forêts exploitées dans la CCGL est de 27 566 ha. Cette surface sylvicole se découpe entre : Biscarrosse, 13 000 ha ; Sanguinet,

4 592 ha ; Gastes, 974 ha ; Parentis en Born, 9 000 ha. La filière bois est donc un élément identitaire fort pour les deux Communautés de communes.

La forêt est la grande composante paysagère du territoire de la CCGL (elle représente 4,32% de la forêt des Landes), mais aussi de tout le département des Landes (soit 68% du département), le massif forestier apporte une unité puissante au territoire. Le paysage actuel de la forêt cultivée de pin maritime est à la fois artificiel et naturel, apportant une grande uniformité apparente à l'espace naturel.

À l'échelle du territoire de la CCGL, l'omniprésence de la pinède donne le sentiment « d'habiter dans la forêt », plus ou moins éloigné d'un étang.

Les superficies attribuées aux terrains sylvicoles représentent environ 70% de la superficie globale des communes, l'exploitation de ces forêts est basée sur un mode de production intensive exécutée par des entreprises forestières, (localisées hors de la CCGL, les activités industrielles liées à la transformation du bois sont concentrées sur Mimizan et Castets, mise à part l'usine CECA

b) Agriculture

Tout comme dans la CCM, les terres agricoles ne sont pas forcément fertiles. Elles présentent tout de même des cultures de carottes (Ychoux), d'asperges, de maïs et de myrtilles (Parentis-en-Born).

La surface agricole totale utilisée dans la CCGL est de 1 374 ha qui se répartissent entre Biscarrosse, 170 ha ; Sanguinet, 153 ha ; Sainte Eulalie, 19 ha ; Parentis-en-Born, 1032 ha.

Les activités agricoles sont caractérisées par des monocultures étendues et cultivées sur un mode de production industrielle. Des modes de production intensive et industrielle sont développés autour de quelques monocultures de fruits et légumes par des entreprises agricoles importantes.

située à Parentis et qui produit du charbon actif). Malgré des superficies très importantes, la forêt et son exploitation sont peu présentes dans les discours locaux.

La structuration de la forêt est semblable à celle de la CCM : parcelles privées, terrains communaux importants ou forêts domaniales gérées par l'ONF. Cela pose un problème d'accessibilité à la forêt et notamment par les touristes.

Dans les deux Communautés de communes la forêt est une partie déterminante du territoire et du paysage comme partout dans les Landes. Cependant, une différence importante s'observe. En effet, la CCM, implantée au cœur de la forêt l'exploite du début à la fin (de la sylviculture à la transformation), alors que la CCGL se contente d'en faire un facteur d'identité et de paysage.

Par exemple la commune de Parentis accueille la plus grande société d'exploitation européenne de myrtilles. Cette entreprise exploite depuis 13 ans près de 200 ha de myrtilles arbustives et sa production annuelle de fruits de l'ordre de 600 tonnes (800 travailleurs saisonniers).

Le secteur agricole n'est pas très développé dans les Landes à cause du sol sableux peu fertile. L'agriculture n'est pas forcément plus présente dans l'une ou l'autre des Communautés de communes. En revanche, les exploitations présentes sur la CCGL sont de tailles plus conséquentes et emploient alors plus.

II- Un patrimoine naturel varié

nom de la zone	type de zone	communes concernées
courant Sainte Eulalie	ZNIEFF type 1	Aureilhan, Mimizan
rive Sud-Ouest de l'étang d'Aureilhan	ZNIEFF type 1	Mimizan
zone humide de la rive Est de l'étang d'Aureilhan	ZNIEFF type 1	Aureilhan, Saint-Paul-en-Born
étangs de la Mailloueyre et zone humide de l'arrière dune	ZNIEFF type 1	Mimizan
pré salé du courant de Mimizan	ZNIEFF type 1	Mimizan
dunes modernes du littoral landais du banc de Pineau à Contis Les Bains	ZNIEFF type 2	Mimizan
zones humides d'arrière-dune du Pays de Born	ZNIEFF type 2	Saint-Paul-en-Born, Aureilhan, Mimizan
dunes modernes du littoral landais d'arcachon à Mimizan plage	natura 2000 (directive habitat)	Mimizan
dunes modernes du littoral landais de Mimizan plage au Vieux Boucau	natura 2000 (directive habitat)	Mimizan
zones humides de l'arrière dune du Pays de Born	natura 2000 (directive habitat)	Aureilhan, Mimizan, Pontenx-Les-Forges, Saint-Paul-en-Born
Etang d'Aureilhan	site classé	Aureilhan, Mimizan, Saint-Paul-en-Born
Lac d'Aureilhan (abords)	site classé	Aureilhan, Mimizan, Saint-Paul-en-Born
Etangs landais nord	site inscrit	Aureilhan, Bias, Mimizan, Saint-Paul-en-Born

Comme dans tout le département des Landes, la Communauté de communes est principalement composée de forêt, 85% de sa surface. Grâce à son histoire géologique et à l'évolution des paysages façonnés par l'homme, elle possède de nombreux espaces remarquables. En effet, sur le territoire intercommunal on retrouve des sites inscrits, des sites classés, des ZNIEFF de type 1 et 2 ainsi que des zones classées Natura 2000, directive habitat (Cf. carte 6). Tous ces dispositifs sont présents afin de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel, ce qui impose quelques contraintes. Ce patrimoine étant très riche sur la Communauté de communes, nous relevons différents sites :

Tableau 5 : inventaire des espaces protégés

Source : www.natura2000.fr

1 - L'étang d'Aureilhan

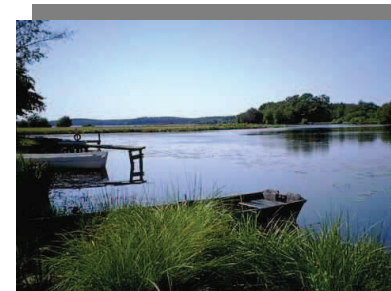
Le lac d'Aureilhan, formé à l'arrière du cordon dunaire côtier avec de l'eau douce, constitue un lieu paisible de part son caractère naturel et pittoresque. Ce lac appartient aux étangs landais littoraux mais il se distingue cependant par ses dimensions à taille humaine. Il allie zones aménagées et espaces sauvages ce qui en fait un lieu apprécié pour la promenade.

L'étang d'Aureilhan est site classé depuis le 20 avril 1964, il sera décidé d'agrandir la zone en comprenant les rives sur une largeur variant en fonction de l'occupation des sols le 18 juillet 1978. L'étang d'Aureilhan comprend d'autres mesures de protection comme Natura 2000 (directive habitat). Quasiment tout le réseau hydrographique partant de l'étang connaît également des protections comme des ZNIEFF de type 1 et 2, ce qui montre la grande valeur de ce site.

L'étang possède, en majorité, des eaux oligotrophes qui se caractérisent par des eaux pauvres en éléments nutritifs et en matière organique. Les plantes de ce type de milieu sont sensibles à la pollution de l'eau.

L'étang est pour sa part eutrophe, c'est à dire que c'est un vieux lac d'une profondeur assez importante. De nombreux sédiments sont accumulés dans le fond. Les apports sablonneux sont limités grâce à des ouvrages hydriques qui contraignent le sable à se déposer avant l'arrivée dans l'étang.

Autour de ce type d'étang, la présence de végétation est importante, on y trouve notamment des vieilles chênaies et des forêts alluviales. Malgré une faible superficie, on trouve des habitats tourbeux riches et bien conservés.



Photos 65, 66, 67, 68 : aperçu de l'étang d'Aureilhan

Sources : <http://www.voyagesurle.net/list-photos/2006/redim-P8200632.JPG>
<http://static.blogstorage.hi-pi.com/blogspace.fr/d/du/dualliac/images/gd/1158399776.jpg>
images.google.fr
www.routedeslacs.com

Photos 69, 70, 71, 72, 73 : Faunes de l'étang d'Aureilhan



Cistude d'Europe



Grand Rhinolophe



Loutre



Vison d'Europe



Lamproie de planer

On trouve de nombreuses espèces faunistiques et floristiques intéressantes. Pour la faune on note la présence de cistudes d'Europe, de grands rhinolophes, de loutres, de visons d'Europe, de lamproies de planer. En ce qui concerne la flore, le faux cresson de Thore ou le flûteau nageant sont visibles tout autour du lac.

Ce site possède un intérêt paysager de part sa pinède et un intérêt écologique car celui-ci est un écosystème original et permet la diversification des espèces animales et végétales.

Néanmoins l'étang connaît des menaces, il y a un risque de transformation par les aménagements touristiques. En effet, les abords du lac comprennent plusieurs campings positionnés en bordure ainsi que des zones d'habitations. Il est donc important d'être vigilant sur l'évolution du développement de la ville d'Aureilhan.

2 -L'étang d'Aureilhan et son réseau hydrographique

Le site de l'étang superpose de nombreuses protections, celles-ci s'étendent sur tout le réseau hydrographique d'une surface de 15 300ha. La protection ZNIEFF de type 2 concerne l'étang, les marais, des forêts et des cours d'eau. On y trouve de nombreuses activités humaines comme de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, de la chasse, du tourisme et de l'habitat.

L'étang et les marais présentent encore une fois un milieu original de transition avec la pinède landaise. Ces zones humides possèdent des espèces végétales et animales originales et parfois rares à l'échelle régionale. De plus, les espèces sont très diversifiées. Les étangs jouent un rôle prépondérant dans la migration des oiseaux de l'Ouest de l'Europe. Le long des cours d'eau, on se voit offrir un paysage original de forêts galeries souvent impénétrables

composées de saules, d'aulnes et de chênes pédonculés.

Certaines menaces surviennent des processus souvent accélérés du phénomène d'eutrophisation (modification et dégradation du milieu aquatique lié à un apport exagéré de substances nutritives qui augmentent la production d'algues et de plantes aquatiques) avec une réduction de la superficie des petits étangs comme celui d'Aureilhan. On observe aussi une très forte pression touristique sur l'ensemble des bois et des étangs (pas uniquement celui d'Aureilhan) ainsi qu'une pression liée à la chasse. L'intérêt paysager est encore une fois important car c'est l'unique site qui présente de petites cascades tout le long du cours d'eau de Sainte-Eulalie.

Il serait souhaitable d'implanter de l'élevage, même si cela présente des difficultés, dans certains secteurs de marais, ce qui permettrait de restaurer des potentialités écologiques anciennes. Et pourquoi ne pas imaginer des chemins le long des forêts galeries ? Le touriste aurait sans doute plus de respect pour le milieu s'il pouvait y voir l'intérêt patrimonial étant donné qu'il est actuellement difficilement accessible.



Flûteau nageant



Faux cresson de Thore

Photos 74 et 75 : Flore de l'étang d'Aureilhan

Sources : images.google.fr, www.ericmedard.com, www.cedarcreek.umn.edu, guillaume.doucet.free.fr

3 -La Mailloueyre



Photo 76 : Dunes grises des côtes atlantiques

Sur ce domaine, propriété de l'Etat, on trouve une partie littorale (plage, dune, arrière dune), une partie entièrement boisée en pins maritimes et deux petits étangs d'eau douce d'une superficie de deux hectares pour l'un et d'un hectare pour l'autre. Ces étangs sont liés à une ancienne divagation du Courant de Mimizan. Ils sont aujourd'hui alimentés par une nappe souterraine. Ce site se localise au sud du Courant de Mimizan. Les protections que l'on trouve sont les ZNIEFF de types 1 et 2 ainsi qu'une directive habitat.

La Mailloueyre est constituée principalement de dunes boisées des régions atlantiques, de dunes mobiles atlantiques d'oyat, de végétation annuelle des laisses de mer, de dunes grises des côtes atlantiques et de dunes françaises à Bruyère cendrée qui sont des habitats prioritaires. On recense 12 habitats d'intérêt communautaire.

Photo 77 : Dunes françaises à bruyère cendrée



Dunes boisées des régions atlantiques



Dunes mobiles des atlantiques d'oyat



Végétation annuelle des laisses de mer

Photos 78, 79 et 80 : Sources : www.premiumwanadoo.com, images.google.fr, natura2000.bretagne.ecologie.gouv.fr

En 1980, un incident a eu lieu sur la canalisation enterrée évacuant les eaux usées des papèteries de Gascogne. L'obstruction de l'exutoire par les sables a provoqué une rupture du conduit en arrière de la dune. On a observé la mort d'un grand nombre de poissons sans doute due au réchauffement de l'eau. C'est pourquoi des fossés ont été creusés autour du petit étang à la suite de l'accident.

En 1996, une partie de l'aulnaie saulaie (associations d'arbres que sont l'aulne et le saule) a été éliminée afin de créer une prairie humide pour favoriser le stationnement de l'avifaune (oiseaux). Une extension a été effectuée en 1998.

Photo 81 : Vue aérienne des deux étangs de la Mailloueyre





1. 2019 年 12 月 31 日，公司总资产为 1,000,000,000.00 元，净资产为 500,000,000.00 元，营业收入为 1,200,000,000.00 元，净利润为 100,000,000.00 元。

2. 2020 年 1 月 1 日，公司总资产为 1,050,000,000.00 元，净资产为 520,000,000.00 元，营业收入为 1,250,000,000.00 元，净利润为 105,000,000.00 元。

3. 2020 年 12 月 31 日，公司总资产为 1,100,000,000.00 元，净资产为 540,000,000.00 元，营业收入为 1,300,000,000.00 元，净利润为 110,000,000.00 元。











[illegible]



[illegible]

A standard linear barcode consisting of vertical black bars of varying widths.



[illegible]

1

10/10

[illegible]

[illegible]

[illegible]